
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Mardi 8 mars 2022, à 17 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, M. Luc Barthassat, M^{mes} Marie-Agnès Bertinat, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, M. Simon Brandt, M^{me} Monica Granda, M. Yves Herren* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 février 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 8 mars et mercredi 9 mars 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

Mesdames et Messieurs, je vous propose une minute de silence pour toutes les victimes civiles de conflits, en signe de solidarité. Gardons l'espoir que la paix revienne au plus vite. (*L'assemblée observe une minute de silence.*) Merci. Vous pouvez vous asseoir.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs, vous avez à votre disposition la Stratégie climat, en version courte, destinée au grand public, et vous avez la possibilité de télécharger le document complet, avec toutes les mesures et le détail, sur un lien que le Service du Conseil municipal vous communiquera; en tout cas, c'est sur le site de la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Madame la maire. Monsieur Alfonso Gomez...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je voulais vous faire part, Mesdames et Messieurs, du communiqué du Conseil administratif, qui est paru le 4 mars, concernant les Cités interculturelles (ICC) du Conseil de l'Europe. Ce groupement vient de lancer une déclaration de solidarité avec l'Ukraine. Le réseau ICC est donc une coalition de villes engagées dans la construction de sociétés interculturelles, pacifiques et fondées sur les droits humains. L'objectif de cette déclaration est évidemment de soutenir la population ukrainienne pendant ce moment tragique.

Dans ce communiqué, il est proposé d'offrir un soutien aux villes en organisant l'accueil en urgence des personnes fuyant la guerre en Ukraine, y compris en partageant ses expériences en matière de politique d'accueil. A travers cette déclaration, nous affirmons aussi notre détermination à accueillir celles et ceux qui cherchent refuge dans nos villes et ainsi à rechercher la collaboration avec nos autorités étatiques respectives et leur soutien en ce sens.

Nous appelons les chefs d'Etat à continuer à appliquer les multiples décisions courageuses qui ont été prises dernièrement; je pense entre autres aux décisions de la Suisse, bien entendu, et de la communauté européenne, dénonçant ces actes d'agression qui devraient cesser de manière immédiate.

Cette déclaration met également en exergue le fait qu'il va falloir reconstruire le tissu urbain et les communautés de l'Ukraine; en ce sens, les Cités interculturelles se déclarent prêtes à aider les villes ukrainiennes dès la fin de l'agression russe. Pour finir, nous nous opposons fermement et avec force contre toute forme de haine et de discrimination générée par la guerre en Ukraine.

Voilà donc la teneur du communiqué du Conseil administratif du 4 mars.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce l'absence de M^{me} Christina Kitsos aux séances de ce soir et de demain et de M. Alfonso Gomez ce soir à la séance de 20 h 30.

Aujourd'hui, 8 mars, journée internationale des droits des femmes, je souhaite une joyeuse journée à nos collègues femmes qui mettent de la couleur et de la douceur à notre séance.

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de Jim Dunand, fils de notre ancienne présidente Albane Schlechten, né le 12 février 2022. (*Applaudissements.*)

Je vous informe que MM. Luc Barthassat (MCG) et Yves Herren (Verts) ont démissionné de leur parti et siègent désormais hors parti comme indépendants.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Philippe de Rougemont du Conseil municipal. Je prie M^{me} Fabienne Beaud, secrétaire, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre

Genève, le 8 mars 2022

Cher Monsieur le président,

Ceci est pour vous annoncer ma démission du Conseil municipal avec effet aujourd'hui le 8 mars 2022.

La raison de mon départ est que je passe de député suppléant à député après le départ de M. Christian Bavarel du Grand Conseil. Les statuts de mon parti ne prévoient pas le cumul des postes et je crois que c'est une bonne chose.

Après trente années de politique associative de campagnes de votations, découvrir la politique partisane via le Conseil municipal a constitué une période intense. Arrivé à la mi-cinquantaine on ne s'attend pas à vivre encore une aventure.

J'ai apprécié l'engagement personnel et la qualité du travail de la part des mains invisibles du Service du Conseil municipal, des collaborateurs et collaboratrices des départements. J'ai été impressionné par la maîtrise des outils et des arcanes du pouvoir, de ses nombreuses règles et exceptions par des élu-e-s de tous bords.

J'ai moins aimé les réflexes de clan, les invectives au Conseil municipal et la mentalité de bloc contre bloc. Nos ennemis ne sont pas les autres partis, c'est l'inertie, la passivité face à l'injustice et à la pollution. Au lieu de prendre dans le viseur les projets et façons de voir du camp qui n'est pas le sien, je vous souhaite de viser davantage les pollutions qui font encore notre quotidien, de renaturer la ville, de continuer à cibler le sans-abrisme et de donner des perspectives à la jeunesse.

L'écologie n'appartient à aucun parti mais revient à tous, même chose pour l'économie, le patriotisme et la justice. Je vous souhaite de trouver ce que vous avez en commun avec les autres. Au Grand Conseil je n'oublierai pas ce que j'ai en commun avec la ville, la sphère la plus belle pour faire société, je verrai si j'ai fait le bon choix en partant.

Avec mes chaleureuses salutations et meilleurs vœux,

Philippe de Rougemont

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de son remplaçant aura lieu à 20 h 30. Pour les hommages, je passe la parole à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Cher Philippe, toutes nos félicitations pour ton élection au Grand Conseil le 26 février dernier. Comme tu étais suppléant, ta démission n'a pas été une surprise pour nous. Cependant, nous espérions toutes et tous qu'elle interviendrait le plus tard possible pour te garder parmi nous. Ton élection nous prive d'un esprit libre et d'un combattant très actif dans la cause climatique. Nous perdons un passionné de la protection de l'environnement, un expert en matière d'efficacité énergétique et de promotion de solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que nous n'hésiterons pas à consulter.

Un grand merci pour ton investissement sans faille, tes idées, tes envies de faire bouger les lignes ainsi que tes positions parfois singulières et courageuses. Ecologiste pratiquant, tu fais ce que tu dis; ton choix de t'habiller dans les magasins de deuxième main l'illustre bien: faire avec l'existant, recycler, réhabiliter.

Tu as siégé en commission des travaux et des constructions, ainsi qu'à celle de la cohésion sociale et de la jeunesse. Tu as aussi partagé généreusement tes notes avec les personnes qui te remplaçaient ponctuellement, ce que j'ai beaucoup apprécié. Cela nous permettait de bien nous situer dans les dossiers. Tu t'es toujours montré ouvert à la discussion, curieux d'apprendre des autres, quel que soit leur bord politique, ce qui te permet d'avancer tranquillement, avec les contradictions et les oppositions qui sont fréquentes en politique. Certains disent que tu as le cuir dur sous une peau souple ou, comme moi, que tu as une main ferme dans un gant de velours.

Nous comptons sur toi pour porter et soutenir les dossiers épineux entre les communes et le Canton, telle la répartition des compétences entre le Canton et les communes. Bonne navigation dans les dossiers cantonaux et santé, camarade! (*Applaudissements.*)

M. Théo Keel (S). Cher Philippe, c'est avec regret que nous avons appris ton départ du Conseil municipal, le devoir t'appelant vers d'autres cieux, ceux du Grand Conseil. J'ai pu travailler à tes côtés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, où nous partagions le goût pour les questions, pour l'approfondissement des sujets. Nous pouvions, lors de certaines auditions, poser pratiquement la moitié des questions à nous deux – des questions pertinentes que tu poses, en tant que journaliste, avec élégance.

L'élégance, c'est bien le terme qui caractérise ta manière d'être en tant que personne et en tant que conseiller municipal. L'indépendance est peut-être l'autre caractéristique qui te décrit, une ouverture rare et nécessaire en politique, mais qui pouvait aussi parfois nous donner quelques sueurs froides. Cela n'empêche pas que cela aura été un réel plaisir de collaborer avec toi et de siéger à tes côtés.

Venu du militantisme écologique et de la lutte antinucléaire, tu as su faire ta mue pour devenir un conseiller municipal complet, t'intéressant à tous les domaines de notre cité et essayant de trouver ce que la Ville peut faire de mieux de son périmètre restreint. Tu auras été un digne représentant de l'écologie politique dans ce Conseil; je suis certain que tu le seras au Grand Conseil, alors bon vent, et j'espère que tu ne nous regretteras pas trop! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). «Nos ennemis ne sont pas les autres partis.» Voilà ce qu'a dit notre ami Philippe de Rougemont dans sa lettre de démission. Philippe de Rougemont, c'est l'homme qui se retournait à l'OMM, c'est celui à qui l'on parlait en s'adressant au président. Je me demande qui, dans les rangs de derrière, toujours à l'OMM, ne s'est pas au moins une fois demandé si son regard était réprobateur ou non. Il était celui d'une personne intéressée par les débats, courtois et intelligent, toujours tourné vers la personne qui parle, une posture qu'il serait intéressant d'étudier car, à mon avis, bien plus intéressante que le parler lui-même, la posture est un élément de la communication non verbale, une sorte de code naturel, une connivence que j'ai été particulièrement heureux de partager avec Philippe. Je lui souhaite tout de bon au Grand Conseil et, bien évidemment, c'est avec plaisir que je retrouve Antoine Maulini, avec qui j'ai siégé la dernière législature. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Cher Philippe, quand j'ai reçu le message qui annonçait ta démission, j'ai immédiatement regretté et spontanément envoyé un petit sms: «mais comment est-ce possible?», et c'est seulement après deux minutes que j'ai réalisé que c'était bien pour une bonne cause, en fait, que tu nous quittais! C'est donc assez différent d'être face à ce départ, parce que justement, pour Ensemble à gauche, la collaboration était particulièrement intéressante; nous nous sommes trouvés régulièrement complices, on sentait un même intérêt, un même engagement, même si on ne se connaissait pas forcément avant, ici.

Ainsi, le fait de savoir que tu vas défendre tes valeurs, tes engagements, tes intérêts au sein du Grand Conseil, ça a aussi quelque chose de sécurisant. Régulièrement, nous nous trouvons dans la situation où ce qui se passe dans les conseils communaux ou ici, au Conseil municipal, n'est pas vraiment pris au sérieux au sein du Grand Conseil, et nous espérons vraiment, et je pense que c'est partagé ici, que tu seras aussi un messenger, à partir de ton expérience au Conseil municipal, de l'importance du travail que font les communes.

Ça va être tout particulièrement important, bien sûr, par rapport à la lutte pour le climat, mais aussi par rapport au risque de transfert de charges entre le Canton et les communes, et nous espérons que tu seras notre avocat au sein de cette nouvelle enceinte. Bien sûr, on te souhaite tout le meilleur pour ce nouveau travail et ce nouvel engagement; nous sommes convaincus que tu feras ça très bien. Merci. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Décidément, c'est une épidémie, les meilleurs partent toujours en premier... Déjà, il y a eu énormément de retraits; encore un homme excellent qui nous quitte, et c'est vraiment dommage. Moi, ça

fait quinze ans que je suis là, je suis vraiment loin d'être le meilleur (*rires*), on a vite compris les choses!

Mais tout d'abord j'aimerais parler de toi, Philippe, en tant qu'homme. J'ai rarement vu quelqu'un dans cet hémicycle qui était aussi humain que toi, je le dis sincèrement. Tu nous as apporté une véritable bouffée d'air au sein du Conseil municipal. J'ai eu la chance de siéger avec toi dans deux commissions et, humainement, tu as toujours été un être très indépendant. Tes convictions sont au-delà de ton parti; on sent très bien qu'il y a quelque chose qui t'anime qui est beaucoup plus fort et ça, ça fait du bien, parce qu'on n'est pas dans le calcul politique, on est dans la franchise, dans le geste qu'on pourrait qualifier de beau et de juste.

Maintenant, au niveau politique, j'ai toujours trouvé tes questions très ciselées, très justes, directes, même si ça allait à l'encontre de ton parti, aussi, et des valeurs que ton parti porte, mais toi tu as, comme je l'ai dit précédemment, des vraies valeurs que tu essaies d'amener pour faire changer les choses. Alors je suis vraiment désolé que tu partes, même triste, mais je suis heureux que tu puisses intégrer le Grand Conseil, même pour le temps qui est relativement limité maintenant. Je suis sûr que tu vas apporter une bouffée d'oxygène aussi dans cette enceinte-là, qui peut nous paraître aujourd'hui un peu sclérosée. Bonne chance! (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Avec Philippe, ça fait deux ans qu'on se connaît. Tu as commencé dans ce Conseil en juin 2020 et tu fais partie des très très rares personnes que j'ai entendues dire «je me suis trompé», «je le regrette» et «je ne poursuivrai pas dans mon erreur»; tu l'as fait lors de la séance précédente. Ça mérite d'être salué. C'est tellement rare qu'une personne reconnaisse à un moment donné qu'elle a fait une erreur que je tiens particulièrement à le saluer; c'est une honnêteté intellectuelle rare.

Nous n'avons pas toujours les mêmes idées, même si dans le fond je pense que, en grande partie, nous avons les mêmes valeurs. Je regretterai ton absence, parce que nous avons pu, dans les commissions, trouver des majorités, nous entendre sur certains terrains, nous rendre compte que nous n'arrivions peut-être pas par le même chemin, mais au même but, et je te souhaite beaucoup de succès et beaucoup de joie là où tu vas. A bientôt, j'espère! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas siégé avec... toi, si tu permets que je te tutoie, mais effectivement la lettre que nous a lue Fabienne démontre ton intérêt pour la chose publique et ta vision des choses. C'est vrai, on ne devrait pas être bloc contre bloc. Les autres partis, ce ne sont pas nos ennemis, on n'est pas en guerre; on n'est pas

en Ukraine, ici. Malheureusement, ça ne se passe pas toujours comme ça, ou ça se passe même rarement comme ça... On a des idées différentes, mais on doit pouvoir travailler. Normalement, un parlement, c'est la palabre, et de la palabre devrait sortir la proposition qui convient à la population.

J'ai donc bien aimé ton approche, et puis comme j'ai déjà eu l'occasion de te croiser au Grand Conseil, j'espère que tu vas continuer sur cette voie, parce que je pense que c'est comme ça qu'on arrivera à des solutions équilibrées pour tous les citoyens et toutes les citoyennes de notre ville, ici, et de notre canton, au Grand Conseil, où on va se croiser, où on s'est d'ailleurs déjà croisés il y a peu. Bon vent! Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Un don d'honneur est remis à notre collègue Philippe de Rougemont par M^{me} Uzma Khamis Vannini, vice-présidente.

Nous en sommes toujours au point 3 de notre ordre du jour, les communications du bureau du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau du Conseil municipal aura la chance d'accueillir le bureau du Conseil municipal de la Ville de Zurich et la présidence du Grand Conseil du Canton d'Uri le jeudi 10 et le vendredi 11 mars.

Je rappelle que les points suivants sont liés: les points 105 et 106, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, ainsi que les points 115 et 116, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid.

4. Questions orales.

Le président. Je rappelle encore une fois, Mesdames et Messieurs, que le temps de parole est d'une minute par question et de deux minutes par réponse. Je cède la parole à M. Gazi Sahin.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Perler, la maire de Genève, et concerne l'accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine. Rapidement, pour ne pas répéter l'intervention de M. Gomez, Madame, vous avez pris la parole samedi dernier dans les rues de Genève. Plusieurs milliers

de personnes ont manifesté contre cette guerre, exprimé leur solidarité avec le peuple ukrainien et dénoncé l'invasion de leur pays par l'armée russe – ou l'armée de Poutine, devrais-je dire.

Je sais que la Ville de Genève se prépare pour accueillir un certain nombre de réfugiés. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment cet accueil est organisé par la Ville, quels sont les moyens d'urgence mis à disposition concrètement. Pourriez-vous nous en dire un peu plus que votre récent communiqué? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Je suis désolée, je ne pourrais pas vous en dire beaucoup plus, sinon que la Ville de Genève, le Conseil administratif, est en lien avec l'Etat de Genève sur vos questions et que ce dernier communiquera demain après-midi.

M^{me} Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à M^{me} la maire. Compte tenu de la situation en Ukraine et des communications plus qu'elliptiques du Conseil fédéral sur les risques qu'encourt notre pays, notamment en ce qui concerne les ruptures des chaînes d'approvisionnement de gaz et d'électricité, doit-on rassurer la population ou doit-on lui demander de se préparer?

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Votre question est cruciale, je dirais. Nous aurons demain matin, lors de notre séance du Conseil administratif, un certain nombre d'informations, et nous en aurons aussi via le Conseil d'Etat et encore par le Conseil fédéral, je l'espère, sur ces chaînes d'approvisionnement. Si j'ai d'autres informations, je vous les communiquerai volontiers par courriel.

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Très rapidement, ma question s'adresse à M. Sami Kanaan concernant le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH). Je crois que leur base administrative est située à l'ancienne Comédie et je voulais savoir si vous leur louez à prix coûtant, comme il était exigé lors de la création de la Nouvelle Comédie, ou si c'est une gratuité. Si c'est le cas, il y a un léger problème... Merci, Monsieur le président.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, tout d'abord, puisque vous avez bonne mémoire, le texte voté par ce Conseil municipal disait qu'à long terme il fallait que l'ancienne Comédie soit

ou vendue, ou mise en droit de superficie. A ce stade, le Conseil administratif évalue les nombreuses demandes que nous recevons pour l'avenir de ce bâtiment, et vous comprendrez qu'en attendant une affectation durable il était exclu de le laisser vide.

Aujourd'hui nous faisons des occupations à très courte durée, effectivement à prix coûtant, voire en gratuité, c'est tout à fait assumé. La plus grande partie de l'année ce sont des compagnies culturelles ou des artistes en résidence courte; quand je dis «courte», ça peut être entre deux jours et trois semaines, sans accueil du public, pour préparer une création, par exemple, ou pour préparer un travail quel qu'il soit. Entre autres, le FIFDH, qui va bientôt prendre ses nouveaux locaux dans l'ensemble du Plaza, occupe effectivement les locaux le temps du festival, deux saisons de suite, soit la saison passée et cette saison.

Ce n'est donc pas une location de longue durée, puisqu'au Grütli ils étaient aussi à prix gratuit; on n'avait donc pas généré un coût supplémentaire qu'ils n'avaient pas, et ce n'est pas de longue durée. Par contre, le Conseil administratif va très prochainement pouvoir vous informer du processus que nous allons suivre pour l'affectation durable, où nous tiendrons bien sûr compte de la volonté du Conseil municipal, d'autant plus qu'a priori une demande d'affectation durable devrait passer devant vous. Je vous remercie.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je suis désolée de poser une question qui peut sembler futile, après les questions à propos de la guerre en Ukraine, mais je voudrais savoir, et je le demande à M. Gomez, quand il va remettre les bancs sur la promenade de la Tour-de-Champel et éventuellement à M^{me} Perler ce qu'il en est des travaux qui ont été projetés au même endroit. Vous pouvez répondre à l'une ou l'autre de mes questions – ou pas du tout.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Madame la conseillère municipale, s'agissant du chantier de la Tour-de-Champel, récemment, à la faveur d'une audition à la commission des finances, je crois, j'ai annoncé que le chantier en collaboration avec des apprentis du métier de la pierre, c'est-à-dire ce qu'on appelle un chantier-école, ne pourra pas se faire, puisqu'il existe deux associations qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur qui allait donner des apprentis ou pas. Ce chantier, enfin ce futur chantier, est inscrit au plan financier d'investissement (PFI) et suivra sa vie en fonction du PFI, mais, de mémoire, une proposition devrait être soumise au Conseil municipal cette année encore. S'agissant des bancs, nous avons pris bonne note, la question a aussi été posée en commission.

M^{me} Anne Carron (LC, ex-PDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture; elle concerne la motion M-1250, intitulée «Pour que Genève honore la mémoire de l'un des plus vieux ghettos d'Europe». J'aimerais savoir ce qu'il en est de la mise en œuvre de ce texte voté le 3 mai 2021 à une large majorité par notre plénum.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous parlez de la motion sur le CANCEL; effectivement, on évalue les options, parce que le rapport – très fouillé, d'ailleurs, très passionnant – de la commission indiquait que l'on a dû reconstruire la mémoire historique de ce lieu très peu documenté, dont il n'y a plus de traces physiques, en tout cas, mais qui a existé.

On cherche le meilleur moyen, avec la communauté concernée, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et les services d'urbanisme, pour honorer ce lieu. Les circonstances font qu'en ce moment on a plusieurs projets de ce type, puisque la communauté juive nous a aussi sollicités pour un monument à la Shoah – qui n'est donc pas mon projet –, qui soit plutôt du côté de la place des Nations, pour lequel on collabore avec le Canton.

Parmi de nombreux autres projets, on vient d'être sollicités par les missions d'Autriche et d'Allemagne auprès des Nations unies pour honorer deux personnages qui ont marqué l'histoire genevoise dans le même registre au sens large. On essaie de trouver aussi un moyen de gérer tous ces projets en même temps, mais on n'oublie pas le projet, les démarches sont en route, et dès que je peux je vous en informerai. Merci.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. le magistrat Gomez. Le Conseil administratif vient de nous donner sa Stratégie climat Ville de Genève, accompagnée d'une liste de 78 mesures. Avec l'axe 8, «Des investissements pour protéger le climat», il y a un large consensus aujourd'hui qu'il faut mettre une fin au financement des industries actives dans l'exploration, l'extraction et la distribution de matières fossiles responsables de la catastrophe écologique en cours.

En Suisse, le plus grand investisseur public est la Banque nationale suisse (BNS), avec plus de 900 milliards de francs. Différentes organisations ont lancé des appels afin que la BNS aligne sa politique d'investissement sur les principes définis par les Accords de Paris. Une pétition récente cherche à responsabiliser les Cantons en tant qu'actionnaires de la BNS. Que peut faire la Ville? Peut-elle intervenir en tant qu'actionnaire à 20% lors d'une assemblée générale de la Banque Cantonale de Genève (BCGe), afin que celle-ci intervienne auprès de la BNS?

Le président. Il faut conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. Les Villes étant souvent sensibles et concernées par rapport au changement climatique, est-ce que l'Union des villes suisses (UVS) pourrait jouer un rôle et la Ville y intervenir en ce sens? Merci de votre réponse.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Gomez vous répond.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Oui, tout à fait, il faut, dans le cadre de cette Stratégie climat, actionner toutes les manettes à notre disposition. Vous en avez cité une, à savoir le fait que nous avons un rôle d'actionnaire – nous ne sommes pas les seuls – dans un certain nombre d'institutions financières; nous devons effectivement porter ce message, comme nous devons accentuer ce message auprès d'un certain nombre de caisses de pension.

Je laisserai mon collègue Sami Kanaan, qui nous représente à l'UVS, répondre sur cet aspect-là, mais vous avez tout à fait raison; nous devons aujourd'hui, sur l'ensemble des institutions financières dans lesquelles nous pouvons avoir un rôle, où nous jouons un rôle, actionner tout ce qui est ou tout ce qui sera en notre pouvoir, comme dans le cas inverse: nous demandions et nous demandons à des entités plus importantes – je pense au Canton ou à la Confédération – de faire de même, et nous demandons par exemple au Canton de modifier la loi sur le parking, ce qui va nous permettre, à nous mais également au Canton, d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, les uns et les autres, sur la baisse du CO₂ d'ici à 2030.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Monsieur Sami Kanaan, à vous la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président, brièvement, pour compléter ce qu'a dit M. Gomez, je représente la Ville de Genève à l'UVS, j'en suis le vice-président, et effectivement la thématique climatique est extrêmement présente dans nos échanges, surtout entre les Villes en général. Comme vous pouvez vous imaginer, les Villes ne font pas les lois, mais elles sont aux premières loges de la réalité du changement climatique, y compris dans sa dimension sociale et urbanistique. Les îlots de chaleur, par exemple, représentent des inégalités sociales; il y a plein d'exemples. Les Villes plaident

le plus activement possible au niveau fédéral. Elles ne sont pas autant entendues que je le souhaiterais; ça va beaucoup mieux qu'avant, mais c'est vrai que le Parlement fédéral est ce qu'il est, au niveau des rapports de force, vous le savez...

Concernant la loi sur le CO₂, malheureusement la population n'a pas adopté la loi à l'époque, qui était imparfaite mais qui amenait une amélioration, cependant nous avons repris nos démarches pour que les niveaux au-dessus de nous, les Cantons et la Confédération, prennent leurs responsabilités. Comme l'a dit M. Gomez, de même que nous devons activer tous les leviers, c'est clair que les Cantons et la Confédération le doivent également. Nous nous y engageons collectivement. Merci.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis et à M^{me} Perler. Ce samedi 5 mars, une collision entre un piéton et une voiture a eu lieu dans le quartier de Saint-Gervais. Nous savons que ce quartier croule sous les voitures malgré divers aménagements et que la limitation de vitesse à 20 km/h est difficilement respectée. Je souhaite donc savoir quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour faire respecter ces limitations de vitesse dans cette zone et connaître le calendrier des aménagements, aménagements qui sont attendus par les habitantes et habitants et qui visent à réduire l'attractivité de ce secteur pour les voitures, notamment avec la pose de bornes rétractables. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je cède la parole à M. Maxime Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Gomez. J'aimerais si possible savoir l'état de santé et l'âge de tous les arbres à la rue Dancet. Merci. (*Rires.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Alors ça, Monsieur le conseiller municipal, c'est la question pour un champion! (*Rires.*) Evidemment je ne le sais pas, mais je vous ferai parvenir les données relatives à l'état de santé et à l'âge de chacun des arbres qui se trouvent à la rue Dancet. J'en profite pour rebondir sur votre question: le Service des espaces verts (SEVE) fait un travail extrêmement minutieux; nous avons 3000 arbres isolés sur 40 000 arbres en ville de Genève. Quasiment la totalité, mais pas tous, sont répertoriés avec leur état de santé, leur évolution, etc., ce qui nous permettra de vous communiquer très rapidement l'état de santé et l'âge de chacun des arbres de la rue Dancet. Par contre, ils n'ont pas de nom – en tout cas pas encore aujourd'hui.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Depuis passablement de temps, ce n'est pas la première fois que j'en parle, beaucoup de plaques de rues manquent. Alors vous avez lancé une initiative, je crois, pour faire des rues à noms féminins, mais enfin je crois que, vu le nombre de plaques qui manquent dans les angles de rues, on pourrait déjà commencer par rétablir les originaux, et puis peut-être, dans la foulée, placer quelques plaques, ou plusieurs plaques à noms féminins. Je vous remercie, parce que les gens du tourisme commencent à être vraiment paumés!

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ai pris bonne note de vos observations et ferai diligence à ce sujet.

M. Matthias Erhardt (Ve). Ma question s'adresse, je suppose, au Conseil administratif *in corpore*, peut-être plus particulièrement à M. Gomez, et concerne la proposition PR-1498, qui vise à mettre en œuvre l'initiative IN-6, «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!». Dans ce contexte, de nombreux commerçants sont inquiets de ce qu'il leur sera interdit de faire des démarches de publicité dans leur propre vitrine, donc d'afficher les produits qu'ils vendent dans leur vitrine. J'aurais aimé savoir si vous pouviez rassurer ce soir la population, mais aussi ce Conseil à cet égard.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la maire vous répond.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, les procédés de réclame sur les vitrines des commerces sont exclus du champ d'application de la loi sur les procédés de réclame (LPR) et seront donc toujours permis. Il faut savoir que, selon l'article 3, alinéa 1 de la LPR, sont soumis aux dispositions de la LPR et de ses règlements tous les procédés de réclame perceptibles depuis le domaine public, qu'ils soient situés sur le domaine public ou privé.

Toutefois ne sont pas soumis à la LPR les procédés de réclame dans les vitrines d'exposition des commerces, industries et entreprises agricoles, utilisés pour le compte propre ou de façon temporaire – ça, c'est l'article 3, alinéa 2, lettre b) de la LPR.

Le règlement du Conseil municipal devant donc respecter le droit supérieur, ce règlement ne vise pas, dès lors, les publicités sur les vitrines des commerçants,

même si elles sont visibles depuis le domaine public. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, j'espère avoir répondu de manière complète.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). J'ai une question pour M^{me} Barbey-Chappuis, mais je glisse que je tiens à saluer l'appel à la paix en Ukraine du Conseil administratif et sa volonté d'accueillir, en accord avec les autres villes suisses, des réfugiés ukrainiens; mes félicitations et mes remerciements!

Madame Barbey-Chappuis, les espaces couverts de la pointe de la Jonction sont toujours fermés. Pourquoi? Je sais que vous avez de beaux projets sportifs pour cet été, mais pourquoi ne pas laisser jouer maintenant les enfants de la Jonction sur cet espace public, qui avait été si bien investi l'été passé par la population?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Juste pour vous dire que le Conseil administratif, et particulièrement mon département, travaille actuellement sur un projet en lien notamment avec les sports urbains, qui prendra place dans les halles 2 et 3 de la pointe de la Jonction. Ce sera dans l'esprit de ce qui avait été fait l'été passé et qui avait, je crois, beaucoup plu, notamment aux habitants du quartier, mais aussi aux jeunes qui avaient pu se dépenser sous ces halles de la Jonction avec différents sports urbains; on travaille actuellement sur une offre.

Il y a aussi les discussions, les travaux avec les associations représentatives du Forum de la Jonction qui vont occuper la halle 1. Ces discussions se poursuivent et, normalement, les trois halles ainsi que le secteur pourront être, j'imagine, prochainement ouverts. Vous savez que c'est un secteur qui n'est pas anodin en termes de sécurité, en termes aussi de nuisances sonores pour les riverains, notamment de Saint-Jean.

Tous ces éléments sont pris en considération et je vous garantis qu'il y aura cet été de belles choses qui se passeront sous ces halles de la Jonction, en collaboration avec tous les acteurs du secteur.

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai eu une discussion il y a quelques jours avec un mécanicien auto qui travaille dans une entreprise de service de remorquage et de dépannage – je précise que ma question s'adresse à M^{me} Perler; excusez-moi de ne pas avoir tout de suite annoncé à qui je m'adressais. Cette personne était très inquiète de l'introduction d'une limite générale de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire municipal.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a plusieurs entreprises sous contrat et, dans le contrat, il y a un temps d'intervention. Or, la baisse de vitesse les concerne; ils vont devoir la respecter et ils ont vu que, pour une certaine partie de leurs interventions, ils seront hors délai, ce qui pose un problème, sachant que plus l'intervention tarde – on peut imaginer une intervention ou un accident sur l'un des trois ponts qui traversent le Rhône –, plus les bouchons seront importants.

Ma question est la suivante: est-ce que vous en avez tenu compte? J'ai lu que vous étiez prête à faire certaines entailles à la loi fédérale sur la circulation et à permettre à certains véhicules de secours, voire aux Transports publics genevois (TPG) de rouler plus vite, en attendant quand même la réponse de Berne, parce que c'est une loi fédérale... mais est-ce que vous avez pensé aux services de dépannage qu'on voit arriver avec plaisir quand on est coincé sur le pont Butin ou le pont de la Coulouvrenière?

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, la vitesse à 30 km/h n'est pas encore acquise sur tout le territoire. Il est vrai que j'ai toujours dit, et le Conseil administratif avec moi, que les véhicules de secours, les personnes et les artisans devaient pouvoir se déplacer de manière fluide sur le territoire; maintenant, sur des services de remorquage et de dépannage précisément, nous n'avons pas évoqué cette question-là, mais il me semble que dans une ville fluidifiée, même à 30 km/h, ces remorquages-dépannages ne devraient pas, à mon humble avis, subir de retard durant leur délai d'intervention. Mais naturellement, Monsieur le conseiller municipal, je suis prête à en discuter avec eux et à examiner comment nous pourrions, éventuellement, satisfaire leurs besoins.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour! Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge de l'environnement. Le 23 février 2022, la Ville a publié son plan climat avec 30 objectifs et 78 mesures, réparties en neuf axes stratégiques. Rappelons-les: consommation de biens et de services, énergie, bâtiments, mobilité, aménagement du territoire, santé et protection de la population, biodiversité et milieux naturels, mobilisation de la population, place financière, exemplarité de l'administration... mais ce qui se passe, c'est que juste après, le 28 février, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son propre rapport, «Changement climatique 2022: impacts, adaptation et vulnérabilité». D'où la petite histoire: le rapport du GIEC étant publié après celui de la Ville, celle-ci n'a donc pas pu s'en inspirer. On se pose la question: la stratégie climatique de la Ville est-elle en phase avec le dernier rapport du GIEC?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Ma réponse est oui, parce que ce que nous dit le rapport du GIEC c'est que nous devons faire vite, et ce que nous dit la Stratégie climat du Conseil administratif c'est que nous souhaitons aller vite. Je vous donne un exemple: la volonté d'arboriser et d'arriver à des taux d'arborisation déjà importants, si possible de 30% d'ici à 2030. Si vous regardez par exemple la stratégie du Canton, c'est beaucoup plus tard dans le temps, donc nous avons déjà quelque part intégré l'urgence qui aujourd'hui pèse sur les villes, sur les Cantons et sur la Confédération; nous en sommes conscients.

Evidemment, pour atteindre ces objectifs, et c'est ce que dit également le GIEC, il faut un large consensus, en tout cas une participation de toutes et de tous, de la société civile – c'est un point important de la Stratégie climat, bien entendu –, mais de toutes les entités. C'est l'appel, je l'ai dit tout à l'heure, que nous avons lancé et que nous continuons de lancer sur un certain nombre de lois qui sont dans les mains du Canton et qui doivent être modifiées si nous voulons toutes et tous, avec toutes les entités, atteindre ces objectifs et qui sont les objectifs du GIEC.

Et puis nous devons certainement regarder à l'aune des nouvelles indications qui nous viennent du GIEC un certain nombre d'investissements, comment nous allons les faire, peut-être adapter la vitesse, progresser plus rapidement pour la plupart d'entre eux parce que ce sont des nécessités pour faire face au réchauffement, pour pouvoir faire face également aux pics de chaleur.

Et enfin, pour terminer, vous verrez dans la Stratégie climat qu'il y a tout un volet qui est prévu pour faire face à l'augmentation des températures, surtout dans les villes, les pics de chaleur. Il y a toute une série de mesures, avec trois types de mesures: des mesures pour travailler afin d'essayer de diminuer la pollution, des mesures pour faire face à ces augmentations de température qui vont de toute façon se produire et des mesures que nous appelons transversales, pour mobiliser l'ensemble des acteurs, parce que nous n'y arriverons bien évidemment pas seuls; c'est un travail, c'est une œuvre collective qui doit être entamée pour atteindre ces objectifs. Je vous remercie.

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC). Une question à M. Alfonso Gomez – je suis désolé de vous mettre à contribution une fois de plus – concernant la motion du groupe centriste de délégué à l'économie qui est en cours de réalisation, je crois. Je voulais vous demander quel est le référent actuel en Ville pour les entreprises, les commerçants et autres acteurs économiques, et qui sera par la suite en charge de la promotion de la Ville de Genève comme place économique.

Comme vous le savez, Genève offre de nombreux avantages, qu'il s'agirait de mieux valoriser par diverses actions, dont lutter contre les départs des grandes

entreprises, sans parler des locaux commerciaux vides et chers, mettre en lien, informer et soutenir les entreprises, chose qui nous tient très à cœur. La Ville peut et doit être plus proactive. Qu'en est-il aujourd'hui? Quelles informations sont données aux entreprises elles-mêmes qui souhaitent pouvoir contacter les autorités de la Ville? Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative Barbey-Chappuis vous répond.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal; je me permets de prendre la parole en tant que présidente de la Délégation à l'économie depuis le 1^{er} janvier pour vous dire qu'en ce qui concerne le recrutement du nouveau délégué à l'économie le processus est encore en cours puisque nous n'avons pas trouvé la perle rare.

Néanmoins, la Délégation à l'économie a déjà lancé plusieurs projets à court terme; il y a eu la question des bons d'achat solidaires, vous le savez, mais il y a aussi différents projets sur lesquels nous travaillons actuellement, notamment un portrait économique où, là, nous avons lancé aussi des travaux, et ça devrait avancer ces prochains mois.

Il y a également la question d'un portail économique puisque, comme vous l'avez relevé, il n'y a pas de point d'entrée sur le site internet de la Ville de Genève pour les entreprises afin qu'elles puissent trouver toutes les informations nécessaires et relatives aux compétences de la Ville de Genève. C'est la priorité du moment pour les trois membres de la Délégation à l'économie. Ce sont donc ces projets, et notamment le portail économique, qui vont nous occuper ces prochaines semaines et prochains mois.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Monsieur Alfonso Gomez...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Juste un dernier point... Vous avez mentionné la question des locations, avec des loyers, vous avez raison, qui sont extrêmement chers en ville de Genève. Nous, sur les terrains et les propriétés de la Ville, on le voit aujourd'hui, nous avons une politique de loyers relativement bas et, du reste, nous avons très peu de locaux commerciaux à disposition.

Si vous vous baladez dans le quartier de la Jonction où il y a pas mal d'arcades qui se libèrent aujourd'hui – j'ai eu le loisir l'autre jour d'aller y faire un tour parce

que je voulais justement voir un certain nombre de ces arcades –, vous verrez que ce n'est jamais dans des lieux qui appartiennent à la Ville et qui sont gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM), par exemple. Je romps une lance, si vous me permettez, pour souligner la nécessité à un moment donné pour les entités publiques d'avoir la propriété du sol pour pouvoir mener des politiques publiques.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Ma question s'adresse à M^{me} la maire, en charge du département des travaux, par rapport à la projection sur la rénovation des écoles de Charmilles, de Charles-Giron et de Liotard. Les travaux étaient annoncés pour cette année et l'année prochaine, et apparemment ils n'ont pas encore été commencés. Y a-t-il un nouveau calendrier à nous fournir et, sinon, quand est-ce qu'on pourra avoir ces informations? Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à Marie Barbey-Chappuis et concerne le recyclage des déchets. C'est vrai que, ces temps, on essaie de retrouver un fonctionnement qui était habituel du temps de nos grands-parents, de réutiliser, de récupérer, de recycler; dans votre information, dans la plaquette mais aussi sur le site internet, il y a un tableau qui dit ce qui peut être recyclé pour chaque catégorie et ce qui est refusé. Moi, je trouverais chouette d'avoir une autre colonne qui indiquerait, si c'est refusé à cet endroit-là, où on peut s'informer pour donner ces matériaux.

Je prends un exemple: les briques de lait ou de thé froid ne sont recyclées nulle part, mais en fait il existe des associations qui les recyclent, par exemple les bouteilles en plastique qui ne sont pas du PET, pour le lait, les shampoings, il faut les ramener à la Coop ou à la Migros. Les textiles qui ne sont plus mettables mais qui sont propres, on nous dit qu'on n'a pas le droit de les mettre dans les boîtes d'habits, mais on peut en faire de l'isolation... Enfin, voilà, si on pouvait avoir une colonne pour pouvoir aller plus loin quand c'est refusé, ce serait intéressant – et est-ce que ce serait possible? Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour vos suggestions. On va voir ce qu'on peut faire pour encore renforcer notre communication. La Voirie est très active en la matière, je dois dire, et d'ailleurs j'invite tous ceux qui sont dans cette salle et qui nous regardent à télécharger l'application Déchets Genève, qui donne

une multitude d'informations sur les écopoints dans vos quartiers en fonction du lieu où vous habitez et sur tous les objets que vous pouvez y recycler. On va regarder si on peut encore améliorer cette communication; on va passer en revue le site et suivre vos suggestions pour voir si on peut les mettre en œuvre.

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Perler et à M. Gomez. «Si les abeilles disparaissaient, l'humanité n'aurait plus que quatre ans à vivre.» Même si elle est attribuée à Albert Einstein alors que ce n'est pas du tout lui qui l'a dite, cette phrase a fait le tour du monde. On remarque qu'actuellement énormément d'abeilles deviennent très présentes en ville. On a, au niveau de la biomasse, 200 000 ruches en Suisse, à raison de 20 000 à 80 000 individus par ruche, ce qui en fait l'insecte le plus abondant chez nous, en Suisse. La problématique, c'est qu'il y a l'abeille domestique qui fait face à 615 espèces d'abeilles sauvages. Comme vous le savez, les abeilles sauvages ne font pas de miel; c'est exclusivement les abeilles domestiques, leurs cousines, qui en font.

La deuxième différence principale, c'est que la pollinisation, qui est fondamentale pour la biodiversité en ville et dans le monde, est beaucoup plus efficace pour les abeilles sauvages que pour les abeilles domestiques. Cependant, de plus en plus de ruches d'abeilles domestiques fleurissent en ville.

Deux questions: est-ce qu'une régulation, qui est nécessaire, est prévue? Est-ce qu'une augmentation des zones de pollinisation en ville est prévue?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je cède la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif – je ne sais pas à qui s'adresse ma question; à M. Alfonso Gomez, j'imagine – a mandaté deux personnalités pour une étude sur les monuments et les symboles racistes dans l'espace genevois. Les conclusions de cette étude, au demeurant assez discutables, et contestées d'ailleurs, encore aujourd'hui par un article dans la *Tribune de Genève*, auraient été publiées la semaine dernière.

Ma question concerne l'une des personnalités: comment la Ville de Genève, berceau, paraît-il, des droits de l'homme, a-t-elle pu donner une telle mission à une personnalité controversée ayant défendu et légitimé un coup d'Etat militaire contre le président démocratiquement élu en Mauritanie, et qui a même occupé un poste ministériel dans un gouvernement de putschistes? Je suis assez étonné

que, derrière, on aille en faire la nouvelle bible de la Ville de Genève alors que, un, l'analyse semble très controversée et que, deux, en tout cas l'une des personnalités est pour le moins discutable. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Sami Kanaan vous répond.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question, qui me permet de mentionner cette étude très importante et extrêmement bien documentée. Effectivement, l'initiative première revient à votre serviteur, lorsque j'étais maire la dernière fois, soit durant l'année 2020-2021, première année de cette législature. J'ai souhaité aborder la question extrêmement sensible de l'héritage colonial et raciste dans l'espace public genevois.

D'abord, on a pris le temps avec diverses associations de se renseigner comment se passe le débat ailleurs. Vous vous rappelez l'émotion énorme qui a eu lieu sur toute la planète suite à l'assassinat de George Floyd aux Etats-Unis. Au-delà de ce cas particulier dramatique, il faut aussi relever des mouvements en général, dans pas mal de pays d'Europe, y compris en Suisse, à Neuchâtel, à Zurich, pour citer deux villes, qui se posent des questions – parfois, je dois dire, de manière peut-être trop polémique – sur des personnalités qui sont honorées dans notre espace public mais dont on se rend compte que, pour tout ou partie de leur action à l'époque, il y a des questions vraiment très sérieuses à se poser.

Pour éviter justement d'aborder les cas genevois de manière trop simpliste et, excusez-moi pour l'image, de rester dans la nuance du blanc et du noir, on a souhaité documenter la question. On a eu un débat au Musée d'ethnographie (MEG) en mai 2021, en collaboration étroite avec différents services de mon département, la Bibliothèque de Genève, le MEG et le FMAC, ainsi que le Service Agenda 21 – Ville durable de chez M. Gomez, et toute une série d'associations actives dans ce registre à Genève, qui a montré la nécessité d'agir – j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mes collègues de Zurich, Neuchâtel et Paris – mais qui montre aussi qu'il faut éviter les solutions simplistes, les jugements un peu rapides, notamment le syndrome du déboulonnage pour déboulonner, parce que le principal défaut de cette approche, c'est peut-être que sur le moment il y a une sorte de satisfaction à, disons, corriger une éventuelle erreur de choix, mais en même temps on efface l'histoire, ce qui n'est pas le but non plus.

On a donc souhaité confier une étude à des experts; à l'époque le groupe de travail a contacté différents experts possibles, dont ces deux professeurs de

l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID). C'est à ce titre qu'ils ont été engagés et je trouve d'ailleurs que votre intervention est visiblement renseignée de manière un peu bizarre, parce que ce sont deux professeurs reconnus. Nous étions d'ailleurs hier, dans le cadre du FIFDH, qui est également un festival très reconnu, à l'IHEID, en présence de la directrice, M^{me} Marie-Laure Salles, pour avoir un débat sur cette étude.

Je vous recommande vivement sa lecture. Elle est conséquente parce qu'ils ont fait un travail considérable. Je ne veux pas faire trop long, mais il y a trois parties. La première, c'est de documenter comment ce débat a lieu actuellement dans le monde, et je trouve cela passionnant parce que justement ils ont essayé de l'aborder de manière ouverte, documentée et nuancée. La deuxième, c'est un examen factuel de 33 noms à Genève, qui n'est évidemment pas exhaustif; il y a des choses qu'on savait, comme sur Carl Vogt, qui était quand même un théoricien forcené du racialisme, mais il y en a d'autres où on a eu quelques surprises. La troisième, très intéressante et qui vous concernera aussi un jour, c'est des pistes d'action pour aborder cette question de manière ouverte.

Ce que je trouve passionnant dans ce rapport, c'est qu'ils insistent sur le fait que le processus de discussion est au moins aussi important que le résultat pour que toute la société civile, les associations académiques et les personnalités puissent participer à ce débat. L'espace public est une notion fondamentale, Mesdames et Messieurs, chacun et chacune doit se sentir reconnu et accepté, et si on découvre qu'une personnalité...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le magistrat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, j'ai presque terminé... On ne pense même plus aux noms des rues, des parcs ou des places où on passe tous les jours, mais si l'on se rend compte que la personnalité dont elle porte le nom a clairement eu aussi une phase plus sombre, il faut au moins que ça soit reconnu et discuté. C'est donc une étude extrêmement sérieuse, très référencée, qui a eu un énorme écho. Qu'il y ait des voix critiques, tant mieux, ça fait partie du débat, mais c'est à peu près la seule sur une énorme quantité de réactions enthousiastes. Le débat a lieu, il continuera et je pense qu'un jour ou l'autre vous aurez aussi l'occasion de vous prononcer. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je cède la parole à M^{me} Michèle Rouillet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse sans doute à M. Kanaan, mais peut-être à M^{me} Perler également. Les médias ont épilougué sur la rémunération du chef d'orchestre de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR); ce n'est nullement sur le montant que je veux revenir ici, mais on sait que la presse a pu avoir cette information parce qu'il y a eu une fuite d'un rapport confidentiel, le rapport du Contrôle financier de la Ville.

Alors comme on n'est pas en période électorale et qu'on peut espérer que le Conseil administratif ne va pas essayer d'instrumentaliser cette fuite pour abattre un opposant politique, comme par ailleurs aucun membre de la commission des finances n'a eu accès au document complet – il a eu accès à un bref résumé qui ne donne pas ces renseignements – les membres de la commission des finances n'ont pas à avoir peur d'être convoqués par la police judiciaire, voire d'être arrêtés par la police.

Ma question est la suivante: pourquoi le Conseil administratif a-t-il des problèmes avec la transparence, pour rendre ce document confidentiel? Plus précisément, est-ce que vous, Monsieur Kanaan – voire ça relèverait peut-être cette fois-ci de la fonction de M^{me} Perler, maire de la ville – comptez déposer une plainte pénale pour la fuite de ce document? Merci.

(La présidence est provisoirement assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente de séance. Madame la conseillère municipale, tout d'abord je vous rassure – je parle comme seul membre du collège qui siégeait ici lors de la législature précédente –, à aucun moment et sous aucune forme le Conseil administratif n'instrumentalise une fuite pour des raisons de règlements de comptes politiques.

Je rappelle, puisque de nombreux membres de ce Conseil ne siégeaient pas à l'époque, que nous avons alors déposé une plainte contre inconnu. Contre inconnu. A la demande du président du Conseil municipal de l'époque, M. Eric Bertinat. Alors j'assume, je l'ai signée comme maire. Une plainte contre in-con-nu. Et d'ailleurs le Ministère public nous l'a déclassée en dénonciation pour nous sortir de la procédure. A partir de ce moment-là ce n'était plus du tout entre nos mains et nous avons suivi comme vous les péripéties, qu'on peut effectivement discuter

quant à leur ampleur et à leur forme, mais, j'aimerais quand même le dire, je trouve votre accusation calomnieuse.

Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, j'étais celui de l'ancien Conseil administratif qui a proposé un nouveau système de diffusion des rapports du Contrôle financier. L'accusation de manque de transparence est donc complètement erronée, puisque depuis cette période tout le Conseil municipal reçoit un résumé substantiel qui contient l'essentiel, c'est-à-dire les constats du Contrôle financier, son positionnement et les réponses de l'audit, qui permet aux membres du Conseil municipal de se faire une idée.

A partir du moment où un résumé de ce type est diffusé à tout le Conseil municipal, il n'est plus considéré comme confidentiel, parce qu'à partir du moment où c'est diffusé à tout un parlement ce n'est plus confidentiel, et le rapport intégral – et je m'étonne, Madame Rouillet, que vous n'en ayez pas fait la demande – est accessible aux membres de la commission qui en font la demande.

Mme Michèle Rouillet (PLR). Elle a été faite, mais il faut du temps!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, tout à fait. Effectivement. Alors, ce qui est intéressant dans ce dossier, Madame Rouillet, c'est que visiblement le journaliste qui a eu l'information a eu une version tronquée du résumé. Tronquée. Du coup j'ai en effet autorisé l'OSR à donner le rapport intégral, tant qu'à faire, parce que ce n'est pas la peine qu'il se fasse attaquer sur des informations tronquées.

On est en train d'évaluer les aspects juridiques qui sont compliqués dans ce cas-là, parce qu'à l'époque où nous avons porté plainte les rapports du Contrôle financier n'étaient pas diffusés du tout. Et c'est bien pour corriger cet état de fait qu'on a introduit la nouvelle règle. Comme vous le voyez, la source de la fuite... Je ne vous jurerais pas que vous ne serez pas... non, je plaisante, il n'y aura pas d'interpellation à la police judiciaire, je l'espère parce qu'en soi c'est évidemment fort désagréable pour toute personne concernée, mais comme vous le voyez la situation est un peu compliquée.

En attendant, la transparence est de mise et nous allons encore réfléchir si nous pouvons améliorer la transparence en matière de Contrôle financier. Déjà, quand une personne donne une version tronquée, je considère à titre personnel que c'est de la malveillance, parce que normalement le journaliste n'avait pas les réponses de l'OSR aux questions. Voilà, j'espère que j'ai pu éclaircir cette situation autant qu'on y arrive nous.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Quelle ne fut pas ma surprise aujourd'hui, en tant que commerçante, de recevoir une lettre du Conseil administratif, plus exactement du département de M^{me} Barbey-Chappuis, m'annonçant que cette année, du 1^{er} avril au 31 octobre, toutes les terrasses sur le domaine public étaient au bénéfice d'un rabais de 50%! Bonne surprise, bien évidemment, mais surprise quand même puisque, en 2021, le Parti libéral-radical avait déposé au Grand Conseil le projet de loi PL 12942 qui demandait justement un soutien et une gratuité aux terrasses, et que M^{me} Barbey-Chappuis, en date du 31 mai 2021, avait déclaré devant la Commission de l'économie du Grand Conseil que ce n'était pas une bonne idée parce que ça faisait une baisse de revenus de 1,9 million pour la Ville de Genève. Alors, évidemment, nous sommes très heureux de cette baisse, mais qu'est-ce qui a changé entre mai 2021 et mars 2022 pour qu'on nous annonce maintenant qu'on va bénéficier d'une gratuité de 50%? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. J'espère que vous êtes, comme moi, attachée à l'autonomie communale et que vous considérez que ce genre de décisions, qui ont un impact sur les finances publiques, doivent être prises à l'échelon communal et pas imposées par le Grand Conseil alors que la situation, lorsque le Grand Conseil débattait de ce projet de loi, était encore extrêmement incertaine. On n'avait aucune visibilité sur la situation dans douze mois.

C'est la raison pour laquelle la position de la Ville de Genève, qui était aussi celle de l'Association des communes genevoises, puisque j'avais été auditionnée avec des représentants de l'Association des communes genevoises, c'était de dire d'abord, un, il faut respecter l'autonomie communale, et cette décision d'exonération de taxe doit être prise par les magistrats communaux en fonction des spécificités et des finances publiques de leur commune et, deux, on ne peut pas prendre cette décision sur une période aussi longue, mais on doit réévaluer la situation de trois mois en trois mois ou de six mois en six mois pour s'assurer que cette exonération se justifie encore.

Le Conseil administratif a pris cette décision au niveau de la Ville de Genève; je suis revenue devant mes collègues environ tous les six mois avec une analyse de la situation sanitaire, et nous avons considéré, en début d'année, que cette exonération se justifiait parce qu'il y avait eu la cinquième vague Omicron, qui n'était absolument pas prévisible au mois de mai 2021, Madame Richard. Gouverner, c'est aussi s'adapter à la situation; c'est aussi défendre son autonomie communale.

C'est la raison pour laquelle j'ai pu tenir cette position devant la commission du Grand Conseil et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé à mes collègues cette exonération, parce que je considère aujourd'hui que les commerçants doivent

continuer à être soutenus. Il y a eu cette cinquième vague, l'économie privée a été fortement touchée, et je pense que c'est un geste qui sera apprécié d'un secteur économique qui a été particulièrement touché par la pandémie. Je vous remercie. *(Quelques applaudissements.)*

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Perler, notre maire, et concerne la rue du Vieux-Collège. En effet, quelle n'a pas été ma surprise de voir, en arrivant depuis la rue Ferdinand-Hodler, au début de la rue du Vieux-Collège à droite, que les cases de livraison pour les entreprises avaient été purement et simplement supprimées. J'aimerais en connaître la raison, parce que c'est déjà difficile de parquer, alors si en plus on nous enlève des places de livraison c'est compliqué pour les entreprises. Merci pour votre réponse, Madame la maire.

La présidente. Je vous remercie pour votre question. M^{me} la maire vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} la conseillère municipale Yasmine Menétrey.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Madame la vice-présidente. Ma question est pour les conseillères et conseillers administratifs. La paroisse de Sainte-Clotilde organise une collecte de solidarité et elle vous a fait une demande pour disposer du Palladium afin de stocker, de récolter et de trier les dons. La réponse que vous leur avez communiquée dit que ce sera dans quinze jours. Ils viennent d'ailleurs de faire un voyage en Ukraine. Au vu de l'urgence et de l'élan de solidarité des citoyens, je souhaiterais savoir si vous pouviez leur octroyer les lieux en urgence et gracieusement. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M^{mes} et MM. les conseillers administratifs vous répondront ultérieurement. La parole est à M^{me} Fabienne Beaud, conseillère municipale.

M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse, je pense, à M^{me} la maire. Lors de la législature 2015-2020, le Conseil municipal a voté une motion du Parti démocrate-chrétien qui proposait aux adolescents dès l'âge de 12 ans une réduction de 100 francs sur les abonnements TPG. La semaine dernière, un article a paru dans la presse, disant que le Conseil administratif avait fait une extension de cette prestation aux enfants dès

l'âge de 6 ans. Ma question est la suivante: combien coûte cette prestation à la Ville de Genève, et quel département la finance?

M^{me} Frédérique Perler, maire. Madame la conseillère municipale, c'est à la demande de plusieurs citoyennes et citoyens que j'ai proposé cette extension. Quant au coût de cette opération, je l'ignore puisqu'elle vient de démarrer cette année; ce sera donc à voir aux comptes prochains. Je peux vous dire d'ores et déjà que c'est sur les lignes budgétaires du département que je préside, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, et qu'il y aura probablement un ajustement de la subvention, enfin de cette ligne budgétaire, qui devra être fait suivant le succès de cette opération. On attend donc de voir le nombre de demandes qui vont être complétées par rapport à l'âge limite de 12 ans en l'amenant à 6 ans.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge de la sécurité et des sports. De nombreuses et nombreux habitant-e-s de la ville de Genève habitent dans des immeubles locatifs qui ne comportent pas d'abri de la Protection civile (PCi) et ne savent pas non plus quel abri PCi leur est attribué. Au vu de la situation actuelle en Europe de l'Est et plus particulièrement des menaces proférées par Vladimir Poutine en matière de sécurité nucléaire, comment est-ce que ces personnes peuvent être informées le plus rapidement et le plus efficacement possible sur l'abri PCi qui leur est attribué? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Effectivement, et c'est bien compréhensible, la situation actuelle génère de l'anxiété chez certains habitants de la ville de Genève. Je rappellerais peut-être les compétences des uns et des autres. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, c'est la Confédération qui assure la conduite, la coordination des opérations et, s'agissant des abris PCi, tout ce qui relève de la planification, de la construction et de la gestion des abris PCi, là cela relève du Canton; la Ville de Genève est en bout de chaîne et elle est effectivement responsable de l'attribution des places. L'ordre d'ouvrir les abris PCi est donné par la Confédération aux Cantons qui sollicitent ensuite les communes pour ouvrir les abris PCi.

Actuellement en ville de Genève il existe 2289 abris privés; il existe également six abris publics. L'attribution de ces places se fait via un programme informatique qui s'appelle «Abri 2000» et qui est actualisé en fonction des données de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Alors c'est vrai, comme l'a indiqué le Canton, aujourd'hui le taux de couverture dans le

canton de Genève n'est pas de 100%; il y a, je crois, quatre cantons en Suisse qui n'atteignent pas aujourd'hui les 100% de taux de couverture. C'est le cas notamment à Genève et, lors des interventions dans les médias, récemment, le Canton a indiqué que des abris comme les parkings, par exemple, pouvaient être mis à disposition.

Voilà donc où on en est, mais c'est vraiment au niveau de la Confédération que cela se décide, ensuite aux Cantons et, finalement, la Ville de Genève est uniquement responsable de garantir l'ouverture de ces abris PCi et d'attribuer les places selon le programme qui est mis en place au niveau cantonal.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Au début de la rue de la Servette se trouve un endroit appelé le pont de la rue de la Servette, où plusieurs bus quittent la rive gauche pour se diriger vers la rive droite, comme le 9, qui va au Lignon, le 19 et le 6 à Vernier et le 10 à l'aéroport. Cet endroit est oublié de vos services de nettoyage; le lieu est sale, l'odeur désagréable et le nettoyage ne se fait pas régulièrement. Pouvez-vous demander à vos services de mieux entretenir cet endroit? Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Ecoutez, je vous propose simplement de me transmettre les coordonnées du lieu, et nous vérifierons. Parfois, il s'agit de parcelles privées, alors il faudra vérifier. Je ne sais pas exactement où se trouve le site dont vous parlez aujourd'hui, mais bien évidemment que s'il y a une amélioration à apporter et que ça relève de la compétence des services de la Voirie, on fera le nécessaire.

Je rappelle que le Service Voirie – Ville propre travaille trois cent soixante-cinq jours par année; il travaille donc sept jours sur sept et le maximum est fait par les équipes pour assurer la propreté de la ville de Genève. On travaille d'ailleurs actuellement au sein du département sur l'élaboration d'un plan de propreté avec un diagnostic qui a aussi été fait avec les associations d'habitants et qui nous permettra ensuite de décliner toute une série de mesures. Si ce lieu est identifié comme étant un point noir ou un point où on doit avoir une vigilance accrue, on fera bien évidemment le nécessaire. Je vous invite donc à me transmettre l'adresse et nous ferons les vérifications.

M. Théo Keel (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, magistrat en charge des finances. Est-ce que le Conseil administratif a des moyens, par le biais de ses représentants à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève

(CAP) et à la BCGe, d'agir sur les investissements de ces institutions, en lien avec la Russie? Si oui, compte-t-il le faire? Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Pour ce qui concerne les représentants de la Ville de Genève à la BCGe, non, ils sont nommés par la Ville de Genève et sont ensuite indépendants. Il n'empêche que la BCGe va respecter, évidemment, je n'ai aucun doute, les conditions et les clauses qui ont été émises par notre pays, par la Confédération suisse en ce qui concerne les investissements en Russie.

En ce qui concerne la CAP, on pourra effectivement interroger les différentes commissions d'investissement sur ces questions. Je vous remercie.

M. Kevin Schmid (PLR). La presse portait à notre connaissance, le 28 février, des expériences menées par votre département, Madame la conseillère administrative Perler, visant en substance à diminuer, à l'insu de quelque 150 foyers, locataires de la Ville de Genève, leur chauffage d'un à deux degrés, soit une diminution jusqu'à 10%. Vous avez immédiatement justifié ces cachotteries, non sans un certain cynisme, par une démarche que vous qualifiez de «sobriété énergétique» doublée d'une expérience digne des plus grands sociologues, à savoir la pratique du mensonge par omission, à grande échelle.

Dans les faits, vous avez privé 150 foyers du droit légitime qui est le leur de savoir qu'une diminution parfois significative de la production de chaleur dans leur logement a eu lieu. Vous annoncez réaliser des économies à hauteur de 14% dans la consommation des immeubles ciblés et affirmez n'avoir reçu à ce jour aucune plainte. Une habitante de la rue des Minoteries 1, âgée de 86 ans, m'a affirmé s'être plainte à plusieurs reprises à la GIM, laquelle lui a sèchement indiqué que la réalité de l'inconfort qu'elle vivait à son grand âge était impossible, menaçant de lui imputer les frais liés au déplacement d'un chauffagiste s'il avérait qu'il s'était déplacé pour rien.

La présidente. C'est une minute par question...

M. Kevin Schmid. Je vous remercie, Madame la présidente. Allez-vous, par décence, un, reconnaître publiquement une démarche cavalière, une véritable erreur qu'aucun plan climat municipal ne saurait justifier dans le mensonge fait à ces 150 foyers; deux...

La présidente. Monsieur, vous devez conclure.

M. Kevin Schmid. ... réparer les semaines d'inconfort vécues par votre faute et dans le mensonge par cette personne âgée et par tous les foyers qui seraient amenés à vous en faire la demande? Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, je crois que ce n'est pas très utile d'avoir des paroles aussi virulentes. (*Quelques applaudissements.*) Je suis en train de réfléchir comment je vais vous dire la chose, mais sur le même ton ça ne me paraît pas très utile...

Lorsqu'on mène une expérience pilote, ici en l'occurrence de diminuer d'un à deux degrés le chauffage, visant à confirmer qu'on peut faire cette diminution sans inconfort pour les personnes – ou qu'à l'inverse le constat au bout de l'expérience pilote est que beaucoup de personnes s'en sont plaintes et l'ont observée –, si on les informe, vous êtes à peu près certain que 80% des locataires concernés vont se plaindre, auprès de la GIM en l'occurrence.

Il s'agit d'une expérience pilote qui va durer jusqu'au mois de mai, c'est-à-dire la période hivernale, pour vérifier, et le terme de «sobriété» est tout à fait mal compris de votre part, puisqu'il s'agit de voir si, en diminuant d'un à deux degrés, il y a une perception d'inconfort des locataires. Et si ce n'est pas le cas au bout de cette expérience et au bout du bilan, eh bien nous pourrions diminuer d'un à deux degrés dans les immeubles. C'est assez simple comme mise en œuvre.

Le message est le suivant: si on informe les locataires, on peut être certain qu'il y aura un effet psychologique immédiat qui va faire qu'ils auront froid. Maintenant, il y a eu une ou deux personnes qui se sont informées; dans la situation que vous avez citée dans votre intervention, où la personne se serait fait répondre sèchement par quelqu'un de la GIM, peut-être qu'il y a eu une réelle panne de chauffage, ce sont des choses qui arrivent, mais en l'occurrence il y a deux ou trois personnes qui se sont inquiétées. Il s'est agi de personnes soit âgées, soit handicapées, qui sont particulièrement statiques, et c'est vrai que des personnes qui ne peuvent pas beaucoup bouger peuvent ressentir, puisqu'elles ont des besoins physiologiques spécifiques, un besoin particulier.

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

Le président. Il faut conclure, Madame la maire.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Ce type de situations est tout à fait discuté avec la GIM et à travers un groupe de travail qui a été mis en place, notamment avec les Services industriels de Genève (SIG). L'idée, c'est quand même de viser à examiner la possibilité qu'en mettant un pull, par exemple, on ne ressent pas une diminution d'un à deux degrés dans son logement. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC, ex-PDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Je comprends, à la réponse que vous avez donnée à M^{me} Michèle Rouillet concernant la fuite sur le rapport du CFI sur l'OSR, qu'en fait vous avez transmis vous-même le rapport intégral à la presse, parce que vous aviez peur que le rapport succinct ne soit mal compris, ou quelque chose comme ça. Je voulais savoir si, en ce qui nous concerne nous, conseillers municipaux, nous aussi dorénavant on peut transmettre à la presse des rapports qu'on juge utiles et dignes d'intérêt pour la population, ou est-ce qu'on s'expose à une fouille anale au saut du lit le matin? Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous laisse la responsabilité du type de fouille que vous présumez à la police genevoise... C'est inutilement polémique. Ce n'est pas moi qui ai transmis un rapport à la presse; j'ai autorisé l'OSR à transmettre à la presse la partie qui le concerne, ses réponses. Rien à voir.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC, ex-PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Madame la magistrate, vous n'êtes pas sans savoir combien la circulation rue du Rhône est chaotique. Comment pensez-vous réguler le trafic sur cet axe et plus particulièrement au niveau du carrefour rue du Rhône-place du Port, où tous les modes de transport s'entrecroisent dans une valse bien dangereuse? Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). Elle va fermer la rue du Rhône! (*Brouhaha, commentaires. Le président sonne la cloche.*)

M^{me} Frédérique Perler, maire. Madame la conseillère municipale, oui, exactement, vous avez tout à fait raison, votre constat est tout à fait exact, la circulation n'est plus tenable dans cette rue du Rhône. Hélas, ce n'est pas la seule, donc au fur et à mesure, je les empoigne les unes après les autres, soit pour faire

respecter les règles – on a les mêmes problématiques à la rue de la Corraterie, par exemple, où la non-circulation n'est pas respectée, et ce n'est pas le seul endroit, hélas.

Je m'y attelle; c'est dans les tuyaux, comme on dit. Puis il y aura aussi peut-être d'autres mesures à prévoir sur cette rue, parce que, pour mettre une pierre dans mon jardin, s'il y a des abus de circulation sur des rues qui sont fermées à la circulation ou très limitées, c'est peut-être que le message n'est pas suffisamment clair aux abords de ces rues mêmes pour les personnes qui circulent en véhicule motorisé. Soyez rassurée, cette rue fait partie de toute la panoplie des rues où il faudra faire des appels.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. Nous savons qu'à Genève nous avons un alignement de platanes qui partent de la Tour-Carrée et qui vont jusqu'à la Perle du lac, à peu près de la même taille. Vous avez décidé de faire un élagage de ces platanes tous les deux ans, et pour certains de ces platanes en bonne condition on pourrait leur permettre de devenir plus grands.

J'aimerais savoir ce qu'il en est par rapport au patrimoine et par rapport à la sécurité. Nous avons cette piste cyclable du U lacustre qui fait tout le tour. Nous avons aussi le quai Gustave-Ador ou le quai Wilson, où des scootéristes, des voitures peuvent passer. Nous savons que la bise peut être très forte. Un platane qui grandit, ça veut dire de plus grandes branches; ces plus grandes branches pourraient se casser et tomber sur un cycliste ou un scootériste. Par rapport au patrimoine, ça casserait une certaine ligne. J'aimerais donc savoir si vous avez pensé à ces questions. Merci beaucoup, Monsieur le magistrat.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. On pourrait peut-être reprendre la question que vous posez, parce qu'elle est assez vaste. Effectivement, l'élagage comporte tout ce volet de sécurité et, sur les 1400 arbres que nous élaguons, évidemment, il y en a un certain nombre que nous devons continuer à élaguer, tout simplement; ça tourne autour de 350 à 400 arbres – c'est encore à voir, parce que, comme vous le dites si bien, ces arbres ne résisteront plus, malheureusement, au fait de les laisser grandir en semi-liberté. Nous disons «en semi-liberté» parce que cet accompagnement de sécurité que vous mentionnez, c'est-à-dire sur le bas, continuera à être fait. La question de la sécurité est primordiale.

Sur la question du patrimoine, si je comprends bien ce que vous voulez dire il s'agirait de la beauté autour de la rade parce que tous les platanes sont quasiment pareils et identiques, elle est assez subjective; on pourrait en discuter. Les laisser

grandir, et un grand nombre d'entre eux vont grandir, en étant accompagnés dans leur développement, sera, vous le verrez, tout aussi beau. Mais ce n'est pas qu'on arrête d'élaguer du jour au lendemain.

Du reste, cette année, on a recommencé certains élagages, parce que nous devons renforcer ces branches, et les platanes, dans ce cas, ou les arbres qui n'ont pas la force, et nous le savons déjà, nous commençons déjà aujourd'hui à les détecter, nous devons continuer à les élaguer, parce que nous ne voulons absolument pas qu'une branche tombe sur une citoyenne ou un citoyen – ni sur une voiture.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. Je me permets de reposer la question que j'ai posée à la dernière session sur l'initiative «Climat urbain». Je ne crois pas avoir vu de prise de position du Conseil administratif à ce sujet. La question était simple: quelle est la position du Conseil administratif par rapport à cette initiative, et est-ce que vous avez les éléments pour confirmer qu'aujourd'hui cette initiative représente 80% des places de stationnement qui devaient être supprimées en ville de Genève? (*Commentaires.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement.

Nous passons au point 6 de notre ordre du jour, le troisième débat sur la proposition PR-1498. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le troisième débat porte sur le texte tel qu'adopté au terme du deuxième débat. Je donne la parole à qui la demande et selon les règles du débat libre; je commence par M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Merci, Monsieur le président. C'est juste une observation technique: il est 18 h 35; normalement on a une pause à 19 h – comme vous le savez sans doute, Monsieur le président –, et je pense que, comme il y a passablement d'amendements, la discussion risque d'être nourrie. Il serait peut-être plus sage de faire les urgences maintenant et ensuite d'ouvrir le débat sur ce projet de règlement. C'est vous qui avez bien sûr la mainmise sur le sujet, mais je pense qu'on n'aura pas épuisé le sujet en vingt minutes; ça, ce n'est pas possible. J'encourage donc vivement le bureau à reporter ce point à 20 h 30, ainsi on aura le temps de débattre sereinement de ce sujet extrêmement important pour les finances publiques et pour nos citoyens.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Oui, ça serait bien.

M. Alain de Kalbermatten. Merci, Monsieur le président, d'entendre cette doléance.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (*Le bureau délibère.*) Monsieur le conseiller municipal, Mesdames et Messieurs, votre demande a été entendue par le bureau. Je passe donc aux renvois directs, et on commencera le troisième débat à la reprise.

M. Alain de Kalbermatten. Merci, Monsieur le président.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

- 5. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 5 515 100 francs destiné à l'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et des équipements associés dont à déduire la subvention du Canton de 109 800 francs pour le diagnostic pollution, soit un montant net de 5 405 300 francs, qui se décompose comme suit:**
- **Délibération I: 2 746 400 francs, complémentaires au crédit de 460 000 francs voté le 20 juin 2018 (préétude PRD-162), destinés aux études d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction en coconception et coconstruction avec les habitant-e-s, et usagers et usagères du site, dont à déduire 109 800 francs correspondant à la subvention du Canton pour le diagnostic pollution, soit 2 636 600 francs net;**
 - **Délibération II: 405 000 francs destinés à l'étude pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club, sis au 27, sentier des Saules, parcelles N^{os} 3740 et 4152, feuille N^o 24 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;**
 - **Délibération III: 1 394 500 francs destinés au concours et à l'étude de la construction d'une nouvelle base nautique à la pointe de la Jonction;**
 - **Délibération IV: 969 200 francs destinés à la réalisation, en coconstruction avec les associations, de travaux anticipés du projet définitif, y compris les honoraires de suivi d'exécution et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination de tous les acteurs sur le site (PR-1508).**

Introduction

Le quartier de la Jonction est dense et manque d'espaces verts et de lieux publics de détente malgré sa situation exceptionnelle à la confluence du Rhône et de l'Arve. L'opportunité de créer un parc public se présente avec le départ des bus des Transports publics genevois (TPG) à la fin de l'automne 2020.

Le site identifié pour l'aménagement d'un nouveau parc à la Jonction était en grande partie occupé par un dépôt de bus TPG. Les TPG ont déménagé les bus courant février 2021. Suite à ce départ, l'ensemble de cet espace sera acquis par la Ville de Genève, le Canton de Genève en étant l'actuel propriétaire.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Le périmètre de l'aménagement du parc se situe entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction, il englobe le sentier des Saules sur toute sa longueur.

La volonté de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née sous l'impulsion du Forum Pointe de la Jonction (FPJ). Suite à la pétition «pour un parc à la Jonction», le FPJ a mis en place une démarche participative qui a abouti au dépôt du projet de délibération PRD-162 au Conseil municipal. Ce projet de délibération finance les études préliminaires du projet du parc.

Le FPJ est une fédération comprenant:

- l'Association pour la reconversion vivante des espaces;
- l'Association des habitants de la Jonction;
- le Canoë-Club de Genève;
- la Fédération des artistes de Kugler;
- la Maison de quartier de la Jonction;
- l'association Un Rhône pour tous;
- l'Association Nicoletta.

Afin de poursuivre les études pour la création d'un nouveau parc public à la pointe de la Jonction avec le FPJ, mais plus généralement avec tous les habitant-e-s qui souhaitent s'impliquer dans un processus de coconception, puis de coconstruction, un crédit d'étude doit être accordé à ce projet.

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc, il est nécessaire de réorganiser les activités nautiques (canoë, rafting et paddle). En effet, leur emplacement actuel au bout de la pointe de la Jonction implique de maintenir des accès motorisés fréquents dans le centre du parc et incompatibles avec les usages futurs. Dès lors, il est proposé, en accord avec les associations, de relocaliser le Canoë-Club et les autres activités nautiques à proximité immédiate du parc et du réseau routier existant. L'emplacement exact est en cours de discussions avec les partenaires. Le crédit d'étude financera le concours d'architecture pour la construction de la nouvelle base nautique et les études jusqu'au crédit de réalisation.

La concertation a confirmé la volonté des associations et des usagers/usagères de rénover le bâtiment du Canoë-Club qui permettra de définir les nouveaux usages. La seconde délibération qui est spécifique aux études de cette rénovation permettra de définir définitivement les nouveaux usages (buvette, salles polyvalentes...) et de réaliser les études détaillées des travaux à réaliser.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Contexte et historique de l'opération

Depuis de nombreuses années, le site de la pointe de la Jonction a fait l'objet de projets, installations de pontons et de diverses démarches. Il est le sujet de quatre pétitions dont la dernière «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction» qui a abouti au vote du projet de délibération PRD-162.

Ce lieu a retenu toute l'attention du Conseil municipal et du Grand Conseil et de nombreuses motions ont été déposées au cours des dernières années.

Le site de la pointe de la Jonction conjugue plusieurs atouts, une configuration particulière en triangle, un rôle de confluence entre une rivière et un fleuve de régime hydrique distinct, et un passé industriel.

Les bords du Rhône sont déjà largement sollicités en été, de nombreux et de nombreuses usagers et usagères s'y pressent, que ce soit pour la baignade ou pour pique-niquer et une buvette anime les lieux. Les eaux tumultueuses de l'Arve accueillent depuis longtemps des sports aquatiques (canoë, rafting).

Le déménagement des bus TPG est une opportunité exceptionnelle pour réaménager la pointe de la Jonction en parc public. Le travail entrepris avec le FPJ a largement confirmé le besoin d'un parc à cet endroit.

Le vote du projet de délibération PRD-162 a permis de mener des études préliminaires pour déterminer, entre autres, le niveau de pollution des sols et des constructions. Ainsi, avec la participation du FPJ, une équipe pluridisciplinaire de mandataires a été choisie pour l'aménagement du parc. Le groupement retenu est composé d'architectes, d'architectes paysagistes, d'ingénieurs hydrologues spécialistes en environnement et en acoustique et il mènera le projet du parc jusqu'à sa phase de réalisation.

Dans un premier temps, l'élaboration du projet a fait l'objet d'une démarche participative. Le travail du groupement a consisté à mettre en place une démarche participative sous forme d'ateliers et de moments partagés pendant le premier semestre 2021. La synthèse a été faite le 31 août en séance publique et l'image issue de la concertation a été présentée aux habitant-e-s le 1^{er} novembre 2021; cette image permettra de nourrir l'élaboration du plan de site.

En effet, la création de ce parc nécessitera l'élaboration d'un plan de site qui sera établi en collaboration avec le Canton pour permettre de fixer et de protéger les éléments intangibles du futur parc et de ses abords.

Les dates clés de l'opération

- 2007 Modification du règlement sur les bains publics (RBains) autorisant la baignade dans le Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction, mais pas les plongeons.
- 2010 Fort engouement populaire pour la baignade dans le Rhône urbain en période estivale en aval du pont Sous-Terre. Dépôt de la requête en autorisation de construire (DD) du Canton de Genève sur le Rhône urbain «Le Rhône – secteur Jonction – Réalisation de pontons sur le fleuve». Réalisation et achèvement en février 2012.
- Mars 2015 Dépôt de la requête en autorisation de construire (DD) de la Ville de Genève: «Aménagement du sentier des Saules – construction d'un WC public».
- Juin 2016 DD de la Ville acceptée, recours des riverains.
- Été 2016 Pétition pour un parc à la pointe, à l'initiative du FPJ, signée par 5475 personnes et déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal.
- Octobre 2016 Dépôt d'une DD du Canton de Genève sur le Rhône urbain: «Sécurisation des pontons du Rhône – travaux d'aménagement, de protection et d'entretien important des cours d'eau».
- Mars 2017 Pétition pour le parc acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.
- Avril 2017 DD du Canton de Genève acceptée. Recours des riverains.
- Été 2017 à janvier 2018 Première phase de démarche participative organisée par le FPJ; questionnaires, tables rondes, visites guidées, forum...
- Août 2017 Pétition pour le parc acceptée par le Grand Conseil.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Septembre 2017	A l'initiative du FPJ, dépôt au Conseil municipal du projet de délibération PRD-162 demandant un crédit d'étude de 500 000 francs pour le parc (urbanisme 260 000 francs, étude pollution 140 000 francs et démarche participative 100 000 francs).
Juin 2018	Autorisations des DD de la Ville et du Canton annulées suite aux recours des riverains.
Juin 2018	Vote par le Conseil municipal du projet de délibération PRD-162, préétude de 460 000 francs.
Novembre 2018	Début des études de dépollution.
Janvier 2019	Lancement de l'appel d'offres du projet «Etude et aménagement d'un parc à la pointe de la Jonction. Un projet en coconception et coconstruction avec les habitant-e-s et les usagers et usagères du site».
20 mai 2019	Adjudication du mandat à l'équipe pluridisciplinaire «Leopold Banchini».
Octobre 2019	Début des études préliminaires.
Juillet 2020	Etude de faisabilité base nautique et rénovation du Canoë-Club.
Automne 2020 – printemps/été 2021	Démarche de concertation à travers des ateliers, des événements participatifs, des newsletters, etc., et élaboration d'une image des aménagements à réaliser selon les résultats de la concertation.

Notice historique du bâtiment du Canoë-Club

Implanté depuis 1956 à la pointe de la Jonction, le Canoë-Club de Genève profite d'une situation géographique propice et favorable à son activité en permettant aux pratiquants de profiter de l'Arve pour les plus confirmés comme du Rhône pour les débutants. Le canoë figure parmi les premières activités de loisirs

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

s'étant installé de manière durable dans un secteur encore largement occupé, à cette époque, par l'industrie.

Dix ans plus tard, et suite à l'installation des entrepôts des TPG, le bâtiment initial, implanté plus à l'est, est remplacé en 1968-1969 par le bâtiment actuel. Il est l'œuvre d'une poignée de passionné-e-s, tous et toutes canoéistes et architectes, parmi lesquels Robert Honegger, benjamin de la célèbre fratrie des constructeurs genevois, ainsi que ses jeunes confrères et amis Jean Rogg et Jean-Claude Lambert.

Cette réalisation s'inscrit dans un contexte de développement considérable du club nautique genevois qui jouit depuis l'après-guerre d'un rayonnement international. Modeste et fonctionnel, l'édifice se présente comme un long volume rectangulaire orienté plein sud. En son milieu est aménagé un patio par lequel on accède au volume de l'étage supérieur que prolonge une terrasse surplombant la rivière. Son ossature en béton armé supporte et exhibe à la fois les dalles à caissons emblématiques du système constructif développé par les frères Honegger. Au début des années 1980, le Club-house est surélevé, avant de connaître par la suite différentes transformations de ses espaces intérieurs et plusieurs réfections.

Lors du recensement architectural cantonal (RAC) mené en 2015, le bâtiment s'est vu attribuer une valeur «intéressant» et ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Le présent projet répond aux différentes motions et pétitions déposées au cours des années précédentes.

Les motions

- 27 septembre 2003 Motion M-377 intitulée: «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat».
- 17 février 2010 Motion M-901 intitulée: «Construisons des bains publics dans le Rhône!».
- 28 juin 2011 Motion M-975 intitulée: «Des bains publics pérennes au fil du Rhône».
- (Retirée par ses auteurs lors de la séance du 23 avril 2013.)*

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

- 21 novembre 2012 Motion M-1058 intitulée: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017».
- 24 juin 2014 Motion M-1142 A intitulée: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction».
- 2 novembre 2016 Motion M-1257 intitulée: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire».

Les pétitions

- 1^{er} novembre 2011 Pétition P-275 intitulée: «Sentier des Saules: on continue!».
- 30 octobre 2012 Pétition P-297 intitulée: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction».
- 27 septembre 2016 Pétition P-364 intitulée: «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction».

Exposé des motifs

La présente demande de crédit porte sur l'étude de projet du parc de la Jonction, l'étude et le concours de la construction d'une base nautique, l'étude de la rénovation de l'actuel Canoë-Club et l'accompagnement de la gestion temporaire du site dans l'attente de l'aménagement définitif et enfin la réalisation de travaux préparatoires. Ces projets seront élaborés sur la base de l'étude préliminaire et des orientations arrêtées lors du processus de concertation. Ces principes sont traduits dans l'image issue de la concertation présentée aux habitant-e-s et aux usagers et usagères, le 1^{er} novembre 2021.

Le présent crédit d'études vise donc à poursuivre les démarches engagées avec tous les acteurs du projet et à réaliser et financer les études décrites ci-après.

Etude de projet

Le processus mis en place lors de l'étude préliminaire avec les mandataires, les associations et la population a permis de définir les usages, les grands axes et les priorités d'aménagement du parc, les conditions d'accessibilité au site, celles

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

des accès à l'eau et à la baignade tout en respectant la protection du patrimoine construit et dendrologique. L'image issue de la concertation produite à l'issue des échanges et réflexions de l'étude préliminaire servira de base à l'élaboration du projet de parc.

Désormais, l'équipe pluridisciplinaire va poursuivre, en concertation avec les habitant-e-s et les usagers et usagères, les études de projet d'aménagement en vue d'établir un projet de parc. Il s'agira, notamment, sur la base de l'image issue de la concertation, de mettre au point un projet définitif de parc.

Parallèlement, cette image issue de la concertation servira à établir un plan de site, procédure préalable nécessaire à l'obtention d'une autorisation de construire.

Ce projet complexe conjugue de nombreuses contraintes. Une forte attente de la part des habitant-e-s et des associations représentées dans le FPJ et des milieux de la pratique nautique. Une forte inquiétude de la part des riverain-e-s produite par une fréquentation des lieux engendrant des nuisances de voisinage. Un site aux enjeux environnementaux riches et bénéficiant de nombreuses protections: rives du Rhône et de l'Arve, Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE)... Une volonté de maintenir et de développer des accès à l'eau dans un site protégé. L'équipe de projet devra conjuguer toutes ces problématiques pour aboutir à un projet de parc élaboré et admis par tous et toutes.

Les différentes actions sur le terrain mises en œuvre par les associations et la Ville de Genève serviront de test pour élaborer les aménagements définitifs, en particulier les nuisances sonores générées lors d'événements ponctuels et l'accessibilité au parc.

L'emplacement actuel du Canoë-Club devrait être modifié, une étude de faisabilité concernant le programme a été réalisée, tenant compte de la problématique de l'accessibilité au bâtiment et à l'eau et des besoins des pratiques d'autres activités nautiques. En fonction des opportunités foncières, le choix de l'emplacement définitif devra faire l'objet d'une étude spécifique lors de la phase d'études.

La concertation et le travail avec les habitant-e-s et les usagers et usagères se poursuivront tout au long des phases de projet. Cette démarche permettra d'élaborer un aménagement de parc en adéquation avec les souhaits de la population.

Réalisation anticipée de travaux en coconstruction avec tous les acteurs

Tel que convenu avec les associations et notamment le FPJ, des travaux anticipés de ceux à entreprendre pour l'aménagement du parc seront réalisés en coconstruction. La délibération IV comprend les travaux anticipés et les honoraires

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

d'exécution associés, ainsi que des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour coordonner tous les acteurs.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage comprend aussi la gestion de l'occupation temporaire par une équipe de mandataires spécialisés qui permettra de canaliser et d'organiser sous la forme «d'une assistance à maîtrise d'usage» les multiples formes d'usages souhaitées sur le site avec un rôle de médiateur entre les différents usagers et usagères.

Cette «assistance à maîtrise d'usage» permettra d'ancrer dans le temps et l'espace les souhaits des acteurs. L'action de «l'assistance à maîtrise d'usage» devra soutenir et encourager un programme d'activités et de réflexion et une programmation culturelle jusqu'au lancement des travaux du parc. Pour soutenir ces actions, des microchantiers seront mis en place pour tester des parties de projet, ou pour accompagner des événements, dépollution par remédiation, plantation, pépinière, mobiliers, microconstruction, etc.

Le rôle de «l'assistance à maîtrise d'usage» comprendra un accompagnement des usagers et usagères (exemple: FPJ) sur de nombreux points: appui administratif, demandes d'autorisations, groupe relai, facilitation/médiation, charte des usages, définition des actions à mener.

Etude et mise en place du plan de site

Suite à l'arrêt du Tribunal administratif de première instance de juin 2018, il s'est avéré obligatoire d'adopter un plan d'affectation de détail sur le périmètre de la pointe de la Jonction, comme préalable nécessaire à l'obtention d'une autorisation de construire. Compte tenu des enjeux de patrimoine tant naturels qu'historiques, le choix d'un plan de site s'est rapidement avéré être le plus approprié du fait qu'il s'agit de l'instrument prévu par la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites pour permettre l'aménagement d'un site remarquable, tout en assurant sa protection.

En effet, le secteur de la pointe de la Jonction entretient un historique ancien et pluriel. D'un secteur autrefois dédié au maraîchage, investi ensuite par l'industrie (usine Kugler) pour devenir ces deux dernières décennies à la fois un entrepôt de bus et un lieu de loisirs et de détente. Il attise depuis bientôt deux siècles les convoitises. Ce riche éventail d'affectations passées confère à ce lieu un épaisseur historique dont le plan de site pourra dégager une identité.

Les dispositions qui figureront dans le plan de site découleront directement du projet d'aménagement de la pointe de la Jonction. Il précisera les accès, les plantations à prévoir ou à protéger, les équipements publics à maintenir ou à créer. S'y ajouteront des mesures réglementaires sur la protection des espaces naturels

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

et des bâtiments à protéger. Sur ce dernier point, il est à relever que l'Office du patrimoine et des sites (OPS) a mené en 2015 une campagne de recensement sur l'entier du secteur dit «pointe de la Jonction». Ce recensement servira de base pour identifier les éléments bâtis à protéger.

Dans le cadre de la mise au point du plan de site, une étroite collaboration avec les services cantonaux et communaux concernés sera nécessaire afin de s'assurer de la conformité du projet aux lois et règlements en vigueur, en particulier ceux qui touchent à la protection de la nature et aux rives de l'Arve et du Rhône ainsi qu'au patrimoine historique de la pointe de la Jonction.

Enfin, l'adoption du projet de plan de site sera soumise à une procédure qui permettra de donner une forte assise démocratique à la réalisation du parc de la Jonction. En ce sens, il offrira aux opposant-e-s qui ont contesté les autorisations de construire des aménagements du sentier des Saules et de l'installation des nouveaux pontons sur le Rhône l'opportunité, s'ils le jugent nécessaire, de faire valoir leurs réserves ou leurs attentes sur le projet et de recevoir l'assurance que toutes les mesures utiles, s'agissant notamment de la protection des habitant-e-s contre d'éventuelles nuisances que l'usage du parc pourrait causer, auront bien été prévues.

Dépollution

Le site a fait l'objet d'un diagnostic sur la présence de polluants.

Les résultats des études montrent que le sous-sol est constitué de nombreux remblais, ce qui engendre une hétérogénéité des matériaux disposés en de nombreuses couches. Les diagnostics ont démontré que ces sols étaient pollués aux métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, antimoine, zinc, mercure) et aux composés organiques volatils (benzène, hydrocarbures, benzo(a)pyrène).

L'élaboration du projet (fouilles pour diverses conduites, fosses de plantation d'arbres, soubassement d'édicules) devra être basée sur la localisation de ces différents polluants afin d'identifier et définir les modalités de traitement des terres polluées. Une fois le projet déterminé, des investigations complémentaires seront nécessaires pour confirmer la nature du terrain.

Description des ouvrages

Rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club

La rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club sera étudiée dans le respect de la construction originale des frères Honegger. Un équilibre sera mis en

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

œuvre entre prise en compte des techniques de constructions d'origine et des impératifs énergétiques et environnementaux actuels. Cet équilibre sera garanti par l'échange entre les différents services patrimoniaux et énergétiques cantonaux et communaux.

La vocation future de ce bâtiment sera également définie par l'étude, notamment les contraintes structurelles, mais également par les constructions des concertations à venir.

Construction d'une nouvelle base nautique

La construction d'une nouvelle base nautique fera l'objet d'un concours d'architecture. Cette procédure permettra de développer un projet de haute qualité, en prenant en considération les exigences techniques, écologiques et économiques, mais également en répondant à la configuration du site et à l'usage du bâtiment. Le positionnement au bord de l'Arve en proximité directe avec la voirie existante facilite d'une part l'accès par des véhicules et permet d'autre part la mise à l'eau des bateaux pour les nombreuses activités journalières et limite les conflits avec les utilisateurs et utilisatrices du futur parc et les baigneurs et baigneuses côté sentier des Saules.

Cette nouvelle base nautique, dans une perspective de mutualisation et de développement de synergies entre les activités, abritera les différentes activités nautiques déjà présentes sur le site, notamment le canoë, le rafting et le paddle, activités en fort développement. Un loyer sera prélevé pour les entreprises à but commercial installées dans la base.

Ce nouveau bâtiment devra intégrer les éléments de programmes suivants, pour une surface totale estimée d'environ 800 m²:

- des box pour le canoë-kayak, le rafting et le paddle, situés en rez-de-chaussée avec une accessibilité directe à la rivière;
- 4 vestiaires collectifs et 6 vestiaires entraîneurs et entraîneuses individuels, ainsi que les sanitaires adaptés pour une activité de loisir et sportive;
- des locaux administratifs pour l'accueil du public et les activités du Canoë-Club;
- la relocalisation des locaux actuels annexes situés dans l'actuelle base (infirmerie, salle de musculation, locaux matériel pédagogique...);
- les locaux techniques nécessaires à l'exploitation (atelier, déchets, chauffage et ventilation...).

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

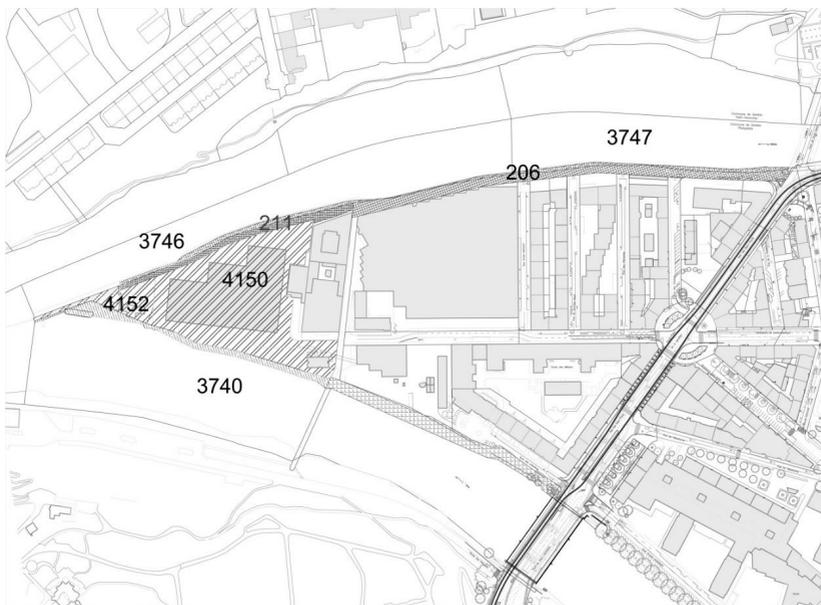
Surfaces, volumes, foncier

Le projet d'aménagement du parc à la pointe de la Jonction s'établira sur les parcelles de la commune de Genève, Plainpalais, sises pour partie en zone de verdure et en zone 3, suivantes:

- 3740 Arve;
- 3746 et 3747 Rhône, propriétés du domaine public cantonal;
- 211 et 206 propriétés privées de la Ville de Genève (sentier des Saules);
- 4150 et 4152 propriétés privées de l'Etat de Genève.

La surface aménagée pour le parc de la Jonction et le sentier des Saules est d'environ 25 074 m².

Le transfert de propriété entre le Canton et la Ville de Genève fera l'objet d'une proposition déposée ultérieurement et conjointe à la proposition dédiée aux travaux du projet du parc de la pointe de la Jonction.



Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés*Rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club*

Surface totale des constructions à rénover	396 m ²
Volume total des constructions à rénover	1 511 m ³

Construction d'une nouvelle base nautique

Surface totale à construire	environ 800 m ²
Volume total à construire	environ 3 000 m ³

Transition écologique et cohésion sociale

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

La rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club et la construction de la nouvelle base nautique seront réfléchies et développées de manière à ce qu'elles répondent aux différents objectifs du plan climat cantonal et développent un ensemble de propositions garantissant un confort d'usage des espaces publics et des bâtiments en toutes saisons.

En matière d'énergies, le projet répondra à l'ambition de la Ville de Genève de devenir «100% renouvelable et 0 émission en 2050».

Les énergies renouvelables locales seront privilégiées, le potentiel solaire sera notamment exploité de manière optimale.

Le bâtiment historique existant du Canoë-Club sera étudié pour tendre vers un objectif de haute performance énergétique (HPE), conformément à la loi sur l'énergie L 2 30, tout en intégrant les aspects patrimoniaux.

La nouvelle construction de base nautique sera à très hautes performances énergétiques (THPE), et si possible à énergie positive.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Estimation des coûts

Délibération I: Etude de l'aménagement d'un parc à la pointe de la Jonction

	Fr.
<i>Honoraires</i>	2 425 000
Architecte	1 423 000
Architecte éclairagiste	60 000
Ingénieur-e civil-e	270 000
Ingénieur-e transports	60 000
Ingénieur-e électricien-ne	50 000
Spécialistes concertation	100 000
Géomètre	30 000
Hydro-géologue, dépollution	332 000
Ingénieur-e environnement	50 000
Dendrologue	50 000
 <i>Frais secondaires</i>	 125 000
Autorisations et taxes	20 000
Etudes techniques et sondages	35 000
Echantillons, maquettes, communication	70 000
 I. Coût total du crédit d'études (HT)	 2 550 000
	Arrondi à la centaine Fr.
+TVA 7,7%	196 400
 II. Coût total du crédit d'études (TTC)	 2 746 400
A déduire:	
Recette subvention Canton diagnostic pollution	109 800
 III. Coût total du crédit d'études (TTC) – délibération I	 2 636 600

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Délibération II: Etude pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club

	Fr.
<i>Relevés et études géotechniques</i>	20 000
Relevés	5 000
Sondages	15 000
<i>Frais secondaires et honoraires</i>	356 000
<i>Frais secondaires</i>	
Autorisations, gabarits, taxes	3 000
Taxes de raccordement	3 000
Echantillons, maquettes, héliographie, communication	5 000
<i>Honoraires</i>	
Architecte	197 600
Ingénieur-e civil-e	44 200
Ingénieur-e électricien-ne	23 200
Ingénieur-e en CV et conditionnement d'air	18 800
Ingénieur-e en installations sanitaires	13 200
Spécialistes	15 000
Géomètre	5 000
Géologue, géotechnicien-ne	5 000
Physicien-ne des constructions	3 000
Ingénieur-e désamiantage	5 000
Ingénieur-e environnement	15 000
I. Coût total du crédit d'études (HT)	376 000
	Arrondi à la centaine Fr.
+TVA 7,7%	29 000
II. Coût total du crédit d'études (TTC) – délibération II	405 000

6378

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Délibération III: Etude pour la construction d'une nouvelle base nautique

	Fr.
<i>Relevé, études géotechniques</i>	55 000
Relevés	5 000
Etudes géotechniques	30 000
Sondages	20 000
 <i>Frais de concours</i>	 406 100
Frais de concours	261 200
Rétribution jury	144 900
 <i>Autorisations, taxes</i>	 8 000
Autorisations, gabarits, taxes	5 000
Taxes de raccordement	3 000
 <i>Echantillons, maquettes, reproductions, communication</i>	 6 000
 <i>Honoraires</i>	 819 700
Architectes	523 000
Ingénieur-e civil-e	120 200
Ingénieur-e électricien-ne	36 000
Ingénieur-e en CV et conditionnement d'air	31 600
Ingénieur-e en installations sanitaires	28 900
Spécialistes	15 000
Géomètre	5 000
Géologue, géotechnicien-ne	20 000
Physicien-ne des constructions	10 000
Ingénieur-e désamiantage	5 000
Ingénieur-e environnement	25 000

I. Coût total du crédit d'études (HT) 1 294 800

Arrondi à la centaine Fr.

+TVA 7,7% 99 700

II. Coût total du crédit d'études (TTC) – délibération III 1 394 500

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Délibération IV: Réalisation anticipée de travaux du projet définitif, honoraires d'exécution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

	Fr.
<i>Travaux préparatoires en coconstructions</i>	500 000
Matériaux microchantiers	500 000
<i>Honoraires</i>	324 000
Assistance à maîtrise d'ouvrage 2022-2025	264 000
Suivi d'exécution des microchantiers 2022-2025	60 000
<i>Frais secondaires</i>	30 000
Autorisations, gabarits, taxes	5 000
Études techniques Sondages (HAP)	10 000
Echantillons, maquettes, information public	15 000
I. Coût total des travaux (HT)	854 000

Arrondi à la centaine Fr.

+TVA 7,7%	65 800
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	36 800
+ Intérêts intercalaires (1,75%, durée 12 + 6 mois)	12 600
II. Coût total des travaux (TTC) – délibération IV	969 200

Recettes

Les recettes envisageables pour cette opération seront identifiées dans les demandes de crédit de travaux. En effet, à ce stade de projet, seule la participation cantonale à la dépollution du site à hauteur de 109 845 francs est totalement acquise.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Ce projet figure dans le 16^e PFI en qualité de projet actif sous la référence N° 091.087.05 «Pointe de la jonction, étude d'aménagement d'un parc», pour un montant de 1 535 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2021.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Les crédits d'études pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club, pour la construction d'une nouvelle base nautique et enfin pour la gestion temporaire du site ne sont pas inscrits dans la planification financière du 16^e PFI.

Budget de fonctionnement

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées au nouveau parc, à la rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club ainsi qu'à la construction d'une nouvelle base nautique; elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

Charges financières annuelles

Délibérations I à III

Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles-ci et amorties sur les durées totales d'amortissement des réalisations.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Délibération IV

Cette délibération portant sur des travaux (microchantiers), la charge financière annuelle nette comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités sera de 103 700 francs.

Autorisation de construire

A l'issue des études, des requêtes en autorisation de construire seront déposées pour le réaménagement des espaces publics, pour la rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club ainsi que pour la construction d'une nouvelle base nautique.

Délai de réalisation

Aménagement du parc

Sous réserve des votes par le Conseil municipal des crédits d'études et de réalisation, du transfert de propriété, de l'obtention de l'approbation du plan de site et de la requête en autorisation de construire, le planning intentionnel de réalisation de l'aménagement d'un parc à la pointe de la Jonction est établi ainsi.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Exécution du projet:

- rendu avant-projet: hiver 2022;
- rendu projet et devis général: été 2023;
- dépôt requête en autorisation de construire: début 2024;
- dépôt de crédit de travaux: début 2024;
- ouverture de chantier: début 2025.

Rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club et construction d'une nouvelle base nautique

Les travaux pour la construction de la nouvelle base nautique et à la suite du transfert des activités nautiques pour la rénovation du bâtiment historique du Canoë-Club seront planifiés en fonction de l'avancement de l'aménagement du parc.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibération I

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits I est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Délibération II

Le service bénéficiaire est la Direction du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Délibération III

Le service bénéficiaire sera la Direction du département de la sécurité et des sports (DSSP).

Le service gestionnaire est la DPBA.

Délibération IV

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits est l'AGCM.

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses
d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**

Objet: Etudes de l'aménagement d'un parc à la pointe de la jonction

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Délibération I – Etudes aménagement parc		
Honoraires	2 425 000	88
Frais secondaires	125 000	5
Frais financiers	196 400	7
Coût total du projet TTC	2 746 400	100
Délibération II – Rénovation Canoë		
Travaux préparatoires	20 000	5
Frais secondaires	11 000	3
Honoraires	345 000	85
Frais financiers	29 000	7
Coût total du projet TTC	405 000	100
Délibération III – Construction base nautique		
Travaux préparatoires	55 000	4
Frais secondaires	420 100	30
Honoraires	819 700	59
Frais financiers	99 700	7
Coût total du projet TTC	1 394 500	100
Délibération IV – Réalisation anticipée de travaux du projet définitif, honoraires d'exécution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage		
Travaux préparatoires	500 000	52
Frais secondaires	30 000	3
Honoraires	324 000	33
Frais financiers	115 200	12
Coût total du projet TTC	969 200	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Délibération I – Etudes de l'aménagement d'un parc à la pointe de la jonction			
Année de vote du crédit par le CM: 2022	100 000		100 000
2023	1 300 000	109 800	1 190 200
2024	1 346 400		1 346 400
Totaux	2 746 400		2 636 600

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Délibération II – Etudes pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club			
Année de vote du crédit par le CM: 2022	0		0
2023	100 000		100 000
2024	200 000		200 000
2025	105 000		105 000
Totaux	405 000		405 000

Délibération III – Etudes pour la construction d'une nouvelle base nautique			
Année de vote du crédit par le CM: 2022	0		0
2023	600 000		600 000
2024	400 000		400 000
2025	394 500		394 500
Totaux	1 394 500		1 394 500

Délibération IV – Réalisation anticipée de travaux du projet définitif, honoraires d'exécution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage			
Année de vote du crédit par le CM: 2022	169 200		169 200
2023	275 000		275 000
2024	275 000		275 000
2025	250 000		250 000
Totaux	969 200		969 200

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés:
– AGCM (délibérations I et IV)
– DFEL/DSSP (délibérations II et III)

CHARGES	Délibération I	Délibération II	Délibération III	Délibération IV
30 – Charges de personnel				
31 – Charges de biens, services et autres charges d'exploitation				
33/34 – Frais financiers (intérêts et amortissement du PA)				103 700
36/37 – Subventions et dédommagements accordés				
Total des nouvelles charges induites	0	0	0	103 700

REVENUS	Délibération I	Délibération II	Délibération III	Délibération IV
40/42 – Revenus fiscaux et taxes				
43 – Revenus divers				
44 – Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)				
46 – Subventions et dédommagements reçus				
Total des nouveaux revenus induits	0	0	0	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0	0	0	-103 700
---	----------	----------	----------	-----------------

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 746 400 francs, complémentaire au crédit de 460 000 francs voté le 20 juin 2018 (préétude PRD-162), destiné aux études d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction en coconception et coconstruction avec les habitant-e-s et les usagers et usagères du site, dont à déduire la subvention du Canton pour le diagnostic pollution de 109 800 francs, soit un montant net de 2 636 600 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 746 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 405 000 francs destiné à l'étude pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club, sis au 27, sentier des Saules, parcelles N^{os} 3740 et 4152, feuille N^o 24 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 405 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 394 500 francs destiné au concours et à l'étude de la construction d'une nouvelle base nautique à la pointe de la Jonction.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 394 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 969 200 francs destiné à la réalisation, en coconstruction avec les associations, de travaux anticipés du projet définitif, y compris les honoraires de suivi d'exécution et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination de tous les acteurs sur le site.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 969 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes: – présentation du projet d'aménagement de la pointe de la Jonction

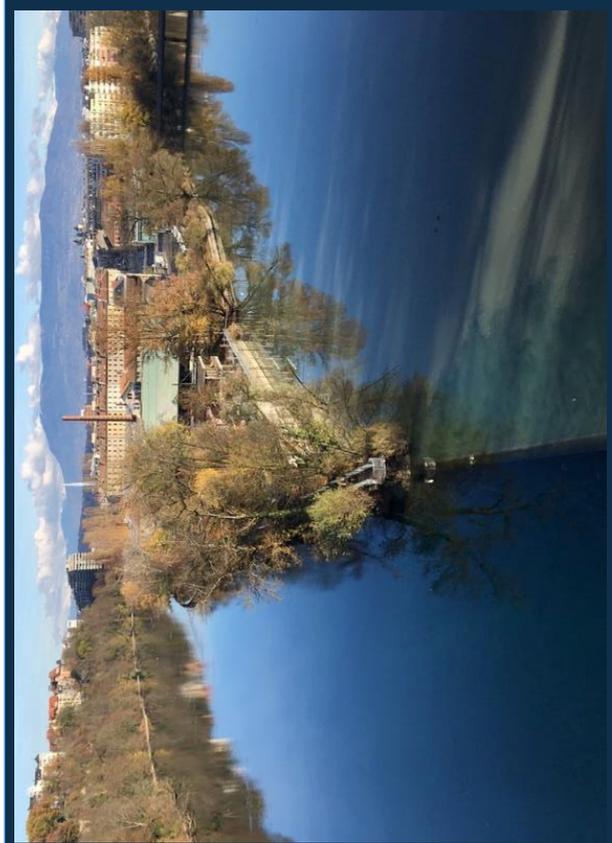
– plan et périmètre du projet

annexes également téléchargeables sur le lien suivant:

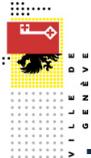
<https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/BoBqksYYKKGyfYw>



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC À LA POINTE DE LA JONCTION



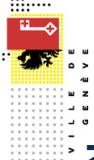
Pointe de la Jonction



AMÉNAGEMENT D'UN PARC À LA POINTE DE LA JONCTION

Le site : Le sentier des Saules

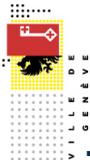




AMÉNAGEMENT D'UN PARC À LA POINTE DE LA JONCTION

Le site : La halle TPG

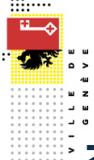




AMÉNAGEMENT D'UN PARC À LA POINTE DE LA JONCTION

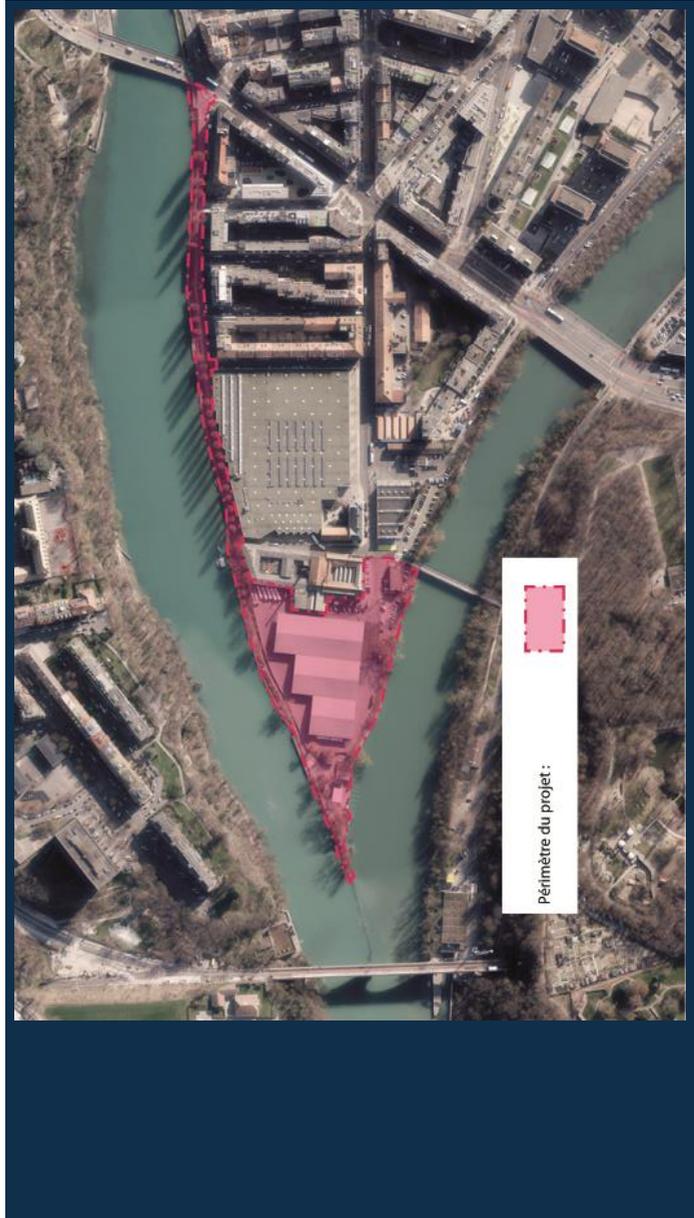
Le site . Le canoë club (Freres Honegger)



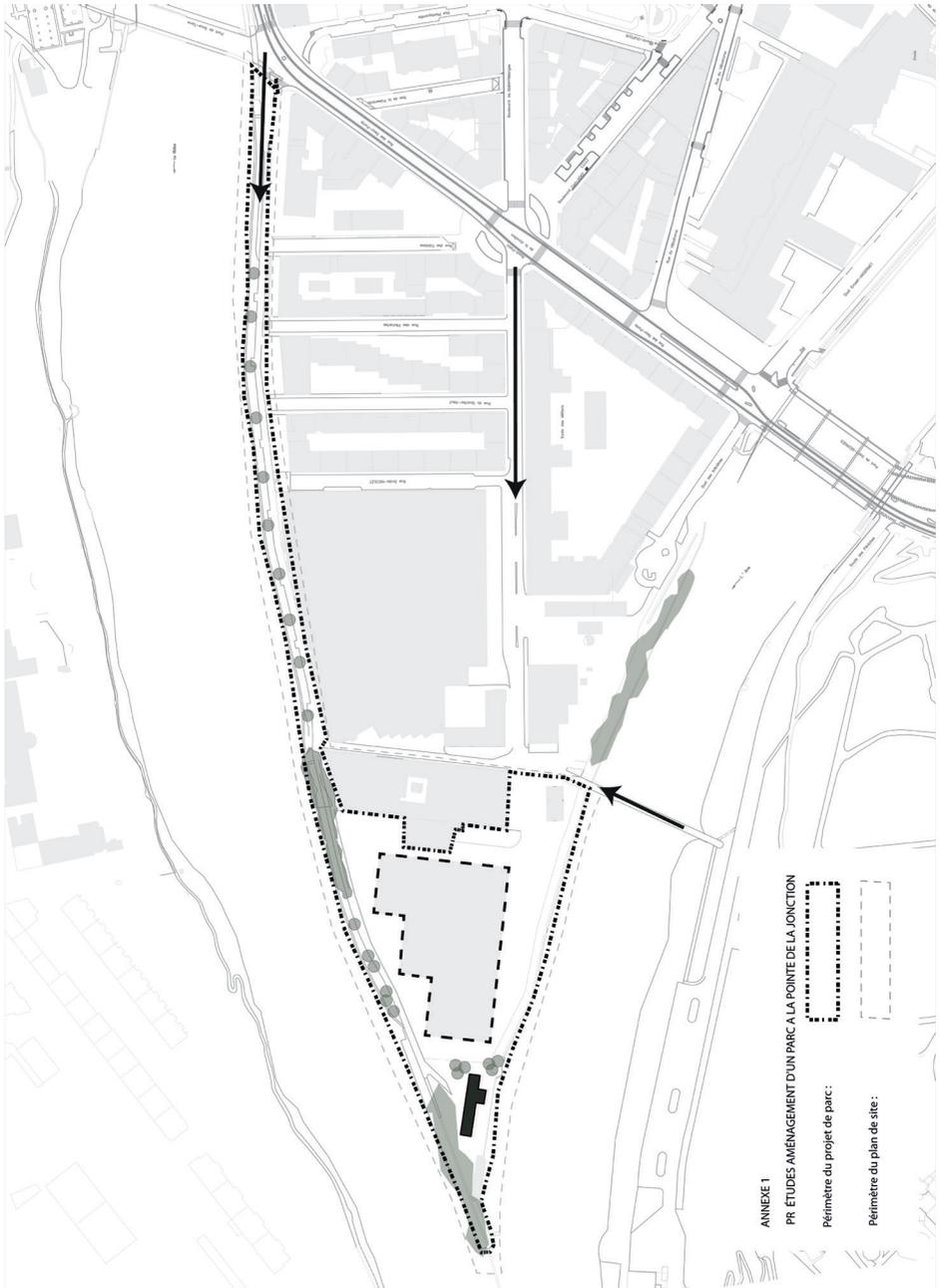


AMENAGEMENT D'UN PARC A LA POINTE DE LA JONCTION

Le périmètre d'étude de projet



SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: aménagement du parc de la pointe de la Jonction
et des équipements associés



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1508. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (59 oui).

6. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 11 650 800 francs, soit:

- **10 395 300 francs destinés à la rénovation des infrastructures de la restauration scolaire et à sa réorganisation, première étape, dans six écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
- **1 255 500 francs destinés à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires (PR-1509).**

Introduction

La présente demande de crédit de réalisation fait suite à celle, d'étude¹, qui a permis de concevoir le programme de rénovation des cuisines, offices et réfectoires scolaires à réaliser ces prochaines années.

Devant l'ampleur de l'opération – actuellement le système est composé de huit cuisines de production, quarante-neuf réfectoires et offices – il a été décidé de présenter deux demandes de crédits de réalisation: l'une pour un premier lot de travaux urgents à réaliser d'ici à 2023, puis une seconde pour les travaux dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années.

Cette planification en deux étapes permet de répondre aux besoins prioritaires de certaines écoles, tout en poursuivant parallèlement les études sur les autres cuisines, réfectoires et offices à transformer et rénover.

La présente demande concerne le premier lot de travaux à effectuer dans les six écoles primaires suivantes:

1. école Hugo-de-Senger (nouvelle cuisine de production);
2. école des Allières (office et réfectoires);

¹ PR-1274 votée par votre Conseil le 20 juin 2018

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

3. école De-Budé (office et réfectoires);
4. école Le-Corbusier (laverie et réfectoire, local Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP));
5. école Micheli-du-Crest (office et réfectoires);
6. école Peschier (office et réfectoire).

La fréquentation des restaurants scolaires est en constante augmentation depuis plusieurs années, alors que 4089 élèves mangeaient quotidiennement à l'école en 2010, ils étaient 6550 en 2019-2020. Ce nombre correspond à 52% des élèves scolarisés dans les écoles primaires de la Ville.

Cette croissance de près de 5% d'enfants par an a mis fortement sous pression l'ensemble des infrastructures destinées à la restauration scolaire, qui arrivent aujourd'hui à saturation. Cela concerne particulièrement sept cuisines de production et vingt-huit offices et réfectoires.

L'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires est liée, d'une part, à la croissance des effectifs scolaires et, d'autre part, à une modification de l'organisation familiale qui nécessite de trouver un mode de garde permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. A noter que ces changements sociétaux ont été actés dans la Constitution de la République et canton de Genève, dont l'article 204 garantit à chaque enfant scolarisé un accueil à journée continue (comprenant la pause de midi et le repas) chaque jour scolaire.

Au regard de la croissance constante de la fréquentation ces dix dernières années et des changements de comportement des familles, il est attendu que le taux de fréquentation des restaurants scolaires continue de croître pour atteindre 70% des élèves scolarisés, soit 9000 enfants à l'horizon 2026-2027.

Une telle augmentation des besoins nécessite de mettre en œuvre une opération de rénovation globale des infrastructures de restauration scolaire dont la première des deux étapes de réalisation est présentée ci-après.

Contexte et historique de l'opération

- | | |
|--------------|---|
| 2016-2017 | Audit des infrastructures existantes par le bureau cuisiniste ID2A, révélant la nécessité de rénover les installations pour faire face aux futurs besoins de production de repas et respecter les normes d'hygiène. |
| 20 juin 2018 | Vote par le Conseil municipal du crédit d'étude de la réorganisation de la restauration scolaire en Ville de Genève et de la rénovation de ses infrastructures (proposition PR-1274). |

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

2018-2019 Rénovation avec augmentation de la capacité de production de la cuisine de l'école des Plantaporrêts dans le cadre de la proposition PR-1264 (votée le 21 mars 2018).

1^{er} avril 2020 Inclusion dans le programme du concours d'architecture pour la rénovation de l'école Liotard d'une cuisine de production à grande capacité (2100 repas/jour).

Exposé des motifs

Organisation actuelle de la restauration scolaire en Ville de Genève

L'organisation de la restauration scolaire en Ville de Genève résulte plus d'un processus historique que d'une politique planifiée. Les réfectoires, les offices et les cuisines de production ont en effet été installés au cours des dernières décennies, au gré des demandes et des opportunités. Il en va de même pour l'organisation de la fourniture des repas qui était exclusivement sous la responsabilité des associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS) jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) en 2019 (J 6 32).

Historiquement, ce sont en effet les associations de cuisines et restaurants scolaires qui ont pris en charge la prestation. Bien avant que la restauration scolaire ne devienne une prestation publique, des associations – dont la plus ancienne a été fondée en 1887 – ont assumé l'achat, la production et le service des repas scolaires.

Aujourd'hui, les ACRS sont au nombre de neuf. Quatre associations ont récemment décidé de cesser leur activité. Ces défections ont concordé avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil à journée continue LAJC (J 6 32) qui stipule en son article 6 que les communes sont responsables de la restauration scolaire. Afin d'assumer son obligation légale dans les réfectoires où les ACRS ne pouvaient plus assumer la prestation, la Ville a mandaté des sociétés de restauration collective privées. Ainsi, actuellement, la restauration scolaire est à 80% déléguée aux ACRS et à 20% confiée à des sociétés de restauration collective privées.

Les infrastructures de restauration scolaire appartiennent principalement à la Ville de Genève. Cette dernière est propriétaire de huit cuisines de production et quarante-neuf offices et réfectoires situés pour la plupart dans les écoles de la Ville. Ces infrastructures couvrent actuellement environ 80% des besoins de production et 85% des besoins de places d'accueil en restaurant scolaire. Une cuisine de production externe, appartenant à une société de restauration collective, des établissements médico-sociaux (EMS) et foyers couvrent le solde des besoins.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

- Etablir un volume de production de repas par cuisine dans une fourchette comprise entre 1000 et 2500 repas par jour (rapport qualité/prix des repas optimal).
- Transfert des repas en liaison froide uniquement.
- Chercher à optimiser des trajets de distribution des repas vers les sites de consommation.
- Utilisation prédominante de légumes de quatrième gamme (déjà préparés).
- Possibilité de produire deux menus différents par jour (dont un végétarien).
- Bacs de production standardisés GN 1/1.

Les cuisines de production

Après étude et optimisation du système, les mandataires proposent de produire à terme les repas dans sept cuisines de production. Ces dernières sont ou seront situées dans les écoles suivantes:

- école des Croupettes;
- école de l'Europe;
- école Hugo-de-Senger (nouvelle cuisine);
- école Le-Corbusier;
- école Liotard (prévue dans le projet de rénovation complète de l'école)¹;
- école des Plantaporrêts (déjà entièrement rénovée et agrandie en 2018-2019)²;
- Pâquis-Royaume (située hors école à la rue Royaume dans un bâtiment du PF).

Les cuisines retenues permettent de répondre aux critères exposés ci-dessus. Cinq cuisines font partie de ce projet de restructuration dont quatre doivent être rénovées et adaptées, et une cuisine créée. A noter que les cuisines des Eaux-Vives, de Saint-Gervais et de Hugo-de-Senger situées dans d'anciennes bâtisses et ne pouvant pas raisonnablement être optimisées pour produire le nombre de repas minimum seront désaffectées au terme de cette restructuration.

¹ Proposition PR-1328 votée le 25 juin 2019, phase d'étude en cours au moment de la rédaction de la présente

² Proposition PR-1264 votée le 21 mars 2018

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Les offices et les réfectoires

En ce qui concerne les offices et les réfectoires, afin d'absorber les effectifs scolaires à l'horizon 2028, vingt-huit offices et réfectoires seront transformés et rénovés dans les écoles suivantes¹:

- école des Allières;
- école des Allobroges;
- arcade Barthélemy-Menn (Rosaie);
- école Carl-Vogt 69;
- école Cayla²;
- école Cité-Jonction;
- école des Contamines (deux offices);
- école De-Budé;
- école De-Chateaubriand;
- école De-Roches;
- école Devin-du-Village;
- école des Eaux-Vives;
- école de l'Europe (salle polyvalente);
- école Ferdinand-Hodler;
- école des Grottes;
- école Hugo-de-Senger;
- école Le-Corbusier (nouveau);
- école Micheli-du-Crest;
- école Pâquis-Centre (salle polyvalente);
- école Peschier;
- école Pré-Picot;
- école Saint-Gervais;
- école du Sujet;
- école Sécheron;
- école Trembley (deux sites);
- école du XXXI-Décembre.

¹ Certaines écoles ont plusieurs offices et réfectoires

² Sous réserve de raisonnabilité, en cours d'étude

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Trois réfectoires rattachés directement à des cuisines de production seront également rénovés:

- école Le-Corbusier;
- école de l'Europe;
- Pâquis-Royaume (site indépendant – immeuble du PF).

Planification et mode de mise en œuvre du nouveau système

Des chantiers aussi nombreux ne pourront pas se réaliser en une seule opération. En effet, durant la période de travaux, la prestation de restauration scolaire doit, d'une part, être assurée dans toutes les écoles et pour tous les enfants accueillis au parascolaire et, d'autre part, devra monter en puissance au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs.

SITE	capacité max. actuelle	Première année de travaux	Deuxième année de travaux	Troisième année de travaux	Quatrième année de travaux	Cinquième année de travaux	production repas/jour
Croquettes	500	500		1 600	1 600	1 600	1 600
Hugo-de-Senger	730	730	730	730	730		–
Hugo-de-Senger (nouvelle cuisine)			1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
Europe	1 250	1 250	1 250		1 600	1 600	1 600
Pâquis-Centre	660	660	660	660		1 300	1 300
Le-Corbusier	950	950	950	950		1 300	1 300
Liotard	–	–	–	–	–	2 000	2 000
Saint-Gervais (EPF)	440	440	440	440	440		–
Eaux-Vives	420	420	420	420	420		–
Plantaporrêts	800	800	800	800	800	800	800
Total repas produits par ECO	5 750	5 750	6 350	6 700	6 690	9 700	9 700
Repas produits hors ECO	1750	1750	1525	1550	1980	–	–
Total	7 500	7 500	7 875	8 250	8 670	9 700	9 700

cuisine en travaux

6400

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

En ce qui concerne la production des repas, l'équipe de mandataires a ainsi conçu un système de rocares, en commençant par construire la nouvelle cuisine de production de l'école Hugo-de-Senger, qui ajoutera de la capacité de production, permettant de libérer une autre cuisine pour rénovation, et ainsi de suite. C'est pour cette raison que la création de cette nouvelle cuisine de production de l'école Hugo-de-Senger fait partie de cette première demande de crédit de réalisation.

La planification prévoit quatre périodes durant lesquelles des cuisines de production sont rénovées, plus une cinquième étape pendant laquelle trois cuisines de production seront désaffectées et transformées en offices de remise en température et réfectoires.

Les vingt-huit offices et réfectoires seront répartis sur ces cinq périodes.

Etape 1 (objet de la présente demande de crédit de réalisation)

Cuisine: Hugo-de-Senger.

Offices/réfectoires: Allières, De-Budé, Le-Corbusier, Micheli-du-Crest, Peschier.

Etape 2

Cuisine: Croupettes.

Offices/réfectoires: Barthélemy-Menn, Carl-Vogt 69, Cité-Jonction, Trembley, XXXI-Décembre.

Etape 3

Cuisine: Europe.

Offices/réfectoires: Cayla5, De-Chateaubriand, Devin-du-Village, Europe, Sécheron, Pâquis-Centre.

Etape 4

Cuisines: Le-Corbusier, Pâquis-Royaume.

Offices/réfectoires: Allobroges, De-Roches, Grottes, Pré-Picot, Seujet.

Etape 5

Offices/réfectoires: Contamines, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Hugo-de-Senger, Saint-Gervais.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Durant chacune de ces étapes, la fermeture de réfectoires en travaux et le déplacement provisoire des élèves ne pourront être évités. Au vu de la durée nécessaire des travaux et des difficultés d'organisation inhérentes, il n'est pas possible de réaliser l'ensemble des travaux durant les vacances scolaires. Ainsi, dans les trente et un sites concernés, les élèves seront appelés à prendre leur repas durant deux à cinq mois sur un autre site que leur lieu habituel, ce qui engendre des coûts induits (prévus dans la délibération Ib).

Par ailleurs, le projet de rénovation des infrastructures de restauration scolaire concorde avec des projets parallèles d'adaptation de locaux scolaires ou parascolaires¹. Dans le cas de certaines rénovations ou reconfigurations de locaux, le choix a été fait de coordonner certains chantiers (voir Le-Corbusier par exemple), l'objectif étant toujours de répondre à la croissance des effectifs et à la saturation des locaux scolaires, parascolaires et de restauration scolaire.

Obligations légales et de sécurité

Les projets devront entre autres se conformer aux prescriptions suivantes:

- Les règles de santé et sécurité au travail – par exemple les besoins en vue et en lumière du jour pour le personnel de cuisine – établies par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).
- Les règles d'hygiène du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Pour les réfectoires à capacité augmentée, les directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régissent les normes de protection incendie s'appliquent.

Programme et descriptif

L'étude a permis de concevoir une chaîne complète de la production à la consommation.

Les cuisines de production doivent répondre aux critères établis durant la première phase. Critère structurant de la nouvelle organisation: le principe de liaison froide. Cette méthode de préparation culinaire (repas cuisinés un jour à l'avance, puis refroidis très rapidement), courante en restauration collective, permet de garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, d'assurer une qualité nutritive et gustative des repas, sans aucune adjonction de conservateurs, processus de congélation ou autre mise en conserve. Après livraison sur sites, les différents plats sont réchauffés sur place dans les «offices de remise en température».

¹ Proposition PR-1429 votée le 12 décembre 2020

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Cuisines de production

Afin de respecter les mesures d'hygiène, le procédé de confection des repas doit suivre le principe d'organisation des étapes de fabrication appelé «marche en avant». Ce principe d'organisation assure, dans la mesure du possible, que les parcours des denrées crues/cuites, propres/sales, ne se croisent pas. L'aménagement d'une cuisine a un impact sur la productivité mais également sur la qualité sanitaire du produit fini.

Il y a deux types de marche en avant:

- La marche en avant dans l'espace.
- La marche en avant dans le temps.

Par l'agencement, la conception, la construction, l'emplacement et les dimensions, les locaux utilisés pour les denrées alimentaires doivent pouvoir être convenablement entretenus, nettoyés et désinfectés, et offrir un espace de travail suffisant pour l'exécution hygiénique de toutes les opérations.

L'agencement des locaux où les denrées alimentaires sont préparées, traitées ou transformées doit permettre la mise en œuvre de bonnes pratiques d'hygiène et notamment prévenir la contamination entre et durant les opérations.

Lors de la conception d'une cuisine de restauration traditionnelle ou collective, le principe de base est d'organiser les flux:

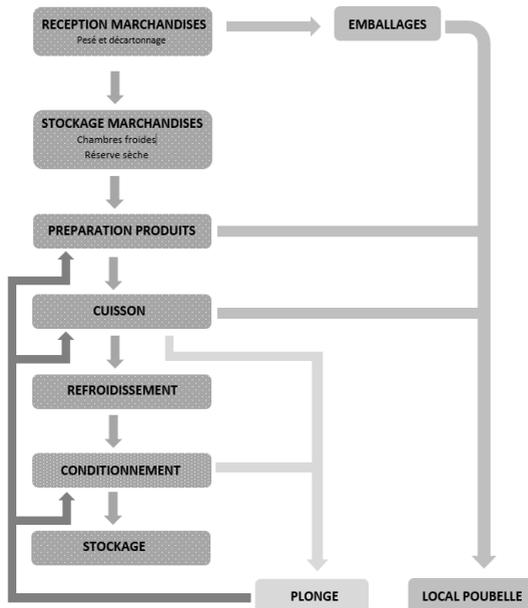
- des denrées alimentaires;
- des déchets;
- du personnel;
- du matériel.

L'enchaînement des différentes étapes de fabrication doit donc se faire en une progression dans l'espace où les matières premières, au fur et à mesure de leur traitement, vont toujours vers l'avant, impliquant de définir des circuits bien étudiés, de la réception jusqu'à la distribution. Ils sont établis de façon à éviter les croisements entre les produits dits «souillés», matières premières crues, matériels sales, déchets, cartons... et les produits dits «propres», produits finis, matériels propres...

Le circuit du personnel ne doit pas être oublié: il doit pouvoir se changer au vestiaire avant d'entrer en cuisine et donc ne pas traverser la cuisine en tenue «de ville» pour s'y rendre.

Enfin, le circuit de la vaisselle entrée et sortie machine doit également éviter le croisement entre vaisselle sale et propre.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles



Malheureusement, il n'est pas toujours possible d'agencer les différentes zones comme souhaité; dans ce cas, il est possible d'organiser une marche en avant dans le temps. L'objectif est de traiter les aliments qui n'ont pas le même degré de contamination de manière séparée.

Par exemple, dans le cas où l'établissement ne dispose pas d'un accès livraison distinct de la sortie des déchets, une procédure définira les horaires à respecter et instaurera une phase de nettoyage/désinfection adaptée.

Eléments constructifs

Les cuisines de production sont équipées de carrelage avec un antidérapant de type R12 au sol.

L'ensemble des murs sont faïencés sur toute la hauteur.

Des plinthes aux sols et à hauteur de chariots protègent la faïence.

Les faux plafonds sont démontables et lavables, en métal lisse.

L'ensemble du mobilier est en inox.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Les cuisines sont équipées de grilles de sol adaptées au nettoyage à grande eau.

Les cuisines sont équipées de séparateurs à graisse.

Equipements

Chaque cuisine, proportionnellement à sa surface utile, est équipée pour produire le nombre de repas maximum.

Les éléments suivants agencent les cuisines¹:

Réception et décartonnage	balance, table, lave-main, poubelle, poste de lavage pour thermoport.
Stockage	chambres froides viandes, fruits et légumes, etc., armoire produits d'entretien.
Légumerie	plonge doubles bacs, coupe-légumes, table.
Cuisson	four, sauteuse, plaque induction, hotte, table du chef, centrale, lave-mains, table, poubelle, meuble neutre, cellule de refroidissement, etc.
Conditionnement	table du chef, lave-mains, poubelle, table de dressage, table mobile, plonge, machine sous vide, trancheur à pains, chariot de rangement, meuble neutre, etc.
Laverie	plonge, lave-batterie, table, hotte, etc.

A chaque cuisine sont annexés les espaces suivants¹:

- 1 vestiaire hommes avec casiers, espace sanitaire et douche,
- 1 vestiaire femmes avec casiers, espace sanitaire et douche,
- 1 réserve sèche,
- 1 bureau pour la cheffe ou le chef de cuisine.

Déchetterie

L'essentiel des déchets d'une cuisine est les emballages (cartons, plastiques et métaux). Un système de tri est mis à la disposition des utilisateurs.

Les déchets verts sont peu courants, les produits de la quatrième gamme arrivant prêts à cuisiner.

¹Liste non exhaustive

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Distribution des repas

Le transport et la distribution des repas sont externalisés.

En règle générale, le matin, la transporteuse ou le transporteur passe dans les offices récupérer les thermoports vides et les plats nettoyés de la veille. Elle ou il se rend ensuite dans une cuisine de production, dépose son chargement, et repart avec les repas du jour qui sont livrés au plus tard à 10h30 sur les différents sites.

Lieux de consommation

Chaque lieu doit accueillir les enfants en deux services entre 11 h 30 et 13 h 30.

Dans la mesure du possible et avec des investissements «proportionnés», les infrastructures répondront au mieux à la demande: être modernes et accessibles, fonctionnelles (flux et service à table), ergonomiques, insonorisées, efficaces, répondant à l'ensemble des normes d'hygiène et de sécurité, accueillantes et conviviales.

Les réfectoires et offices sont mutualisés avec le GIAP afin de permettre l'utilisation des salles à manger pour les goûters et quelques activités à partir de 16 h.

Entrée

L'entrée est équipée d'autant de crochets que de places assises. Selon la disposition et l'espace nécessaire, l'entrée peut parfois être équipée de lavabos-rigoles afin de permettre le lavage des mains des enfants avant l'entrée dans le réfectoire.

Sanitaires

Sur la plupart des sites, les sanitaires sont conservés. Parfois, la zone «lavage-mains» y est intégrée; les lavabos individuels sont remplacés par des lavabos-rigoles afin d'augmenter le nombre de points d'eau.

Chaque site est équipé de toilettes filles/garçons et d'une toilette adultes. Cette dernière peut être aménagée selon les cas en toilette pour personne handicapée.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Office

L'office comprend deux zones: la partie destinée au réchauffement des aliments (propres) et la partie laverie (sales). Elles sont équipées de¹:

La partie propre un lave-mains, une poubelle, un four de remise en température, une table, une armoire froide à deux compartiments distincts, un coupe-pain, une plonge, des chariots de service, une plaque de cuisson.

La partie sale une poubelle, une table d'entrée, un lave-vaisselle à capot, une table de sortie, un bac de trempage (seulement lorsqu'il existe un siphon de sol), l'espace pour deux chariots.

L'ensemble du local, sol et murs, est carrelé. Le plafond est remplacé par un faux-plafond lisse, démontable et lavable.

L'office nécessitant une bonne ventilation, celle-ci est installée et adaptée en fonction de la configuration.

En fonction des disponibilités, à chaque office peuvent être annexés les espaces suivants:

- un espace de rangements des thermoports;
- un vestiaire;
- un pupitre de travail;
- des rangements divers ou réserve;
- un local pour le nettoyage (dans la mesure du possible, si ce n'est pas possible, fourniture d'une armoire sécurisée).

Salle à manger (réfectoire)

Les locaux sont rafraîchis. Selon l'état de vétusté ou les besoins d'amélioration phonique, certaines surfaces sont changées.

Ils sont dotés d'un ou plusieurs meubles comprenant le rangement et le stockage des chariots de cuisine, un tableau d'affichage, un espace micro-ondes ainsi qu'un point d'eau pour l'apport d'eau sur table.

Des panneaux acoustiques verticaux organisent l'espace et absorbent les résonances. Ils interviennent à deux niveaux, premièrement par une absorption des décibels, mais également par la division de l'espace en petits groupes.

¹Liste non exhaustive

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Les matériaux sont choisis pour améliorer l'hygiène et la pérennité des lieux.

L'ensemble de ces locaux est mis aux normes actuelles.

Adaptation aux normes de sécurité feu

Dans la plupart des projets, des adaptations sont nécessaires afin de répondre aux exigences de sécurité et d'évacuation des locaux.

Des portes doivent être changées car elles ne répondent plus aux normes feu ou ne s'ouvrent pas dans le sens de fuite. Certaines d'entre elles sont asservies, permettant ainsi une meilleure fluidité des lieux, tout en respectant les normes de sécurité.

Descriptif des travaux par site

1. Ecole Hugo-de-Senger: nouvelle cuisine de production

Le projet consiste à modifier une salle de rythmique en cuisine de production. La création de la cuisine de production à Hugo-de-Senger permettra la production de 1100 repas.

Son emplacement est stratégique, grâce à un accès direct avec l'extérieur pour la réception de la marchandise ou les envois des thermoports. La dimension du local existant nous permet d'installer une cuisine de production avec trois chambres froides positives, une chambre négative, une chambre froide d'envoi et deux cellules de refroidissement rapide. Ces éléments organisent une marche en avant spatiale avec un espace de réception et légumerie à l'avant des chambres froides, la zone de stockage des repas prêts et un espace de production et de refroidissement ainsi qu'une laverie à l'arrière.

L'ensemble du local est carrelé: sol et murs. Un faux-plafond métallique lisse est installé. La ventilation de la cuisine est conséquente et nécessite d'installer un monobloc qui se situe en toiture.

Au rez-de-chaussée, des vestiaires sont aménagés hommes/femmes avec casiers, sanitaires et douches.

La voie de fuite du rez-de-chaussée fait l'objet d'une mise aux normes: changement du faux-plafond et des installations de luminaires secours.

Le bureau et le stockage de denrées dites sèches actuels au deuxième étage de l'ancienne école (même bâtiment que la cuisine existante) sont conservés, aucunes surfaces disponibles dans le bâtiment le long de l'Arve n'ont pu être trouvées afin de rapprocher ces deux locaux de la nouvelle cuisine.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Surfaces

Capacité de production maximum: 1100 repas (maximum 1900).

Cuisine de production, y compris chambres froides: 130 m².

Vestiaires et sanitaires: 16 m².

2. Ecole des Allières

Le projet consiste à agrandir et réorganiser l'office de régénération pour fonctionner en liaison froide de manière plus ergonomique et adaptée aux normes actuelles. La ventilation de l'office est conséquente et nécessite l'installation d'un monobloc qui se situe dans le faux-plafond de la circulation, avec une évacuation de l'air en toiture.

La mise aux normes des sorties de secours permet à terme d'accueillir 81 enfants supplémentaires chaque jour à l'école des Allières.

Les trois réfectoires sont rafraîchis, assainis et mis aux normes.

Afin d'accueillir le surplus d'enfants dans les meilleures conditions, les zones de lavage des mains dans les sanitaires sont changées et agrandies pour les réfectoires 1 et 2. Un nouveau lavabo-rigole avec 6 points d'eau est installé dans le réfectoire 3. De nouveaux crochets prennent place dans la circulation.

Dans l'espace de circulation et en prolongement du bloc sanitaire s'installent la laverie puis un local de nettoyage.

Surfaces

Capacité: 360 repas en deux services (augmentation de 176).

Réfectoire 1: 69 m².

Réfectoire 2: 40 m².

Réfectoire 3: 125 m²

Office de régénération: 30 m².

Laverie: 16 m².

Local de nettoyage: 4 m².

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

3a. Ecole De-Budé: transformation de «la ferme»

Le projet consiste à réorganiser l'ensemble de la ferme en optimisant les espaces et en regroupant le restaurant scolaire, actuellement dans le pavillon, et le GIAP au sein de ce même bâtiment.

L'aménagement de la ferme De-Budé permet à terme d'accueillir 23 enfants supplémentaires chaque jour.

Le rez-de-chaussée accueille un office de régénération et une laverie qui est en liaison directe avec l'extérieur et le réfectoire 1. La ventilation de l'office est conséquente et nécessite l'installation d'un monobloc qui se situe dans les combles.

Le réfectoire 1 servira 168 repas sur deux services. Le lavage des mains est prévu à chaque entrée. Une attention particulière est appliquée pour la conservation et la mise en valeur de l'âme du bâtiment existant. Le sol est en parquet, les murs intérieurs de couleur claire et le plafond garde ses poutres apparentes.

Les panneaux acoustiques verticaux organisateurs d'espaces sont complétés par des panneaux en feutre absorbant installés entre les solives.

Des crochets sont installés dans la circulation.

Les vestiaires actuels de la salle de rythmique sont optimisés pour installer en supplément deux blocs sanitaires (filles/garçons).

L'escalier existant est démolì, mis aux normes feu actuelles et le sens est inversé. Cela permet plus de fluidité. Il est équipé d'une plate-forme élévatrice.

Un local nettoyage et des sanitaires adultes/personnes à mobilité réduite (PMR) sont aménagés sous l'escalier.

A l'étage, un deuxième réfectoire desservi par un monte-plats permet de servir 48 repas sur deux services. Le reste des salles est dédié aux activités du GIAP et au stockage du matériel.

Pour permettre la réorganisation de ce corps de bâtiment, des interventions lourdes et non liées à la nouvelle fonction sont nécessaires. En effet, le système de canalisations, actuellement en unitaire, doit être mis aux normes. Enfin, la charpente en bois doit être reprise et adaptée aux normes AEAI afin de permettre une évacuation sécurisée en cas de besoin.

Surfaces

Capacité: 216 repas en deux services (augmentation de 23).

Réfectoire rez: 111 m².

Office de régénération et laverie: 32 m².

6410

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Local de nettoyage: 3,5 m².

Sanitaires adultes: 3 m².

Sanitaires enfants: 18 m².

Vestiaires rythmique: 18 m².

Réfectoire étage: 43 m².

Salles GIAP 1: 46 m².

Salles GIAP 2: 43 m².

Local matériel GIAP: 11 m².

3b. Ecole De-Budé: suppression d'un office, aménagement d'une salle d'arts visuels et salle de classe

Le projet, consistant à regrouper le restaurant scolaire et le GIAP au sein du bâtiment de la ferme, libère plusieurs espaces au sein de l'école. Cela permet l'ajout d'une salle de classe et l'aménagement d'une salle des arts visuels dans le bâtiment du Pavillon.

Le bureau du GIAP est réduit pour laisser place au stockage des arts visuels.

Le regroupement de l'office et du premier réfectoire, tous deux déplacés dans la ferme, permet de créer une salle d'arts visuels de 84 m². L'ensemble est rafraîchi avec un sol souple, le changement des faux plafonds par des plaques acoustiques, la réfection des murs et l'aménagement d'un linéaire d'armoires pour le stockage des dessins et des travaux manuels. Un mur est dédié à la peinture avec un revêtement contreplaqué vernis et une tablette pour poser les accessoires. Enfin, un nouveau point d'eau est installé.

La nouvelle salle de classe occupe l'espace de l'actuel réfectoire 2. La porte de liaison existante entre réfectoires est condamnée. Le sol est changé par un sol souple, les murs repeints et le faux-plafond changé par des dalles acoustiques 60 × 60 cm.

Surfaces

Salle d'arts visuels: 84 m².

Dépôt arts visuels: 21 m².

Dépôt: 11 m².

Classe: 60 m².

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

4. Ecole Le-Corbusier

Deux interventions sont prévues sur ce site lors de cette première étape.

Dans un premier temps, la salle du GIAP au rez supérieur est transformée en réfectoire avec une laverie uniquement (repas réchauffés dans la cuisine de production). Le réfectoire permet à terme d'accueillir 192 enfants supplémentaires chaque jour. Ces espaces sont peu modifiés.

L'espace actuel kitchenette évolue en laverie pour absorber le lavage des couverts supplémentaires. Cet espace est délimité par un meuble d'une hauteur de 110 cm qui englobe un point d'eau pour l'apport d'eau sur table ainsi que le rangement des chariots. Un tableau d'affichage est installé en crédence. Des panneaux acoustiques verticaux organisent l'espace et permettent d'absorber les résonances.

Des crochets sont installés dans la zone d'entrée. Les points d'eau des sanitaires sont changés et agrandis.

La porte d'entrée est changée pour créer une nouvelle sortie de secours, favorisant ainsi l'augmentation de la capacité d'accueil du local.

Cet espace fait l'objet d'un rafraîchissement dans le respect du bâtiment existant et dans l'intérêt d'une utilisation durable.

Les activités du GIAP se déroulant actuellement dans ce local sont déplacées au rez inférieur.

Dans un premier temps, la salle de rythmique est cloisonnée et aménagée en fonction du programme défini par le Département de l'instruction publique (DIP).

L'autre partie du local est décroisonnée pour accueillir les enfants dans des lieux appropriés aux rassemblements, jeux et temps calme.

Les sanitaires sont redistribués, avec aménagement d'une toilette pour personnes handicapées.

Surfaces

Capacité: 192 repas en deux services (augmentation de 192).

Rez supérieur

Réfectoire: 120,5 m².

Laverie: 8,3 m².

Hall: 28,9 m².

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Local nettoyage: 1,8 m².

Rez inférieur

Salle de rythmique: 132 m².

GIAP: 170 m².

Sanitaires: 10 m².

Stockage: 16,3 m².

5. Ecole Micheli-du-Crest

Le projet consiste à réorganiser l'office de régénération pour fonctionner en liaison froide de manière plus efficace et ergonomique. La ventilation de la cuisine est conséquente et nécessite l'installation d'un monobloc qui se situe en toiture.

Les vestiaires de la salle de rythmique qui jouxtent l'office sont actuellement inutilisés. Ils sont décloisonnés pour installer un deuxième réfectoire permettant d'accueillir 48 élèves sur deux services.

Afin d'accueillir le surplus d'enfants dans les meilleures conditions, les zones de lavage des mains sont renforcées avec l'ajout de points d'eau dans la circulation. De nouveaux crochets prennent place également dans la circulation.

L'escalier montant sur l'attique est cloisonné pour accueillir un local de stockage des lits-couchettes pour le GIAP.

Enfin, le local GIAP de l'attique est rafraîchi et accueille un meuble de rangement avec un point d'eau.

Surfaces

Capacité: 170 repas en deux services (augmentation de 62).

Réfectoire 1: 40 m².

Réfectoire 2: 92 m².

Office de régénération et laverie: 30 m².

Local de nettoyage: 4,5 m².

Vestiaire: 4,5 m².

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

6. Ecole Peschier

Les espaces liés au restaurant scolaire de l'école de Peschier sont peu changés.

L'office est réorganisé pour fonctionner en liaison froide de manière plus ergonomique. Le sol en résine est rénové. Les grilles de sols sont, dans la mesure du possible, changées par des caisses siphoides. Les murs en faïence sont refaits sur toute la hauteur. Les portes sont changées par des portes plus résistantes en stratifié.

Le réfectoire est agrandi grâce à la suppression du local de repos et de l'économat de l'école. Celui-ci est déplacé en sous-sol. Le réfectoire permet à terme d'accueillir 54 enfants supplémentaires chaque jour. Il fait l'objet d'un rafraîchissement dans le respect du bâtiment existant et dans l'intérêt d'une utilisation durable.

Une nouvelle porte vitrée EI30 permet de séparer le réfectoire du reste de l'école et de créer une nouvelle sortie de secours, favorisant ainsi l'augmentation de la capacité d'accueil du réfectoire.

Des portes au sous-sol sont élargies afin de permettre l'acheminement des livraisons par palettes jusqu'au nouvel économat.

Surfaces

Capacité: 300 repas en deux services (augmentation de 66).

Réfectoire: 203 m².

Office de régénération et laverie: 33 m².

Economat: 6 m².

Vestiaire: 6 m².

Local chariots: 6 m².

Transition écologique

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Les installations techniques de la nouvelle cuisine de production ont fait l'objet d'une attention toute particulière afin d'économiser au maximum l'énergie. Un système de ventilation double flux à haut niveau de récupération de chaleur est installé, la chaleur produite par les chambres froides est valorisée pour la production de l'eau chaude sanitaire.

Dans les réfectoires, la ventilation naturelle reste privilégiée.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Impact environnemental

Les projets sont pensés pour minimiser l'impact des différentes interventions sur l'environnement et sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

Ainsi, une démarche raisonnée a permis l'optimisation de chaque projet, avec pour objectif de cibler les interventions et préciser le choix des matériaux et des traitements de finition sous l'angle de la santé et de l'écologie de la construction.

L'emploi de matières naturelles et recyclables avec un éco-bilan maîtrisé est favorisé, sans oublier la durabilité en regard d'utilisation intensive des locaux (peintures écologiques avec faible taux de COV, isolants éco-sourcés, soin des finitions et robustesse des matériaux).

Démolition et revalorisation

Les objets, meubles, éléments sanitaires, ... qui sont susceptibles de trouver une seconde vie le seront par l'intermédiaire de Matériuum.

S'agissant de chantiers très ponctuels, il n'est pas efficient de mettre en place un recyclage des déchets provenant des démolitions.

Cohésion sociale

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La réfection des réfectoires, offices et cuisines de production permet à la Ville d'assumer la prestation d'accueil à journée continue. Cette prestation plébiscitée par la population garantit un accueil universel à tous les enfants – filles et garçons – scolarisés en Ville de Genève.

A noter qu'elle répond, d'une part, à la croissance des effectifs que la Ville se doit d'accueillir et, d'autre part, à une demande des enfants accueillis au parascolaire de bénéficier d'une pause de midi de qualité leur permettant – comme les enfants qui rentrent à la maison – de se ressourcer. Cela a notamment été démontré par l'étude de la HEP: «Les enfants évaluent la pause de midi».

Accessibilité universelle

Dans la mesure où une école est déjà adaptée pour les personnes à mobilité réduite et que l'espace à disposition dans les bâtiments existants le permet, les différents éléments de construction (toilettes, portes) seront rendus accessibles.

Par contre, si quelques éléments des cuisines professionnelles peuvent raisonnablement être adaptés (tables de préparation réglables en hauteur et vides

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles dessous, par exemple), les appareils de cuisson et autres équipements importants ne peuvent pas l'être.

Description des installations techniques

Ventilation

Cuisine de production: une nouvelle ventilation à double flux est mise en place.

Office: le débit d'extraction étant inférieur à 1000 m³, seule une extraction est nécessaire.

Réfectoire: les salles suffisamment équipées de fenêtres sont ventilées naturellement.

Chambres froides

La chaleur produite par les groupes froids dans les cuisines de production est utilisée pour chauffer l'eau sanitaire de la cuisine.

Estimation des coûts

Délibération Ia

1. Ecole Hugo-de-Senger: nouvelle cuisine de production

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>	<i>Fr.</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>176 300</i>	
10	Relevé, études géotechniques		5 700	
	101 Relevés	3 700		
	104 Sondages	2 000		
11	Déblaiement, préparation du terrain		95 500	
	112 Démolitions	95 500		
13	Installations de chantier en commun		30 300	
	135 Installations provisoires	8 000		
	138 Gestion des déchets	13 600		
	139 Nettoyage – mesure Covid	8 700		
14	Adaptation des bâtiments		13 300	
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	13 300		

6416

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
15	Adaptation du réseau de conduites existant		31 500
152	Canalisations (adaptation du réseau)	12 000	
153	Electricité (adaptation du réseau)	19 500	
2	<i>Bâtiment</i>		916 600
21	Gros œuvre 1		218 000
211.1	Echafaudages	13 900	
211.5	Béton et béton armé	51 600	
211.6	Maçonnerie	152 500	
22	Gros œuvre 2		50 200
224	Couverture	10 900	
225.4	Revêtements coupe-feu	39 300	
23	Installations électriques		163 500
231	Appareils à courant fort	55 700	
232	Installations de courant fort	62 300	
233	Lustrerie	11 600	
236	Installations à courant faible	600	
238	Installations provisoires	13 400	
239	Divers	19 900	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		104 900
243	Distribution de chaleur	8 500	
244	Installations de ventilation	96 400	
25	Installations sanitaires		144 700
251	Appareils sanitaires courants	144 700	
27	Aménagements intérieurs 1		39 100
271	Plâtrerie	23 200	
273	Menuiserie	14 500	
275	Systèmes de verrouillage	1 400	
28	Aménagements intérieurs 2		196 200
281	Revêtements de sol	38 400	
282	Revêtements de paroi	71 200	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	283 Faux plafonds	49 000	
	285 Traitement des surfaces intérieures	21 600	
	287 Nettoyage du bâtiment	13 000	
	289 Signalétique	3 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		557 000
	35 Installations sanitaires		557 000
	358 Agencement de cuisine	557 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		741 800
	51 Autorisations, taxes		29 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
	512 Taxes de raccordement	24 000	
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		7 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	7 500	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		253 400
	583 Réserves pour imprévus (10%)	253 400	
	59 Comptes d'attente pour honoraires		451 900
	591 Architectes	284 400	
	592 Ingénieur civil	22 900	
	593 Ingénieur électricien	33 200	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	21 000	
	595.0 Ingénieur en installations sanitaires	44 400	
	596.0 Géomètre	3 000	
	596.4 Acousticien	1 300	
	596.9 Ingénieur désamiantage	7 600	
	597 Ingénieur en sécurité	1 500	
	599.5 Ingénieur cuisiniste	31 300	
	599.6 Ingénieur environnement	900	
	599.7 Expert en restauration	400	

I. Coût total de la construction (HT)

2 391 700

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

2. Ecole des Allières

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		98 200
10	Relevé, études géotechniques		4 600
	101 Relevés	3 700	
	104 Sondages	900	
11	Déblaiement, préparation du terrain		63 200
	112 Démolitions	63 200	
13	Installations de chantier en commun		14 300
	135 Installations provisoires	3 000	
	138 Gestion des déchets	7 200	
	139 Nettoyage – mesure Covid	4 100	
14	Adaptation des bâtiments		16 100
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	16 100	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>651 000</i>
21	Gros œuvre 1		100 800
	211.1 Echafaudages	2 100	
	211.5 Béton et béton armé	21 800	
	211.6 Maçonnerie	76 900	
22	Gros œuvre 2		27 200
	221 Fenêtres, portes extérieures	3 000	
	222 Ferblanterie	2 400	
	225.4 Revêtements coupe-feu	8 200	
	227.1 Peinture extérieure	13 600	
23	Installations électriques		54 600
	231 Appareils à courant fort	23 100	
	232 Installations de courant fort	8 300	
	233 Lustrerie	6 400	
	235 Appareils à courant faible	300	
	236 Installations à courant faible	3 300	
	238 Installations provisoires	5 700	
	239 Divers	7 500	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		57 100
243	Distribution de chaleur	14 400	
244	Installations de ventilation	42 700	
25	Installations sanitaires		58 100
251	Appareils sanitaires courants	58 100	
27	Aménagements intérieurs 1		247 900
271	Plâtrerie	2 200	
273	Menuiserie	239 800	
275	Systèmes de verrouillage	5 900	
28	Aménagements intérieurs 2		105 300
281	Revêtements de sol	22 600	
282	Revêtements de paroi	24 100	
283	Faux plafonds	16 400	
285	Traitement des surfaces intérieures	30 200	
287	Nettoyage du bâtiment	9 000	
289	Signalétique	3 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		76 300
35	Installations sanitaires		76 300
358	Agencement de cuisine	76 300	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		356 200
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		125 600
583	Réserves pour imprévus (10%)	125 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		220 600
591	Architectes	143 100	
592	Ingénieur civil	10 800	
593	Ingénieur électricien	9 900	

6420

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	8 800	
595.0	Ingénieur en installations sanitaires	22 600	
596.4	Acousticien	700	
596.9	Ingénieur désamiantage	10 300	
597	Ingénieur en sécurité	1 500	
599.5	Ingénieur cuisiniste	11 600	
599.6	Ingénieur environnement	900	
599.7	Expert en restauration	400	

I. Coût total de la construction (HT)**1 181 700***3a. Ecole De-Budé: transformation de «la ferme»*

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>371 100</i>
10	Relevé, études géotechniques		13 500
101	Relevés	3 700	
104	Sondages	4 500	
109	Relevés canalisations	5 300	
11	Déblaiement, préparation du terrain		140 400
111	Défrichage	8 300	
112	Démolitions	132 100	
13	Installations de chantier en commun		121 600
135	Installations provisoires	18 500	
138	Gestion des déchets	90 300	
139	Nettoyage – mesure Covid	12 800	
14	Adaptation des bâtiments		13 600
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	13 600	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		82 000
152	Canalisations (adaptation du réseau)	82 000	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
2	<i>Bâtiment</i>		1 259 400
21	Gros œuvre 1		387 000
	211.1 Echafaudages	5 600	
	211.5 Béton et béton armé	7 200	
	211.6 Maçonnerie	57 600	
	214.1 Charpente	316 600	
22	Gros œuvre 2		22 800
	221 Fenêtres, portes extérieures	10 500	
	222 Ferblanterie	4 100	
	225.4 Revêtements coupe-feu	8 200	
23	Installations électriques		138 900
	231 Appareils à courant fort	47 100	
	232 Installations de courant fort	10 300	
	233 Lustrerie	18 600	
	235 Appareils à courant faible	23 200	
	236 Installations à courant faible	14 600	
	238 Installations provisoires	9 800	
	239 Divers	15 300	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		65 400
	243 Distribution de chaleur	31 100	
	244 Installations de ventilation	34 300	
25	Installations sanitaires		114 600
	251 Appareils sanitaires courants	114 600	
26	Installations de transport		42 700
	265 Dispositifs de levage	42 700	
27	Aménagements intérieurs 1		272 900
	271 Plâtrerie	42 100	
	272 Ouvrages métalliques	21 900	
	273 Menuiserie	197 100	
	275 Systèmes de verrouillage	6 300	
	277 Cloisons en éléments	5 500	
28	Aménagements intérieurs 2		215 100
	281 Revêtements de sol	83 800	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	282 Revêtements de paroi	29 100	
	283 Faux plafonds	6 600	
	285 Traitement des surfaces intérieures	82 600	
	287 Nettoyage du bâtiment	8 000	
	289 Signalétique	5 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		32 200
35	Installations sanitaires		32 200
	358 Agencement de cuisine	32 200	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		747 700
51	Autorisations, taxes		5 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		16 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	16 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		257 300
	583 Réserves pour imprévus (10%)	257 300	
59	Comptes d'attente pour honoraires		469 400
	591 Architectes	279 600	
	592 Ingénieur civil	70 700	
	593 Ingénieur électricien	25 000	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	10 000	
	595.0 Ingénieur en installations sanitaires	38 200	
	596.0 Géomètre	5 000	
	596.4 Acousticien	700	
	596.9 Ingénieur désamiantage	6 800	
	597 Ingénieur en sécurité	20 200	
	599.5 Ingénieur cuisiniste	11 900	
	599.6 Ingénieur environnement	900	
	599.7 Expert en restauration	400	

I. Coût total de la construction (HT)

2 410 400

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

3b. Ecole De-Budé: Pavillon

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>51 100</i>
10	Relevé, études géotechniques		5 500
101	Relevés	5 500	
11	Déblaiement, préparation du terrain		35 200
112	Démolitions	35 200	
13	Installations de chantier en commun		8 700
135	Installations provisoires	2 000	
138	Gestion des déchets	3 600	
139	Nettoyage – mesure Covid	3 100	
14	Adaptation des bâtiments		1 700
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	1 700	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>167 200</i>
22	Gros œuvre 2		1 700
225.4	Revêtements coupe-feu	1 700	
23	Installations électriques		23 600
231	Appareils à courant fort	3 600	
232	Installations de courant fort	1 000	
233	Lustrerie	9 900	
236	Installations à courant faible	900	
238	Installations provisoires	2 600	
239	Divers	5 600	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		2 500
243	Distribution de chaleur	2 500	
25	Installations sanitaires		11 800
251	Appareils sanitaires courants	11 800	
27	Aménagements intérieurs 1		62 100
271	Plâtrerie	2 600	
273	Menuiserie	59 000	
275	Systèmes de verrouillage	500	
28	Aménagements intérieurs 2		65 500
281	Revêtements de sol	20 100	

6424

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	283 Faux plafonds	13 000	
	285 Traitement des surfaces intérieures	27 900	
	287 Nettoyage du bâtiment	4 000	
	289 Signalétique	500	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		87 000
51	Autorisations, taxes		4 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	4 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		32 000
	583 Réserves pour imprévus (10%)	32 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		49 500
	591 Architectes	37 300	
	593 Ingénieur électricien	4 300	
	595.0 Ingénieur en installations sanitaires	5 500	
	597 Ingénieur en sécurité	1 500	
	599.6 Ingénieur environnement	900	

I. Coût total de la construction (HT)**305 300**

4. Ecole Le-Corbusier

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1	<i>Travaux préparatoires</i>		164 200
10	Relevé, études géotechniques		11 200
	101 Relevés	5 500	
	104 Sondages	5 700	
11	Déblaiement, préparation du terrain		82 400
	112 Démolitions	82 400	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
13	Installations de chantier en commun		60 500
135	Installations provisoires	6 200	
138	Gestion des déchets	46 900	
139	Nettoyage – mesure Covid	7 400	
14	Adaptation des bâtiments		10 100
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	10 100	
2	<i>Bâtiment</i>		882 000
21	Gros œuvre 1		135 000
211.1	Echafaudages	9 100	
211.5	Béton et béton armé	110 600	
211.6	Maçonnerie	15 300	
22	Gros œuvre 2		23 300
221	Fenêtres, portes extérieures	7 300	
224	Couverture	2 800	
225.4	Revêtements coupe-feu	13 200	
23	Installations électriques		99 600
231	Appareils à courant fort	31 100	
232	Installations de courant fort	9 300	
233	Lustrerie	33 400	
235	Appareils à courant faible	2 100	
236	Installations à courant faible	3 400	
238	Installations provisoires	5 200	
239	Divers	15 100	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		40 500
243	Distribution de chaleur	8 000	
244	Installations de ventilation	32 500	
25	Installations sanitaires		50 500
251	Appareils sanitaires courants	50 500	
27	Aménagements intérieurs 1		397 300
271	Plâtrerie	40 000	
272	Ouvrages métalliques	58 900	
273	Menuiserie	292 500	
275	Systèmes de verrouillage	5 900	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
28	Aménagements intérieurs 2		135 800
281	Revêtements de sol	60 100	
282	Revêtements de paroi	12 400	
283	Faux plafonds	25 500	
285	Traitement des surfaces intérieures	25 300	
287	Nettoyage du bâtiment	7 500	
289	Signalétique	5 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		25 700
35	Installations sanitaires		25 700
358	Agencement de cuisine	25 700	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		438 500
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		160 400
583	Réserves pour imprévus (10%)	160 400	
59	Comptes d'attente pour honoraires		268 100
591	Architectes	182 900	
592	Ingénieur civil	17 000	
593	Ingénieur électricien	18 500	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	7 600	
595.0	Ingénieur en installations sanitaires	21 400	
596.4	Acousticien	700	
596.9	Ingénieur désamiantage	7 500	
597	Ingénieur en sécurité	1 500	
599.5	Ingénieur cuisiniste	9 700	
599.6	Ingénieur environnement	900	
599.7	Expert en restauration	400	

I. Coût total de la construction (HT)

1 510 400

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

5. Ecole Micheli-du-Crest

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>64 300</i>
	10 Relevé, études géotechniques		4 100
	101 Relevés	3 700	
	104 Sondages	400	
	11 Déblaiement, préparation du terrain		46 100
	112 Démolitions	46 100	
	13 Installations de chantier en commun		14 100
	135 Installations provisoires	5 000	
	138 Gestion des déchets	6 300	
	139 Nettoyage – mesure Covid	2 800	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>522 100</i>
	21 Gros œuvre 1		85 600
	211.1 Echafaudages	2 300	
	211.5 Béton et béton armé	28 300	
	211.6 Maçonnerie	55 000	
	22 Gros œuvre 2		19 000
	224 Couverture	10 800	
	225.4 Revêtements coupe-feu	8 200	
	23 Installations électriques		62 800
	231 Appareils à courant fort	23 500	
	232 Installations de courant fort	5 200	
	233 Lustrerie	15 400	
	236 Installations à courant faible	2 300	
	238 Installations provisoires	8 200	
	239 Divers	8 200	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		57 300
	243 Distribution de chaleur	9 600	
	244 Installations de ventilation	47 700	
	25 Installations sanitaires		35 900
	251 Appareils sanitaires courants	35 900	
	27 Aménagements intérieurs 1		184 100
	272 Ouvrages métalliques	30 300	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	273 Menuiserie	148 400	
	275 Systèmes de verrouillage	5 400	
28	Aménagements intérieurs 2		77 400
	281 Revêtements de sol	18 700	
	282 Revêtements de paroi	14 600	
	283 Faux plafonds	10 500	
	285 Traitement des surfaces intérieures	21 600	
	287 Nettoyage du bâtiment	9 000	
	289 Signalétique	3 000	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		30 600
	35 Installations sanitaires		30 600
	358 Agencement de cuisine	30 600	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		278 500
	51 Autorisations, taxes		5 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
	512 Taxes de raccordement		
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		5 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		95 000
	583 Réserves pour imprévus (10%)	95 000	
	59 Comptes d'attente pour honoraires		173 500
	591 Architectes	107 500	
	592 Ingénieur civil	10 800	
	593 Ingénieur électricien	11 400	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	11 500	
	595.0 Ingénieur en installations sanitaires	16 900	
	596.4 Acousticien	700	
	597 Ingénieur en sécurité	1 500	
	599.5 Ingénieur cuisiniste	11 900	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

599.6	Ingénieur environnement	900
599.7	Expert en restauration	400

I. Coût total de la construction (HT) 895 500

6. Ecole Peschier

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
1	<i>Travaux préparatoires</i>		41 900
10	Relevé, études géotechniques		1 400
101	Relevés	1 400	
11	Déblaiement, préparation du terrain		31 700
112	Démolitions	31 700	
13	Installations de chantier en commun		8 800
135	Installations provisoires	1 000	
138	Gestion des déchets	4 500	
139	Nettoyage – mesure Covid	3 300	
2	<i>Bâtiment</i>		369 900
21	Gros œuvre 1		43 700
211.5	Béton et béton armé	6 300	
211.6	Maçonnerie	37 400	
22	Gros œuvre 2		5 500
221	Fenêtres, portes extérieures	2 300	
225.4	Revêtements coupe-feu	3 200	
23	Installations électriques		47 700
231	Appareils à courant fort	15 100	
232	Installations de courant fort	7 200	
233	Lustrerie	11 900	
235	Appareils à courant faible	500	
236	Installations à courant faible	2 200	
238	Installations provisoires	4 100	
239	Divers	6 700	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installations)		21 100
243	Distribution de chaleur	15 200	
244	Installations de ventilation	5 900	

6430

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
25	Installations sanitaires		31 300
251	Appareils sanitaires courants	24 100	
259	Divers	7 200	
27	Aménagements intérieurs 1		128 600
271	Plâtrerie	4 600	
273	Menuiserie	120 400	
275	Systèmes de verrouillage	3 600	
28	Aménagements intérieurs 2		92 000
281	Revêtements de sol	14 100	
282	Revêtements de paroi	16 400	
283	Faux plafonds	13 300	
285	Traitement des surfaces intérieures	39 700	
287	Nettoyage du bâtiment	6 000	
289	Signalétique	2 500	
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		<i>69 000</i>
35	Installations sanitaires		69 000
358	Agencement de cuisine	69 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		<i>209 500</i>
51	Autorisations, taxes		5 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	5 000	
512	Taxes de raccordement		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		4 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	4 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		73 200
583	Réserves pour imprévus (10%)	73 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires		127 300
591	Architectes	84 500	
592	Ingénieur civil	1 700	
593	Ingénieur électricien	8 500	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	5 600	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
595.0	Ingénieur en installations sanitaires	11 900	
596.4	Acousticien	400	
597	Ingénieur en sécurité	1 500	
599.5	Ingénieur cuisiniste	11 900	
599.6	Ingénieur environnement	900	
599.7	Expert en restauration	400	

I. Coût total de la construction (HT) 690 300

Récapitulation de la délibération Ia et calcul des frais financiers

Fr.

<i>Libellé</i>	<i>Total arrondi</i>
1. Ecole Hugo-de-Senger	2 391 700
2. Ecole des Allières	1 181 700
3a Ecole De-Budé Ferme	2 410 400
3b Ecole De-Budé Pavillon	305 300
4. Ecole Le-Corbusier	1 510 400
5. Ecole Micheli-du-Crest	895 500
6. Ecole Peschier	690 300

I. Coût total des constructions (HT) 9 385 300

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7%	<u>722 700</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	10 108 000

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	<u>505 400</u>
III. Sous-total	10 613 400

+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 18 + 6 mois, arrondi	<u>185 700</u>
IV. Coût total des constructions (TTC)	10 799 100

6432 SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Dont à déduire:

Part du crédit d'étude (proposition PR-1274) voté le 20 juin 2018 533 000

V. Sous-total du crédit Ia demandé (TTC) 10 266 100

Délibération Ib: frais induits par les chantiers

1. Cuisine Hugo-de-Senger

Aucuns frais induits par le chantier.

2. Ecole des Allières

			Fr.
CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
5	Frais secondaires et comptes en attente		75 000
	565 Déplacement de 210 élèves vers d'autres réfectoires durant 17 semaines	75 000	
I. Coût total (HT)			75 000

3. Ecole De-Budé: transformation de «la ferme»

Aucuns frais induits par le chantier.

4. Ecole Le-Corbusier

Aucuns frais induits par le chantier.

5. Ecole Micheli-du-Crest

			Fr.
CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
5	Frais secondaires et comptes en attente		15 000
	569 Divers, surcoût de la prestation-repas lié à l'adaptation de la prestation de service durant les travaux (125 repas/jour durant 12 semaines)	15 000	
I. Coût total (HT)			15 000

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

6. Ecole Peschier

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes en attente</i>		30 000
	569 Divers, surcoût de la prestation-repas lié à l'adaptation de la prestation de service durant les travaux (225 repas/jour durant 14 semaines)	15 000	
	563 Location d'espaces et rocares avec l'espace de quartier Champel	15 000	
I. Coût total (HT)			30 000

Récapitulation de la délibération Ib et calcul des frais financiers

		Fr.
	<i>Libellé</i>	<i>Total arrondi</i>
2.	Ecole des Allières	75 000
5.	Ecole Micheli-du-Crest	15 000
6.	Ecole Peschier	30 000
VI.	Coût total des frais induits (HT)	120 000

Arrondi à la centaine Fr.

VII.	+ TVA 7,7%	9 200
VIII.	Sous-total du crédit Ib demandé (TTC)	129 200

Récapitulation de la délibération I

		Fr.
	<i>Libellé</i>	<i>Total arrondi</i>
IX.	Sous-total du crédit Ia demandé (TTC)	10 266 100
X.	Sous-total du crédit Ib demandé (TTC)	129 200
XII.	Total du crédit I demandé (TTC)	10 395 300

6434

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Délibération II: équipement en mobilier et matériel d'exploitation*1. Cuisine de production Hugo-de-Senger (1100 repas/jour)*

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		2 900
	339.1 Equipement gestion des accès	2 900	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		2 600
	569 Divers, frais de déménagement	2 600	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		182 200
	503 Equipement et mobilier local vote	900	
	530 Equipement cuisines et accessoires	171 500	
	541 Equipement matériel de nettoyage, poubelles	9 800	
I. Coût total (HT)			187 700

2. Ecole des Allières

Office et réfectoires avec 180 places donc 360 repas.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		4 200
	339.1 Equipement gestion des accès	4 200	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		16 800
	569 Divers, frais de déménagement	16 800	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		92 800
	503 Equipement et mobilier réfectoire	34 500	
	530 Equipement cuisines et accessoires	48 100	
	541 Equipement matériel de nettoyage (y compris auto-laveuse), poubelles	10 200	
I. Coût total (HT)			113 800

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

3. Ecole De-Budé: transformation de «la ferme»

Office et réfectoires avec 108 places donc 216 repas.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		6 000
	339.1 Equipement gestion des accès	6 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		62 300
	569 Divers, frais de déménagement cuisine	31 400	
	569 Divers, frais de déménagement arts visuels, infirmerie, bibliothèque, GIAP	30 900	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		339 500
	503 Equipement et mobilier réfectoire	79 200	
	503 Equipement et mobilier scolaire et parascolaire	192 400	
	530 Equipement et accessoires cuisines	52 100	
	541 Equipement matériel de nettoyage (y compris auto-laveuse), poubelles	15 800	

I. Coût total (HT)

407 800

4. Ecole Le-Corbusier

Laverie et réfectoire avec 96 places donc 192 repas.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		6 800
	339.1 Equipement gestion des accès	6 800	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		42 300
	569 Divers, frais de déménagement cuisine et réfectoire	22 300	
	569 Divers, frais de déménagement GIAP	20 000	

6436

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
9	<i>Ameublement et décoration</i>		137 500
	503 Equipement et mobilier réfectoire	74 800	
	530 Equipement et accessoires cuisines	51 100	
	541 Equipements matériel de nettoyage (y compris auto-laveuse), poubelles	11 600	

I. Coût total (HT)**186 600**

5. Ecole Micheli-du-Crest

Office et réfectoires avec 96 places donc 192 repas.

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		5 900
	339.1 Equipement gestion des accès	5 900	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		35 200
	569 Divers, frais de déménagement	15 200	
	569 Divers, frais de déménagement GIAP	20 000	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		92 300
	503 Equipement et mobilier réfectoire	41 700	
	503 Equipement et mobilier scolaire et parascolaire	8 000	
	530 Equipement et accessoires cuisine	41 100	
	541 Equipement matériel de nettoyage poubelles	1 500	

I. Coût total (HT)**133 400**

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

6. Ecole Peschier

Office et réfectoires avec 150 places donc 300 repas.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
3	<i>Equipements d'exploitation</i>		4 700
	339.1 Equipement gestion des accès	4 700	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		19 000
	569 Divers, frais de déménagement cuisine et réfectoire	19 000	
9	<i>Ameublement et décoration</i>		112 700
	503 Equipement et mobilier réfectoire	53 000	
	503 Equipement et mobilier scolaire et parascolaire Economat DIP	5 700	
	530 Equipement et accessoires cuisine	50 200	
	541 Equipement matériel de nettoyage (y compris auto-laveuse), poubelles	3 800	
I. Coût total (HT)			136 400

Récapitulation de la délibération II et calcul des frais financiers

		Fr.
	<i>Libellé</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>Récapitulation et calcul des frais financiers</i>		
1.	Ecole Hugo-de-Senger	187 700
2.	Ecole des Allières	113 800
3.	Ecole De-Budé Ferme	407 800
4.	Ecole Le-Corbusier	186 600
5.	Ecole Micheli-du-Crest	133 400
6.	Ecole Peschier	136 400
I. Coût total (HT)		1 165 700

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7%	89 800
V. Total du crédit II demandé (TTC)	1 255 500

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033

Cet objet (lot 1) et le suivant (étapes deux à cinq) sont inscrits, en qualité de projets actifs, sous les N^{os} 030.098.02 et 030.098.04 du 17^e PFI 2022-2033 (page 57), pour des montants respectivement de 6 000 000 et de 26 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Les nouvelles charges à prévoir au budget de fonctionnement annuel sont les suivantes (sous réserve des arbitrages du budget et du vote du budget):

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1.	<i>Hugo-de-Senger</i>		86 000
31	Dépenses générales		56 000
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	18 500	
	Entretien ventilation	2 500	
	Frais de fourniture		
	Electricité	20 000	
	Eau	13 000	
	Chaleur et ventilation	2 000	
36	Restaurants scolaires		30 000
	Subvention adaptée à la production de 370 repas/jour supplémentaires	30 000	
2.	<i>Ecole des Allières</i>		86 500
30	Charges de personnel		43 500
	Création de postes pour l'entretien/nettoyage des surfaces supplémentaires (0,5 ETP – Agent entretien 1)	43 500	
31	Dépenses générales		16 000
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	4 500	
	Entretien ventilation	1 000	
	Frais de fourniture		
	Electricité	4 000	
	Eau	6 500	

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
36	Restaurants scolaires		27 000
	Subvention adaptée au nombre de 90 repas/jour supplémentaires	27 000	
3a.	<i>Ecole De-Budé: ferme</i>		61 500
30	Charges de personnel		43 500
	Création de postes pour l'entretien/ nettoyage des surfaces supplémen- taires (0,5 ETP – Agent entretien 1)	43 500	
31	Dépenses générales		8 000
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	1 500	
	Entretien ventilation	1 000	
	Frais de fourniture		
	Electricité	4 000	
	Eau	1 500	
36	Restaurants scolaires		10 000
	Achats adaptés au nombre de 30 repas/jour supplémentaires	10 000	
4.	<i>Ecole Le-Corbusier</i>		128 000
30	Charges de personnel		40 000
	Mise à disposition de personnel de nettoyage pour l'entretien/ nettoyage des surfaces supplémen- taires (0,5 ETP)	40 000	
31	Dépenses générales		28 000
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	10 000	
	Frais de fourniture		
	Electricité	18 000	
36	Restaurants scolaires		60 000
	Subvention adaptée au nombre de 200 repas/jour supplémentaires	60 000	

6440

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
5.	<i>Ecole Micheli-du-Crest</i>		55 000
30	Charges de personnel		43 500
	Création de postes pour l'entretien/ nettoyage des surfaces supplémen- taires (0,5 ETP – Agent entretien 1)	43 500	
31	Dépenses générales		11 500
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	3 000	
	Entretien ventilation	1 000	
	Frais de fourniture		
	Electricité	4 000	
	Eau	3 500	
36	Restaurants scolaires		18 000
	Subvention adaptée au nombre de 60 repas/jour supplémentaires	18 000	
6.	<i>Ecole Peschier</i>		28 500
31	Dépenses générales		10 500
	Frais d'entretien et d'exploitation		
	Entretien, travaux	3 000	
	Frais de fourniture		
	Electricité	4 000	
	Eau	3 500	
36	Restaurants scolaires		18 000
	Achats adaptés au nombre de 60 repas/jour supplémentaires	18 000	
Budget annuel d'exploitation (TTC)			463 500

Charges financières annuelles*Crédit I*

La charge financière annuelle nette (part du crédit d'étude proposition PR-1274 comprise), comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 1 169 400 francs.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 165 900 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'août 2021 et ne comprennent aucune variation.

Il est à relever que suite à la pandémie de Covid-19, les prix des matériaux et les délais d'approvisionnement subissent de fortes variations à la hausse qui ne sont pas provisionnables tant les incertitudes temporelles et quantitatives sont grandes.

Autorisation de construire

Tous les projets de ce premier lot ont fait l'objet de requêtes en autorisation de construire.

Quatre autorisations ont déjà été délivrées.

Délai de réalisation

Les chantiers pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé et l'entrée en force des autorisations de construire. Ces conditions étant remplies, les travaux de ces six projets (premier lot) pourront se dérouler sur dix-huit mois de 2022 à 2023.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Crédit Ia

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Crédits Ib et II

Service gestionnaire et bénéficiaire: ECO.

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Rénovation des infrastructures de la restauration scolaire et réorganisation, première étape

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros œuvre	1 937 200	0	1 937 200	16
Second œuvre	2 369 000	0	2 369 000	19
Installations, équipements fixes	1 429 100	0	1 429 100	12
Équipement d'exploitation	790 800	30 500	821 300	7
Mobilier, équipements et jeux	0	957 000	957 000	8
Frais secondaires et comptes d'attente	1 098 900	178 200	1 277 100	10
Honoraires	1 760 300	0	1 760 300	14
Frais financiers	1 423 000	0	1 423 000	12
Frais induits par les travaux	120 000	89 800	209 800	2
Coût total du projet TTC	10 928 300	1 255 500	12 183 800	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	2 900 000	0	2 900 000
2023	5 800 000	0	5 800 000
2024	2 950 800	0	2 950 800
Totaux	11 650 800	0	11 650 800

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

CHARGES

30 - Charges de personnel	170 500
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	130 000
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 335 300
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	163 000
Total des nouvelles charges induites	1 798 800

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-1 798 800**

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 395 300 francs destiné à la rénovation des infrastructures de la restauration scolaire et à sa réorganisation, première étape, dans six écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 395 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude voté le 20 juin 2018 de 533 000 francs (PR-1274, N° PFI 030.098.01), soit un total de 10 928 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 255 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 255 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Annexe: plans

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

HUGO-DE-SENGER

COMTE · BERTHELOT · NETO

ECHELLE: 1:150 ap

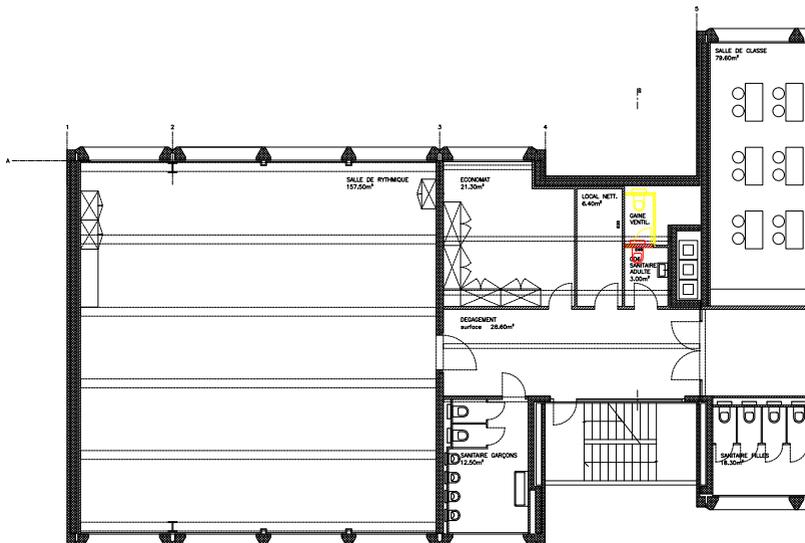
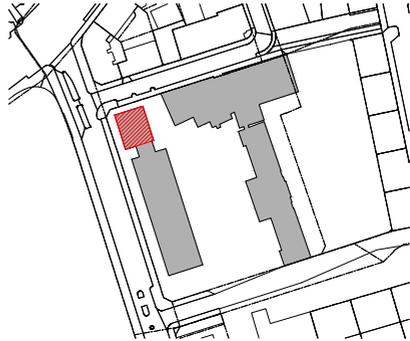
PRODUCTION

ARCHITECTES

ch. du faubourg-de-croisilles 11, 1227 saroge
00 41 22 343 77 93 | www.cbmarchitectes.ch

Nom du site
Adresse
Utilisation
Type de travaux
Localisation

Ecole Hugo-de-Senger
Rue Roda 3, 1205 Genève
Sanitaire adultes
Rénovation
Etages 1,2 et 3



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

PESCHIER

COMTE - BERTHELOT - NETO

ECHELLE: 1:150

ev

REGENERATION

ARCHITECTES

ch. du faubourg-de-crussilles 11, 1227 corange
00 41 22 34 37 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site

Adresse

Utilisation

Type de travaux

Localisation

Annexes

Patrimoine

Accessibilité PMR

Mutualisation GIAP

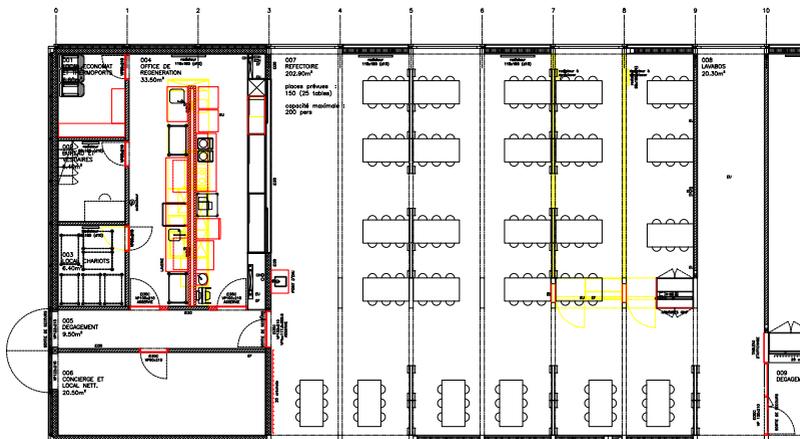
Capacité actuelle (2020)

Nombre de repas / jour 234
Nombre de places assises 120
Nombre de services 2

Capacité projetée (2027)

Nombre de repas / jour 300
Nombre de places assises 150
Nombre de services 2

Ecole de Peschier
Avenue Dumas 26
1206 Genève
Office + Réfectoire
Rénovation
Rez-de-chaussée
Audit ID2A
/
oui
oui



6448

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

PESCHIER

COMTE - BERTHELOT - NETO
ARCHITECTES

ECHELLE: 1:150

ev

REGENERATION

ch, du faubourg-de-crussilles 11, 1227 corange
00 41 22 34 37 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site

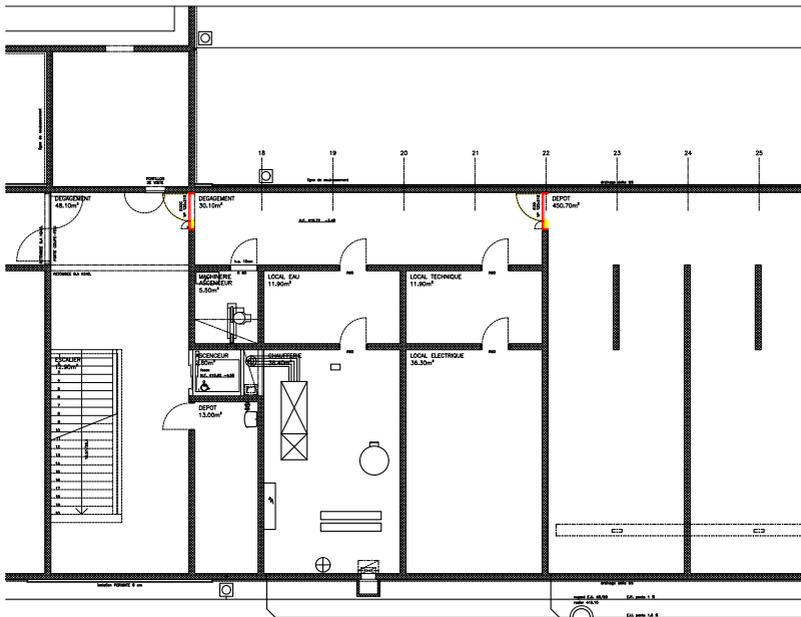
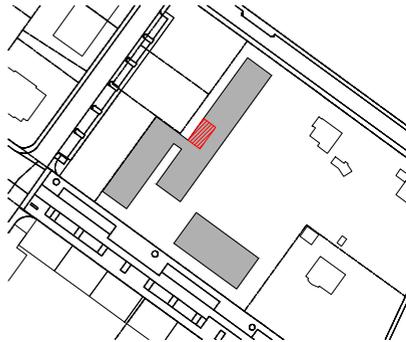
Adresse

Utilisation

Type de travaux

Localisation

Ecole de Peschier
Avenue Dumas 26
1206 Genève
Dégagement
Rénovation
Sous-sol



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

MICHELI-DU-CREST

COMTE - BERTHELOT - NETO

ECHELLE: 1:150

ev

REGENERATION

ARCHITECTES

ch. du faubourg-de-crussilles 11, 1227 corange
00 41 22 34 3 77 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site

Adresse

Utilisation

Type de travaux

Localisation

Annexes

Patrimoine

Accessibilité PMR

Mutualisation GIAP

Ecole Micheli-du-Crest

Rue Micheli-du-Crest 17

1205 Genève

Parascolaire

Rénovation

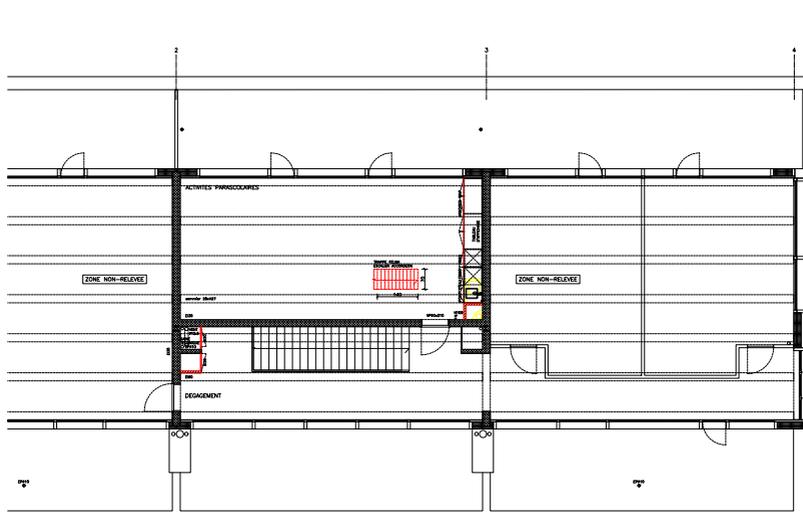
Attique

Audit ID2A

/

oui

oui



6450

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

MICHELI-DU-CREST

COMTE - BERTHELOT - NETO
ARCHITECTES

ECHELLE: 1:150 ev

REGENERATION

ch. du faubourg-de-cruselles 11, 1227 corange
00 41 22 34 3 77 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site**Adresse**

Ecole Micheli-du-Crest
Rue Micheli-du-Crest 17
1205 Genève

Utilisation**Type de travaux****Localisation****Annexes****Patrimoine****Accessibilité PMR****Mutualisation GIAP**

Office + Réfectoire

Rénovation

3ème étage

Audit ID2A

/

oui

non

Capacité actuelle (2020)

Nombre de repas / jour

108

Nombre de places assises

67

Nombre de services

2

Capacité projetée (2027)

Nombre de repas / jour

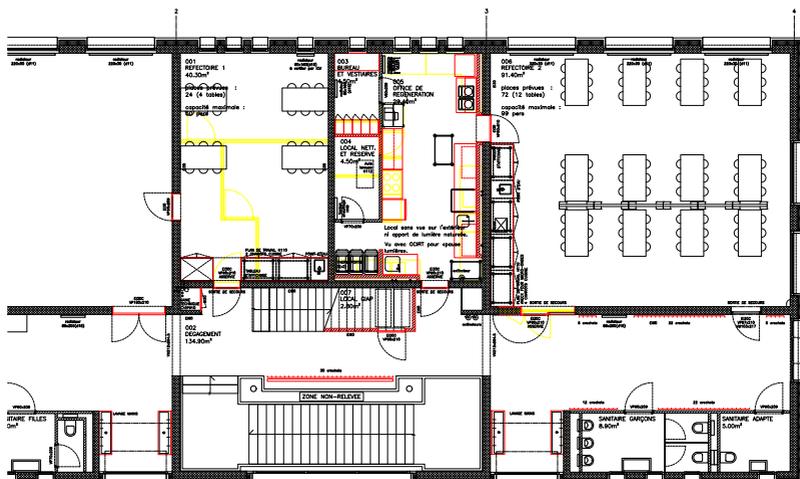
170

Nombre de places assises

96

Nombre de services

2



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

ALLIÈRES

COMTE · BERTHELOT · NETO
ARCHITECTES

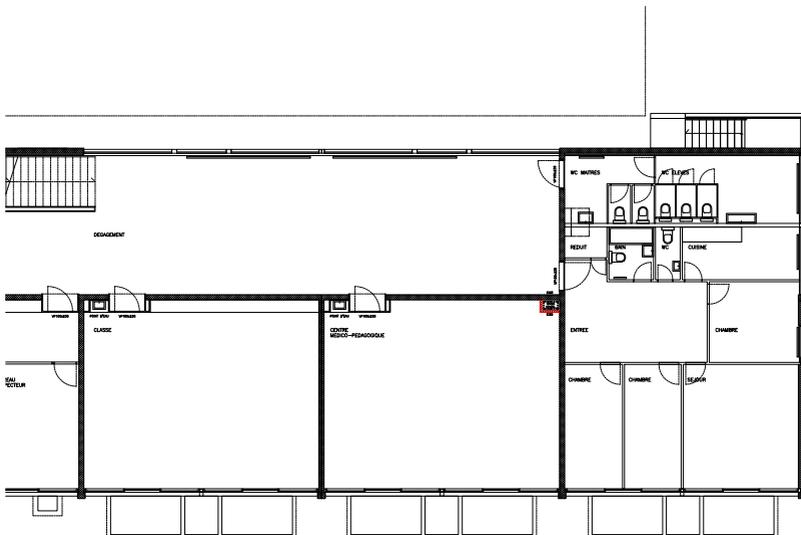
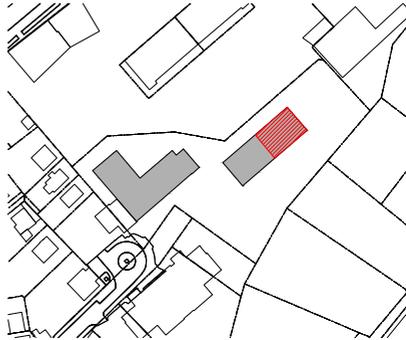
ECHELLE: 1:75

ev REGENERATION

ch, du faubourg-de-crusilles 11, 1227 corange
00 41 22 34 3 77 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site
Adresse
Utilisation
Type de travaux
Localisation

Ecole des Allières
Avenue des Allières 14
1208 Genève
Salle de classe
Rénovation
Rez et étage 1



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

LE CORBUSIER REZ INFERIEUR

COMTE - BERTHELOT - NETO
ARCHITECTES

ECHELLE: 1:120

ev
LAVERIE

ch, du faubourg-de-crussilles 11, 1227 coraige
00 41 22 34 3 77 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site
Adresse
Utilisation
Type de travaux
Localisation
Annexes
Patrimoine
Accessibilité PMR
Mutualisation GIAP

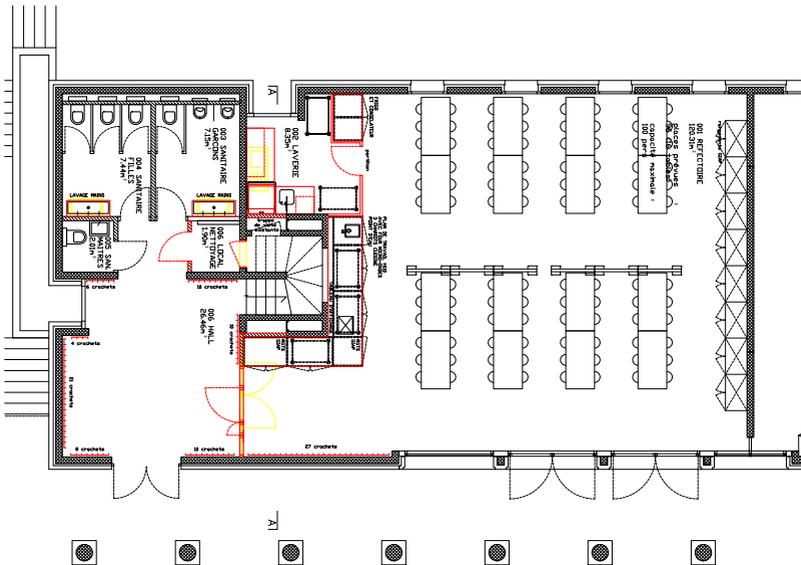
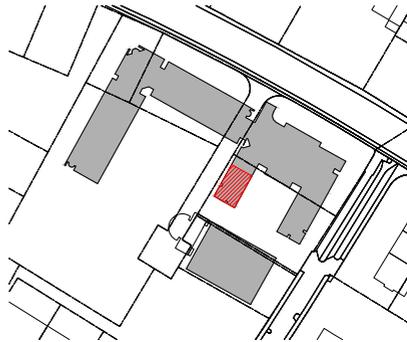
Ecole Le Corbusier
Rue Le-Corbusier 2
Office + Réfectoire
Transformation
Rez inférieur
/
/
oui
non

Capacité actuelle (2020)
Nombre de repas / jour
Nombre de places assises
Nombre de services

/
/
/

Capacité projetée (2027)
Nombre de repas / jour
Nombre de places assises
Nombre de services

192
96
2



6454

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

LE CORBUSIER REZ INFERIEUR

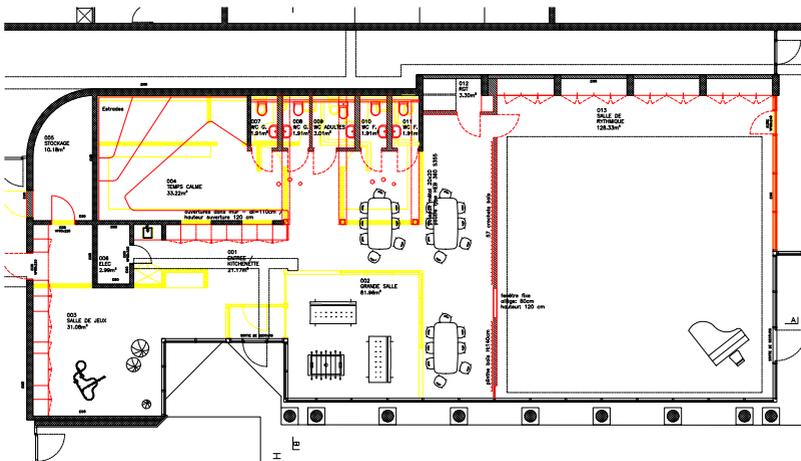
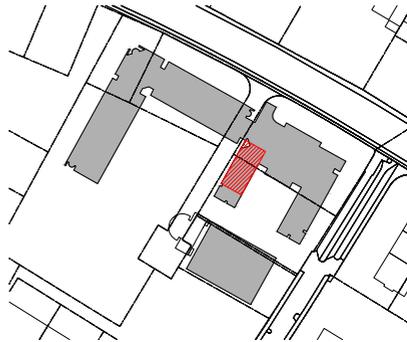
COMTE - BERTHELOT - NETO
ARCHITECTES

ECHELLE: 1:170 ev

ch. du faubourg-de-crussilles 11,1227 corange
00 41 22 34 37 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site
Adresse
Utilisation
Type de travaux
Localisation
Annexes
Patrimoine
Accessibilité PMR
Mutualisation GIAP

Ecole Le Corbusier
Rue Le-Corbusier 2
GIAP + salle de rythmique
Transformation
Rez inférieur
/
/
oui
oui



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

DE-BUDÉ FERME

COMTE - BERTHELOT - NETO

ECHELLE: 1:70

ev

REGENERATION

ARCHITECTES

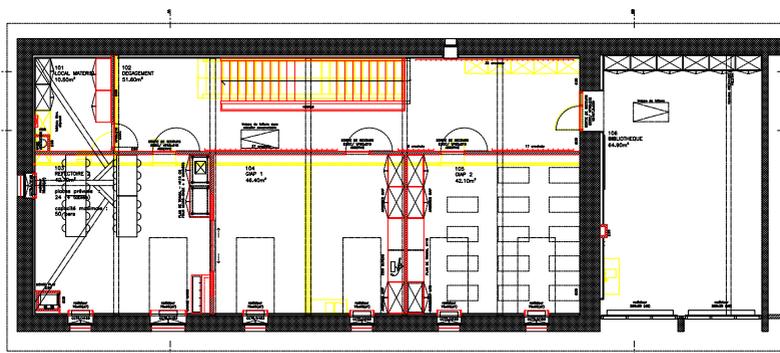
ch. du faubourg-de-crussilles 11, 1227 corange
00 41 22 34 37 93 | www.cbr-architectes.ch**Nom du site****Adresse****Utilisation****Type de travaux****Localisation****Annexes****Patrimoine****Accessibilité PMR****Mutualisation GIAP****Capacité actuelle (2020)**

Nombre de repas / jour 193
Nombre de places assises 100
Nombre de services 2

Capacité projetée (2027)

Nombre de repas / jour 204
Nombre de places assises 108
Nombre de services 2

Ecole De-Budé
Chemin Moïse-Duboule 6,
1209
Réfectoire +GIAP
Rénovation
Etage
/
Bâtiment classé
à créer
non



6456

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

DE-BUDÉ FERME

COMTE · BERTHELOT · NETO

ECHELLE: 1:170

ev

REGENERATION

ARCHITECTES

ch. du faubourg-de-cruiselles 11, 1227 carouge
00 41 22 343 77 93 | www.cbrn-architectes.ch

Nom du site
Adresse

Ecole De-Budé
Chemin Moïse-Duboule 6,
1209

Utilisation

Réfectoire+office+vestiaires

Type de travaux

Rénovation

Localisation

Rez de chaussée

Annexes

/

Patrimoine

Bâtiment classé

Accessibilité PMR

à créer

Mutualisation GIAP

non

Capacité actuelle (2020)

Nombre de repas / jour 193

Nombre de places assises 100

Nombre de services 2

Capacité projetée (2027)

Nombre de repas / jour 204

Nombre de places assises 108

Nombre de services 2



Proposition: rénovation des infrastructures de la restauration scolaire, ainsi que sa réorganisation, et équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles

SCO

REORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE
VILLE DE GENEVE

PLAN PR

DATE: 01.12.2021

DE-BUDÉ PAVILLON

COMTE · BERTHELOT · NETO

ARCHITECTES

ECHELLE: 1:150

ev

ch. du faubourg-de-crussilles 11, 1227 carouge
00 41 22 343 77 93 | www.cbr-architectes.ch

Nom du site

Adresse

Ecole De-Budé
Chemin Moïse-Duboule 6,
1209

Utilisation

Arts visuels

Type de travaux

Rénovation

Localisation

Rez de chaussée supérieur

Annexes

/

Patrimoine

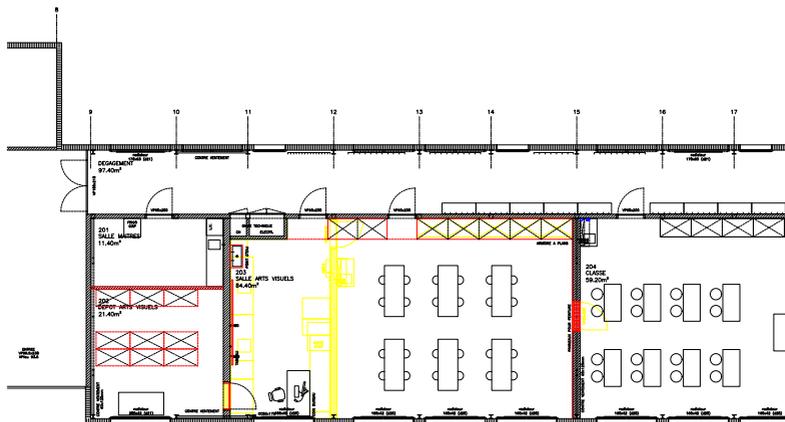
Bâtiment classé

Accessibilité PMR

-

Mutualisation GIAP

non



Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1509. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (57 oui).

7. Proposition du Conseil administratif du 9 février 2022 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1510).

Préambule

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. Elle est au bénéfice d'une convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour les années 2019 à 2021, prolongée par un avenant jusqu'au 31 décembre 2022. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA. Sur la base du rapport de cet organe de révision, le Conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que «les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat». C'est pourquoi, à la suite de l'approbation des comptes par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

Exposé des motifs

La saison 2020-2021 était la dernière saison de la Comédie au boulevard des Philosophes. L'inauguration du bâtiment des Eaux-Vives était prévue initialement mi-septembre 2020, puis fin février 2021. En fin de compte, une préouverture s'est faite de manière perlée à partir de début mai 2021, avec la réouverture partielle des théâtres décidée par les autorités, et l'inauguration a eu lieu lors du lancement de la saison 2021-2022 les 28 et 29 août 2021.

Etant donné la mise en œuvre des mesures sanitaires de lutte contre le Covid-19, des économies pour 842 000 francs ont été réalisées suite au report du déménagement (fluides, entretien, maintenance, etc.), à l'annulation de certains spectacles, à l'activité réduite du théâtre et de son exploitation publique (nettoyage, communication, etc.). La Comédie clôt ainsi cet exercice avec un non-dépensé de 1 277 483 francs.

En raison de la pandémie également, le Poche clôt la saison 2020-2021 par un déficit de 38 688 francs. Des économies à hauteur d'environ 49 000 francs ont pu être réalisées sur les postes communication/affichage/pub, des indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT) ont été perçues (41 800 francs) ainsi que deux indemnisations cantonales pour pertes financières et de revenus (27 900 et 45 000 francs). Malheureusement, ces économies et indemnités n'ont pas pu

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

entièrement compenser la forte diminution des revenus, notamment sur le poste billetterie.

Enfin, l'état-major affiche un manco de 31 274 francs dû essentiellement à une augmentation du coût des jetons de présence engendrée par une augmentation du nombre de séances, en raison des enjeux de l'ouverture de la nouvelle Comédie et des complications fonctionnelles liées au contexte sanitaire.

Après consolidation des comptes des deux théâtres et de l'état-major, les comptes de la saison 2020-2021 se soldent par un non-dépensé avant restitution de 1 207 521 francs.

Le montant du fonds de réserve au 30 juin 2020 était de 681 358 francs. Durant la saison 2020-2021, 1 208 188 francs ont été versés dans ce fonds, portant celui-ci à 1 889 546 francs au 30 juin 2021. Si l'intégralité du non-dépensé de la saison 2020-2021 était versée dans ce fonds, le montant total serait de 3 097 067 francs. Or, l'article premier du règlement du fonds de réserve, accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985, précise que le montant maximum de ce fonds peut atteindre 18% des subventions versées par la Ville, c'est-à-dire un montant de 2 669 487 francs. C'est pourquoi, afin de ne pas dépasser ce montant, la FAD a inscrit dans ses charges une «part de subvention non dépensée à restituer à la Ville» de 427 580 francs. Ce montant a également été inscrit dans les comptes 2021 de la Ville en tant que transitoire.

La saison 2020-2021 était la troisième saison programmée par la codirection de la Comédie, constituée de Mme Natacha Koutchoumov et de M. Denis Maillefer. Le duo a réussi à maintenir des liens avec le public malgré la fermeture des salles, en mettant en place de nouveaux modes de diffusion des spectacles et des actions de communication spécifiques, notamment digitales. Dès que cela fut possible, les deux salles aux Eaux-Vives ont été enfin ouvertes au public, qui s'est montré très enthousiaste. En effet, le nombre d'abonnements a triplé entre l'ouverture de l'institution (fin août) et le mois d'octobre pour dépasser la barre des 1700 abonné-e-s. Par ailleurs, les premiers événements «Pont des Arts», axés sur divers types de publics, ont été organisés et ont rencontré un vif succès chez un public diversifié (jeunes, adultes et familles).

Au Poche, la saison 2020-2021 était la sixième saison de M. Mathieu Bertholet. Malgré la crise sanitaire, le Poche a pu tenir tous ses engagements envers les artistes et créer toutes les pièces qu'il avait mises au calendrier. Il n'a malheureusement pu jouer que 30 représentations sur les 114 prévues et sa jauge a été réduite à 43 places, avec les répercussions sur la billetterie décrites ci-dessus. Le Poche a été une véritable fabrique de théâtre durable, éthique, locale et joyeuse, démontrant que, face à une crise inattendue, faire du théâtre autrement pouvait être une réponse à d'autres crises, bien prévisibles celles-là. Enfin, le Poche a recherché des fonds privés afin de combler une partie de son déficit prévisionnel.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

C'est ainsi qu'il a obtenu d'une fondation genevoise un apport de 300 000 francs chaque saison, durant la période du mandat de M. Bertholet, pour continuer à mener son projet spécifique. Cet apport lui permettra de reprendre ses créations tout en maintenant un niveau d'emploi élevé, de prolonger les contrats et d'engager plus d'artistes, ce qui lui donnera la possibilité de jouer un rôle sérieux dans la déprécarisation de la profession locale, si durement secouée par cette crise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2020-2021 de la FAD, que vous trouverez en annexe, en votant le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2020-2021 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont approuvés.

Annexes:

- Etats financiers de la Fondation incluant les comptes annuels au 30 juin 2021 des théâtres de la Comédie et du Poche ainsi que de l'état-major
- Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020-2021
- Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes 2020-2021
- Rapport d'activités 2020-2021 de la Fondation
- Rapport d'activités 2020-2021 de la Comédie de Genève
- Rapport d'activités 2020-2021 du Poche

f n n d a t i o n n d'art
dramatique d e
G e n è v e

Saison 2020/2021

Etats Financiers
(MCH2)

Approuvés par le bureau du 18.11.2021



SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

TABLE DES MATIERES

Saison 2020/2021	Pages
<i>ETATS FINANCIERS (annexés au rapport de révision) :</i>	
1. Bilan combiné au 30 juin 2021	2
2. Compte de résultat par nature combiné	3
3. Compte de résultat par fonction combiné	4
4a. Détail de certaines positions du bilan	5
4b. Détail de certaines positions des produits	7
4c. Détail de certaines positions des charges	9
5. Compte des investissements	12
6. Tableau des flux de trésorerie	13
7. Règles régissant la présentation des comptes	14
8a. Principes comptables appliqués	14
8b. Effets de la crise sanitaires COVID-19 sur les comptes annuels	16
9a. Etat du capital propre	18
9b. Etat des fonds de capitaux de tiers	18
10. Tableau des provisions	20
11. Tableau des participations	20
12. Garanties et engagements conditionnels	20
13. Tableau des immobilisations	21
14. Indications supplémentaires	22
15. Prestations en nature	27
16. Dépassements budgétaires	28
Tableau de bord Comédie	29
Tableau de bord Poche	34

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6463

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

1. BILAN (en CHF)

		Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020	
	<i>Note</i>						
ACTIF							
PATRIMOINE FINANCIER							
100	Disponibilités et placements à court terme	4a	2'567'975	2'598'611	513'196	5'679'782	3'677'293
101	Créances	4a	-	54'063	6'853	60'916	62'202
104	Actifs de régularisation	4a & 8a	1'184	165'502	105'300	271'986	429'338
106	Marchandises et fournitures	4a	-	-	1'878	1'878	1'584
			2'569'159	2'818'176	627'227	6'014'562	4'170'417
PATRIMOINE ADMINISTRATIF							
140	Immobilisations corporelles	4a & 13	2	555'526	70'985	626'513	461'565
142	Immobilisations incorporelles	4a & 13	-	12'368	-	12'368	12'548
			2	567'894	70'985	638'881	474'113
	TOTAL ACTIF		2'569'161	3'386'070	698'212	6'653'443	4'644'530
PASSIF							
CAPITAUX DE TIERS							
200	Engagements courants	4a	436'262	740'864	127'015	1'304'141	432'309
201	Engagements financiers à court terme	4a	-	116'124	-	116'124	-
204	Passifs de régularisation	4a & 8a	51'680	484'392	69'316	605'388	488'728
205	Provisions à court terme	4a & 10	7'500	553'802	98'773	660'075	550'752
209	Fonds des capitaux de tiers	4a & 9b	160'413	820'065	317'750	1'298'228	1'283'195
			655'855	2'715'247	612'854	3'983'956	2'754'984
CAPITAUX PROPRES							
291	C/C FAD	4a	482'614	(606'660)	124'046	-	-
299	Fonds de réserve	4a & 9a	1'889'546	-	-	1'889'546	681'358
299	Résultat de l'exercice	4a & 9a	(458'854)	1'277'483	(38'688)	779'941	1'208'188
	Total capitaux propres	9a	1'913'306	670'823	85'358	2'669'487	1'889'546
	TOTAL PASSIF		2'569'161	3'386'070	698'212	6'653'443	4'644'530

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6465

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

3. COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION (en CHF)

		État-Major	Comédie	Poche	2020/2021 Réalisé	2020/2021 Budget	2020/2021 Ecart	2019/2020 Réalisé	
Note									
F3221 SPECTACLES									
CHARGES									
30	Frais de personnel	4c	-	1'738'790	757'269	2'496'059	3'010'628	514'569	1'826'393
31	Biens services et autres charges d'exploitation	4c	-	2'911'237	355'905	3'267'142	4'305'769	1'038'627	2'253'427
			-	4'650'027	1'113'174	5'763'201	7'316'397	1'553'196	4'079'820
REVENUS									
42	Billetterie, ventes, remboursements divers	4b	-	84'221	67'339	151'560	936'957	(785'397)	464'028
43	Autres revenus divers	4b	-	254'120	8'767	262'887	188'550	74'337	62'375
45	Prélèvements sur les fonds	4b & 9b	-	285'749	-	285'749	246'986	38'763	391'916
46	Subventions	4b	-	4'953'864	984'198	5'938'062	5'943'904	(5'842)	3'540'795
			-	5'577'954	1'060'304	6'638'258	7'316'397	(678'139)	4'459'114
	Résultat des spectacles		-	927'927	(52'870)	875'057	-	875'057	379'294
F3220 ADMINISTRATION									
CHARGES									
30	Frais de personnel	4c	154'071	5'980'218	944'678	7'078'967	7'391'655	312'688	4'928'350
31	Biens services et autres charges d'exploitation	4c	80'176	1'628'681	2'16'485	1'925'342	2'523'562	598'220	1'627'727
33	Amortissements du patrimoine administratif	13	2'557	220'488	32'208	255'253	198'875	(58'378)	222'062
34	Charges financières		-	-	192	192	-	(192)	206
35	Attributions aux fonds	9b	-	560'000	300'000	860'000	-	(860'000)	348'367
			236'804	8'389'387	1'493'563	10'119'754	10'114'092	(5'662)	7'170'586
REVENUS									
42	Ventes, taxes et remboursements divers	4b	-	-	11'198	11'198	-	11'198	13'217
43	Autres revenus divers	4b	-	37'307	412	377'119	35'000	2'719	23'675
45	Prélèvements sur les fonds	4b & 9b	52	-	48'875	48'927	-	48'927	8'930
46	Subventions	4b	205'478	8'701'636	1'447'260	10'354'374	9'473'374	881'000	7'953'658
46	Part de subvention non dépensée à restituer	9a	(427'580)	-	-	(427'580)	-	(427'580)	(43'874)
			(222'050)	8'738'943	1'507'745	10'024'638	9'508'374	516'264	7'999'480
	Résultat d'administration		(458'854)	349'556	14'182	(95'116)	(605'718)	510'602	828'894
	RESULTAT DE L'EXERCICE		(458'854)	1'277'483	(38'688)	779'941	(605'718)	1'385'659	1'208'188
	Fonds de réserve réglementaire au 1er juillet					1'889'546			681'358
	Fonds de réserve réglementaire au 30 juin					2'669'487			1'889'546

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

4a. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
Caisse	190	22'717	11'671	34'578	37'008
CCP c/c	-	18'747	480'354	499'101	263'142
UBS c/c	-	2'519'033	21'171	2'540'204	2'493'846
BCGe c/c	2'428'631	-	-	2'428'631	700'759
BCGe c/c donation Poche	139'154	-	-	139'154	180'349
Liquidités en transit	-	38'114	-	38'114	2'189
Disponibilités et placements à court terme	2'567'975	2'598'611	513'196	5'679'782	3'677'293
Débiteurs	-	27'253	6'328	33'581	45'964
Assurances sociales	-	-	-	-	11'909
Avances diverses	-	26'810	525	27'335	4'329
Créances	-	54'063	6'853	60'916	62'202
Indemnité d'assurance à recevoir	-	15'371	-	15'371	1'811
Indemnités RHT à recevoir	-	-	41'851	41'851	2'065
Indemnisation cantonale COVID à recevoir	-	-	45'135	45'135	-
Comptes courants cartes VISA	-	52'331	-	52'331	-
Remboursement soldes chauffage	-	-	3'571	3'571	-
Frais payés d'avance spectacles (achat matériel et coproductions)	-	43'394	122	43'516	294'998
Frais généraux payés d'avance	900	44'355	13'892	59'147	78'599
Régularisation charges de personnel	284	43	-	327	115
Lancement de saison suivante	-	10'008	729	10'737	51'750
Actifs de régularisation	1'184	165'502	105'300	271'986	429'338
Marchandises et fournitures	-	-	1'878	1'878	1'584
Aménagements	-	56'097	27'636	83'733	23'931
Mobilier & Machines de bureau	1	143'435	33'877	177'313	247'781
Matériel technique	-	285'564	9'472	295'036	106'657
Véhicules	-	-	-	p.m	p.m
Travaux Caecilia (Comédie)	1	-	-	1	1
Travaux	-	70'430	-	70'430	83'195
Equipements informatiques, en cours	456'741	-	-	456'741	227'616
Subvention d'investissement équipement informatiques	(456'741)	-	-	(456'741)	(227'616)
Immobilisations corporelles	2	555'526	70'985	626'513	461'565
Sites internet	-	12'368	-	12'368	12'548
Immobilisations incorporelles	-	12'368	-	12'368	12'548

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de GenèveFondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

4a. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
Fournisseurs	-	420'166	17'274	437'440	149'500
Compte courant caisse AVS	138	71'397	12'773	84'308	56'146
Compte courant Impôt à la source	-	-	2'994	2'994	4'587
Compte courant Artes et Comedia	929	188'742	81'642	271'313	155'730
Compte courant FOP	-	652	10'574	11'226	13'235
Autres engagements liés au personnel	-	26'067	137	26'204	6'469
Autres engagements divers	-	33'840	1'621	35'461	1'434
Part de subvention non dépensée à restituer	427'580	-	-	427'580	43'874
TVA à payer	7'615	-	-	7'615	1'334
Engagements courants	436'262	740'864	127'015	1'304'141	432'309
CLCT fonds à rembourser	-	116'124	-	116'124	-
Engagements financiers à court terme	-	116'124	-	116'124	-
Coproductions et cessions représentations saison	-	82'597	-	82'597	-
Abonnements saison suivante	-	41'444	-	41'444	-
Mécénat / sponsoring saison suivante	-	65'000	40'000	105'000	-
Billets suspendus et bons cadeaux	-	3'152	3'830	6'982	1'521
Charges à payer	51'680	292'199	25'486	369'365	487'207
Passifs de régularisation	51'680	484'392	69'316	605'388	488'728
Provision pour vacances non prises	7'500	504'932	98'773	611'205	514'675
Autres provisions	-	48'870	-	48'870	36'077
Provisions à court terme	7'500	553'802	98'773	660'075	550'752
Donation Poche - Fonds Kull	139'154	-	17'750	156'904	206'974
Nouvelle Comédie équipements informatiques	21'259	-	-	21'259	250'284
Julius Baer, pédagogie	-	-	-	-	-
Loterie Romande	-	200'065	-	200'065	509'070
Fondation Leenards	-	140'000	-	140'000	180'000
Fonds privés	-	480'000	300'000	780'000	-
Fonds CLCT Grand Genève FLEX	-	-	-	-	136'867
Fonds des capitaux de tiers	160'413	820'065	317'750	1'298'228	1'283'195
Comédie c/c	606'660	(606'660)	-	-	-
Poche c/c	(124'046)	-	124'046	-	-
C/c FAD	482'614	(606'660)	124'046	-	-
Fonds de réserve	1'889'546	-	-	1'889'546	681'358
Fonds de réserve	1'889'546	-	-	1'889'546	681'358
Excédent de produits (charges) de l'exercice	(458'854)	1'277'483	(38'688)	779'941	1'208'188
Résultat de l'exercice	(458'854)	1'277'483	(38'688)	779'941	1'208'188

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

4b. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
SUBVENTIONS					
Subvention FAD attribuée aux spectacles	-	4'939'364	876'740	5'816'104	3'332'187
Populaire, Billets Ville Groupements	-	-	1'448	1'448	6'802
Ville de Genève, autres, Colporteurs	-	-	6'250	6'250	6'250
Ville de Genève, Dépt. de la culture-billets	-	-	-	-	21'740
Ville de Genève, Colonne Morris	-	-	532	532	798
<i>Autres subventions Ville de Genève</i>	-	4'939'364	884'970	5'824'334	3'367'777
Etat de Genève, Fonds indemnisation COVID	-	-	73'019	73'019	-
Subvention billets Etat de Genève	-	-	1'388	1'388	3'429
Etat de Genève, DIP	-	-	9'085	9'085	26'525
<i>Autres subventions Etat de Genève</i>	-	-	83'492	83'492	29'954
Pro Helvetia	-	-	-	-	22'000
Fondation Leenaards	-	-	-	-	40'000
Sponsoring	-	-	3'000	3'000	-
Autres	-	14'500	12'736	27'236	81'064
<i>Autres subventions</i>	-	14'500	15'736	30'236	143'064
Subventions directes spectacles	-	4'953'864	984'198	5'938'062	3'540'795
Subvention Ville de Genève	14'830'478	-	-	14'830'478	10'497'478
Subventions FAD courante	(14'625'000)	12'601'000	2'024'000	-	-
Attribution aux spectacles	-	(4'939'364)	(876'740)	(5'816'104)	(3'332'187)
GLCT Grand Genève FLEX	-	-	-	-	104'367
Fondation Leenaards	-	80'000	-	80'000	80'000
Loterie Romande	-	-	-	-	124'000
Fondation privée	-	960'000	300'000	1'260'000	480'000
Subventions exploitation	205'478	8'701'636	1'447'260	10'354'374	7'953'658
Subventions	205'478	13'655'500	2'431'458	16'292'436	11'494'453
BILLETTERIE, VENTES ET RECETTES ACCESSOIRES					
Abonnements	-	9'790	1'728	11'518	67'173
Billets (y.c bons cadeaux non utilisés)	-	-	22'368	22'368	258'418
Vente représentations	-	70'976	2'827	73'803	-
Scolaire et groupement aînés	-	-	-	-	28'260
Tournées/ vente spectacles	-	-	2'840	2'840	85'854
Vente de livres et cahiers	-	3'455	53	3'508	295
Recettes Bar	-	-	6'207	6'207	24'028
Indemnisations RHT	-	-	31'316	31'316	-
Ventes et recettes accessoires spectacles	-	84'221	67'339	151'560	464'028
Remboursement assurance	-	-	(68)	(68)	4'855
Ventes de livres affiches	-	-	58	58	5'905
Commission IS	-	-	673	673	2'457
Indemnisations RHT	-	-	10'535	10'535	-
Ventes et revenus divers	-	-	11'198	11'198	13'217
Billetterie, ventes, remboursements divers	-	84'221	78'537	162'758	477'245

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6469

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

4b. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
AUTRES REVENUS DIVERS					
Coproductions	-	254'120	267	254'387	41'471
Location personnel et matériel	-	-	-	-	13'904
Echange de public	-	-	8'500	8'500	7'000
Autres revenus divers spectacles	-	254'120	8'767	262'887	62'375
Sponsoring	-	29'019	-	29'019	15'000
Produits divers	-	8'288	412	8'700	8'675
Autres revenus divers exploitation	-	37'307	412	37'719	23'675
Autres revenus divers	-	291'427	9'179	300'606	86'050
PRELEVEMENTS SUR LES FONDS					
Prélèvement fonds LORO	-	185'005	-	185'005	331'916
Prélèvement fonds Leenaards	-	80'000	-	80'000	20'000
Prélèvement fonds GLCT	-	20'744	-	20'744	-
Prélèvements sur les fonds spectacles	-	285'749	-	285'749	351'916
Utilisation fonds Kull	52	-	8'875	8'927	8'930
Prélèvement fonds Leenaards	-	-	40'000	40'000	40'000
Prélèvements sur les fonds - Hors spectacles	52	-	48'875	48'927	48'930
Prélèvements sur les fonds	52	285'749	48'875	334'676	400'846

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
FRAIS DE PERSONNEL					
SPECTACLES					
Frais de personnel artistique	-	1'198'198	469'162	1'667'360	1'016'853
Frais de personnel accueil salle	-	109'305	50'348	159'653	163'099
Frais de personnel technique production	-	127'395	87'693	215'088	294'203
Vacances	-	-	31'440	31'440	50'337
Charges sociales	-	303'892	118'626	422'518	301'901
Frais de personnel pour spectacles	-	1'738'790	757'269	2'496'059	1'826'393
ADMINISTRATION					
Salaires administratifs	84'726	2'086'959	576'364	2'748'049	2'248'628
Salaires techniques	-	2'110'502	123'569	2'234'071	1'313'990
Salaires d'entretien	-	164'234	14'175	178'409	3'373
Salaires Billetterie	-	242'275	-	242'275	189'745
Salaires admin ponctuel et lancement de saison	-	-	17'624	17'624	36'541
Salaires ponctuels techniques et déménagement	-	79'239	-	79'239	-
Salaires distribution / communication	-	9'195	17'703	26'898	30'191
Personnel entretien costumes suisse et étranger	-	-	-	-	3'775
Frais divers de personnel	-	87'517	5'924	93'441	55'793
Vacances	1'400	97'660	4'083	103'143	86'942
Charges sociales	21'136	1'126'313	185'236	1'332'685	932'523
Allocations perte de gain	-	(23'676)	-	(23'676)	-
<i>Salaires et charges sociales administration</i>	<i>107'262</i>	<i>5'980'218</i>	<i>944'678</i>	<i>7'032'158</i>	<i>4'901'501</i>
Indemnités Présidence	18'750	-	-	18'750	3'450
Jetons de présence Bureau & Conseil	25'400	-	-	25'400	20'500
Jetons de présence nouvelle Comédie	300	-	-	300	1'200
Charges sociales	2'359	-	-	2'359	1'699
<i>Jetons de présence</i>	<i>46'809</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>46'809</i>	<i>26'849</i>
Frais de personnel administratif	154'071	5'980'218	944'678	7'078'967	4'928'350
Charges de personnel	154'071	7'719'008	1'701'947	9'575'026	6'754'743

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6471

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
SPECTACLES					
Petit matériel et fournitures	-	-	59'036	59'036	52'928
Immobilisations ne pouvant être portée à l'actif	-	405'380	-	405'380	129'703
Imprimés, publications	-	1'470	37'680	39'150	45'549
Achats bars	-	-	7'118	7'118	18'647
Energie	-	-	3'392	3'392	4'545
<i>Charges de matériel, marchandises et énergie</i>	-	406'850	107'226	514'076	251'372
Frais de réception	-	53'696	-	53'696	51'683
Coproductions	-	1'354'967	102'900	1'457'867	742'049
Achats spectacles, droits d'auteur et redevances	-	467'649	9'976	477'625	580'802
Transport, assurances	-	19'313	7'541	26'854	48'509
Site internet	-	-	1'400	1'400	3'000
Honoraires artistes et techniques indépendants et agences	-	274'209	78'417	352'626	281'290
Défraiements, transports et hébergements	-	331'023	28'826	359'849	218'886
Eclairage, diffusion	-	-	4'535	4'535	48'979
TVA	-	-	175	175	1'227
Frais de port	-	-	1'868	1'868	3'683
Divers	-	3'530	600	4'130	6'535
Echange de public	-	-	11'909	11'909	14'614
<i>Prestations de services, taxes et défraiements</i>	-	2'504'387	248'147	2'752'534	2'001'257
Ville de Genève - Colonne Morris	-	-	532	532	798
	-	-	532	532	798
Biens, services et autres charges des spectacles	-	2'911'237	355'905	3'267'142	2'253'427
FRAIS GENERAUX					
Loyers - charges chauffage salle de répétitions, dépôts	12'924	99'817	12'838	125'579	182'086
Prestations en nature loyers (photocopieuse)	-	-	3'378	3'378	3'379
Charges chauffage	-	-	10'215	10'215	11'648
Aménagements et entretiens	-	-	-	-	2'456
Electricité, eau et gaz	-	152'622	5'498	158'120	74'512
<i>Frais de locaux administratifs</i>	12'924	252'439	31'929	297'292	274'081
Petites fournitures de bureau et consommables	9'110	55'156	19'291	83'557	53'111
Imprimés et publications	-	432'133	247'233	456'856	535'472
Achats livres et DVD	-	-	1'963	1'963	5'049
Acquisitions de matériel de bureau	-	25'309	145	25'454	6'080
Acquisitions de matériel technique	-	142'481	9'117	151'598	29'945
Acquisitions de matériel informatique	-	26'912	7'296	34'208	9'198
Acquisitions autres équipements	-	117'220	1'927	119'147	20'343
Divers	-	12'563	-	12'563	321
<i>Charges de matériel, marchandises et énergie</i>	9'110	811'774	64'462	885'346	659'519

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2020/2021	2019/2020
Frais de billetterie	-	-	3'988	3'988	8'002
Abonnements, cotisations	-	19'046	5'379	24'425	22'790
Frais de port et télécommunication	-	29'685	17'841	47'526	44'378
Prospection et réception	3'108	30'988	7'669	41'765	22'532
Image graphiste photographe	-	-	7'323	7'323	9'278
Maintenance informatique	-	70'408	19'542	89'950	61'389
Maintenance/entretien installations	-	54'816	-	54'816	-
Honoraires fiduciaires	44'111	33'162	20'059	97'332	97'880
Autres honoraires	7'631	81'309	-	88'940	135'802
Honoraires Comédie 2020	-	-	-	-	29'879
Assurances et taxes diverses (TVA)	-	23'327	12'252	35'579	24'799
Nettoyage	-	146'176	11'043	157'219	98'354
Déménagement	-	39'805	-	39'805	71'334
Divers	3'292	6'948	1'253	11'493	8'112
<i>Prestations de services, taxes</i>	<i>58'142</i>	<i>535'670</i>	<i>106'349</i>	<i>700'161</i>	<i>634'529</i>
<i>Entretien matériel et véhicule</i>	<i>-</i>	<i>13'588</i>	<i>3'703</i>	<i>17'291</i>	<i>14'487</i>
<i>Frais de déplacements et autres</i>	<i>-</i>	<i>15'210</i>	<i>4'495</i>	<i>19'705</i>	<i>44'462</i>
<i>Autres charges exploitation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5'547</i>	<i>5'547</i>	<i>649</i>
Biens, services et autres charges	80'176	1'628'681	216'485	1'925'342	1'627'727
Biens, services et autres charges d'exploitation	80'176	4'539'918	572'390	5'192'484	3'881'154
Frais financiers	-	-	192	192	206
Charges financières	-	-	192	192	206
Fonds Loterie Romande	-	-	-	-	124'000
Fonds Leenaards	-	80'000	-	80'000	120'000
Fonds privés	-	480'000	300'000	780'000	-
Fonds CLCT Grand Genève FLEX	-	-	-	-	104'367
Attribution aux fonds	-	560'000	300'000	860'000	348'367

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6473

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS (en CHF)

	État-Major	Comédie	Poche	2020/2021 Réalisé	2020/2021 Budget	2019/2020 Réalisé
F3220 ADMINISTRATION						
DEPENSES						
50 Immobilisations corporelles	229'025	385'930	34'093	649'048	-	1'099'765
56 Subventions d'investissements	41'143	-	-	41'143	-	12'678
	270'168	385'930	34'093	690'191	-	1'112'443
RECETTES						
Subventions d'investissements acquises	270'168	-	-	270'168	-	833'111
	270'168	-	-	270'168	-	833'111

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en CHF)

	2020/2021	2019/2020
Résultat annuel	779'941	1'208'188
Amortissements du PA et subventions d'investissements	255'253	222'062
Mouvements de fonds affectés	15'033	(940'602)
(Augmentation) Diminution des créances	1'286	246'734
(Augmentation) Diminution des actifs de régularisation	157'352	(60'430)
(Augmentation) Diminution des marchandises	(294)	(912)
Augmentation (Diminution) des engagements courants	871'832	303'337
Augmentation (Diminution) des engagements financiers à court terme	116'124	-
Augmentation (Diminution) des passifs de régularisation	116'660	97'173
Augmentation (Diminution) des provisions à court terme	109'323	83'932
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2'422'510	1'159'482
Investissements nets de l'exercice	(420'021)	(279'334)
Flux de trésorerie provenant de l'investissement dans le PA	(420'021)	(279'334)
Flux de trésorerie provenant des financements	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	2'002'489	880'148
Liquidités au début d'exercice	3'677'293	2'797'145
Liquidités en fin d'exercice	5'679'782	3'677'293
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	2'002'489	880'148

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6475

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la Fondation d'Art Dramatique reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC)
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC)
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidenciel.

8a. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La clôture des comptes a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidenciel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Ils répondent par ailleurs au principe de continuité de l'exploitation.

Le règlement de la Ville de Genève régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) a été appliqué.

A. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités.

B. Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Est qualifié d'investissement tout achat :

- Pour l'Etat-Major, d'un bien de plus de CHF 5'000.- (par objet ou groupe d'objet)
- Pour la Comédie, d'un bien de plus de CHF 10'000.- (par objet ou groupe d'objet) - (précédemment CHF 5'000).
- Pour Poche/GVE, d'un bien de plus de CHF 2'000.- (par objet ou groupe d'objet)

Conformément au règlement des investissements de la FAD du 18 juin 2018, les décisions d'investissement sont approuvées par le bureau de la FAD sur présentation par les directions de :

- La justification de l'investissement
- Deux offres et un prix catalogue

Les taux d'amortissements suivants ont été retenus :

Aménagements	12.50%	Matériel technique et décors	20%
Mobilier et machines de bureau	25%	Véhicules	20%
Site internet	25%		

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

C. Subventions en nature

Conformément à l'article 19 de la convention de subventionnement, les subventions en nature ne sont pas comptabilisées. Elles sont valorisées de manière détaillée au point n°15.

D. Coproductions

Seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans le compte de résultat de la FAD.

E. Délimitation des dépenses et des revenus

Conformément au principe de rattachement des charges aux produits ainsi qu'au principe d'imparité, toutes les dépenses relatives aux spectacles engagées par les théâtres avant le 30 juin 2021 sont rattachées aux revenus de subvention et ainsi enregistrées immédiatement au compte de résultat.

En ce qui concerne les abonnements pour la saison suivante encaissés avant le 30 juin 2021, ils sont comptabilisés en recettes encaissées d'avance au passif du bilan.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6477

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

8b. EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SUR LES COMPTES ANNUELS

A ce jour, les impacts financiers liés au COVID-19 et les restrictions subséquentes auxquelles la Fondation devra faire face ne peuvent toujours pas être mesurés de manière fiable étant donné l'incertitude quant à la durée et la gravité de la pandémie. Le Conseil de fondation a défini et déjà implémenté certaines mesures afin de faire face aux besoins de liquidités à court terme. Il suit de près l'évolution de la situation afin de prendre les décisions adaptées aux circonstances exceptionnelles.

En ce qui concerne la saison 2020/2021, les effets de la pandémie pour chaque théâtre sont décrits ci-dessous. Certaines représentations et spectacles ont été annulés ou reportés mais tous les engagements pris par les théâtres envers les partenaires et artistes ont été honorés. Il n'y a pas eu d'économies sur l'emploi local et le résultat de l'exercice 2020/2021 est directement lié aux fermetures des théâtres en raison du COVID-19.

A noter que seul le Poche a pu bénéficier d'indemnités de réduction de l'horaire de travail pour kCHF 42 suite son aboutissement du recours auprès de la Chambre des assurances sociales. Le Poche a également reçu un montant de kCHF 73 du fonds d'indemnisation COVID-19 du Canton de Genève.

La Comédie

La Comédie a respecté ses engagements financiers artistiques en honorant ou indemnisant les contrats annulés et / ou reportés, sans discontinuer. Les indemnités versées à des artistes, techniciens et autres personnels de spectacles annulés et ou reportés se sont ainsi élevés à environ kCHF 62 pour la saison 2020/2021.

Concomitamment, la Comédie a assuré le financement des spectacles de création prévus dans la saison d'origine. Au niveau du personnel fixe, vu le temps d'intégration des nouveaux collaborateurs, la formation liée au nouveau bâtiment et la forte mobilisation des équipes nécessaires pour assurer le déménagement, la fin de chantier, l'aménagement et l'ouverture du théâtre au public en avril 2020, la Comédie n'a par conséquent pas eu recours aux RHT, en accord avec la FAD.

Par ailleurs, au printemps 2021 et après accord de la FAD, la Comédie a proposé un « Plan Marshall » pour permettre de réallouer une partie de la subvention non-utilisée (situation au 31.3.21) à des artistes et des compagnies genevoises et romandes pour travailler et réaliser des travaux de recherche sous diverses formes: workshop, lectures, résidences d'artistes, stage de formation continue, etc pour un montant de kCHF 489.

Certains accueils de spectacles annulés ont généré un boni (le plus important est de kCHF 629 avec les Damnés). Tout comme des économies de frais de fonctionnement ont été réalisées (kCHF 842), notamment possibles suite au retard du déménagement (fluide, entretien, maintenance, etc) tout comme l'activité réduite du théâtre et de son exploitation publique (nettoyage, communication, etc) pour finalement générer un non-dépensé de kCHF 1'277.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

Le Poche

Après un début de saison très attendu, le théâtre a été fermé au public du 1er novembre 2020 au 18 avril 2021.

Cependant, les équipes artistiques ont poursuivi le travail jusqu'à la fin du mois de mars 2021, date à laquelle les 6 spectacles et 2 reprises prévus au programme de la saison étaient prêts à être présentés au public.

Pour cette raison, à l'annonce de la réouverture des lieux culturels, POCHE /GVE a été en mesure de reprendre sa programmation dès le premier jour et proposer 3 spectacles à l'affiche pendant 10 soirées. Sur les 88 jours d'exploitation (jours avec représentations) seuls 25 dates ont été maintenues, 14 jusqu'à fin octobre et 11 entre 19 avril et 9 mai.

La tournée au Théâtre Populaire Romand à la Chaux-de-Fonds a été reportée à la saison 21-22.

Environ 70 événements (stages, forum, ateliers, projections, rencontres avec le public, etc) auraient dû compléter la programmation, plus de 50 ont été annulés.

Ces annulations et reports ont eu un effet désastreux sur la billetterie des spectacles qui affiche un manque à gagner de kCHF 110.

En tant que théâtre producteur, POCHE /GVE a maintenu ses engagements et la création de tous les spectacles avec les équipes artistes et techniques. Ainsi, sur ces presque 6 mois sans exploitation, l'ensemble du personnel artistique, technique et administratif a pu effectuer son travail.

Cependant, pour les mois de mars et avril 2021, une demande de RHT a été déposée correspondant au chômage technique du :

Personnel artistique (comédiennes et dramaturge, soit 7 personnes) :

- 20% (1'750h convenues, 1'400h effectuées, 350h RHT)

Personnel technique temporaire :

- 6,5% (730h convenues, 680h effectuées, 50h RHT)

Personnel lié à l'accueil du public (billetterie, ouvreuses, bar)

- 61% (520h convenues, 200h effectuées, 320h RHT)

Personnel fixe (administration excepté la direction et technique)

- 14% (2200h convenues, 1890h effectuées, 310h RHT)

Le montant total des indemnités RHT perçues pour ces deux mois est de kCHF 41,8.

Au cours de la saison, le théâtre a également adressé deux demandes d'indemnisation au Fonds Covid du Canton.

La première, couvrant la période du 1er mars au 25 septembre 2020, a été formulée pour le spectacle *De Profundis – La pièce parfaite*, annulé en mars 2020 et repris dans un format « radiophonique » en septembre 2020.

Une indemnisation financière de kCHF 27,9 a été octroyée le 28 juin 2021.

Le deuxième dossier, couvrant la période du 26 septembre au 31 décembre 2020, concernait cette fois les dommages subis cette première partie de saison (estimation kCHF 56,4) tels que :

- pertes de recettes (jauge limitée et annulation)
- réorganisation des périodes de répétitions et dates de représentations générant des engagements complémentaires
- pertes salariales (chômage technique) du personnel lié à l'accueil du public
- engagement de personnel supplémentaire pour palier aux absences des personnes en quarantaine

Une indemnisation financière de kCHF 45 a été octroyée le 28 juin 2021.

Ces revenus pour un total de kCHF 114,8 auxquels s'ajoutent les économies de kCHF 50 sur certains frais (communication, affichages, impression d'affichettes...) ont permis de rééquilibrer les comptes annuels et clôturer la saison avec un résultat déficitaire de kCHF 38,6 (1,2%).

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6479

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

9A. ETAT DU CAPITAL PROPRE (en CHF)

	Solde au 01.07.2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	Solde au 30.06.2021
Fonds de réserve réglementaire	681'358	1'208'188			1'889'546
Résultat annuel	1'208'188	779'941	(1'208'188)		779'941
TOTAL	1'889'546	1'988'129	(1'208'188)	-	2'669'487

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre **18%** des dernières subventions versées par la Ville de Genève, y compris fonds de régulation.

La lettre de la Ville de Genève du 28 septembre 2017 confirme l'interprétation du règlement selon laquelle le fonds de réserve n'est pas affecté.

Excédent du fonds de réserve :

	2020/2021	
Subvention ordinaire	14'830'478	
	2'669'487	18%
Total du fonds de réserve au 30 juin, avant restitution	3'097'067	
Part de subvention non dépensée à restituer	427'580	

9B. ETAT DES FONDS DE CAPITAUX DE TIERS (en CHF)

	Solde au 01.07.2020	Augmentations	Diminutions	Transferts / remboursements	Solde au 30.06.2021
Donation Poche- Fonds Kull					
Donation Poche	206'974		(8'927)	(41'143)	156'904
Nouvelle Comédie					
Equipements informatiques	250'284			(229'025)	21'259
Loterie Romande					
Loterie Romande/COMEDIE(S) 2020	385'070		(185'005)		200'065
Loterie Romande/Sun et Sea	124'000			(124'000)	-
Fondation Leenards					
Fondation Leenards	180'000	80'000	(120'000)	-	140'000
Fonds GLCT Grand-Genève FLEX					
Evenement culturel	136'868		(20'744)	(116'124)	-
Fonds privés					
Programme de bourses stagiaires	-	480'000			480'000
Soutien aux jeunes talents	-	300'000			300'000
	1'283'195	860'000	(334'676)	(510'292)	1'298'228

Donation Poche- Fonds Kull

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.
 Il est régi par le règlement du 29 mars 2011.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

Nouvelle Comédie - Equipements informatiques

Il s'agit d'une subvention d'investissement de CHF 478'000 de la Ville de Genève pour couvrir les acquisitions informatiques nécessaires à la Nouvelle Comédie (PR-1085 et lettre du 9 mai 2017). Un montant total de CHF 456'741 a été utilisé pour financer des investissements depuis 2018/2019 et à cet effet transféré en recette d'investissement.

Loterie Romande

a) COMEDIE(S) 2020 : Il s'agit d'une contribution de la Loterie Romande pour des projets Comédie 2020 (lettre du 28 mars 2018) :

- Blog le Temps, plateforme numérique dédiée à suivre la mutation de la comédie de Genève, terminé le 30.06.2021, en cours de négociation avec la LORO pour une nouvelle affectation.
- Exposition virtuelle sur l'institution depuis 1913, mandat donné à la société "Sous la Verrière Sàrl" représentée par Camille Bozonnet, terminé le 30 juin 2020,
- Dans le cadre de l'inauguration du nouveau Théâtre aux Eaux-Vives, une installation numérique et interactive appelée "Comédie virtuelle", une conception de Gilles Jobin, terminé le 30 juin 2021,

b) Sun et Sea : Selon lettre du 30 mars 2020, soutien pour l'installation performance "Sun et Sea" programmée en ouverture de la Nouvelle Comédie en 20.21, projet annulé et montant remboursé le 26.4.2021.

Fondation Leenards

Comédie (lettre du 30 septembre 2019) : Contribution de CHF 80'000 pour le projet "BIG" porté par l'artiste genevoise Rebecca Balestra et qui se déroulera sur la saison 21/22. CHF 20'000 utilisés en 2019/2020.

Contribution CHF 80'000 pour "Mon petit pays" en 20/21. Reçue le 24.01.2020, utilisée en 20/21.

Contribution CHF 80'000 pour "Sous influence" en 21/22. Reçue le 15.03.2021.

Fonds GLCT Grand-Genève FLEX

Comédie : Subvention pour la conception, l'organisation et la gestion d'un événement culturel les 25 et 26 avril 2020 d'inauguration des gares du Léman Express en Suisse et en France (contrat du 17 décembre 2018).

Projet reporté au 12-13 juin 2021 puis annulé. Solde à rembourser au 30.06.2021.

Fonds privés

Comédie CHF 480'000 : Programme de bourses pour stagiaires en 21/22, accordée selon lettre du 2.3.2021.

Poche CHF 300'000 : Programme de soutien aux jeunes talents en 21/22, accordée selon lettre du 30.3.2021.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6481

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

10. TABLEAU DES PROVISIONS (en CHF)

	Solde au 01.07.2020	Constitutions ou augmentations	Utilisations	Solde au 30.06.2021
Provision pour vacances non prises				
Etat-Major	6'100	1'400		7'500
Comédie	407'272	97'660		504'932
Poche	101'303		(2'530)	98'773
Autres provisions	36'077	12'793		48'870
TOTAL	550'752	111'853	(2'530)	660'075

11. PARTICIPATIONS

Néant.

12. GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

La FAD a affilié le personnel artistique à la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations et l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures.

Le taux de couverture de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia était de 117.7% au 31 décembre 2020 (116.4% au 31 décembre 2019).

Le taux de couverture de la FOP est de 117.5 % au 31 décembre 2020 (119.5% au 31 décembre 2019).

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

13. TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS (en CHF)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	Aménagements locaux	Mobilier & Machines de Bureau	Matériel technique	Véhicules (Comédia)	Travaux	Subventions d'invest. versées.	Equipements informatiques au 31/12	TOTAL
Total dépenses au 01.07.2020	584'129	632'938	1'485'984	28'900	53'300	12'678	227'716	3'025'646
Dépenses 2020/2021	49'999	34'270	296'750	-	30'878	41'143	229'025	662'065
Extourne matériel non repris à NC	(447'566)	(168'769)	(70'316)	(4'010)	-	-	-	(690'661)
Total dépenses au 30.06.2021	186'562	498'439	171'248	24'890	84'178	53'821	456'741	3'017'050
Total recettes au 01.07.2020	-	-	59'998	-	-	12'678	227'716	840'381
Recettes 2020/2021	-	-	-	-	-	41'143	229'025	270'168
Total recettes au 30.06.2021	-	-	59'998	-	-	53'821	456'741	1'110'549
Amo. cumulés au 01.07.2020	524'972	385'158	779'340	28'900	5'330	-	-	1'723'700
Amortissements 2020/2021	25'423	104'737	108'371	-	84'18	-	-	246'949
Extourne matériel non repris à NC	(447'566)	(168'769)	(70'316)	(4'010)	-	-	-	(690'661)
Amo. cumulés au 30.06.2021	102'829	321'126	81'739	24'890	137'48	-	-	1'279'988
Amo. compl. cumulés au 01.07.2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements compl. 2020/2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Amo. compl. cumulés au 30.06.2021	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30.06.2021	837'33	177'313	295'036	-	70'430	-	-	626'513
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU PA	Site internet							
Total dépenses au 01.07.2020	65'037							
Dépenses 2020/2021	8'125							
Reclass. Bormand 19.20	-							
Extourne matériel non repris à NC	(39'940)							
Total dépenses au 30.06.2021	33'222							
Total recettes au 01.07.2020	-							
Recettes 2020/2021	-							
Total recettes au 30.06.2021	-							
Amo. cumulés au 01.07.2020	52'489							
Amortissements 2020/2021	8'305							
Reclass. Bormand 19.20	-							
Extourne matériel non repris à NC	(39'940)							
Amo. cumulés au 30.06.2021	20'854							
Amo. compl. cumulés au 01.07.2020	-							
Amortissements compl. 2020/2021	-							
Amo. compl. cumulés au 30.06.2021	-							
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30.06.2021	12'368							

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6483

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

A. Organisation

La Fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés principalement en y organisant des représentations d'art dramatique. La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Poche.

B. Liste des membres au 30 juin 2021

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres. Néanmoins, suite au départ de Mme Aline Delacretaz, le Conseil d'Etat n'a pas nommé un nouveau représentant au sein du conseil.

Le Conseil de fondation est composé des membres suivants :

		Jetons de présence perçus 2020/2021
Lorella Bertani	Présidente	23'150
Anne Marie Gisler	Vice-présidente	4'000
Patrizia De Saab D'Amore	Secrétaire	2'900
Vincent Babel	Membre	800
* Coré Cathoud	Membre	-
Alpha Drame	Membre	1'600
Stéphane Dubois-dit-Bonclaud	Membre	2'800
Claude Dupanloup	Membre	100
Thierry Gex	Membre	-
Dominique Henchoz	Membre	-
* Sami Kanaan	Membre	-
Fredy Plaza Munoz	Membre	-
Elvira Voskresenskaia Jacquier	Membre	1'500
Daniel Wolf	Membre	2'500
Helen Yau	Membre	1'400
Marie-Agnes Bertinat	Radiation RC le 01.12.2020	100
Thomas Boyer	Radiation RC le 01.12.2020	500
Annick Ettlin	Radiation RC le 01.12.2020	100
Alain Miserez	Radiation RC le 23.09.2020	1'400
Daniel Pastore	Radiation RC le 01.12.2020	100
Thomas Putallaz	Radiation RC le 01.12.2020	100
Arsemio Rojas	Radiation RC le 14.10.2020	1'400
		44'450
<i>Dont bureau, conseil, hors séance</i>		<i>44'150</i>
<i>Dont Nouvelle Comédie</i>		<i>300</i>

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
**Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève**

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du Conseil de fondation n'ont pas la signature.

* Les représentants de la Ville ne reçoivent plus de jetons de présence depuis le 2e semestre de la saison 15-16 avec l'accord de M. Sami Kanaan (voir procès-verbaux nos 6 du 22.2.2016 et 8 du 25.04.2016).

C. Responsable de la comptabilité et organe de révision

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité.
BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Corraeterie 26, Genève, tient la comptabilité de l'État-Major et établit les comptes combinés.

L'organe de révision est la Société fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2016/2017.

D. Exonération fiscale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que la FAD est au bénéfice d'une exonération légale des impôts cantonaux et communaux, ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire, ne nécessitant pas de décision spéciale du département des finances.

E. Convention de subventionnement

Une convention de subventionnement avec la Ville de Genève a été signée le 6 mars 2019, portant sur les années 2019 à 2021 (1er janvier 2019 au 31 décembre 2021). La convention prévoit une subvention pour l'année civile de CHF 8'047'478 en 2019, et CHF 12'359'478 en 2020 et 2021 de la Ville de Genève ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 2'450'000, également versée par la Ville et provenant du fonds de régulation en faveur de la FAD alimenté par le Canton dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Les subventions de la Ville de Genève pour la saison 2020/2021 se sont élevées à CHF 14'830'478, , telles que votées par le conseil municipal, soit une différence de CHF 21'000 avec la convention de subventionnement.

En date du 15 octobre 2021 la Ville de Genève a proposé de prolonger la période de subventionnement jusqu'au 31 décembre 2022.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6485

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

F. Gestion des risques financiers

Le Conseil de fondation avec la collaboration des directions des théâtres est responsable des stratégies financières appliquées. Dans le cadre de ses activités, la fondation peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidité
- au risque de marché (risque de taux d'intérêt).

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances de la FAD.

La FAD ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La FAD considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances d'exploitation sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier.

- Risque de liquidités

Le risque de liquidités survient lorsque la fondation rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La FAD perçoit des acomptes réguliers de la Ville de Genève, calculés sur la base de la subvention annuelle prévue dans la convention de subventionnement. Cette dernière représente la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

- Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la FAD considère qu'elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où elle n'a pas contracté d'emprunt. En ce qui concerne les intérêts négatifs, la FAD veille à ce que sa trésorerie ne dépasse pas les plafonds afin de réduire au maximum la facturation d'intérêts négatifs.

- Risque de change

La FAD n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

G. Système de contrôle interne

Conformément au Règlement municipal de la Ville de Genève relatif aux conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195), la FAD a développé un SCI de manière à garantir une tenue régulière de la comptabilité et l'établissement d'un rapport financier adéquat. Le guide de contrôle interne à l'usage des organismes subventionnés de la Ville de Genève prévoit notamment 7 axes de développement importants, que la FAD veille à respecter pour les processus financiers importants :

- séparation des tâches
- compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités
- cahiers des charges
- inventaire des risques - cartographie des risques
- objectifs de maîtrise, risques et contrôles
- description succincte du système de gestion des risques
- information sur les exigences de contrôle interne

Le Conseil de fondation a pris acte de la mise à jour du système de contrôle interne dans sa séance du 15 avril 2021.

H. Contrats de leasings

La FAD n'a pas conclu de contrats de leasing.

Engagements relatifs aux baux à loyers au 30 juin (échéance supérieure à 12 mois) :

	2021	2020
Etat-Major	Néant	Néant
Comédie	Néant	28'000 CHF
Poche	Néant	Néant

I. Indicateurs financiers

Non applicable, la FAD n'ayant pas contracté d'emprunt et compte tenu du faible montant des investissements autofinancés.

J. Invitations (Comédie)

Compte tenu des restrictions liées à la situation sanitaire en 2020/2021, La Comédie a donné uniquement quelques représentations professionnelles et/ou des représentations en jauge réduites, avec des ouvertures au coup par coup.

Sur les 3'038 entrées réalisées sur la saison, 2'287 étaient des invitations, dont le but était de tester le fonctionnement des salles en représentation et observer l'accueil et la circulation du public / des visiteurs dans le nouveau bâtiment, avec les artistes et un minimum de public dans les salles selon les autorisations en vigueur.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6487

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

J. Invitations (suite : POCHE /GVE)

Types d'invitations	Nbre invitations	Nbre spectacles	TOTAL proposés	TOTAL utilisées
INVITATIONS PARTENAIRES - valable pour 2 personne			90	80
Comité commanditaires De Profundis - La pièce parfaite	45	1		
INVITATIONS PREMIERES - valable pour 1 personne			400	149
Equipe artistique du spectacle (2 par personne)	30	5		
Personnel permanent et temporaire (2 par personne)	30			
Liste invités Poche (y compris subventionneurs, officiels)*	20			
INVITATIONS SPECTACLES - valable pour 1 personne			450	164
Equipe artistique du spectacle (2 par personne)	25	5		
Personnel permanent et temporaire (2 par personne)	25			
Comité spectatrices	30			
Public cible selon la thématique du spectacle	10			
INVITATIONS PARTENAIRES/PROMO - valable pour 1 personne			550	104
Partenaires médias (y.c. concours, offres spéciales, sponsoring)	30	5		
Partenaires médiation&publics	20			
Partenaires professionnels (accueil, coproductions, UTR)	60			
INVITATIONS PERMANENTES - valable pour 2 personnes			275	0
Personnel permanent, artistes de la saison	40	5		
Comité de lecture	15			
INVITATIONS PERMANENTES - valable pour 1 personne			800	26
Liste invités Poche (y compris subventionneurs, officiels)*	160	5		
INVITATIONS PROPOSÉES/ENVOYÉES			2 565	
INVITATIONS UTILISÉES (y compris partenaires médias-promotion)				523
Moyenne				
Invitations utilisées par spectacle:	87			
Invitations utilisées par représentation (30):	17			

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2020/2021

15. DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

Saison				2020/2021 CHF	2019/2020 CHF
Prestations accordées par la Ville de Genève					
(loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève du 07.10.1993)					
	m2	Comédie	Poche	TOTAL	TOTAL
VILLE DE GENEVE					
Théâtre de la Comédie					
Nouvelle Comédie					
Promenade Louise-Boulaz 2					
	9'087	1'016'408	-	1'016'408	-
Loyer et chauffage (jdès novembre 2020)					
Salle de spectacle et locaux administration					
Bd. des Philosophes 6					
	2'356	329'408	-	329'408	395'290
Loyer et chauffage (juillet 2020 à avril 2021)					
Buvette du théâtre Bd des philosophes 6. Selon convention du 01.10.2012 (juillet 2020 à avril 2021)					
	171	35'893		35'893	43'072
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge					
Loyer et chauffage					
			Payé par théâtre	-	-
Dépôt décors à Châtelaine					
Avenue de Châtelaine 43, bâtiment H					
Selon contrat du 16.12.1999					
	466	51'960	-	51'960	51'960
Atelier décor à Meyrin					
Rue Adrien Stoessel 26					
			Payé par théâtre	-	-
Salle Caecilia					
Rue Schaub					
Rue des voisins					
			Payé par théâtre	-	-
Exonération de taxe pour affichages					
		-		-	-
Théâtre de Poche					
Salle de spectacle et locaux administration					
Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4					
selon contrat 12.11.2002					
	445		129'844	129'844	129'844
Local, selon contrat 12.01.1995					
Ch. de la Muraille 9-11					
	242		34'972	34'972	34'972
Colonnes Morris : Affichage					
			532	532	798
ETAT DE GENEVE					
Local de répétitions					
Selon contrat du 01.01.2015 et courrier du 21.09.2020					
Chemin des Pontets 33					
	456		35'384	35'384	48'420
Commune de Chêne-Bougeries					
			-	-	-
TOTAUX				1'634'401	704'356
		1'433'669	200'732		

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6489

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

Etats financiers 2020/2021

16. DEPASSEMENTS BUDGETAIRES 2020/2021 (en CHF)

État-Major Comédie Poche Réalisé Budget Ecart

F3220 - ADMINISTRATION

33	Amortissements du patrimoine administratif	2'557	220'488	32'208	255'253	198'875	(56'378)
-----------	---	-------	---------	--------	---------	---------	----------

COMEDIE : CHF 54'213 de dépassement. Explications :

Les amortissements ont été plus importants car la Comédie a fait plus d'investissements en 2020/2021, comme autorisé par la FAD.

POCHE : CHF 2'208 de dépassement. Explications :

Le Poche a voulu profiter de cette année particulière, durant laquelle une partie de l'équipe administrative s'est retrouvée avec un cahier des charges allégé, pour revoir entièrement le site web du POCHE et l'adapter aux besoins actuels. Cet investissement conséquent (CHF 11'000.-, soit CHF 2'750.- d'amortissement par année) explique l'augmentation des charges liées aux amortissements.

EM : Néant. Pas de dépassement.

34	Charges financières	-	-	192	192	-	(192)
-----------	----------------------------	---	---	-----	-----	---	-------

Concerne le Poche - non significatif.

35	Attributions aux fonds	-	560'000	300'000	860'000	-	(860'000)
-----------	-------------------------------	---	---------	---------	---------	---	-----------

Les variations de fonds affectés ne sont pas budgétées. Ces fonds concernent les saisons futures et n'ont pas d'impact sur le résultat de la saison 2020/2021.

Voir le tableau de variation des fonds pour plus de détails sur les attributions.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Activités		Statistiques 2017/2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Créations	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	4	4	4	6
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	3	-	9	8
Accueils	Spectacles en accueil	6	12	3	8
Reprises	Spectacles en reprise (créations n-1)	3	-	0	0
Total des spectacles		16	16	16	22
Coproductions	Coproductions genevoises	1	1	2	4
	Coproductions suisses ou internationales	2	2	7	4
Représentations à Genève	Représentations de créations y.c. reprises	83	69	71	41
	Représentations de spectacles accueillis	32	80	10	4
	Manifestations hors les murs	10	10	2	12
	Manifestations hors-scène (payantes et libres)	24	49	36	7
Total des manifestations		149	208	119	64
Représentations en tournée	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution	26	7	14	2
	Représentations de coproductions en tournée	16	13	60	n/a
Actions culturelles	Nbre d'actions culturelles en général	-	101	85	10

Public scolaire

Elèves venus avec leur classe	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles	-	-	-	-
	Elèves du SEC1 ayant assisté aux spectacles	164	213	119	-
	Elèves du SEC2 ayant assisté aux spectacles	1'882	384	1'332	-
	Autre (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises...)	-	-	-	-
	Total des élèves	2'046	597	1'451	-
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'activités pédagogiques	252	515	897	-

Public/billetterie

Abonnements	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	701	629	601	-
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement Adultes	4'450	2'811	2'371	-
Billets adultes plein tarif	Billets individuels	3'680	3'319	4'557	751
Billets à prix réduit	Billets enfants et étudiants	2'780	1'808	3'250	-
	Billets 20 ans / 20 francs	267	219	359	-
	Billets AVS / AI / chômeurs	1'269	786	967	-
	Autres : professionnels, mouvements aînés, groupes, gigogne	2'651	4'961	3'607	-
Billets séances scolaires	Total des billets des <u>séances scolaires</u> , (accompagnateurs inclus)	280	-	-	-
Invitations	Billets gratuits	5'207	6'851	4'661	2'287
Total	Total des billets	20'584	20'755	19'772	3'038

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6491

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

		Statistiques 2017/2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Ressources humaines					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	26,6	29	39,6	57,1
	Nombre de personnes	31	34	46	64
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	779	824	417	956
	Nombre artisans, techniciens et autres	41	44	38	138
	Nombre de comédiens	24	35	43	84
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	-	-	-	-
	Chargés de projets	-	-	-	-
	Nombre de personnes	-	-	-	-
Stagiaires	Nombre de semaines par année	7	7	7	2
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	1	-	-	-

Finances (en CHF)

Charges de production	Charges de production + coproduction + accueil	<i>voir plan financier</i>	3'437'623	2'918'154	4'650'027
Charges de projet	Transition Nouvelle Comédie		203'102	-	-
Charges de fonctionnement	Personnel fixe + frais fixes + communication + amortissements		4'311'137	5'734'081	8'389'387
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets		317'702	298'173	9'790
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations		355'270	87'104	324'796
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations		835'984	1'219'230	1'381'311
Subventions liées à la convention	Subventions Ville reversées par la FAD		6'086'102	8'268'000	12'601'000
Charges totales	Charges de production et de fonctionnement		7'951'862	8'652'235	13'039'414
Recettes totales	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur		7'595'058	9'872'507	14'316'897
Résultat d'exploitation	Résultat net		356'804	1'220'272	1'277'483
Part d'autofinancement	(Billetterie +recettes propres+ coproduction + tournées) /recettes totales		9%	16%	12%
Part des charges de production	(Charges de production + de coproduction + accueil) / charges totales		43,23%	33,73%	35,66%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales		56,77%	66,27%	64,34%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture	<i>En fin de période de convention</i>
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable	

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Réalisation des objectifs

Objectif 1: Développer des saisons théâtrales, avec une ouverture à la danse et au cirque, avec des artistes locaux, nationaux et internationaux			
Indicateur : Nombre de spectacles – créations en productions déléguées.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 2	Minimum 2	Minimum 4
Résultat réel	4	4	6
Commentaires : objectif atteint. Mais vu la fermeture de la Comédie due à la pandémie, toutes ces créations seront présentées à notre public en 21-22			
Indicateur : Nombre de spectacles – créations en co-productions			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 4	Minimum 4	Minimum 6
Résultat réel	0	9	8
Commentaires : objectif atteint. Mais vu la fermeture de la Comédie due à la pandémie, seules 3 coproductions ont pu être présentées aux professionnels ou en jauge réduite (50) et les 5 autres seront présentées à notre public en 21-22			
Indicateur : Nombre de spectacles – accueils locaux et internationaux.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 4	Minimum 4	Minimum 8
Résultat réel	12	3	8
Commentaires : Objectif atteint. Mais vu la fermeture de la Comédie due à la pandémie, seul Poquelin a été présenté à notre public en petite jauge (50) et les 7 autres accueils sont reportés / ou annulés (les Damnés) .			
Indicateur : Nombre de représentations			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	90-120	90-120	Minimum 150
Résultat réel	159	83	41
Commentaires : Objectif pas atteint. Vu la fermeture de la Comédie due à la pandémie, ce chiffre de 41 correspond à : - 8 représ. en jauge réduite aux Bd des Philosophes (Variations) , les dernières aux Philosophes. -10 représ. en jauge réduite (Without reference/HS/No paraderan) -23 cession de la Comédie virtuelle (G.Jobin)			
Indicateur : Nombre de spectateurs			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	22-25'000	22-25'000	35-45'000
Résultat réel	20'755	19'772	3'038
Commentaires : Objectif pas atteint, vue la fermeture de la Comédie due à la pandémie. Suite aux restrictions sanitaires, la Comédie a présenté uniquement quelques représentations professionnelles et/ou des représentations à jauge réduite (50).			

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6493

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Objectif 1 (suite) : Développer des saisons théâtrales, avec une ouverture à la danse et au cirque., avec des artistes locaux, nationaux et internationaux			
Indicateur : Part des créations (prod.et coprod) sur l'ensemble de la programmation			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 50%	Minimum 50%	Minimum 50%
Résultat réel	25%	62.50%	63.70%
Commentaires : Objectif atteint.			

Objectif 2. Développer les tournées en Suisse et à l'étranger			
Indicateur : Nombre de représentations des créations en tournée.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 20	Minimum 35	Minimum 50
Résultat réel	20	74	2
Commentaires : objectif pas atteint. Vu les restrictions sanitaires et la fermeture des théâtres en Suisse et dans le monde, seules 2 représentations de Olympia ont pu se glisser dans le calendrier.			

Objectif 3: Développer les actions culturelles et pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle			
Indicateurs : Nombre d'élèves du DIP ayant assisté aux spectacles (billetterie)			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 1'000	Minimum 1'000	Minimum 2'000
Résultat réel	597	1'451	0
Commentaires : objectif pas atteint, puisque les restrictions sanitaires et la fermeture des théâtres a de fait annulé toute possibilité de faire venir du public scolaire à la Comédie.			

Indicateur : Nombre d'activités pédagogiques présentées aux élèves en classe ou au théâtre.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 20	Minimum 20	Minimum 40
Résultat réel	70	67	0
Commentaires : objectif pas atteint, vu les explications fournies à l'objectif précédent			

Indicateur : Nombre d'actions culturelles proposées en général.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	10-20	10-20	20-40
Résultat réel	31	33	10
Commentaires : objectif pas atteint, toujours pour les mêmes raisons liées aux restrictions sanitaires et à la fermeture de la Comédie la majeure partie de la saison.			

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Objectif 3 (suite) : Développer les actions culturelles et pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle			
Indicateur : Organisation ou participation à des mesures de formation professionnelle – nombre de jours de stage et cours donnés aux comédiens professionnels ou apprenants (comédiens ou metteurs en scène).			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	5-10	5-10	5-10
Résultat réel	10	0	1
Commentaires : objectif pas atteint. Suite aux restrictions sanitaires et à la fermeture de la Comédie. Cependant, un stage de formation continue pour 12 comédien-nes mené par Lionel Gonzalez, metteur-en-scène, dans le cadre du Plan Marshall a pu avoir lieu entre le 25 mai et le 4 juin 21.			

Objectif 4. Porter une attention particulière aux jeunes professionnels et techniciens issus des formations artistiques et techniques suisses.			
Indicateur : montant accordé aux « contrats pour jeunes »			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum CHF 400'000	Minimum CHF 400'000	Minimum CHF 400'000
Résultat réel	CHF 480'000	CHF 480'000	CHF 560'000
Commentaires : objectif dépassé grâce au soutien d'une fondation qui souhaite rester anonyme et le soutien de Leenaards pour le projet BIG.			

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

6495

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

TABLEAU DE BORD LE POCHE

(document fourni par le théâtre)

		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020 (annulation COVID)	2020-2021 (annulation COVID)
Activités					
Créations	Création, production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	8	6	6	5 (2)
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	2	2	0	1
Accueils	Spectacles en accueil	0	2	1	0
Reprises	Spectacles en reprise	0	0	0	(2)
Total des spectacles		10	10	7	6 (4)
Coproductions	Coproductions suisses ou internationales	4	4	1	2
Spectacles en tournée	Spectacles en tournée	4	3	4 (-1)	(3)
Représentations à Genève	Représentations de créations	150	95	81 (-18)	30 (84)
	Représentations de spectacles accueillis	0	13	6	0
	Manifestations hors-scène (rencontres, forums, événements, ateliers, répétitions ouvertes...)	45	31	55 (-15)	18 (56)
	Total des manifestations	195	139	142 (-33)	48 (140)
Tournée	Lieux de diffusion	9	7	2 (-1)	(1)
	Représentations des créations et coproductions en tournée (progression sur 3 ans)	42	15	12 (-1)	(6)
Public scolaire					
Élèves venus avec leur classe	Elèves SEC 1 ayant assisté aux spectacles	12	0	0	0
	Elèves SEC 2 ayant assisté aux spectacles	175	141	268	166
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)	107	38	0	0
	Total des élèves et étudiants	294	179	268	166
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	532	305	375	201
Nombre d'activités pédagogiques réalisées	Liste des activités à joindre en annexe	15	19	23	9
Public/billetterie					
Abonnés	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	167	124	71	55
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement	1'670	877	493	109
Billets adultes plein tarif	Billets individuels (28 CHF), y.c. représentations aînés	815	935	766	333
Billets à prix réduit	Billets étudiants (15 CHF)	339	213	189	88
	Billets 20 ans/20 francs	49	57	54	15
	Billets AVS/A/chômeurs	211	262	219	116
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	1'567	1'431	1'073	669
Billets scolaires	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	187	141	268	166
Invitations	Billets gratuits	2'475	1'929	1'532	523
Total	Total des billets	7'313	5'845	4'596	2'019

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LE POCHE

(document fourni par le théâtre)

Ressources humaines		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	7.7	7.7	8	8.1
	Nombre de personnes	11	11	12	12
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	544	440	475	512
	Nombre artisans, technicien et autres	55	40	48	34
	Nombre de comédiens	20	14	18	23
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	94	66	58	31
	Nombre de personnes	20	16	16	9
Stagiaires et apprentis	Nombre de semaines par année	6	20	0	1
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	2	2	0	1
Metteur(e)s en scène	Nombre de metteur(e) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	7	5	7	7
Comédien(ne)s	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	18	10	15	13

Finances (en CHF)		Plan financier	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	1'257'960	1'203'183	1'161'666	1'113'174
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production	1'167'670	1'166'877	1'190'497	1'493'563
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets	121'530	84'905	55'678	24'096
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	87'900	29'497	47'221	14'434
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations	101'000	47'490	43'427	98'061
Subvention liées à la convention	Subvention Ville + Etat reversées par la FAD, y.c. subv. en nature	2'115'200	2'253'858	2'234'228	2'431'458
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements	2'425'630	2'370'060	2'352'163	2'606'737
Recettes totales	Recettes propres +subv Ville et Etat + recettes de coproducteur	2'425'630	2'415'750	2'380'554	2'568'049
Résultat d'exploitation	Résultat net	-	45'690	28'391	-38'688
Part d'autofinancement	Recettes propres + coproduction + tournées / recettes totales	13%	7%	6%	5%
Part des charges de fonctionnement	Charges de production / charges totales	48%	49%	51%	57%
Part des charges de production	Charges de fonctionnement / charges totales	52%	51%	49%	42%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

En fin de période de convention

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

6497

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LE POCHE
(document fourni par le théâtre)

Réalisation des objectifs	valeurs cibles	2018-2019	2019-2020	2020-2021
---------------------------	----------------	-----------	-----------	-----------

Objectif 1: Créations et productions

Nombre de représentations	100	108	79	réalisées: 30 annulées: 84
% de productions déléguées	80%	60%	86%	90%
Nombre de représentations (moyenne) par création -tournées incluses	15	12	15	réalisées: 4 prévues: 12

Commentaires: Malgré la crise COVID, nous avons pu maintenir notre travail de créations et de répétitions. Notre système d'ENSEMBLE et de RÉPERTOIRE s'est montré extrêmement résilient face aux situations extrêmes. Mais, étant donné les ordonnances fédérales et cantonales, nous n'avons pas pu maintenir les représentations agendées.

Objectif 2: Engagement

Créateurs locaux impliqués (tous créateurs confondus)	75%	78% / 32	84% / 48	94% / 48
Nombre de semaines de travail acteurs	160	200	210	220
Nombre de collaborations avec d'autres institutions/compagnies	2	5	2	4

Commentaires: Nous dépassons largement les objectifs, ce qui sur ce marqueur, l'emploi de créatrices et d'artistes locaux est un signe très positif pour la profession du spectacle à Genève. Notre révolution dans la manière de fabriquer du théâtre est une transformation bénéfique sur l'emploi local.

Objectif 3: Écritures contemporaines et auteur-e-s vivants

Auteur-e-s présentés	7	7	6	6
Nombre de textes en création romande	6	7	6	6
Auteur-e-s intervenant dans la saison (dramaturges, animateurs d'ateliers, rencontres, forums...)	7	8	5	5

Commentaires: Nous restons dans le cadre fixé, même si le jeu complexe de la distribution des rôles et de l'équilibre du travail au sein d'une troupe devient plus complexe avec un Ensemble (il faut choisir des textes en fonction des actrices à disposition et non plus seulement des actrices pour les textes sélectionnés), nous réussissons à faire honneur à la mission originale du POCHE pour les écritures contemporaines.

Objectif 4: Diffusion

Lieux de diffusion/tournée	6	8	1	(1) annulé
Nombre de spectacles en tournée	3	3	3	(3) annulés
Dates de tournée	30	15	11	(6) annulées

Commentaires: Cette transformation du système de production vers un théâtre d'ENSEMBLE et de RÉPERTOIRE et notre volonté de répondre honnêtement à la crise climatique rend impossible dès à présent de remplir cet objectif que nous avions revu à la baisse dès l'entrée en fonction de Mathieu Bertholet. Les collaborations continuent, mais elles se veulent plus intenses, durables et profondes, et donc moins nombreuses.

Objectif 5: Médiation et nouveaux publics

Nombre de classes rencontrées (en classe ou au POCHE)	10	15	26	10 (impossible dès mi-octobre)
Nombre d'associations intégrées au programme du POCHE	6	10	6	1
Nombre d'ateliers tous publics et professionnels proposés	10	12	12	2 (6 ateliers / stages annulés)
Nombre de rencontres tous publics, répétitions ouvertes et actions de médiation	20	49	39	12
Nombre de spectateurs pour les événements parallèles (ateliers, rencontres, forums)	600	506	550	486
Nombre de spectateurs (objectif: progression de 15% par saison)	saison 2017-2018 (7'313) + 15 % = 8'410	5'845	4'580	2'019

Commentaires: En conséquence des fermetures contraintes pour les publics, nos actions de médiation ont été rendues soit impossibles, soit très compliquées. Nous avons tenté d'en réinventer certaines (atelier d'écriture épistolaire) et d'en maintenir pour les saisons suivantes. Nous avons profité de ce temps pour créer de nouvelles formes directement dirigées vers la médiation (théâtre en classe, etc.).

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique
 Genève

TABLEAU DE BORD LE POCHE

(document fourni par le théâtre)

Objectif 6: Représentation de la cité

Pourcentage de femmes engagées (auteures, metteuses en scènes, actrices,	50%	56%	56%	58%
Pourcentage de créateurs émergents (moins de 3 créations institutionnelles)	25%	41%	41%	20%

Commentaires: Comme notre engagement pour la durée et l'engagement de créatrices locales, notre engagement éthique est rendu visible et maintenu comme depuis nos débuts dans les chiffres (toujours bons) de la représentation des femmes et des émergents sur notre scène et dans nos coulisses.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6499



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Fondation d'art dramatique de Genève

Genève

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels de l'exercice 2020/2021

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020/2021
au Conseil de fondation de la

Fondation d'art dramatique de Genève – Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Fondation d'art dramatique de Genève**, comprenant le bilan, le compte de résultat par nature et par fonction, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020/2021 arrêté au 30 juin 2021.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- des comptes du Théâtre « La Comédie de Genève »,
- des comptes du Théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville »,

déduction faite du retraitement des opérations entre ces trois entités.

Les tableaux de bord des deux théâtres (présentés dans l'annexe aux comptes annuels (pages 29 à 37) ne sont pas soumis à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision et de ce fait, n'ont pas été audités.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6501



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020/2021 arrêtés au 30 juin 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, aux statuts, aux règlements de la Ville de Genève ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 23 novembre 2021

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat par nature et par fonction
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

6502

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



Rapport détaillé sur les comptes annuels 2020/2021
Fondation d'art dramatique de Genève

Au Conseil de fondation de la
Fondation d'art dramatique de Genève

Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2020/2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation d'art dramatique de Genève (ci-après « la Fondation ») pour l'exercice clôturant le 30 juin 2021, selon notre lettre de mission du 10 octobre 2019, reconduite sans changement.

Le mandat que vous nous avez confié porte sur un contrôle ordinaire tel que défini dans la Loi sur l'Administration des Communes (LAC - B 6 05), qui renvoie au Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC - B 6 05.01). Ce cadre légal implique d'appliquer par analogie les dispositions du droit des sociétés anonymes et plus particulièrement celles relatives au contrôle ordinaire décrites à l'article 728 du CO. Ainsi, nous devons adresser au Conseil de fondation un rapport d'audit détaillé. L'objectif de ce rapport est de vous informer de nos constatations relatives :

- à l'exécution de notre audit ;
- au résultat de notre audit et à la présentation des comptes ;
- à l'existence d'un système de contrôle interne (SCI).

Un audit des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du SCI ne comportent pas de recherche systématique d'actes délictueux ou d'autres violations de la loi. Si ceux-ci ne pouvaient pas être découverts, nous ne saurions en être tenus pour responsables.

Nous vous avons remis notre rapport de révision en date du 23 novembre 2021, dans lequel nous constatons l'existence d'un système de contrôle interne, tel que défini selon les prescriptions du Conseil de fondation et recommandons l'approbation des comptes annuels 2020/2021.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour remercier la Direction de la Fondation ainsi que ses collaborateurs pour leur support durant la conduite de nos travaux.

Genève, le 23 novembre 2021

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Table des matières

1	Résumé.....	4
2	Exécution de l'audit	5
3	Différences d'audit.....	8
4	Constatations relatives à la présentation des comptes	9
5	Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI).....	10
6	Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle	13

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève**1 Résumé**
Principales constatations concernant les comptes annuels 2020/2021**Statut de l'audit et
opinion d'audit**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes MCH2.

Nos travaux d'audit sont terminés.

Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité signée par les membres du Conseil de la fondation.

Nous avons remis notre rapport sur les comptes annuels, daté du 23 novembre 2021, sans réserve.

Rapport sur l'existence du SCI

Nous avons achevé nos travaux d'audit relatifs à l'existence du système de contrôle interne (SCI).

Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité concernant le SCI.

Comme indiqué dans notre rapport de révision sur les comptes annuels 2020/2021, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Différence d'audit

Aucune différence d'audit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels n'a été détectée.

Quelques ajustements de faible importance ont été proposés dans le cadre de l'audit et comptabilisés.

Constatation

Nous n'avons pas constaté de faiblesses de contrôle qui auraient pu affecter significativement l'audit des états financiers.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

2 Exécution de l'audit

Principales constatations concernant les comptes annuels 2020/2021

Cadre légal, normes d'audit appliquées et référentiel comptable

La Fondation a signé une convention de subventionnement pour les années 2017/2018 et 2019/2021 avec la Ville de Genève. Ces conventions fixent notamment l'arsenal légal de l'Etat de Genève applicable aux entités subventionnées (LGAF, LIAF, RIAF), puisque l'Etat subventionne indirectement la Fondation via la LRT, ainsi que le Règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales.

La Fondation étant une entité de droit public, la LAC s'applique pour l'audit de ses comptes annuels. Cette loi supplante donc les prescriptions légales et réglementaires prévues dans les conventions de subventionnement susmentionnées.

Ainsi, l'article 70 du RAC prévoit que les comptes annuels des communes (et par renvoi des fondations de droit communal) soient soumis à un contrôle ordinaire tel que défini à l'article 728b alinéa 1 du Code des obligations.

Nous avons réalisé l'audit des comptes annuels conformément aux normes d'audit suisses (NAS), à la recommandation d'audit suisse 60, ainsi qu'aux instructions et directives émises par le Service des Affaires Communales (SAFCO).

Les NAS demandent que nous planifions et exécutions notre audit, afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'aux dispositions relatives à la présentation des comptes du modèle comptable harmonisé MCH2. En outre, la NAS 890 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir émettre une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne (SCI) tel que défini par le Conseil de fondation concernant l'établissement des comptes annuels.

Nous rapportons dans ce rapport les éléments requis par l'article 728b du Code des obligations et par la NAS 260.

Approche d'audit et points d'audit particuliers

En premier lieu, nous élaborons une stratégie et une planification d'audit sur la base d'une approche orientée risque.

Dans ce cadre, nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée par la Fondation et de son environnement afin de pouvoir apprécier les risques auxquels l'institution est exposée et juger de leur impact sur les états financiers.

Parant, nos travaux s'orientent sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

En tenant compte de ces éléments, nous définissons nos objectifs et établissons un programme d'audit sur la base de notre évaluation des risques. Hormis les points d'audits particuliers, ce programme fixe pour les autres postes significatifs des états financiers l'approche d'audit (orientée résultats ou processus), la nature et l'étendue des vérifications à effectuer (circularisations, réconciliations, pièces justificatives, contrôles analytiques).

Concernant l'année 2020/2021, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

- Revue globale de la présentation des comptes annuels en lien avec le cadre réglementaire → approche orientée résultats.
- Nous avons analysé la présentation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes MCH2.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

- **Revue de l'aide financière de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève,** de la restitution de l'excédent de résultat, respectivement du mouvement du fonds de réserve statutaire → approche orientée résultats

Nous avons pu réconcilier les subventions reçues de la Ville enregistrées dans les produits de la Fondation avec les différentes correspondances reçues par le Département de la Culture et de la Transition numérique.

Par ailleurs, nous avons vérifié le calcul de restitution d'un éventuel résultat bénéficiaire. En respect du Règlement du fonds de réserve de la Fondation, qui rappelle, précise à l'article 1 que le fonds de réserve ne peut dépasser le 18 % des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève, la Fondation a enregistré dans ses engagements courants un montant de CHF 427'580 à restituer à la Ville de Genève, dont le détail du calcul est présenté au chiffre 9A de l'annexe aux comptes annuels 2020/2021.

Finalement, nous relevons que le Théâtre de la Comédie a décidé d'utiliser une partie du budget 2020/2021 non-dépensé à cause des restrictions dues au Covid dans différents projets artistiques (« Plan Marshall » - voir annexe aux comptes annuels ch. 8b). Nous avons pu confirmer lors d'une séance tenue le 19 mai 2021 avec le Contrôle financier et votre prestataire comptable (BIF Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA) dans quelle mesure la Fondation, respectivement le Théâtre, pouvait engager ces dépenses sans avoir la certitude que ces différents projets puissent être tous mis en production.
 - **Reconnaissance des revenus** → approche orientée processus

Le chiffre d'affaires de la Fondation est composé pour plus de 90 % de subventions, et pour moins de 10 % des revenus de ses activités (recettes propres, dons et sponsorings).
- Travail effectué :**
- Nous avons appréhendé les différentes recettes propres de la Fondation et avons procédé à une revue analytique du chiffre d'affaires par rapport au budget et à l'exercice précédent. Dans le cadre de l'analyse du système de contrôle interne, nous avons testé par sondage les procédures d'enregistrement du chiffre d'affaires (activité billetterie).
- Nous avons également procédé à une prise de caisse le 1^{er} octobre 2021 au Théâtre de Poché et le 24 septembre 2021 au Théâtre de la Comédie.
- Résultat :**
- Lors de nos travaux sur la reconnaissance des revenus, nous n'avons pas identifié d'anomalie.
- Les contrôles de caisse au Théâtre de la Comédie et au Théâtre de Poché se sont déroulés de manière très satisfaisante grâce à la disponibilité des collaborateurs concernés. Aucune différence n'a été constatée lors des contrôles.
- A noter que la Fondation a dû restituer au cours de l'exercice CHF 124'000 à la Loterie Romande sur les CHF 1'500'000 qu'elle avait reçus durant l'exercice 2017/2018 car un des quatre projets financés dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Comédie ne se réalisera pas selon les termes convenus. Durant l'exercice 2020/2021, la Comédie a utilisé un montant de CHF 186'005.29 et le solde du Fonds Loterie Romande s'élève ainsi à CHF 200'065.01 au 30 juin 2021. Ce solde est encore enregistré dans les fonds affectés tout en sachant que tous les projets sont terminés. Cependant, la Comédie est en discussion avec la Loterie Romande afin de pouvoir conserver cette somme pour continuer le projet « le blog du Temps ». A cela s'ajoute que la Fondation s'est engagée à rembourser CHF 116'123.50 pour le projet FLEX qui est terminé. Ce montant est donc présenté dans les engagements financiers à court terme au 30 juin 2021.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

En 2020/2021, le Poche a utilisé un montant de CHF 41'142.50 du fonds Kull pour l'achat de matériel de lumières.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu vérifier que cette utilisation était conforme aux volontés du donateur et n'avons pas identifié d'anomalies la concernant.

- Caractère activable des immobilisations corporelles → approche orientée résultat

Le Conseil de fondation a élaboré un règlement sur les investissements qui fixe notamment les seuils d'activation par objet ou groupe d'objets des différentes entités (Comédie : CHF 10'000 dès la saison 2020/2021, précédemment CHF 5'000, Etat-major : CHF 5'000, Poche : CHF 2'000)

Par ailleurs, chaque théâtre établit un plan d'investissement avec des demandes relatives à des projets, qu'il soumet à l'état-major pour approbation.

Travail effectué :

Nous avons vérifié par sondage le caractère activable des factures fournisseurs comptabilisées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

Nous avons également réalisé un sondage dans le compte d'exploitation (notamment les comptes de frais d'entretien) et appréhendé, pour les factures supérieures aux seuils susmentionnés, le caractère activable des prestations/livraisons de biens effectuées.

Enfin, nous avons vérifié sur la base des tableaux d'immobilisations que les amortissements étaient correctement comptabilisés, notamment au regard du Règlement relatif à la comptabilisation des investissements édité par le Conseil de fondation.

Résultat :

Nous n'avons pas relevé d'anomalies au sujet des factures fournisseurs enregistrées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

- Risque lié aux salaires en matière de saisie et paramétrage dans le logiciel salaire et paiement de la prestation y relative → approche orientée processus.

Travail effectué :

Dans le cadre de la validation de l'existence du système de contrôle interne, nous avons sélectionné plusieurs dossiers du personnel de Direction et de collaborateurs de chaque théâtre. Sur la base des contrats de travail, un test a été effectué à propos des données ressorties du contrat de travail, l'intégration de celles-ci dans le logiciel salaires, la comptabilisation en comptabilité générale et le paiement des prestations y relatives.

Résultat :

Sur la base des tests effectués, aucune anomalie n'a été détectée. Les données ont été correctement intégrées dans le logiciel salaires, le paiement y relatif a été correctement comptabilisé.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

3 Différences d'audit

Différences d'audit enregistrées

Comme indiqué précédemment, aucune différence d'audit matérielle n'a été identifiée. Lors de nos travaux d'audit, nous avons constaté quelques différences non significatives qui ont été communiquées aux directions respectives des théâtres, qui ont choisi de modifier leurs comptes et la présentation des états financiers. Nous renonçons à vous présenter ces différences, tant elles paraissent non significatives par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

Informations insuffisantes dans l'annexe ou présentation erronée dans les comptes annuels

Nous n'avons pas relevé de problèmes significatifs relatifs aux informations communiquées dans l'annexe ou à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble, conformément au référentiel de présentation MCH2.

Caractère significatif en matière d'erreurs des comptes annuels (NAS 320)

Du point de vue de l'audit des comptes annuels, on considère que des omissions ou significatives de leur exactitude sont susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers. Le caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évaluée dans les circonstances spécifiques de son omission ou de son exactitude.

Des différences d'audit (anomalies) peuvent résulter (NAS 450) :

- d'une inexactitude dans la collecte ou le traitement des données à partir desquelles les états financiers sont établis
- d'une omission d'un montant ou d'une information à fournir
- d'une estimation comptable incorrecte provenant de l'omission ou d'une interprétation clairement erronée, de faits
- de jugements de la Direction portant sur des estimations comptables que l'auditeur considère non réalisées, ou du choix et de l'application de méthodes comptables qu'il considère inappropriées.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

4 Constatations relatives à la présentation des comptes

Principes comptables significatifs et présentation générale des comptes	Le référentiel comptable appliqué par la Fondation pour l'établissement de ses états financiers est le MCH2. Les principes comptables sont détaillés au point 8 de l'annexe aux comptes annuels au 30 juin 2021.
Réserves latentes	La Fondation nous a confirmé l'absence de réserves latentes dans les comptes annuels clos au 30 juin 2021. Sur la base de notre travail, aucune réserve latente n'a été identifiée.
Engagements de prévoyance	La Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève FOP assure le personnel administratif. La Fondation de prévoyance Artes & Comœdia assure le personnel lié aux spectacles. Toutes deux basées sur un système de primauté de cotisations, elles affichent un taux de couverture supérieur à 100 %, respectivement ne présentent pas de risques significatifs de sous-couverture.
Parties liées	Les parties liées se limitent aux opérations enregistrées dans le cadre du but statuaire avec l'Etat et la Ville de Genève s'agissant des subventions de fonctionnement et d'investissement. Le montant des subventions est détaillé dans l'annexe aux comptes annuels.
Eléments exceptionnels et/ou non récurrents	Le MCH2 ne prévoit pas la présentation des éléments exceptionnels et/ou non récurrents dans le compte de résultat. Cependant, le Conseil de fondation a souhaité présenter le détail de ces positions dans l'annexe.
Evénements post-clôture	Aucun événement post-clôture, nécessitant une modification des comptes annuels 2020/2021, n'a été porté à notre connaissance ou identifié.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

5 Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI)

Exigences légales et normes de révision

Conformément aux articles 72b et 728a al. 1 chiffre 3 du CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890 appliquées par analogie, l'organe de révision doit se prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne adapté à la mission et à la structure de la Fondation.

L'article 728b CO exige que l'organe de révision commente par écrit dans son rapport détaillé à l'attention du Conseil de fondation ses constatations relatives au système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité de la définition des principes, de la mise en application et du maintien du SCI, alors que l'organe de révision vérifie une fois par an si ce SCI, défini par le Conseil de fondation et mis en place par la Direction, existe réellement. L'organe de révision soumet les constatations faites lors de sa vérification de l'existence du SCI au Conseil de fondation dans le présent rapport.

Les exigences légales sont expliquées dans la NAS 890 qui mentionne que les conditions suivantes sont nécessaires à l'existence du SCI :

- Le SCI est concrétisé et il est vérifiable (c'est-à-dire documenté) ;
- Le SCI est adapté aux risques et à l'activité commerciale (c'est-à-dire que sa conception est adéquate) ;
- Le SCI est connu des collaborateurs responsables ;
- Le SCI défini est appliqué (c'est-à-dire mis en œuvre) ;
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

Définition et composantes du SCI

Selon la NAS 890 et la conception largement répandue dans la pratique, un SCI comprend généralement les composantes de contrôle suivantes :

- Environnement de contrôle
 - Les documents qui régissent l'environnement de contrôle sont essentiellement les suivants :
 - Conventions de subventionnement 2019/2021 qui fixent la mise en place d'un SCI conformément à l'article 7 alinéa 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales ;
 - Les statuts de la FAD, arrêtés par le Conseil d'Etat le 4 février 2009, qui déterminent à l'art. 11 lettre d le rôle du Conseil de fondation qui doit « assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion des théâtres » ;
 - Le Règlement intérieur de la FAD adopté par le Conseil de fondation le 2 novembre 1981 qui détermine les compétences et le Conseil, le Bureau et la Direction ;
 - Des cahiers des charges établis pour les principales fonctions de Direction des théâtres ;
 - Un organigramme établi pour chaque théâtre ;
 - Une liste de signatures autorisées au niveau des théâtres, respectivement celles inscrites au Registre du commerce ;
 - Le Règlement du Fonds de réserve de la FAD, ainsi que plusieurs règlements sur les fonds affectés rédigés et validés par le Conseil de fondation ;
 - Un plan d'investissement quadriennal et un règlement relatif à la comptabilisation des investissements assurant le suivi et la gestion des investissements.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

- Processus d'évaluation des risques de l'entreprise

Chaque théâtre a établi une cartographie des risques autour des processus principaux « caisse et liquidités », « billetterie », « salaires et frais de personnel », « fournisseurs et frais de spectacles », « processus de production » (pour répondre à la demande du Contrôle financier, une procédure dédiée a été élaborée), « bouclier annuel » et « informatique » (incluant le traitement du risque RGPD), ainsi que « bâtiment ». (incluant la gestion de la transition vers la nouvelle comédie). Nous détaillons ci-après les cartographies des risques.

- Systèmes d'information et de communication importants pour l'établissement des comptes annuels
- Une charte informatique a été développée relative à la gestion des outils et infrastructures informatiques. La structure informatique est jugée comme standard et elle n'est pas critique au niveau de l'exploitation quotidienne de la Fondation.

- Activités de contrôle

Les activités de contrôles développées pour couvrir les risques identifiés sont documentées. Dans le cadre de notre audit, nous avons pu effectuer des contrôles par sondage de la documentation en lien avec les procédures. Nous renvoyons aux points développés ci-avant (ch. 2).

- Surveillance des contrôles

Les activités de surveillances sont notamment effectuées pour :

- Le suivi des dépenses et recettes par un budget annuel validé par le Conseil de fondation et explication par la Direction des théâtres de tout écart de 5 % des chiffres réalisés par rapport au budget ;
- L'établissement d'un plan d'investissement quadriennal ;
- La présentation des comptes intermédiaires et des états financiers au 30 juin au Conseil de fondation ;
- La revue périodique de la cartographie des risques par le Conseil de fondation ;
- La tenue de procès-verbaux du Bureau et du Conseil de fondation.

SCI adapté aux risques et à la taille de la Fondation

Etant donné que la Fondation perçoit des subventions de la Ville de Genève, elle doit se conformer au Règlement municipal de la Ville de Genève relatif aux conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195). Elle doit ainsi développer un SCI de manière à disposer de procédures adaptées à la taille de l'entité. L'annexe de ce Règlement prévoit 6 points de contrôle (références A à F), ainsi qu'une confirmation écrite du Conseil de fondation relative à la conformité des obligations de mise en place du SCI (référence G). Nous repreneons ces différents points ci-dessous et les développons brièvement.

A. Analyse de la séparation des tâches

Le principe de signature collective à deux est systématiquement appliqué pour engager la Fondation, conformément au Régistre du Commerce.

Les fonctions d'exploitation, la comptabilité générale et les personnes pouvant libérer les paiements bancaires sont également différenciées. La Fondation a établi un tableau simplifié d'analyse de séparation des tâches par processus, validé formellement par le Conseil de fondation.

B. Compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités

Nous avons obtenu une confirmation bancaire à la date de bouclierment des comptes annuels pour chaque institution bancaire des théâtres et avons vérifié que les personnes autorisées, membres du Conseil de fondation ou de la Direction/comptabilité, avaient une signature collective à deux. Certains accès en consultation sont également accordés.

Enfin, la Fondation a établi un tableau récapitulatif pour l'état-major, respectivement pour les deux théâtres, des compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités.

C. Cahiers des charges

Des cahiers des charges sont établis au sein des théâtres pour les fonctions de Direction. Nous avons pris connaissance de ces cahiers des charges et n'avons pas de commentaires à formuler les concernant.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

- D. Inventaire des risques – cartographie des risques**
Chaque théâtre a développé une cartographie des risques qui présente pour les principaux risques identifiés
- L'appréciation du risque avant le contrôle ;
 - L'évaluation du risque (probabilité x impact) ;
 - Les mesures de contrôles existantes ;
 - Le responsable des contrôles ;
 - La fréquence des contrôles ;
 - La nature du contrôle (manuel ou automatique) ;
 - La réévaluation du risque après contrôle ;
 - La documentation du contrôle ;
 - L'appréciation globale du contrôle et proposition d'amélioration.
- Ces cartographies ont été formellement approuvées par le Conseil de fondation, la dernière fois lors de sa séance du 17 juin 2019. Le processus de production (activité de production théâtrale) et l'ajout du risque RGPD ont quant à eux été approuvés par le Conseil de fondation le 18 mai 2020.
- E. Objectifs de maîtrise, risques et contrôles**
Comme indiqué au point D ci-dessus, des mesures de contrôle sont mises en place pour chaque risque identifié, afin d'en réduire l'impact ou la survenance.
- F. Description succincte du système de gestion des risques**
Le Conseil de fondation revêt annuellement la cartographie des risques incluant les mesures de contrôle. Des risques spécifiques peuvent être discutés en cours d'année lors de séances du Conseil de fondation ou du Bureau du conseil.
- G. Information sur les exigences de contrôle interne**
Le Conseil de fondation a attesté formellement qu'il remplissait les obligations en matière de système de contrôle interne et qu'il pouvait mettre à disposition la documentation relative aux exigences SCI.
- Conclusion**
Sur la base de notre audit et conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6 Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle

Indépendance, agrément et services supplémentaires

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), ainsi que l'agrément MCHZ pour l'audit des communes et fondations communales.

Nous avons évalué les éventuelles circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance et avons conclu que notre indépendance est garantie au sens de l'article 728 CO.

Fraudes et erreurs

Dans le cadre de la NAS 240, nous n'avons pas identifié d'actes délictueux et d'actions illicites. Le Règlement des signatures prévoit systématiquement un droit de signature collectif à deux.

Violation de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation

Dans le cadre de nos contrôles, nous n'avons pas constaté de violations de la loi, des statuts et du règlement d'organisation. Il n'y a donc pas d'informations à communiquer au sens de l'article 728c alinéa 1 CO.

Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers

Nous avons collaboré avec Monsieur Jean-Paul Triboulet et Madame Jessica Saulier, experts-comptables diplômés, de la société BB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA. Cette fiduciaire a notamment été chargée par le Conseil de fondation des travaux de tenue de la comptabilité et de bouclier des comptes annuels de l'état-major, de la compilation des deux théâtres et de l'état-major, ainsi que la préparation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes MCHZ.

Le contrôle financier de la Ville de Genève procède annuellement à une revue des états financiers de la Fondation.

Les comptes annuels 2018/2019 de la Fondation ont été adressés au Contrôle financier, le 26 novembre 2019 à la suite du Conseil de fondation qui a approuvé les comptes 2018/2019. Il a rendu son rapport en date du 9 janvier 2020. 3 anciennes recommandations étaient encore ouvertes alors qu'un nouveau point relatif au Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD) apparaissait. Le rapport sur les comptes 2019/2020 a été émis le 17 mars 2021. Le point relatif à la documentation du système de contrôle interne concernant la gestion de projet a été clôturé.

Durant la conduite de nos travaux, nous n'avons pas impliqué d'autres réviseurs. Par ailleurs, la Fondation ne dispose pas d'un organe de révision interne.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Divergences d'opinion avec la Direction de l'entité

Nous n'avons pas connaissance de divergences d'opinions avec la Direction (responsables de la gestion et du contrôle) de la Fondation sur des points qui, selon les dispositions de la NAS 260 chiffre 11, pris individuellement ou globalement, pourraient avoir une incidence significative sur les comptes annuels ou notre rapport.

Recommandations des audits précédents

Pour le surplus, le contrôle financier de la Ville de Genève relevait dans son rapport sur les comptes 2014/2015 qu'il existait un risque lié à l'assujettissement à la TVA de certaines prestations, notamment celles liées aux coproductions. L'analogie avec le contrôle TVA datant de 2006 et la conclusion sur le non assujettissement à la TVA de participations minoritaires dans le cadre de coproductions entre le Théâtre de Carouge et d'autres partenaires ne semblent répondre que de manière partielle à cette problématique. La Ville de Genève a ainsi mandaté une expertise pour identifier ces risques particuliers. Un projet de rapport a été émis en juillet 2020 qui conduit que « la question de la TVA sur les coproductions avec l'étranger ne se pose pas » dans la mesure où selon l'article 21 alinéa 2 ch. 14 LTVA, sont exclues du champ de la TVA les prestations de services culturels en présence de public, de même que celles que le public peut recevoir lors de représentations théâtrales. De manière générale, sont aussi exclues les œuvres réalisées par des artistes. Cependant, l'info TVA concernant les secteurs n°23 (culture) indique l'interprétation à donner en citant l'exemple des coproductions de films : « si un montant est versé par un coproducteur suisse à une société de coproduction étrangère en vue d'acquiescer les droits d'exploitation, le coproducteur suisse est tenu de payer l'impôt sur les acquisitions pour l'achat de ces droits, dans la mesure où la société de coproduction étrangère n'est pas inscrite au registre des assujettis à la TVA ». La Fondation reste dans l'attente d'un mémo pour les théâtres exposant les conclusions et recommandations de l'expert. S'agissant des dernières instructions, la Ville recommande aux théâtres de prévoir dans les contrats une clause confirmant que le prestataire étranger est responsable de la déclaration à la TVA et/ou des obligations douanières. En cas de risque TVA, la facture devrait indiquer la mention « TVA incluse ».

Recommandations 2020/2021

Hormis le suivi de la recommandation précitée, nous n'avons pas de recommandations à formuler relatives aux comptes annuels 2020/2021.

6516

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

f n n d a t i o n n d'art
dramatique d e
G e n e v e

RAPPORT D'ACTIVITE
SAISON 2020-2021

Genève, le 25 novembre 2021

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève**Préambule**

Des salles vides, des projecteurs éteints, la culture dévastée par la pandémie. La saison 2020/2021 n'aura été qu'une longue succession d'interrogations, d'incertitudes et de décisions tristes.

Le temps s'est arrêté, l'art du vivant s'est suspendu et nous avons été privés de cette nourriture qui nous est aussi essentielle que l'air que nous respirons : l'être ensemble, le partage des sentiments, la vibration des émotions, en un mot tout ce que nous transmet l'art vivant et qui nous fait réfléchir, débattre, évoluer et grandir.

Mais je suis fière de pouvoir dire, et tout le Conseil avec moi, que, dans ce marasme, des étoiles ont brillé.

Des étoiles faites de la volonté de ne pas baisser les bras, d'user jusqu'à la corde tous les ressorts de l'espoir.

Avec une agilité sans faille les directions se sont adaptées. Tant au Poche qu'à la Comédie, Mathieu Bertholet, Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer ont bataillé sans désemparer. Elle et ils ont fait preuve de sang-froid, d'adaptabilité, d'engagement, non seulement à l'égard de leurs équipes et de leur public, mais aussi à l'égard de toute la profession.

Les répétitions ont continué tant qu'elles ont pu, les spectacles ont été donnés dès que possible, même devant un public restreint, les futures saisons ont été faites et refaites. La Comédie a démenagé et pris le nouveau théâtre en main.

Je remercie ici non seulement les directions, mais aussi l'ensemble des équipes des théâtres, tous et toutes, ils et elles ont fait face à l'adversité avec engagement et ténacité.

Dès septembre 2020 un nouveau Conseil est entré en fonction et ce nouveau Conseil exprime sa gratitude à tous les membres de l'ancien Conseil qui ont su mener à bien le projet de la Nouvelle Comédie et ont si bien fait vivre la FAD. Merci aussi à notre autorité subventionnante, le Ville de Genève et à son magistrat Sami Kanaan, aux mécènes et aux sponsors qui ne nous ont jamais abandonnés.

Des étoiles ont brillé.

Le 28 août la Nouvelle Comédie a été inaugurée de façon parfaite, notamment en présence du Conseiller fédéral Alain Berset et 6'000 personnes ont franchi les portes de ce magnifique théâtre.

Quant au Poche il a eu le bonheur de voir son directeur, Mathieu Bertholet, recevoir le prix suisse des arts de la scène 2021.

Comment ne pas exprimer sa fierté, comment ne pas se dire que présider la FAD, même sous de si noirs auspices permet de vivre des joies uniques et inoubliables.

Le théâtre existe depuis plus de 2000 ans.

Il a résisté aux guerres, à la peste, aux catastrophes naturelles. Il a résisté à tout parce que ce qui se passe sur scène, ce qui se passe entre des artistes et le public est une expérience forte dont les humains ne pourront jamais se passer.

Nous avons été secoués, brutalisés par cette crise, mais nos théâtres nous ont prouvé et continuent à nous prouver que les arts vivants ne cesseront jamais de rassasier les humains.

Lorella Bertani

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Conseil de Fondation législature 2020-2025

Membres de la FAD saison 2020-2021

Mme Lorella BERTANI, Présidente, représentant la Ville de Genève
Mme Anne-Marie GISLER (PLR), Vice-présidente
M. Sami KANAAN, Conseiller administratif, représentant l'autorité de surveillance
Mme Patrizia DE SAAB D'AMORE (S), Secrétaire
M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), membre du Bureau
M. Vincent BABEL, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS),
Mme Coré CATHOUD, représentant la Ville de Genève
M. Alpha DRAME (Ve)
M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, membre du Bureau, représentant le Canton de Genève
M. Claude DUPANLOUP, représentant le Canton de Genève
M. Thierry GEX, représentant le Canton de Genève
M. Alain MISEREZ (PDC)
M. Arsemio ROJAS (EàG)
Mme Elvira VOSKRESENKAIA JACQUIER (UDC)
Mme Helen YAU (MCG)

Représentant de la FAD au sein de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées (FOP) : M. MISEREZ (démissionnaire) jusqu'au 30.06.2021. Remplacé par M. LAURENT le 21.06.2021.

Représentant de la FAD au sein du COPIL (comité de pilotage pour la nouvelle Comédie) : M. DUBOIS-DIT-BONCLAUDE.

Activité de la Fondation

Le nouveau Conseil est entré en fonction le 2 octobre 2020 sous la présidence de M. KANAAN. Au cours de cette séance le Conseil a élu ses représentant.e.s au Bureau pour les législatures 2020-2021 et 2021-2022. Sont membres : Mme BERTANI, Présidente, Mme GISLER, Vice-présidente, Mme DE SAAB D'AMORE, Secrétaire, Mme CATHOUD, représentant la Ville de Genève, M. DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, représentant le Canton, M. WOLF, représentant le syndicat suisse romand du spectacle (SSRS).

Du 2 octobre 2020 au 21 juin 2021, le Conseil et le Bureau se sont réunis respectivement à 9 reprises. Entre novembre 2020 et mars 2021, les séances se sont tenues par visioconférence.

Compte tenu de la situation sanitaire durant la saison 2020-2021, les directions des théâtres ont fait face à un surcroît de travail notamment administratif. Afin d'évaluer l'impact financier suite à la fermeture des salles, les directions ont présenté au Conseil des budgets bis simulant un confinement jusqu'en fin de la saison. En plus d'assurer la gestion courante de leur théâtre, et pour la COMEDIE le déménagement dans son nouveau bâtiment et sa prise en main, elles ont préparé la programmation artistique de la saison 2021-2022 dans des conditions inhabituelles. Des demandes d'indemnités financières ont été effectuées par les théâtres. POCHE/GVE, après plusieurs refus de l'OCE et du SECO, a bénéficié de RHT

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

obtenues grâce à l'assistance d'un avocat, ainsi que d'une aide financière cantonale destinée aux entreprises culturelles du périmètre élargi. La COMEDIE a également déposé des demandes d'indemnisations cantonales destinées aux entreprises culturelles afin de couvrir les coûts liés aux dispositifs Covid.

Le Conseil a reconduit le mandat de M. BERTHOLET pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 lors de sa séance du 02.10.2021.

Il a adopté le 22.02.2021 le règlement de la Commission du personnel de la COMEDIE (CPC) et modifié le règlement relatif à la comptabilisation des investissements pour la COMEDIE.

Un nouveau règlement pour le personnel de la COMEDIE est en cours de finalisation. Une première version, élaborée en collaboration avec la direction des ressources humaines, NKDM et Mme BERTANI sera remise à la CPC en automne 2021. D'autres rencontres sont prévues entre les parties avant qu'une version définitive soit présentée au Conseil pour validation.

Le Conseil a pris acte le 03.05.2021 des mises à jour des processus du système de contrôle (SCI) des théâtres dans les rubriques "informatique" et "production" et le 21.06.2021 de la modification de la "liste des compétences et signatures" de la COMEDIE suite à la réorganisation de son Comité de direction. Le SCI de l'état-major n'a pas été modifié. Les directions des théâtres ont été chargées de mettre en place un processus de contrôle complémentaire afin de se conformer au règlement de l'UE sur la protection des données (RGPD).

Il a octroyé le 21.12.2020 les enveloppes budgétaires pour la saison 2021-2022 à l'état-major, au POCHE/GVE et à la COMEDIE et a adopté les budgets y relatifs ainsi que les plans d'investissements le 03.05.2021.

Il a approuvé les comptes 2019-2020 le 23.11.2020.

La commission des finances a auditionné le 02.09.2020 MM. BOYER, ancien Président de la FAD, DESHUSSES, ancien Vice-président de la FAD et TRIBOULET, conseiller financier, au sujet des comptes 2018-2019.

Le total des investissements nets réalisés par le POCHE/GVE s'est élevé à CHF 34'093 et par la COMEDIE à CHF 385'930.

Diverses réunions se sont tenues entre des représentant.e.s de la Ville de Genève, les directions des théâtres et Mme BERTANI en vue d'établir un avenant à la convention de subventionnement 2019-2021 (+ 1 an). Cet avenant prolongeant la validité de la convention jusqu'au 31.12.2022 sera soumis au Conseil en automne 2021. La prochaine convention sera établie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le Conseil a été accueilli le 03.05.2021 par la direction de la COMEDIE pour une visite complète du théâtre.

En vue des nouveaux statuts de la FAD dont l'entrée en vigueur est prévue pour la nouvelle législature (en 2025), plusieurs points devront être discutés par l'actuel Conseil, notamment de la diminution du nombre de représentant.e.s du Conseil municipal, du Canton et de la Ville, ainsi que la question d'une comptabilité par année civile et non plus par saison.

Un séminaire réunissant le Conseil et les directions des théâtres s'est tenu le 12 mai 2021. De nombreux sujets qui préoccupent les directions et la profession ont été abordés, notamment la formation professionnelle dans les "métiers d'art" dans le domaine du théâtre, la formation des artistes et l'emploi (déprécarisation), le développement du public et les tournées. Ces points seront approfondis avec les directions durant la législature.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Concernant la rénovation de la salle de répétition, sise chemin des Pontets 33 au Grand-Lancy, dès juillet 2021 et durant la période des travaux qui dureront 2 ans, POCHE/GVE occupera le bâtiment de la HEAD, sis boulevard Helvétique, pour ses répétitions.

La convention de mise à disposition du nouveau bâtiment de la COMEDIE a été signée entre la Ville de Genève, la FAD ainsi que par NKDM le 28.10.2020. La remise des clefs du théâtre a eu lieu le 30 avril 2021. La convention de mise en gérance du restaurant a été signée par le restaurateur et la FAD le 28.05.2021. Le restaurant ouvrira ses portes le 16 novembre 2021. Après plusieurs reports d'ouverture le théâtre de la COMEDIE a été inauguré les 28 et 29 août 2021 en présence de M. BERSET, Président de la confédération et des autorités cantonales et municipales. Ces deux journées portes ouvertes ont permis à un large et nombreux public, soit 6000 personnes, de venir découvrir l'ensemble de ce nouveau bâtiment qui est un merveilleux outil de travail pour les artistes.

Mission de l'état-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixées, et ce, dans le cadre des orientations définies par l'autorité subventionnante.

La FAD a pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, de contrôle, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la Fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

Conseiller financier et organe de révision de la fondation

M. TRIBOULET, conseiller financier de la fondation, a participé à 3 séances du Conseil et à 4 du Bureau.

Depuis mai 2017, c'est la fiduciaire SFER qui effectue la vérification de la comptabilité. MM. RIVOLLET, et M. PIERROZ, experts-réviseurs agréés, ainsi que leur équipe, ont réalisé les travaux d'audit concernant les comptes 2020-2021 en septembre/octobre 2021 pour les deux théâtres et en octobre/novembre 2021 pour l'état-major.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6521

Comédie de Genève

La Comédie de Genève

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

SOMMAIRE

ÉDITO NKDM	5
NOS ACTIONS EN UN COUP D'ŒIL	6
Avec le public	6
Avec les artistes	7
Avec l'équipe	8
Avec les autorités	8
Avec les partenaires institutionnels	11
Recherche de fonds additionnels	13
NOS ACTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	14
PRODUCTION ET PROGRAMMATION ARTISTIQUE	15
Productions déléguées (productions Comédie)	16
Coproductions accompagnées en création	20
Accueils ou coproductions simples	22
Développement des relations avec le secteur professionnel	26
De « l'Ensemble » à « La Petite Troupe »	27
COMMUNICATION	28
Campagnes institutionnelles et de spectacles	28
Communication et actions pour la Comédie aux Eaux-Vives	30
Presse	31

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6523

TECHNIQUE	32
ACTIONS CULTURELLES – LE PONT DES ARTS	36
Stratégies du secteur	38
La ville	39
Le bâtiment	42
La programmation	44
SECRETARIAT GÉNÉRAL	47
Ressources humaines	48
Services généraux	53
Accueil	54
Comptabilité, billetterie, finances et pandémie	56
Plans d'action spécifique en direction des artistes	58
Écologie	60
L'ÉQUIPE COMEDIE 20-21	62
FONDATION D'ART DRAMATIQUE EN 20-21	66

6524

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



Éditorial - NKDM

PROVOQUER LE REEL

On la préparait, on l'anticipait, on la rêvait, cette mutation. On prévoyait les obstacles, on faisait du « reporting » de risques dans notre meilleur français, on imaginait tous les tours perfides que pouvait jouer le réel. Mais le réel est fin scénariste et a imaginé pour nous une trame narrative digne d'un film catastrophe. Une pandémie mondiale, un chantier mis en pause, la fermeture des théâtres, une crise majeure pour les artistes, un contexte artistique mortifère. Carrément. La totale.

Provoquer le réel, c'est le travail des artistes. Eschyle écrit *Les Perses* en racontant une guerre ayant eu lieu six ans seulement avant la rédaction de cette œuvre. Il provoque le réel, sa réalité, son moment présent, et crée du sens et de la beauté. Nous ne sommes pas Eschyle. Ni Shakespeare. Mais nous sommes deux artistes.

Nous sommes deux artistes. Deux artistes pour mener un navire amiral à bon port en temps de tempête mondiale, est-ce bien raisonnable ? Deux artistes pour minuter et maintenir un budget à flot en pleine crise ? Deux artistes pour chercher à maintenir les emplois des artistes et même inventer des terrains de recherches pour que le socle artistique local puisse vivre ou survivre ? Deux artistes pour finement tripler une équipe ?

Parce que nous sommes des artistes, nous connaissons les tempêtes, les crises, la précarité, la souplesse, l'adaptation. Nous savons maintenir les équipes groupées en plein chaos. Nous gardons en tête le cœur du métier.

Ce qui aurait pu être un handicap a été – qui l'eût cru ? – notre meilleur atout.

Garder en tête le sens, le pourquoi de tout cela, garder la joie, l'envie.

Les équipes de la Comédie ont été absolument admirables dans la tourmente. Elles ont fait, défait, tricoté, détricoté, accompagné les artistes jouant dans le vide, accueilli les nouveaux collègues. Il a fallu garder la foi sans le public, la joie sans les applaudissements. Il y a eu des moments de doute, de crise, d'épuisement aussi à pédaler deux fois plus vite mais dans le vide.

Le vocabulaire médical a assombri passablement nos champs lexicaux. La distance de sécurité a remplacé la distanciation brechtienne, le masque FFP2 a remplacé le masque d'Arlequin, le gel hydroalcoolique a remplacé les pots de premières. Mais nous avons bâti, reporté, répété, cru en des jours meilleurs, hurlé « bravo » dans la salle vide, serré les coudes sans se prendre dans les bras.

On y a cru. Parce que c'est ce que font les artistes. Y croire toujours, pour faire croire.

Et aujourd'hui nous y sommes. Enfin. Et nous déploierons nos succès actuels dans le prochain rapport d'activité 21-22, car aujourd'hui nous revenons sur ce qui aurait pu être la « saison horribilis » mais qui a été pour nous, de prémisses en promesses, un rite initiatique. La saison 20-21, c'est celle de tous les découragements, mais aussi celle de la foi la plus totale en cette nécessaire émotion que peut apporter le théâtre envers et contre tout.

Bonne lecture

Nos actions en un coup d'œil

AVEC LE PUBLIC

Maintien du lien avec le public malgré la fermeture

Invention de nouveaux modes de diffusion des spectacles

Mise en place d'actions de communication spécifiques, notamment digitales

Elaboration au débotté de spectacles de petite envergure aux Philosophes

Proposition de spectacles à jauge réduite dès que cela fut possible

Organisation des premiers événements « Pont des Arts », axés sur divers types de publics

Ouverture des salles aux Eaux-Vives dès que cela fut possible





AVEC LES ARTISTES

- Mise en place d'un plan d'action spécifique pour aider les artistes durant la crise
- Organisation des reports des spectacles annulés pour cause de pandémie
- Organisation de représentations ouvertes aux professionnelles et professionnels
- Maintien des liens avec les compagnies (lectures de dossiers, rendez-vous, échanges)
- Réévaluation de la grille salariale des artistes pour offrir des conditions d'engagement optimales
- Hébergement de la faitière des compagnies de théâtre genevoises Tigre
- Mise en lien d'artistes internationaux et locaux
- Réflexion commune sur les enjeux de la crise et ses effets sur le monde du théâtre
- Report de la création de l'Ensemble et réinvention du concept pour l'intégrer au Pont des Arts
- Affirmation de notre rôle majeur parmi les scènes internationales
- Encouragement des jeunes artistes, particulièrement des femmes, à proposer des projets d'envergure (notamment pour le grand plateau)
- Approche de la parité dans la programmation

AVEC L'ÉQUIPE

Engagement et intégration de nouveaux collaborateurs et collaboratrices (selon un calendrier réévalué durant l'année)

Accompagnement des collaborateurs dans le développement de leurs compétences techniques, professionnelles et personnelles (formations, mobilité)

Élaboration d'une nouvelle grille salariale et d'un catalogue de fonctions propre aux métiers du théâtre

Mise en place d'une Commission du personnel pour la refonte du règlement du personnel

Renforcement des liens au sein de l'équipe grâce à des séances de coordination, des rendez-vous hebdomadaires et une sortie annuelle

Maintien du contact durant la période de crise sanitaire, échanges sur la situation et l'évolution de la programmation

AVEC LES AUTORITÉS

Échanges sur le projet artistique et le développement organisationnel

Échanges sur l'évolution de la situation en temps de crise

Élaboration et présentation de divers scénarios, avec reporting des risques

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6529



6530

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



Without references de Cindy Van Acker © Magali Dougados

AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Locaux

Renforcement des liens avec les institutions partenaires par l'organisation de rencontres régulières

Organisation d'une présentation de saison commune avec les théâtres genevois pour faire front commun

Engagement de partenariats sur la durée avec d'autres institutions et festivals du Grand Genève

Suivi des projets artistiques communs (Operalab, VIVA, F-LEX, etc.)

Participation active aux séances et commissions de la FRAS et de l'UTR

Intégration au réseau de la Fabrique de l'Agilité avec des dizaines d'entreprises suisses romandes souhaitant développer l'agilité au sein de leur organisation (Fablab)

Participation comme entreprise-témoin pour les étudiants de la HEC Lausanne de l'UNIL à un séminaire du développement durable – évaluation selon le modèle B-CORP – label certifiant une approche durable

Développement d'un partenariat avec la FRAS pour avoir une personne de confiance pour l'ensemble des membres

Participation à l'enquête « Relations de genre dans le secteur culturel suisse » de l'université de Bâle, Pro Helvetia et swiss center for social research.

Internationaux

Inscription de la Comédie dans un large réseau international

Développement de nos partenariats internationaux par la mise en place de coproductions et de productions déléguées

Organisation des tournées pour nos créations dans des lieux de prestige

Augmentation de la visibilité internationale grâce à la sélection d'une production et d'une coproduction de la Comédie au Festival d'Avignon

Maintien de nos contacts par de nombreux rendez-vous professionnels lors de déplacements ou par visioconférences

6532

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



RECHERCHE DE FONDS ADDITIONNELS

Développement de notre stratégie de philanthropie

Rencontre de nombreux mécènes, sponsors et influenceurs

Conclusion de deux partenariats de saison pour 3 ans (UBP ; M3)

Réobtention d'une aide renouvelable de CHF 480'000.- d'une fondation privée pour favoriser l'emploi des jeunes artistes

Gestion et clôture du fonds INTERREG (€ 200'000.-), obtenu pour 2019-2021

Obtention d'une prolongation de délai pour gérer le fonds de soutien à la mutation accordé par la Loterie romande (1'500'000.- CHF)

Obtention d'un projet BIG de soutien aux artistes femmes auprès de la fondation Leenaards (CHF 80'000.-)

6534

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



Nos actions par secteur d'activité

PRODUCTION ET PROGRAMMATION DE SPECTACLES

Une saison 20-21 qui devait être la première aux Eaux-Vives a été en permanence adaptée au contexte sanitaire, nous forçant à annuler et reporter, les uns après les autres et parfois plusieurs fois de suite, les spectacles et productions programmés.

Après avoir construit une saison pleine et entière aux Eaux-Vives en imaginant inaugurer le théâtre avec un week-end de propositions artistiques et spectaculaires mi-septembre 20, nous avons travaillé à la possibilité d'ouvrir fin février 21 avec un spectacle d'envergure d'un grand metteur en scène européen, porté par la Comédie Française. En fin de compte, une préouverture s'est faite de manière perlée à partir de début mai, avec la réouverture partielle des théâtres décidée par les autorités.

L'accompagnement de l'équipe de production a été d'autant plus important cette saison qu'il s'agissait, malgré toutes les incertitudes, de maintenir nos engagements aux côtés des artistes et des compagnies, de les rassurer, de proposer sans cesse de nouvelles hypothèses de planning, et surtout de régler intégralement les engagements financiers pris (contrats de travail et de cession) dans le cadre d'avenants d'annulation.

L'équipe de production a emménagé dans les nouveaux bureaux le 1er décembre 20, ce qui a permis d'être dès lors au plus près des premières équipes artistiques en répétitions (celles de Christiane Jatahy, des Kokodyniack, d'Alexandre Doublet et de Pascal Rambert).

Au final, l'ouverture au public les 28-29 août 21 (lançant la véritable première saison aux Eaux-Vives) a pu être préparée avec du temps supplémentaire, permettant à tous les services de prendre leurs marques et de travailler à la mise en place d'un fonctionnement intersectoriel adapté sur le plan opérationnel au nouveau projet artistique dans un nouveau bâtiment.

6536

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Productions déléguées (productions Comédie)

Où est ma maison ? Variations 1-2-3

Projet lancé au débotté en juillet 20 par la codirection pour donner de l'emploi aux acteurs et actrices de la région, frappés par la pandémie.

Trois équipes d'une dizaine de personnes travaillant en collectif pendant 2 à 3 semaines autour de *La Cerisaie* de Tchekhov. Création de petites formes dans divers espaces du théâtre des Philosophes.

2 semaines d'exploitation par *Variation* prévue avec du public (50 pers. max autorisées).

Annulation dès la deuxième *Variation* pour cause de la fermeture des théâtres.

Transformation des propositions sous forme de contenus audio et audiovisuel mis en ligne.





Entre chien et loup de Christiane Jatahy @ Magali Dougados

***Entre chien et loup* (d'après *Dogville* de Lars von Trier) de Christiane Jatahy**

Initialement le planning de création était organisé pour que le spectacle ouvre la nouvelle grande salle du 2 au 18 octobre 20. En raison de la pandémie survenue au printemps 20, tout a été replanifié à plusieurs reprises avec l'équipe artistique et les partenaires de coproduction et de tournée.

Début des répétitions et tournage filmique en salle Caecilia à partir du 17 octobre 20.

Arrivée sur le grand plateau de la nouvelle Comédie à partir du 14 décembre.

Création prévue du 13 au 24 janvier 2021 transformée en filages internes les 13-14-15 janvier.

Annulation de la première à l'Odéon le 29 janvier (théâtres fermés en France également) et de la série de cinq semaines aux Ateliers-Berthier.

Annulation des représentations à la scène nationale de Bayonne les 25-26 février et à la Schauspielhaus de Zürich les 28-29-30 mai.

Invitation finalement au Festival d'Avignon (IN) pour la première du spectacle du 5 au 12 juillet 21. Une semaine de répétition à la Comédie a été ajoutée et organisée fin juin en amont du départ à Avignon.

Total temps de répétitions : 11,5 semaines

Report des représentations à la Comédie saison 21-22 : 30.9 – 13.10.2021

6538

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



Mon petit pays de la C° Kokodyniack

Initialement le planning de création était organisé pour que le spectacle ouvre la nouvelle salle modulable du 6 au 18 octobre 20. En raison de la pandémie survenue au printemps 20, tout a été replanifié à plusieurs reprises avec l'équipe artistique et les partenaires en pré-achat.

Début des répétitions en studio aux Eaux-Vives à partir du 9 novembre 20 ; travail au plateau salle modulable à partir du 4 janvier 21.

Transformation des 2 semaines d'exploitation à la Comédie (prévu du 14 au 24 janvier) et de la semaine du 25 janvier à Sierre (tourné) en 3 semaines supplémentaires de répétitions.

À cela se sont ajoutées 2 semaines de finalisation de la création fin septembre 2021 avant la tière finalement repoussée au 6 octobre.

Total temps de répétitions : 12 semaines

Annulation des dates en tournée 21-22 : 29-30 janvier 21 TLH-Sierre, 18 mars 21 au TBB-Yverdon, 31 mars

Passage-Neuchâtel, 16 avril à Thann-Cernay

Report des représentations à la Comédie saison 21-22 : 6 - 15.10.2021

STARs de Pascal Rambert

Répétitions en studio en décembre 20 puis en février 21

Total temps de répétitions : 4 semaines

Les premières représentations prévues les 25-26-27 février ont été transformées en 3 avant-premières professionnelles.

Report de la présentation au public saison 21-22 : 23 mars – 2 avril 22

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

OLYMPIA de Rébecca Balestra

Répétitions de la version piano au TPR coproducteur et partenaire du dispositif européen Interreg :
du 5 au 21 avril 21

Premières devant du public limité à 50 spectateurs en salle :
22-24 avril 21

Annulation des représentations au CDN de Besançon 6-7-8
mai, reportées aux 26-27-28 octobre 21.

Suite des répétitions pour la version orchestrale avec les
étudiants musiciens de la HEM : à partir de la mi-août 21 pour
une première le 3-4-5 septembre dans le cadre de La Bâtie –
Festival de Genève.

Total temps de répétitions : 5 semaines



Création de *Après Hamlet* et reprise de *Summer Break*, de Natacha Koutchoumov

Initialement le planning de création était organisé pour que le spectacle soit présenté du 14 au 24 janvier 2021.
En raison de la pandémie survenue au printemps 20, tout a été replanifié avec l'équipe artistique.

Répétitions en studio en plusieurs sessions.

En studio : 1 semaine mi-décembre 20, 1 semaine en mai 21, 3 semaines en juin et 1 semaine en juillet 21

Puis au plateau : 3,5 semaines en août

Total temps de répétitions : 9,5 semaines

Création saison 21-22 : du 8 au 18 septembre 21 dans le cadre de La Bâtie – Festival de Genève



Après Hamlet de Natacha Koutchoumov @ Magali Dougados

Coproductions accompagnées en création

Retour à la Cerisaie, de Alexandre Doublet

Construction décor : ateliers de la Comédie

Initialement le planning de création était organisé pour que le spectacle soit présenté en grande salle du 20 au 30 janvier 2021. En raison de la pandémie survenue au printemps 20, tout a été replanifié avec la compagnie

Répétitions de la compagnie en studio du 23 novembre au 19 décembre 20 puis en atelier peinture à partir du 4 janvier 21.

Transformation des 2 semaines d'exploitation en 5 filages ouverts (30 pers. max) avec présentation radio (mise en ligne) les 21-22, 25-26-27 janvier 21.

Report de la présentation au public de la Comédie saison 21-22 : 7-18 juin 22 avec 1 semaine de reprise en amont

Total temps de répétitions à la Comédie : 7,5 semaines

Without references, de Cindy Van Acker

Construction décor : ateliers de la Comédie

Initialement le planning de création était organisé pour que le spectacle soit présenté en grande salle du 5 au 14 novembre 20. En raison de la pandémie survenue au printemps 20, tout a été replanifié avec la compagnie.

Répétitions en partie à la Comédie : 1 semaine en studio début février 21 puis sur le grand plateau à partir du 8 mars 21.

La série de 5 représentations a été transformée en 5 avant-premières professionnelles :
les 23-24-25-26-27 mars 21

Report de la présentation au public de la Comédie saison 21-22 : 18-22 mai 22 avec répétitions de reprise en amont

Total temps de répétitions à la Comédie : 4 semaines

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6541



Without references de Cindy Van Acker © Magali Dougados

Accueils ou coproductions simples

La Comédie virtuelle

Lancement d'un programme digital confié à la Cie Gilles Jobin dans le cadre de la mutation de la Comédie des Philosophes aux Eaux-Vives avec le soutien de la Loterie Romande.

Visites virtuelles du nouveau théâtre offertes au public et sessions d'un Live-show deux fois par jour du 2 au 12 septembre 20 dans le cadre de la Mostra de Venise – section VR où la Comédie s'est inscrite en tant que ville-satellite.

Le Bruit des loups, de Étienne Saglio

Annulation des dates prévues du 25 novembre au 4 décembre 20

Report saison 21-22 : du 15 au 22 décembre 21

Poétique du déménagement, de Morgane Arbez et Léonard Lesagé

Spectacle en appartement.

Annulation de la série de 15 dates prévue du 12 au 28 janvier 21 dans le cadre du dispositif européen Interreg.

Report saison 21-22 : du 9 au 25 novembre 21

L'Étang et Crowd, de Gisèle Vienne

Combinaison de deux spectacles de la compagnie : l'un en salle modulable et l'autre en grande salle.

Annulation de la double série prévue initialement dans le cadre du festival AntiGél entre le 2 et le 5 février 21.

Report des deux spectacles saison 21-22 : entre le 10 et le 13 novembre 21

Les Damnés (d'après Visconti), de Ivo van Hove, avec la Troupe de la Comédie Française

Spectacle invité dans le cadre de la première saison 20-21 aux Eaux-Vives pour 10 dernières représentations exceptionnelles du 22 février au 3 mars 21.

Maintien comme un possible spectacle d'ouverture fin février du nouveau théâtre mais annulation due à la non ré-ouverture des théâtres à Genève début 21.

Impossibilité de reprogrammer ce spectacle à un autre moment, la Comédie Française ne le reprenant plus.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6543

Please please please, de La Ribot, Mathilde Monnier et Tiago Rodrigues

Annulation des dates en mars 20 (au moment de la pandémie)

Puis nouvelle annulation du report planifié les 11-12-13 mars 21

2^{ème} report saison 21-22 : 1er-2-3 décembre 21

LOVE, de Alexander Zeldin

Annulation des dates prévues les 24-25-26-27 février 21

Report saison 21-22 : 4-5-6 novembre 21

Triptych, de Peeping Tom

Annulation des dates prévues les 30-31 mars et 1er avril 21

Report saison 21-22 : 24-25-26 février 22

Contes et légendes, de Joël Pommerat

Annulation des dates prévues du 14 au 24 avril 21

Report saison 22-23 : du 8 au 18 mars 23

La Bibliothèque sonore des femmes, un projet de Julie Gilbert

Programmation au débotté de 4 soirées les 5-6-7-8 mai 21 : lecture d'une heure au téléphone pour un spectateur individuel. 72 créneaux de lecture offerts et assurés par 8 actrices se relayant et lisant des textes d'écrivaines.

Les Analphabètes, de la c^{ie} Le Balagan retrouvé

Annulation des dates prévues du 28 avril au 1er mai 21.

Médée, de Racine, de la c^{ie} du Gaz

Spectacle itinérant dans des lieux extérieurs partenaires du service des actions culturelles.

Maintien de 12 représentations prévues du 27 avril au 11 mai 21 devant un public de 50 personnes max autorisées. Proposition faisant partie du dispositif Interreg.

6544

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

No Paraderan, de Marco Berrettini

Maintien des 2 représentations prévues les 5 et 6 mai 21 en grande salle devant un public de 50 personnes max autorisées.

Poquelin II, des tg STAN

Annulation de la série prévue initialement du 18 au 21 novembre 20.

Maintien du report des 4 représentations les 12-13-14-15 mai 21 devant un public de 50 personnes (max autorisées) placées sur le grand plateau, derrière le rideau.

VIRUS, de Yan Duyvendak

Annulation de la série prévue initialement du 10 au 14 novembre 20.

Puis nouvelle annulation du report prévu les 18-19-20-21-22 mai 21.

2è report saison 22-23 : dates en cours

Episode final du Feuilleton théâtral *Vous êtes ici ?* porté par M. Pralong, J. Gilbert et D. Perruchoud

La dizaine d'épisodes constituant l'intégrale finale n'ayant pu avoir lieu chez les différents théâtres genevois partenaires tout au long de la saison 20-21, le producteur du feuilleton, l'association République Ephémère, a décidé d'annuler les répétitions prévues à la Comédie du 10 au 26 mai et la création de l'intégrale programmée du 27 au 30 mai 21.

Lancement du programme *Comédie digitale*, en collaboration avec la c^{ie} Gilles Jobin

Deux week-ends les 12-13 et 19-20 juin 21 ont permis de visiter au moyen de casques VR, dans le foyer bas, le lieu virtuel La Comédie virtuelle et de suivre une performance live de Live-show de Gilles Jobin (une fois par jour).

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6545



Développement des relations avec le secteur professionnel

Le fichier des contacts professionnels (directeurs, directeurs adjoints/délégués/prod, programmeurs) constitué au printemps 20 a été complété et tenu à jour (prise en main par l'assistante de production). Plus de 700 contacts suisses et internationaux.

Conception et réalisation d'une Newsletter pros à destination du fichier professionnel; fréquence mensuelle d'envoi par mail avec annonces des productions Comédie, des tournées, des spectacles dans nos salles et des projets à venir.

Sur le site comedie.ch, conception et réalisation d'un Espace Production présentant les productions déléguées avec notamment dates de tournée, matériels icono/teaser/ presse, et listant les coproductions accompagnées par la Comédie (reliées aux pages web des spectacles de la saison).

No paraderan de Marco Berrettini © Laurent Paillier



De « L'Ensemble » à « La Petite Troupe »

Le projet NKDM comportait un volet lié à la création d'un Ensemble d'actrices et d'acteurs. Ce volet, qui devait se réaliser dans le nouveau théâtre, a été repoussé. Le Covid est passé par là, bien sûr, ainsi que des retards de chantier et un enchaînement d'annulations et de reports qui nous ont invités à la prudence. Une analyse « sur le terrain » a ensuite permis de faire évoluer notre idée de départ. Nous avons notamment constaté que la fréquence et la longueur de nos tournées « bloquaient » les interprètes pendant des semaines, et qu'ils ne pouvaient ainsi collaborer à de nouveaux spectacles. Le projet de création d'un Ensemble, tel que pensé initialement, nous est apparu, disons-le, comme peu réaliste dans la pratique.

Ainsi avons-nous transformé le projet pour l'améliorer. Pour pouvoir le mener à terme, nous avons compris qu'il nous fallait des fonds additionnels. Le nouveau dispositif, en cours d'élaboration, se réalisera durant la saison 22-23. Nous aurons une « Petite Troupe » (nom provisoire) à demeure. Elle sera constituée de jeunes actrices et acteurs qui :

- * travailleront à la création d'un spectacle d'importance pour le début de la saison 23-24 ;
- * collaboreront de manière étroite avec les actions culturelles, et seront ainsi amenés à produire de petites formes (par exemple un spectacle en EMS) pour un public particulier, dans et hors les murs ;
- * mèneront des animations, cours, visites de théâtre, initiation à la lecture orale, à la prise de parole en public, etc. ;
- * proposeront des impromptus liés à la programmation ;
- * pourront être distribués dans d'autres spectacles, selon le planning, en plus de leur « grand » spectacle susnommé ;
- * pourront intervenir en tant qu'assistant ou assistante dans des projets de création ;
- * feront partie intégrante de la maison. Il est pour nous important que des artistes fassent concrètement partie de l'équipe, participent aux réunions, s'engagent pour insuffler, directement ou indirectement, la permanence des questions artistiques ;
- * Seront engagés sur une année, a priori de septembre 22 à septembre 23.

Cette petite troupe sera accompagnée de façon transversale par NKDM, par Tatiana Lista (dir. des actions culturelles) et par le metteur en scène Alexandre Doublet, qui notamment réalisera le spectacle final (une adaptation personnelle de *Platonov*, de Tchekhov).

Cette première saison sera une sorte de test. Avec l'idée de reconduire et améliorer ce principe.

COMMUNICATION

La Communication a exercé une fonction de support et de soutien, en phase de pandémie. Avec la quasi-absence de levers de rideaux, le secteur communication a centré son activité et ses efforts sur 6 axes :

- * Maintien du dialogue avec le public pendant la crise
- * Communication sur le déménagement et l'ouverture de la Comédie aux Eaux-Vives
- * Création de nouveaux contenus principalement numériques hors envoi hebdomadaire de newsletters et posts RS (journal en ligne, capsules vidéo, émissions radio)
- * Développement de l'identité visuelle de la Comédie aux Eaux-Vives dans la perspective de la grande inauguration
- * Réalisation de la stratégie de positionnement pour la Comédie aux Eaux-Vives
- * Développement et réalisation de la signalétique de la Comédie aux Eaux-Vives

Campagnes institutionnelles et de spectacles



1. Rêver le théâtre

Lancement d'une campagne institutionnelle nommée « **Rêver le théâtre** » (digitale, affichage publicitaire et envoi d'une « lettre ouverte » à plus de 5'000 personnes) pour renouer le lien avec le public et les informer sur notre situation (y c. le retard du chantier).

→ **Supports** : campagne F4, leporello, tickets à gratter, set de table

Création d'un journal en ligne (capsules vidéos sur les métiers du théâtre) et d'une nouvelle rubrique intitulée Le Théâtre mode d'emploi (vidéos sur les fondamentaux du théâtre) avec notre dramaturge et collaboratrice artistique Arielle Meyer MacLeod et en collaboration avec la HEAD. Chaque vidéo a été vue par environ 16'000 personnes sur les réseaux sociaux.

2. Retrouver le théâtre

Malgré la pandémie, une campagne (print + digitale) pour la demi-saison intitulée « **Retrouver le théâtre** » a finalement vu le jour afin d'annoncer notre réouverture et les spectacles qui ont pu avoir lieu au Bld des Philosophes.

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

- Dans le cadre de cette demi-saison, le projet **La Comédie virtuelle** a été proposé par la cie Gilles Jobin, qui a permis au public une déambulation sensorielle de la Comédie aux Eaux-Vives, en réalité virtuelle (reportage Le Temps et RTS TJ 12:45)
- Le projet du collectif **Où est ma maison** a mené à la création de nouveaux contenus (films, émissions radio, interviews).
- Participation aux actions « sans la culture, qu'est-ce qui vous manque ? », « No Culture No Future » et « Urgence Climatique »

3. Provoquer le réel

Dès que nous avons pu investir le nouveau bâtiment aux Eaux-Vives, nous avons lancé une campagne (print via des trapèzes + digitale) intitulée « Provoquer le réel » afin de véhiculer l'image d'une Comédie étant une ruche de création et aussi afin d'ancrer notre nouvelle identité développée par BASE Design dans le territoire genevois avant son ouverture.

→ **Supports** : trapèzes, affichage aéroport, cartes de compliment, cartes de vœux de fin d'année

Pour raconter notre installation aux Eaux-Vives nous avons :

- communiqué sur la création des spectacles qui ont eu lieu dans le nouveau théâtre *Entre Chien et Loup* (via une vidéo documentaire), *STARs* et *Mon Petit Pays*.
- gardé le contact avec le public notamment le blog *Le Temps de la Comédie* en partenariat avec *Le Temps*, et les publications sur les réseaux sociaux.
- partagé des vidéos et photos sur notre déménagement via les RS

4. Pré-Ouverture

Pré-ouverture de la Comédie aux Eaux-Vives pour 6 spectacles avant les Journées Portes ouvertes et le début de la saison 21-22 (*Médée*, *No Paraderan*, *Bibliothèque Sonore*, *Poquelin II*, *Printemps*, *Comédie Digitale*).

→ **Supports** : Site web, réseaux sociaux, agendas culturels, feuille de salle



Communication et actions pour la Comédie aux Eaux-Vives

L'étude approfondie des publics menée pendant la saison 19-20 (L'œil du Public) avait révélé un net déficit de notoriété de la Comédie de Genève. Pour pallier ce manque, des efforts en termes de communication purement institutionnelle se sont avérés nécessaires. Pour ce faire, le développement de l'**identité corporate** (valeurs, image) et la création d'une « **baseline** » (Le théâtre d'expériences démultipliées) ont été accomplis à travers un atelier de **stratégie de positionnement** qui a été mis en place entre le service de la Communication, la Direction et d'autres personnes clés du théâtre et l'agence BASE DESIGN, experte en marketing.

Plusieurs démarches ont été anticipées pour les Journées Portes Ouvertes et le lancement de saison 21-22, notamment :

- * Demande de **pavoisement** sur le pont du Mont-Blanc et d'**oriflammes** à la place Cornavin
- * Demande de la pose d'une **œuvre éphémère** faite d'autocollants roses avec des messages qui reflètent notre identité, posés à même le sol aux alentours du théâtre, ceci afin que le public puisse s'orienter facilement vers les entrées de la Comédie aux Eaux-Vives.
- * Élaboration des **campagnes d'affichages** (trapèzes, TPG tram, affichage F4) et digitales.
- * Démarches administratives pour la pose de **deux mâts propres** auprès de la Ville de Genève et des TPG pour signaler l'emplacement de la Comédie à l'arrêt du Tram et de la Gare des Eaux-Vives (via la pose de trapèzes).

D'autres éléments de **signalétique** et de communication ont été développés et réalisés :

- * 5 panneaux numériques pour la billetterie
- * 4 grands panneaux d'affichage pour les espaces publics
- * Des autocollants avec la mention « Bienvenue à la Comédie de Genève » sur les façades du bâtiment + logos Comédie de Genève
- * Production de divers goodies : casquettes de cyclistes, tote bag, gourdes, couvre-selles, transats, wall of fame
- * Campagne F4 + réseaux sociaux : Journées Portes Ouvertes

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6551

Conception et réalisation de la **brochure de saison 21-22** (nouveau format) de 144 pages, imprimée à 15'000 exemplaires, et mise en ligne de la brochure.

Mise à jour de toute la papeterie pour la Comédie aux Eaux-Vives (cartes de visite, enveloppes, papier en tête) et de l'**identité corporate**, notamment l'adresse Comédie sur de nombreux sites.

Mise à jour de notre **base de données** sur Sécutix en collaboration avec le service Billetterie, tâche colossale qui a duré environ 2 mois.

Adaptation du site internet pour répondre aux divers besoins croissants des RH (postulations en ligne) et de la Production (tournées, créations, envoi de newsletters).

Conception et réalisation de notre **abonnement de saison**, la carte **Je sors !** et mise en vente de l'abonnement avec un tarif « early bird » avant la présentation de saison et l'ouverture du théâtre au public.

Conception et production de la **tenue des placeurs et placeuses** : t-shirts manches courtes, t-shirts manches longues, vestes, bananes.

Archivage des anciennes affiches de la Comédie pour la Ville de Genève

Relai sur nos réseaux du choix d'une production de la Comédie comme spectacle d'ouverture du Festival d'Avignon 21, ainsi que de la présence d'un deuxième spectacle créé à Genève.

Presse

Culturelle : articles sur le bâtiment (fermeture de la Comédie au Bld des Philosophes et articles sur le chantier de la Comédie aux Eaux-Vives) et les productions en préparation. Exemples : *Entre chien et loup* (reportage les Inrocks), *Retour à la Cerisaie*, *No Paraderan*, *Poquelin II*, *Without References*, *Printemps*

Actualité : reportages RTS téléjournal, Léman Bleu Cult, Tribune de Genève

Lifestyle : Shooting avec Femina



Photo @ Niels Ackermann / Lundi13

TECHNIQUE

Afin de pouvoir accueillir des spectacles dans les meilleures conditions possibles, le secteur technique a dû faire face à des situations et des besoins pour le moins inédits : il a dû composer avec une pandémie, des retards de chantier, la nécessaire appropriation du nouveau lieu et des nouveaux outils, une augmentation conséquente du nombre de collaborateurs et collaboratrices.

Le début de la saison 20-21 s'est déroulé à cheval entre deux lieux : il a fallu terminer le déménagement, vider et ranger le bâtiment des Philosophes, pour enfin remettre les clefs au DCS le 30 avril 21.

En outre, une partie importante du travail technique a été dirigée vers le chantier de la Comédie aux Eaux-Vives

- Suivi de chantier, avec rencontres régulières avec le DPBA, les architectes, les fournisseurs
- Constater les imperfections, transmettre au département de la culture
- Alimenter et arbitrer les crédits IV (mobilier) et V (technique et outillage)

L'enjeu principal de l'automne 20 a été de prendre les nouvelles salles en mains, alors que le chantier était inachevé. Il a fallu comprendre l'outil et se former aux consoles, gérer les pannes.

Si, durant la saison 19-20, nous avons fait le choix de matériel, il a fallu en 20-21 les tester, les contrôler, les inventorier. Mais aussi fabriquer et commander du mobilier, en un mot : s'installer.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6553



Cela a impliqué une large transformation de nos locaux annexes (ZIC / Stoessel / Ceacilia), où il a fallu procéder à un important tri.

Au niveau de la scène, de nombreux contrôles et mesures de test ont dû être opérés, afin notamment de corriger certaines incohérences, que ce soit au niveau des réseaux scéniques, de la lumière ou de la vidéo.

En parallèle, l'équipe technique a assuré la création (y compris la construction des décors) des 6 spectacles suivants :

- *Entre chien et loup* (C. Jatahy)
- *Mon petit pays* (cie Kokodyniack)
- *STARS* (P. Rambert)
- *Retour à la Cerisaie* (A. Doublet)
- *Whithout references* (C. Van Acker)
- *Printemps* (D. Maillefer)

Elle a assuré les représentations en jauge réduite de :

- *Médée* (cie du Gaz) en spectacle itinérant
- *No Paraderan* (M. Berettini)
- *Poquelin II* (Tg STAN)
- *Festival Out of the box*

6554

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

À l'automne 20 des productions, impliquant la technique, se sont jouées aux Philosophes :

- *Où est ma maison ? variations 1*
- *La Comédie virtuelle* (G. Jobin)

Elle a préparé les spectacles suivants, finalement annulés ou reportés :

- *Le Grand Cahier* (V. Rossier)
- *La Poétique du déménagement* (M. Arbez et L. Lesage)
- *Les Damnés* (I. Van Hove)
- *L'Étang et Crowd* (G. Vienne)
- *Please Please Please* (Monnier-La Ribot-Rodrigues)
- *LOVE* (A. Zeldin)
- *Triptych* (Peeping Tom)
- *Contes et Légendes* (J. Pommerat)
- *Les Analphabètes* (L. Gonzalez)
- *La Désintégrale* (Y. Rihs)
- *Virus* (Y. Duyvendak)
- Les tournées d'*Entre chien et loup*

L'équipe technique a participé à la présentation de *Entre chien et loup* en ouverture du festival d'Avignon.

Elle a accompagné R. Balestra pour la création d'*Olympia* au TPR.

Elle a accompagné les répétitions du dyptique *Summer break* et *Après Hamlet* de N. Koutchoumov.

Enfin, l'équipe technique est passée au 30 juin à **29 collaborateurs et collaboratrices fixes** (cintres, son, lumière, vidéo, régie, construction, costume, assistantes).

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6555



Photo @ Niels Ackermann / Lundi13

ACTIONS CULTURELLES LE PONT DES ARTS

Lors de cette année de déménagement et de fermeture des théâtres, il s'est agi pour le secteur d'affiner ses missions et son positionnement stratégique au sein de la Cité et du théâtre, tout en continuant sa structuration.

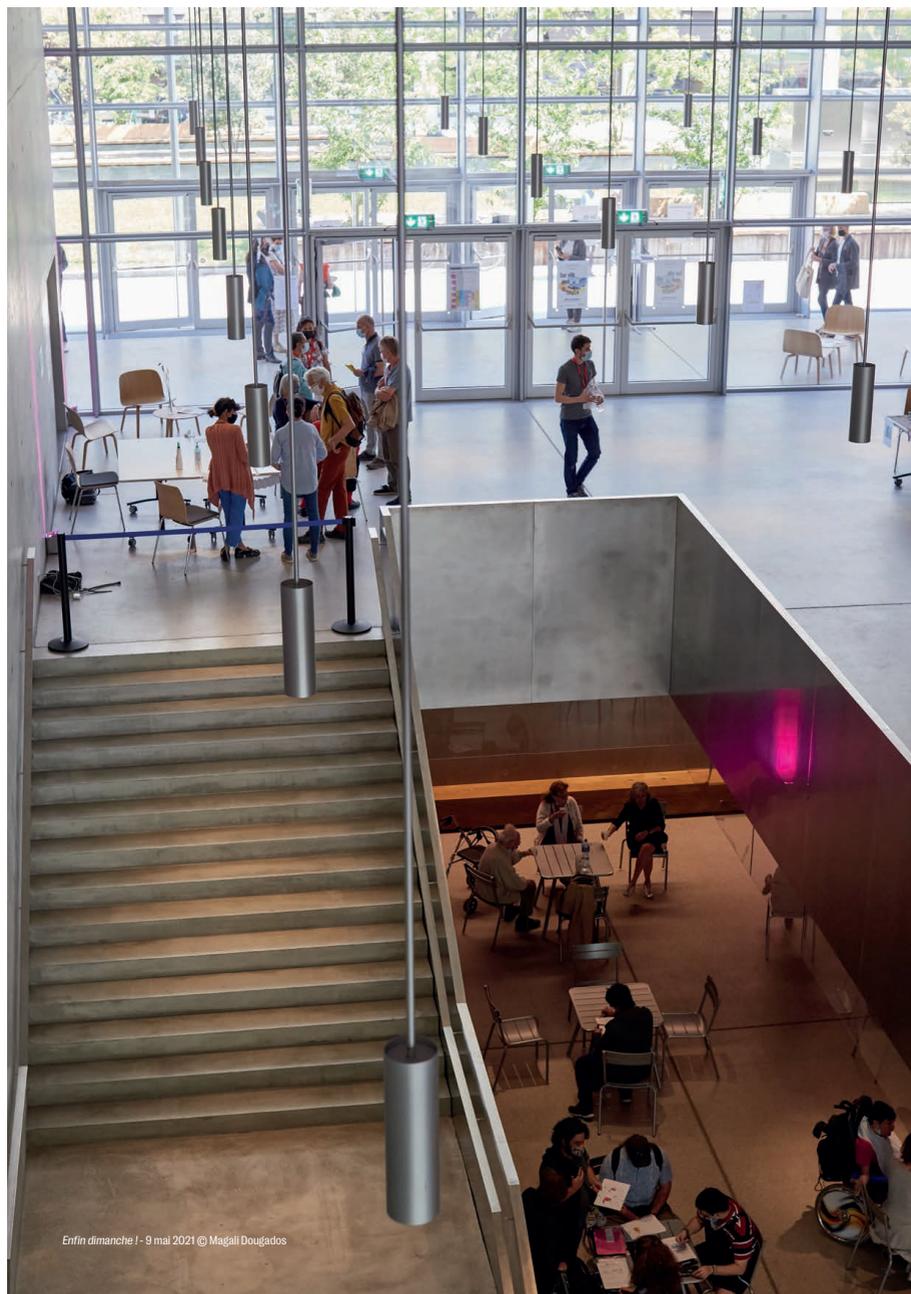
La spécificité du secteur est qu'il déploie des actions visibles et d'autres invisibles qui relèvent d'un travail de terrain, de fond et sur du long terme.

Un travail conséquent a été entrepris auprès des partenaires afin de faire connaître le projet NKDM et le nouveau bâtiment (prises de contact, visites, élaboration de partenariats).

La stratégie du secteur s'est affinée et se déploie selon plusieurs axes présentés ci-dessous, en lien avec ses trois missions principales : donner accès à l'art, donner accès à sa parole, faire communauté (mixité et appartenance).

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6557



STRATÉGIES DU SECTEUR D' ACTIONS CULTURELLES

1. Élaborer une programmation spécifique : « Le Pont des Arts »
2. Ouvrir des espaces de création inédits pour les artistes, en lien avec la Cité
3. Valoriser la famille comme unité de public
4. Développer une voie d'accès à la formation professionnalisante de comédien.ne pour les personnes en situation de handicap
5. Mettre en place des parcours de médiation sur mesure et participatifs
6. Déployer les compétences du comédien au service de l'humanité et de la citoyenneté de chacun
7. Assurer une fréquentation du lieu et des événements du Pont des Arts en travaillant en collaboration avec les différents partenaires, qui amènent leur propre public à la Comédie



La ville

Le quartier

La Comédie s'inscrit dans un environnement urbain à prendre en compte. Dans ce sens elle établit des collaborations avec des partenaires de terrain (institutionnels, associatifs, éducatifs, sociaux, culturels). Un double mouvement s'inscrit : faire venir à la Comédie et aller vers le quartier. Pour faire venir à la Comédie, nous co-construisons des projets intra-murs (médiation, pratiques artistiques) qui mettent en résonance les objectifs des partenaires et ceux de la Comédie. Pour aller vers le quartier, nous proposons des pratiques artistiques hors-les-murs, notamment afin de rendre compte de la vie à l'intérieur du bâtiment et des interactions possibles.

De nombreux contacts ont été pris avec des partenaires du quartier afin de travailler dans un premier temps en proximité avant d'élargir le champ d'action. En affirmant la visée de service public de la Comédie, les partenariats ont été mis en place avec divers acteurs sociaux, dont le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, notamment auprès du service social, de la jeunesse et des écoles (antennes sociales de proximité, maison de quartier, TSHM - travailleurs sociaux hors murs) ainsi que les EMS.

- * Mise en place d'une formation pour les jeunes participant au projet de prévention par les pairs « Pense à ton soss » encadré par les TSHM et la maison de quartier des Eaux-Vives
- * Une ville dans le théâtre : les associations du quartier sont venues présenter leurs activités dans les murs de la Comédie le 9 mai 21
- * Voix de quartier : l'artiste Zoé Cadotsch part à la rencontre des habitantes et des habitants ainsi que des usagères et usagers du quartier afin de récolter des histoires réelles ou fantasmées et en faire un objet sonore (un xylophone)
- * Emplois pour les jeunes du quartier pour des missions de logistique ou de manutention à la Comédie.



La Genève culturelle

En tant qu'institution phare de la Ville de Genève, la Comédie établit de nombreuses collaborations avec des partenaires culturels afin de travailler sur des valeurs communes et de faire connaître le théâtre auprès de nouveaux publics avides de culture. En existant à travers ces réseaux, la Comédie contribue de manière active à la diffusion de valeurs et de propositions artistiques de qualité dans la Genève culturelle. En tant que partenaire, elle permet de réaliser des projets novateurs et particuliers.

« **Mars contre-attaque** » : la Comédie en partenariat avec le Collectif BPM propose un spectacle en ligne, La K7, dans le cadre du programme mis en place par le DIP et Ecole&Culture

→ 2 représentations

« **H.S.** » : mise en place de résidences dans les écoles par le Collectif Sur Un Malentendu afin de créer un spectacle, H.S., qui traite des phénomènes de groupe et du harcèlement en milieu scolaire, dont la tournée sera avortée (report en 21-22).

→ 2 semaines de résidences

→ 5 ateliers

VIVA : le temps fort dédié à l'adolescence en partenariat avec le théâtre Am Stram Gram et l'ADC devait se dérouler du 16 au 27 avril 21 avec une programmation de spectacles professionnels et des ateliers de théâtre et de danse menés dans les écoles du DIP et joués sur les scènes de ces trois institutions. Le festival annulé, le projet s'est transformé en Lost in VIVA, un film documentaire qui rend compte du travail accompli par les élèves, de leurs aspirations et de leur investissement dans le projet.

→ Diffusion du film aux partenaires et aux autorités le 18 juin 2021

FIFDH : le projet de collaboration a été annulé.

Les Créatives : le projet de collaboration a été annulé.

La Fête du théâtre : des places gratuites ont été mises à disposition et deux visites du théâtre des Philosophes ont été menées.

Festival Histoire et Cité : le Cluedo géant a été annulé.

Porte-Voix

C'est l'axe au sein duquel nous déployons les compétences théâtrales, notamment celles du comédien et de la comédienne, qui savent manier la voix, le regard, la gestuelle et les mots, pour les mettre au service de l'humanité, de la citoyenneté de chacun, de son avenir et de son intégration sociale et professionnelle.

La Comédie renforce les compétences citoyennes et sociales pour œuvrer à une Cité plus dynamique. La Comédie prend en compte la mixité locale en proposant des outils adaptés et repensés sans cesse, en fonction des besoins des utilisateurs et utilisatrices. On vise le développement des savoir-faire et des compétences de chacun et chacune, ainsi que leur valorisation.

STARS : création d'un spectacle dont le texte est écrit sur la base de parcours de vie de personnes travaillant dans des métiers dits de service. Six personnes ordinaires se retrouvent au plateau avec des comédiennes et comédiens professionnels pour porter le spectacle face au public.

L'extraordinaire : création d'un spectacle itinérant en EMS sur la base des récits de vies des usagères et usagers. Ce projet n'existait pas au préalable de la fermeture des théâtres. Il a vu le jour dans le cadre de notre réflexion de déploiement de projets pour toucher les personnes les plus précarisées par la pandémie.

→ 31 représentations en EMS et chez les habitantes et habitants du quartier

Lost in VIVA : réalisation d'un documentaire qui donne voix et corps aux adolescentes et adolescents qui s'engagent dans des projets artistiques en parallèle de leurs études : <https://vimeo.com/575324199> (mot de passe : vivaviva)

Ateliers artistiques en prison : en collaboration avec l'artiste Latifa Djerbi et le service de probation de l'Etat (SPI), la Comédie a élaboré un projet de résidence artistique pour des détenus de la prison de la Brenaz. Le projet a été annulé à cause de la pandémie.

Mon petit pays – la chorale : la chorale des Eaux-Vives devait participer au spectacle, mais à cause de la pandémie et des restrictions liées aux pratiques chantées amateurs, la collaboration a avorté.

Causerie de Magali Dougados et Céline Bolomey : création de photographies et de compositions sonores dans la perspective d'une exposition (saison 21-22) sur la base de témoignages et de souvenirs de personnes allant au théâtre.

Ateliers théâtre en EMS

→ 9 ateliers



Le bâtiment

Le lieu de vie

Outre les spectacles, nous pensons le bâtiment comme un lieu d'échanges, d'accueil, de possibilités et de concrétisations. Accessible aux familles, à toutes et tous, sans distinction de classe sociale ou de savoir, ce lieu se veut ouvert, accueillant, inclusif et ludique. En ce sens, nous pensons des actions/activités accessibles de manière instantanée. Le bâtiment déborde sur l'esplanade afin de contribuer à la dynamique socio-culturelle du quartier (en lien évident avec le premier axe « Quartier »).

Nous pensons le bâtiment comme un lieu où l'on se sent le ou la bienvenue, en sécurité, et où chaque personne contribue à la richesse du lieu. Une attention permanente dans l'accueil, l'animation des activités, la signalétique et les espaces de restauration est accordée à l'usager et l'usagère.

Afin de déployer son projet de lieu de vie, plusieurs perspectives de programmation et de collaboration ont été développées malgré la fermeture des théâtres.

L'axe de la famille : la programmation de dimanches à vivre en familles « Enfin dimanche ! » à la Comédie se confirme. L'idée consiste à prévoir une série d'activités sur une journée (brunch, conférences, ateliers pour enfants ou intergénérationnels, installations artistiques, spectacles, moments festifs, etc.). Plusieurs dates avaient été programmées avant l'annonce de la fermeture des théâtres, elles seront déployées la saison prochaine.

Mercredi Comédie : en avril, mai et juin, un après-midi par mois, des ateliers artistiques (théâtre, danses urbaines, écriture, graffiti, peinture, papier, scénographie, photographie, etc.) sont proposés pour les enfants de 4 à 12 ans. L'idée est de mélanger les pratiques artistiques en incluant des pratiques urbaines notamment, de donner un ton d'ouverture et d'échanges, et initier les collaborations.

→ 20 ateliers ont eu lieu

Le pantographe : en collaboration avec l'association Label Vie, nous construisons un pantographe géant pour la cursive afin de permettre une activité interactive (permettant de créer du lien social aussi). L'idée est de donner envie de rester dans les murs du bâtiment et de revenir.

Visites : de nombreuses visites pour les associations de quartier et des partenaires ont été organisées.

→ 25 visites

Douzemillevingt : exposition sonore de Julie Semoroz en salle modulable. Avec d'autres formats artistiques que des spectacles de théâtre ou de danse, le Pont des Arts part à la recherche de nouveaux publics et fait connaître son bâtiment sous différents aspects.

→ 6 concerts

→ 1 sieste sonore



- 4 performances de danse
- 1 exposition ouverte 6 jours

De nombreux contacts avec des artistes des pratiques urbaines ont été entrepris afin de créer des collaborations et in fine, inviter les jeunes à s'approprier le bâtiment pour des pratiques artistiques spontanées (sur le modèle du CENTQUATRE à Paris).

La fabrique

La Comédie des Eaux-Vives a été pensée par des praticiens et praticiennes du théâtre comme une véritable fabrique. Nos actions rendent compte de cet aspect auprès du public lors de moments clés, pour permettre d'entrer dans le processus de fabrication des spectacles et de découvrir la multitude des métiers rattachés aux arts de la scène.

Pour (in)former, afin d'offrir un accès aux processus artistiques, de mettre en lumière comment un objectif commun de création artistique peut fédérer un groupe de personnes et des compétences, afin de montrer comment l'on pense et réfléchit le monde, comment on réalise un acte artistique.

Avec la fermeture des théâtres, c'est l'axe le moins déployé cette saison. Les activités élaborées en 20-21 seront naturellement reprises en 21-22

- Visites
- Répétitions ouvertes
- Visites des ateliers
- Ateliers autour des métiers du théâtre et de la danse

La programmation

Autour de la programmation

Pour en savoir plus, pour les curieuses et les curieux, pour la formation des jeunes, pour les personnes initiées les nouvelles venues, nous proposerons des moments de réflexion thématique, des rencontres avec les équipes de création, des parcours artistiques et de médiation ainsi qu'une accessibilité personnalisée aux spectacles, notamment pour des groupes de spectateurs et spectatrices.

Tout comme les activités en lien avec la Fabrique, c'est un axe très peu déployé cette saison à cause de la fermeture des théâtres. Les activités élaborées en 20-21 seront naturellement reprises en 21-22.

- Brunchs - conférence
- Bords plateau
- Mises en bouche
- Masterclass
- Parcours de médiation

L'inclusion

Il s'agit d'inclure toute personne avec ses singularités physiques et/ou mentales dans notre public, c'est-à-dire dans nos salles lors des représentations ou lors de notre programmation du Pont des Arts. La Comédie de Genève développe en ce sens plusieurs projets inclusif et des mesures d'accessibilité.

Depuis le début de l'année 21 elle est porteuse du Label Culture Inclusive de pro Infirmis et agit plus particulièrement suivant 5 axes :

- L'accessibilité au bâtiment
- L'offre culturelle
- L'accès aux contenus
- L'offre d'emplois
- La communication

Le point fort du label en plus du déploiement de différents aspects est la création d'un comité d'expertes et d'experts sur les question de l'inclusion

- mandat pour 12 personnes

- * Bâtiment : bilan réalisé par les expertes et experts de la Comédie et par HAU avec la Ville de Genève et la commission accessibilité afin d'identifier les difficultés et les modifications à apporter

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6565

- Création d'un comité de pilotage pour rectifier les problèmes d'accessibilité du bâtiment
- * Formations : FALC, accessibilité web et écriture inclusive et accessible
- * ½ journée sensibilisation pour l'ensemble du personnel de la Comédie
- * Programmation : accueil de la Biennale des Arts inclusifs Out of the Box
 - 1 colloque
 - 1 défilé de mode
 - 3 soirées danse
 - 1 conférence
- * Différentes médiations autour du projet DOUZEMILLEVINGT et du festival Out of the Box
- * Ateliers de photographies avec Cap Loisirs et le MAH
 - 6 journées
- * Accueil d'enfants singuliers dans les ateliers des « Mercredi Comédie »
- * Prospection et recherche d'un spectacle inclusif pour la programmation de la saison 21-22
- * Audiodescription du spectacle « Poquelin »
 - 2 soirées
- * Obtention d'une Place PMR rue Viollier
- * Un système de boucle magnétique est installé dans les salles (système Fidelio)







SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

RESSOURCES HUMAINES

De manière à accompagner l'organisation et le personnel dans cette mutation, la Comédie s'est dotée d'un secteur entièrement dédié aux ressources humaines depuis 2019. La gestion du personnel nécessite la mise en place, ou le développement, de tous les processus RH adaptés à la culture organisationnelle et au cycle de vie du collaborateur et de la collaboratrice. La Comédie défend des valeurs de convivialité et d'ouverture qui se reflètent dans ce travail de développement.

Voici donc les différents processus RH et leurs particularités pour la saison 20-21 :

Recrutements des collaborateurs et collaboratrices en CDI pour répondre aux enjeux de la mutation, prise en main du bâtiment et préparation de la 1e saison d'exploitation

- 30 procédures de recrutement pour différents types de postes pour l'équipe fixe menées à terme pour la saison 21. Certains recrutements démontrent que les profils sont parfois rares et pointus à trouver sur un marché du travail très spécifique ;

La moitié des postes sont des « créations de poste » pour :

- Finalisation de l'organe décisionnel CODIR et consolidation d'un secteur clé avec le recrutement du directeur de communication
- Renforcement du secteur des services généraux, qui gèrent le nouveau bâtiment
- Nouvelles compétences ou spécialisation (chargé et chargée de production déléguée avec les tournées, responsable de salle avec l'accueil, technicienne spécifique aux actions culturelles)
- Pour la première fois depuis quelques années, un départ à la retraite : celui de la responsable RP et Presse.

D'autres départs sont à prévoir dans les 4 ans à venir ; ce qui présuppose une gestion prévisionnelle du personnel. Les postes ouverts au recrutement dans les secteurs susceptibles de connaître cette situation avaient cet objectif de trouver un ou une candidate suffisamment expérimentée pour reprendre le flambeau (comptabilité, couture). Notons que la gestion de la relève en menuiserie reste d'actualité.

- Apprentissage CFC techniscénistes pour saison 21-22

Certains recrutements ont été réalisés en partenariat avec des organismes de réinsertion, notamment la fondation PRO pour défendre les valeurs d'ouverture et d'inclusion de la Comédie

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6569

**Mise en place d'une procédure d'intégration des nouveaux collaborateurs et collaboratrices –
entretien d'étonnement – après 3 mois en poste.**

L'objectif est de s'assurer de l'intégration de chaque nouveau membre du personnel par une évaluation systématique par les RH et le ou la responsable de secteur et ceci par l'auto-évaluation de la personne recrutée. De plus, il donne un regard neuf sur l'organisation qui peut s'adapter pour mieux intégrer les remarques des nouveaux membres du personnel tout en familiarisant de manière simple les responsables avec les outils d'évaluation et de feedback.

Face à l'évolution des activités Comédie, le secteur RH a réalisé des contrats à durée déterminée pour différents types de besoin.

Sur 138 CDD signés durant la saison, des contrats ont été réalisés pour notre équipe de placeurs et placeuses, d'autres pour des créateurs (son , lumière, costume) et la majeure partie pour des artistes et comédiens, comédiennes que ce soit pour la production, les actions culturelles et le plan Marshall.

Les demandes d'autorisation de travail pour le personnel fixe et les artistes se sont multipliées et complexifiées, notamment celles pour les ressortissantes et ressortissants extra-européens dans le cadre des productions avec l'international. Le contexte de la pandémie a parfois complexifié ce travail à cause de la fermeture de l'espace Schengen.

Au-delà des recrutements externes, la Comédie voit sa structure se modifier du fait du nombre de ses collaborateurs et collaboratrices, des enjeux stratégiques du projet NKDM et des besoins organisationnels. Les ressources humaines ont été attentives à favoriser la mobilité interne en étant à l'écoute des besoins individuels et collectifs et en mettant en valeur les compétences de chacun et chacune. Ainsi, les postes suivants ont été créés :

- Finalisation de l'organe décisionnel CODIR avec la transformation du poste de responsable en directrice des actions culturelles, afin de promouvoir le lieu de vie Comédie et mettre les activités de ce secteur au cœur du théâtre ;
- Favoriser l'accueil des artistes et des équipes avec la création du poste de collaboratrice catering
- Garantir la pérennité du réseau scénique et l'accueil *in fine* des équipes techniques avec le poste de régisseur réseau
- Agrandissement des équipes avec le passage d'une collaboratrice de la billetterie à la communication et promotion au sein de l'équipe billetterie

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève



- La saison 20-21 marquée par la 2^{ème} vague de la pandémie COVID a dû mobiliser son personnel de billetterie et d'accueil sur d'autres activités prioritaires, notamment la prise en charge du bâtiment.

Face aux enjeux de développement et structurels, le personnel devait être formé pour répondre aux besoins et être outillé au quotidien.

La formation a été organisée de manière **individuelle** :

- De manière systématique : sessions de coaching pour les membres du CODIR (2 à 3 sessions)
- De manière spécifique pour certaines prises de poste : rencontres avec professionnelles et professionnels et visites du Centquatre pour le responsable du bâtiment
- Pour développer des compétences techniques comme maîtrise d'autocad ou accompagnement pour le réseau scénique
- Pour du développement professionnel : prise de parole en public
- Formation de chargé de sécurité AEAI sur une année pour le responsable de bâtiment

La formation a été organisée de manière **collective** pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe ainsi que :

- Consolider le CODIR et réfléchir ensemble au mode de management adéquat pour la Comédie aux Eaux-Vives
- Acquérir un vocabulaire commun et maîtriser les enjeux de l'action culturelle pour se positionner sur le lieu de vie Comédie : plusieurs sessions avec la HETL pour le secteur des actions culturelles
- Définir la politique d'accueil à la Comédie pour garantir la convivialité et l'efficacité dans le nouveau bâtiment avec une équipe agrandie (24 placeurs et placeuses)
- Garantir les mesures de sécurité et de santé au travail avec les formations de Premiers Secours et BLS
- Garantir la prise en main du bâtiment au travers de formations avec les prestataires externes et entre collaborateurs et collaboratrices sur le cintre, le système sonore et des lumières.

Depuis mars 20, un plan de protection relatif aux mesures sanitaires a été mis à jour (plus d'une dizaine de fois) pour restreindre au maximum le risque de contamination lié au COVID. Ce plan de protection nécessite la mise à jour régulière des affichages, du respect des mesures légales, la création de l'attestation de déplacement pour les équipes frontalières ou en voyage. De même, le service du médecin cantonal a été sollicité pour le suivi des situations de personnes

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

malades, cas contact ou pour les exemptions de quarantaine pour motif professionnel.

Le télétravail a été mis en place pour une partie de l'équipe administrative pendant plusieurs mois. Une charte avait été établie avant le déménagement pour une période de 6 mois pour l'utilisation des locaux en mode nomade au sein de la Comédie.

En mars 21, la Direction et les RH ont publié une directive sur la protection de l'intégrité des personnes pour prévenir et lutter contre les situations de harcèlement, de violence et de mobbing pour toutes les personnes travaillant au théâtre, fixes ou surnuméraires.

Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec une personne de confiance externe et la FRAS. Cette directive a été résumée en charte, diffusée au personnel fixe, affichée dans les ascenseurs et reprise par une clause dans les contrats des artistes.

Le **projet de politique salariale** préparé sur 20-21 a été finalisé au dernier trimestre. Le projet en cours de discussion propose 4 niveaux salariaux sur un catalogue d'une vingtaine de fonctions ainsi qu'une grille de progression salariale. Un projet de règlement du personnel est également en cours d'élaboration pour remettre à jour les règles relatives à la gestion du personnel fixe et du personnel auxiliaire.

De manière à discuter du projet, **une commission du personnel** a été élue par les collaborateurs et collaboratrices conformément au règlement de ladite commission : 2 femmes et 2 hommes, ainsi que 2 suppléants ont été élus en juin 21.

De manière générale, les RH assurent le suivi du personnel, **soit 64 collab. fixes au 30 juin** et aussi des personnes en CDD, sur les aspects administratifs, de maladie et d'accident ou de toute autre demande.

Les moments de convivialité ont été fortement restreints pour cause de mesures sanitaires. Le repas de fin de saison a cependant eu lieu en juin 21.

Sortie d'équipe - juin 2020 © Charles Muegel



6572

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève



SERVICES GÉNÉRAUX

Déménagement et restitution ou transformation des anciens locaux

- Planification et organisation du déménagement vers les Eaux-Vives.
- Déménagement des équipes de manière successives :
 - Technique (automne 20)
 - Administration (avant Noël 20).
 - Comptabilité et secrétariat général (janvier 21).
- Mise à disposition gracieusement du bâtiment des Philosophes au FIFDH, février - mars 21.
- Remise en état complète du bâtiment des Philosophes, déménagement et inventaire du matériel, restitution à la Ville de Genève au 30 avril 21.
- Remise en état complète de la salle Caecilia, déménagement et inventaire du matériel et restitution au 30 juin 21.
- Participation active du service à la prise en main du nouveau bâtiment dans le cadre d'une fin de chantier compliquée due au contexte sanitaire et à la remise du bâtiment en plusieurs étapes
- Réception et montage de tous les équipements des espaces administratifs et des bureaux.
- Participation et suivi pro-actif avec le DPBA (Ville) durant les séances utilisateurs pour résoudre les multiples problèmes liés au bâtiment et sa domotique chaotique notamment.
- Élaboration et conception du processus d'évacuation et de sécurité en concertation avec les autorités concernées
- Constitution et organisation d'une nouvelle équipe, qui assure l'ouverture et la fermeture du lieu, l'informatique et la sécurité, ainsi que la réception de toutes demandes venant de prestataires externes et des visiteurs.

ACCUEIL

En lien avec l'emménagement dans le nouveau bâtiment, un service « accueil » a été créé pour répondre aux nouveaux besoins, avec l'engagement d'un responsable de salle et d'une chargée de l'accueil des artistes.

L'équipe s'est chargée des tâches suivantes :

- Déménagement du bar et de la cuisine des Philosophes vers les Eaux-Vives
- Aménagement des espaces artistes (loges, salon d'attente, cuisine) et des espaces de travail (bureaux, cuisine, loggia). Collaboration étroite avec l'architecte de la Ville de Genève : travail sur plans et suivi budgétaire. Définition des besoins, recherche des produits et contact fournisseurs
- Réflexion et aménagements complémentaires pour l'espace bar du public ainsi que la billetterie.
- Création cercle « mobiliers » pour appropriation des espaces
- Conception et réalisation des nouvelles tenues des placeurs et placeuses – choix des formes, tissus et sélection atelier genevois.

Accueil des compagnies en répétition et mise en œuvre des espaces catering séparés pour raisons sanitaires.

Accueil de professionnelles et professionnels pour 3 spectacles :

- *No Paraderan*, de Marco Berrettini
- *Without References*, de Cindy Van Acker
- *STARS*, de Pascal Rambert

Accueil du public pour 5 événements :

- Enfin Dimanche
- *Poquelin II*, de TgStan
- Festival *Out of the Box*
- *Printemps*, de Denis Maillefer
- *La Comédie Virtuelle*, de Gilles Jobin

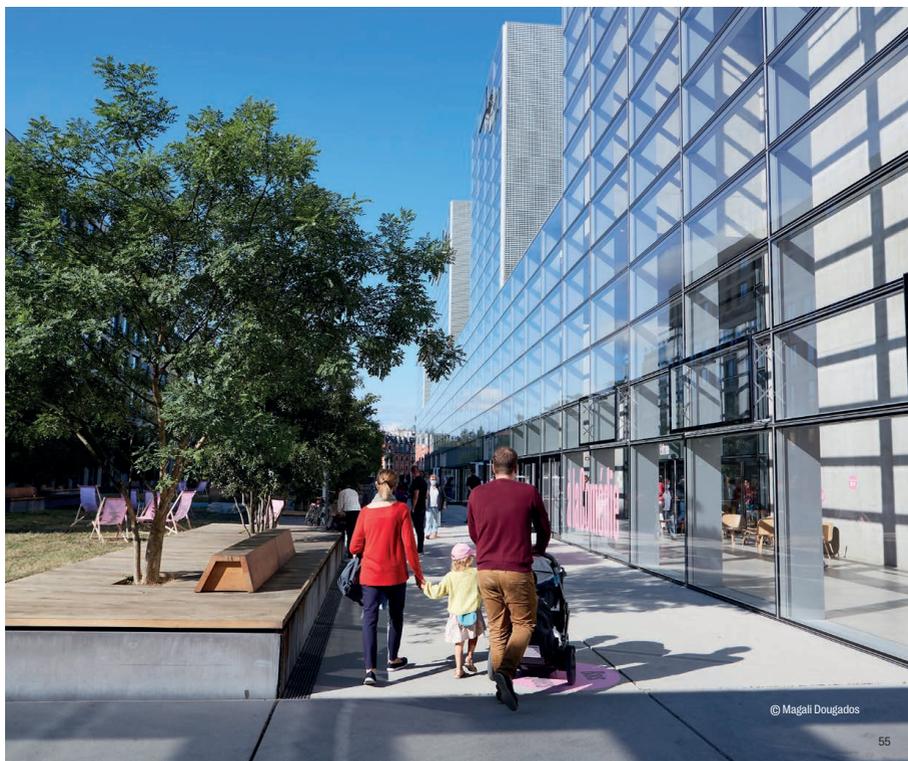
Formation / coaching de l'équipe des placeurs et placeuses pour l'accueil du public. Définition des valeurs et établissement de fiches de poste.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6575

Formation FALC (Français facile à lire et à comprendre) pour l'équipe des placeurs et placeuses pour faciliter l'accueil des publics à besoins spécifiques.

Recrutement d'une nouvelle équipe de placeurs et placeuses : engagement de 13 personnes supplémentaires.





COMPTABILITÉ, BILLETTERIE, FINANCES ET PANDÉMIE

Les théâtres ont fermé en octobre 20. Ils ont réouvert à jauge réduite en avril 21. En conséquence nous n'avons quasiment pas eu de public et de recettes de billetterie.

Durant cette fermeture au public, nous avons déployé et formé nos équipes, déménagé dans des conditions acceptables, continué les processus de création tout en testant les nouveaux outils, les nouveaux locaux, le nouveau matériel, et fait face à des contraintes nouvelles.

L'ouverture à petite jauge au printemps a permis aux équipes de préparer l'ouverture de la nouvelle Comédie de Genève. Dès le mois de juin, une grande mobilisation du secrétariat général a eu lieu pour coordonner et mettre en place de manière transversale les journées portes ouvertes du 28 et 29 août 21.

Le secteur comptabilité a été renforcé avec la création d'un second poste de comptable pour faire face à l'augmentation exponentielle de traitement des salaires, des factures dont celles liées au déménagement et le suivi des crédits d'équipement notamment. Le service s'est doté d'un nouveau logiciel de salaire et a acquis un nouveau logiciel de comptabilité pour mieux répondre au volume important d'affaires à traiter désormais.

Le secteur de la billetterie a connu une saison pleine de rebondissements anxiogènes. D'abord affectées à d'autres tâches internes vu la fermeture provisoire, deux collaboratrices de l'équipe ont bénéficié d'une

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

opportunité de mobilité interne, avant de les remplacer et renforcer l'équipe pour la rentrée 21. Ajoutée à cela la multiplicité des différents formats de saison imaginés successivement avec autant de paramètres compliqués dans notre logiciel de billetterie, liés au contexte sanitaire (distanciation) qui évoluait au fil des mois, l'équipe de billetterie a su se mobiliser face à ces tâches ardues avec ténacité.

Au niveau financier, la Comédie a respecté ses engagements financiers artistiques en honorant ou indemnisant les contrats annulés et / ou reportés, sans discontinuer. Concomitamment, la Comédie a assuré le financement des spectacles de création prévus dans la saison d'origine. Au niveau du personnel fixe, vu le temps d'intégration des nouveaux collaborateurs et collaboratrices, la formation liée au nouveau bâtiment et la forte mobilisation des équipes nécessaire pour assurer le déménagement, la fin de chantier, l'aménagement et l'ouverture du théâtre au public en avril, la Comédie n'a par conséquent pas eu recours aux RHT, en accord avec la FAD. Par ailleurs, au printemps 2021 et sur validation de la FAD, la Comédie a proposé un plan d'action spécifique en urgence, nommé « Plan Marshall » à l'interne, pour permettre de réallouer une partie de la subvention non-utilisée (situation au 31.3.21) à des artistes et des compagnies genevoises et romandes de travailler durant la pandémie et de réaliser des travaux de recherche sous diverses formes : workshops, lectures, résidences d'artistes, stage de formation continue, etc pour un montant total de CHF 489'000.-. Certains accueils de spectacles annulés ont généré un non-dépensé (le plus important est de CHF 629'000.- avec les Damnés). De la même manière, des économies de frais de fonctionnement ont été réalisées (CHF 842'000.-), suite notamment au retard du déménagement (fluide, entretien, maintenance, etc) ainsi qu'à l'activité réduite du théâtre et de son exploitation publique (nettoyage, communication, etc) pour finalement générer un non-dépensé de CHF 1'277'000.-.

PLAN D'ACTION SPECIFIQUE EN DIRECTION DES ARTISTES

Mise en place et coordination par le secrétariat général de ce que nous avons appelé à l'interne le Plan Marshall, opération qui a permis de réallouer une partie de la subvention non utilisée en mars 21 (CHF 489'000.-) aux artistes intermittents romands, de manière à leur permettre de travailler sous diverses formes : workshops, résidences d'artistes, stages de formation continue.

Résidence d'artistes (du 19 avril au 30 juin 21)

Le plan Marshall a entre autres permis à 10 compagnies de théâtre d'organiser des résidences de recherche de 2 semaines dans divers locaux de la Comédie de Genève (Studio 1, Studio 2, Atelier complémentaires, Salle Caecilia). Ainsi :

- La C^{ie} Bleu en haut bleu en bas (Anna Lemonaki) a pu engager 12 artistes et 1 administrateur ;
- La C^{ie} des Ombres (Jérôme Richer) a pu engager 1 artiste durant une semaine pour une résidence d'écriture ;
- La C^{ie} Où sommes-nous ? (Jaques Michel) a engagé 4 artistes, 1 administratrice ;
- La C^{ie} Jeane Föhn (Ludovic Chazaud) a engagé 6 artistes, 1 technicien.ne, 1 administratrice ;
- La C^{ie} Pan (Céline Goormaghtigh) a engagé 5 artistes, 3 technicien.nes, 1 administratrice ;
- La C^{ie} You should meet my Cousins from Tchernobyl (Isumi Grichting et Christian Cordonier) a engagé 2 artistes et 2 technicien.nes ;
- La C^{ie} Astérisque (Orélie Chen Fuchs) a engagé 7 artistes, 1 administratrice ;
- La C^{ie} IF (Isis Fahmy) a engagé 2 artistes et 3 technicien.nes, 1 administratrice

C^{ies} choisies après mise au concours coorganisée avec la faitière Tigre :

- Le Collectif du Pif (Rébecca Bonvin) a engagé 7 artistes et 1 administratrice
- La C^{ie} Fatum (Vincent Coppey) a engagé 8 artistes et 1 administratrice

Bilan : au total 72 engagements (54 artistes, 9 techniciennes et techniciens, 9 administrateurs et administratrices) durant 2 semaines.



Printemps de Denis Maillefer © Magali Dougados

Stage de formation continue mené par Lionel Gonzalez (du 25 mai au 4 juin 21)

De la même manière que la Comédie de Genève propose des formations continues aux équipes internes, il nous a été important, dans la situation sanitaire du printemps 21, que la formation continue puisse aussi s'adresser à celles et ceux qui sont au cœur du plateau.

La Comédie de Genève a donc proposé aux actrices et acteurs actifs en Suisse romande un stage/workshop de formation continue avec l'acteur, metteur en scène et pédagogue Lionel González.

Lionel González a travaillé sur la pièce en quatre actes de Maxime Gorki *Les enfants du soleil*.

Le stage était limité à 12 personnes (6 femmes, 6 hommes) et il a été rémunéré selon les conditions usuelles à la Comédie.

Bilan : au total 12 engagements (6 actrices et 6 acteurs romands) durant 2 semaines.

Workshop de Denis Maillefer – Printemps (du 7 au 19 juin 21)

Denis Maillefer, co-directeur de la Comédie de Genève, a proposé un workshop de deux semaines à 11 danseuses et danseurs ainsi qu'une actrice (Yvette Théraulaz) dont la thématique post-covid était de célébrer la renaissance de la nature, du désir et du théâtre.

Ces deux semaines de travail ont donné lieu dans la grande salle à 3 représentations publiques, elles ont également permis à 5 employés internes de la Comédie (techniciens) de retrouver le plateau en condition de spectacle.

Bilan : au total 15 engagements (6 danseuses, 5 danseurs, 1 actrice, 1 assistante à la mise en scène, 1 chorégraphe, 1 maquilleuse) durant 2 semaines.

ÉCOLOGIE

La Comédie est très engagée sur les questions écologiques, et depuis un certain temps déjà.

Petit tour d'horizon de nos engagements. Liste non exhaustive et en constante évolution :

- Analyse des projets, notamment en accueil, du point de vue des déplacements des personnes concernées, et du matériel. Moins de projets qui viennent de loin et repartent sans d'autres lieux à proximité (atteignables en train) qui accueillent également le projet
- Voyages des artistes et de nos équipes en train dans la mesure du possible (jusqu'à 6-8h en train, au-delà décision selon les cas)
- Décision d'organiser des cours internes de bonnes pratiques informatiques, ainsi que de gestion des appareils en veille
- Décision d'organiser de cours internes de déplacements à vélo en ville de Genève (Pro Vélo)
- Utilisation de produits écologiques (nettoyage, maintenance, atelier, etc). En cours de réalisation
- Présence quasi unique de produits frais et locaux au bar et au restaurant.
Offre végétarienne importante
- Sensibilisation au recyclage et à l'utilisation de matériel recyclable avec les équipes de création.
Ceci très en amont
- Analyse des kilomètres parcourus pour le choix du transporteur de décor (endroit de stockage de décor centralisé par rapport aux lieux de tournée)
- Encouragement envers le public pour l'inciter à venir en mobilité douce
- Participation à l'action « Urgence climatique » avec le Théâtre National Wallonie-Bruxelles, Le Théâtre National de Strasbourg, Le Festival d'Avignon et la Schaubühne de Berlin
- Participation comme entreprise-témoin pour les étudiants de la HEC Lausanne de l'UNIL à un séminaire du développement durable – évaluation selon le modèle B-CORP – label certifiant une approche durable
- Participation à un futur projet européen réunissant plusieurs théâtres d'envergure s'engageant à réaliser au moins un spectacle avec une mesure et une limitation du CO2 utilisé pour la globalité du spectacle (voyages, matériaux, types de lumière, de costumes, etc)
- Choix local des matériaux (décors, costumes, habits pour le personnel d'accueil, etc)

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6581



*Le t-shirt et la veste du personnel d'accueil sont réalisés à Genève
avec du matériel respectueux de l'environnement)*

Équipe Comédie de Genève 2020-2021

Comité de direction

KOUTCHOUMOV Natacha Co-direction générale
 MAILLEFER Denis Co-direction générale

Actions culturelles et pédagogiques

LISTA Tatiana Directrice des actions culturelles
 BONGI Tiziana Collaboratrice aux actions culturelles
 TERKI Florence Collaboratrice aux actions culturelles
 LANFRANCHI Marion Assistante aux actions culturelles
 FEDOROWSKY Melissa Technicienne polyvalente
 YETERIAN Diane Technicienne polyvalente

Communication

GURTNER Olivier Directeur de la Communication
 NOISET Hélène Chargée du mécénat et des partenariats
 FAVRE Guillaume Chargé de la stratégie digitale
 TRAN Thanh-Vi Chargée de communication
 VILLARD Charlotte Assistante de communication

Dramaturgie

MEYER-MACLEOD Arielle Collaboratrice artistique

Production

BORDEZ Julie Directrice de la production et Adjointe à la programmation internationale
 ARSELIN Marina Chargée de production accueils et coproductions
 FOURNIER Gautier Chargé de production déléguée et de tournée
 RENEAU Pascale Chargée de production déléguée et de tournée
 FUCHS Aline Assistante de production

Relations extérieures et presse

FERRIER Christine Responsable

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6583

Secrétariat général

LAURENT Bernard	Secrétaire général
MORARD Annick	Assistante de direction
BLAETTLER Olivier	Collaborateur de projets

Comptabilité

CORNIGLION Monique	Comptable
BAUD-NALY LAURE	Comptable

Accueil public

LANFRANCHI Cassandre	Responsable de l'accueil des publics
CHAMPENDAL Hugues	Responsable de salle
BORNOZ Martine	Collaboratrice billetterie & catering artistes

Équipe des placeuses et placeurs

ANOR Matéo, BAILLY Josse, BENAMAR Ancilla, BOSS Nora, BRICENO Paloma, CARVALHO Josua, CLERC Sélim, DUBEY Marion, FISCHER Bérénice, GALLON Léa, GARCIA Lucia, GONZATO Enzo, PADLEWSKY Alice, PRIZI-GONZALES Aylin, PROUT Candida, RASSOULI Darya, ROBERT Pauline, SAVARIAU Oifa, SHLONSKY Layla, TANNER Louise

Billetterie

RUGGERI Gianluca	Responsable de la billetterie
TABOADA Silvia	Collaboratrice au service de la billetterie

Ressources humaines

SIFFLET Diane	Directrice RH
FRÉSARD Roxanne	Assistante RH
LINARDOU Asimina	Assistante RH

Services généraux

MORET Richard	Responsable des services généraux
BECKER Damien	Huissier
DELLEY Andrea	Huissière
MAZZOLA Francesco	Huissier

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

Technique

FRÖHLE Yves	Directeur technique
PROUT Terence	Adjoint au Directeur technique
BALLERIO William	Adjoint au Directeur technique
BERTRAND Hugó	Serrurier-constructeur de décor
BLANC Margaux	Assistante au service technique
BOISSEAU Balthazar	Cintrier-machiniste
BOREL Gilles	Régisseur vidéo
BRUNISHOLZ Philippe	Régisseur plateau, Constructeur
BRYAND Alexandre	Régisseur lumière et vidéo
CRUCHON Alain	Menuisier, Constructeur de décors
DEPIERRE Bastien	Régisseur lumière
DUBOIS Karine	Couturière – Habilleuse
DUREL Loïc	Apprenti techniscéniste
DLIOUI Houssein	Régisseur vidéo
GASTALDELLO Mateo	Régisseur plateau
GONZATO Pio	Régisseur son/réseau
JENNY Jean	Régisseur plateau, Accessoiriste
LABBÉ Margaret	Assistante au service technique
LÉVI Serge	Régisseur Lumière
MARTIN Benoît	Cintrier
MEGROZ Ivan	Cintrier
MILLO Youri	Cintrier
MOBERG Ingrid	Responsable atelier costumes
MUGEL Charles	Régisseur son
OBERSON Valérie	Régisseuse plateau, Constructrice
PERRE Nelly	Régisseuse Lumière
PERRIER Gilles	Responsable atelier technique
RAMOS LOPES Frederico	Régisseur Plateau
REBOU Thomas	Régisseur Lumière
SAILLET Benoît	Régisseur Son
VICQ Benjamin	Régisseur Son
VU Duc Anh	Apprenti techniscéniste

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6585



Équipe de la Comédie de Genève dans *Le Matin Dimanche* - août 2021 © Yvain Genevay

La Fondation d'Art Dramatique en 2020-2021

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Sami KANAAN Maire
Mme Coré CATHOUD Conseillère culturelle
Mme Lorella BERTANI

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE Conseiller culturel

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Patrizia DE SAAB D'AMORE (Parti Socialiste)
Mme Anne-Marie GISLER (Parti Libéral Radical)
M. Alain Marc Aurèle MISEREZ (Parti Démocrate-Chrétien)
M. Alpha DRAME (Les Verts)
M. Arsemio ROJAS (Ensemble À Gauche)
Mme Helen YAU (Mouvement citoyens genevois)
Mme Elvira VOSKRESENSKAIA JACQUIER (Union Démocratique du Centre)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE SYNDICAT SUISSE ROMAND DU SPECTACLE

M. Vincent BABEL
M. Daniel WOLF

MEMBRES DU BUREAU

Mme Lorella BERTANI Présidente
Mme Anne-Marie GISLER Vice-Présidente
Mme Patrizia DE SAAB D'AMORE Secrétaire
Mme Coré CATHOUD Représentante Ville de Genève
M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE Représentant Canton
M. Daniel WOLF Représentant Du Srs

SECRÉTARIAT FAD

Mme Tiziana SAGACE-PASCALE Assistante-administrative

THÉÂTRE DE LA COMÉDIE

Mme Natacha KOUTCHOUMOV et M. Denis MAILLEFER Direction générale
M. Bernard LAURENT Direction administrative et financière
Mme Monique CORNIGLION Comptabilité

POCHE - GENÈVE

M. Mathieu BERTHOLET Direction
Mme Veronica BYRDE Administration
Mme Chantal MAILLARD Comptabilité

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6587

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE BOURQUIN FRÈRES & BERAN SA

M. Jean-Paul TRIBOULET Conseiller financier

SFER Société fiduciaire d'expertise et de révision (réviseur)

M. Pascal RIVOLLET

M. Antoine PIERROZ



6588

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

COMÉDIE DE GENÈVE

ENTRÉE DU PUBLIC :

Esplanade Alice-Bailly 1
1207 Genève

ADRESSE POSTALE

Comédie de Genève Théâtre
Promenade Louise-Boulaz 2
Case postale
1211 Genève 6
T. + 41 22 320 50 00



2020-2021_RÉPERTOIRE

BILAN au 30 juin 2021

CONSEIL 29 novembre 2021

ÉQUIPE

direction Mathieu Bertholet
administration Veronica Byrde
attaché de direction & diffusion Fred Schreyer
communication & presse Julia Schaad
publics & médiation culturelle Iris Meierhans
assistante communication Alessandra Oriolo
production Clémentine Chapuis
comptabilité Chantal Maillard
billetterie & accueil Emilie Collin
secrétariat & réception Pauline Decaillet
technique Philippe Bégneu
adjoint technique Stéphane Charrier
bar Cédric Riffaud et Nina D'Angiolella

POCHE /GVE
THÉÂTRE /Vieille-Ville
Rue du Cheval-Blanc 7
1204 Genève

__RAPPORT D'ACTIVITÉ – RÉPERTOIRE, saison 20_21

Voici le rapport d'une saison tronquée (30 représentations au lieu de 114 prévues) où nous avons pu tenir tous nos engagements envers les artistes, créer toutes les pièces que nous avons mises au calendrier, où, malgré tout, POCHE /GVE a été une véritable fabrique de théâtre durable, éthique, locale et joyeuse, où le public a rempli presque tous les sièges disponibles et nous a souri juste des yeux (jauge fixée à 43 par ordonnance sanitaire et port du masque obligatoire.)

Où POCHE /GVE, dans un contexte pandémique complètement inédit, a pu tester, éprouver, mettre à l'épreuve, radicalement, une nouvelle façon de penser et faire du théâtre démontrer, face à une crise inattendue, que faire du théâtre autrement pouvait être une réponse à d'autres crises, bien prévisibles celles-là...

LA PIÈCE PARFAITE / DE PROFUNDIS pièce radiophonique

Production participative qui s'inscrivait au cœur d'un travail ambitieux, de très longue haleine, lors de la saison 19_20, impliquant une cinquantaine de spectatrices dans son écriture, la création a été coupée en plein vol par le premier confinement. Non seulement les représentations publiques ont été interdites, mais l'incertitude de cette première vague a aussi empêché le travail de répétition (ce qui n'a plus été le cas dans les confinements suivants...). LA PIÈCE PARFAITE est la seule de nos productions qui a été extrêmement impactée par la crise. Mais, grâce à l'engagement des actrices, des créatrices (en particulier du metteur en scène Yvan Rihs et du créateur son, Andrés Garcia) qui ont cherché des moyens de continuer leur travail (dans l'espoir d'une réouverture proche) et se sont déplacées sur ZOOM pour se concentrer sur le travail du texte, de la musique et de son, le travail artistique a pu, bon gré mal gré, se poursuivre. En collaboration avec le Festival de La Bâtie et Radio Vostok, nous avons pu proposer une version radiophonique de la pièce, jouée en live trois fois devant du public (deux pour les spectatrices de La Bâtie, et une pour les Commanditaires). Comme les actrices de LA PIÈCE PARFAITE ne font pas partie de l'ENSEMBLE, nous n'avons pas pu proposer une autre vie proposer une autre vie à cette création. De plus, le texte répondant à une commande extrêmement contextualisée (écriture lancée par les Commanditaires), il aurait été difficile de la faire revivre autrement, ailleurs, plus tard... Mais les Commanditaires ont néanmoins vécu avec nous une expérience hors du commun, et se sont, pour beaucoup d'entre elles, liées durablement au théâtre, soit en intégrant le Comité de Spectatrices, soit le Comité de Lecture.

VOUS ÊTES ICI / Épisode 2 : Les Ruines

Projet extrêmement ambitieux de la saison 20_21, piloté par l'association La République éphémère, qui liait tous les théâtres de Genève par une série théâtrale qui devait se dérouler sur toute la saison, cette tentative s'est fracassée contre le virus. Après un premier épisode au Théâtre de l'Orangerie, le second épisode, // Les Ruines // a eu lieu au POCHE /GVE. L'intérêt de la presse pour cette initiative inédite, la polémique autour du premier épisode (conflit entre l'auteure et la metteuse en scène) ont rempli la salle et laissé nombre de spectatrices dans l'attente. L'organisation et la gestion de crise au sein du projet (l'auteure *usurpée* était également actrice dans le deuxième épisode ; une performeuse s'est blessée dans le premier épisode ; la gestion des abonnements à la série était *aventureuse*...) ont manqué de pratique au moment d'arriver au

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6591

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

3

POCHE et ont demandé une implication énorme de la part de notre équipe. De plus, le travail d'écriture ne correspondait pas à nos critères de qualité littéraire (l'épisode prévu au POCHE a simplement été annulé pour être remplacé par l'épisode 3, écrit par un auteur que nous avons explicitement refusé d'accueillir...). Notre investissement financier sur ce projet, pour faire avec les autres (comme les autres) théâtres ne s'est donc pas révélé une réussite. De plus, cet argent investi hors du POCHE n'est pas rentabilisé avec la même efficacité hors de notre système de production (ensemble + répertoire), confirmant notre volonté de sortir des réseaux de coproductions et d'échangisme afin de valoriser un engagement juste, éthique et dans la durée pour les artistes.

ENSEMBLE 20_21

Notre saison a proprement dit n'a donc pu commencer que relativement tard, après la reprise radiophonique de LA PIÈCE PARFAITE et l'épisode de VOUS ÊTES ICI. De plus, notre présentation de saison ne s'est faite qu'en septembre, afin de nous laisser le temps de réagir à la crise sanitaire et de faire une proposition de saison la plus adéquate possible. Ce *retard* nous a coûté un grand nombre de représentations, étant donné la fermeture des théâtres proclamée à Genève dès novembre...

EDITH (LE JOURNAL D'EDITH) a donc été interrompu par le Canton de Genève, un mois avant le reste de la Suisse, après quatre représentations seulement. Le théâtre a été mis en *hibernation*. Mais, grâce à la flexibilité de nos équipes artistique, administrative et technique, nous avons rapidement pu mettre en place de nouveaux plannings de répétition, laissant toujours la possibilité ouverte d'accueillir du public, au moindre frémissement de la courbe des infections et aux mouvements des autorités. Mais cette réactivité absolue du théâtre, rester ainsi constamment sur la brèche et adapter constamment les plannings (au cas suspecté d'infection, aux attentes de résultats de tests, aux possibilités ou non de voyager des metteurs en scène, et au calendrier et engagements des uns et des autres hors du POCHE) a coûté beaucoup d'énergie. L'incertitude, le manque de perspectives peuvent laminer les plus téméraires. Envers et contre tout, nous avons pu mener tous les spectacles jusqu'à leur création... sans aucun cas déclaré de Covid-19 dans l'ENSEMBLE !

Une troupe solidaire, responsable, qui a su agir en conscience sans avoir besoin d'engager des mesures restrictives ou autoritaires, sans contrôle continu ou autre forme de coercition. La collégialité, l'envie de travailler et de s'engager pour un projet commun ont suffi à agir comme ciment pour nous permettre à toutes, ENSEMBLE, de traverser cette crise sans précédent.

Tous les spectacles ont, dans un premier temps, été menés jusqu'à leur Générale, uniquement face à un public interne (équipe artistique et administrative du POCHE). Nous ne voulions pas faire de représentations pour les professionnelles (autorisées par les ordonnances fédérales). Nous n'avions pas besoin de le faire, puisque nous ne fabriquons pas de spectacles pour les vendre, mais pour les montrer à des publics. Et que nous trouvions étrange de priver les publics d'accès à la culture mais de laisser les professionnelles participer, comme si de rien n'était, à la vie culturelle. Nous essayons de travailler pour tous les publics.

De même, notre refus catégorique de proposer une offre alternative (streaming, podcast, et autres anglicismes), de déplacer notre travail dans la virtualité ont fait parler de nous par la radicalité et la clarté de notre ligne.

Cette manière de faire nous a permis, une fois pour toutes, de démontrer la résilience absolue de notre système de production.

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)

Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève

Nous avons travaillé, fabriqué, créé, dans l'espoir toujours douché de pouvoir présenter notre travail aux spectatrices. Sans représentation le soir, nous avons pu accélérer le processus de répétitions. Dans l'incertitude, nous avons toujours voulu être prêtes. Avec plus de visibilité sur les mesures à venir, les étapes et les calendriers de réouverture, nous aurions pu faire encore meilleur usage du temps gagné (perdu ?) pour donner plus de temps aux choses, au travail, aux créations, à la réflexion. Mais sans ligne claire des autorités, nous avons fait notre travail au mieux, et nous sommes retrouvées pour la première fois dans un trou moral, de travail, de sens, fin mars 2020, après avoir répété et créé tous nos spectacles, avec rien d'autre à faire que d'attendre la réouverture...

REPRISE

Nous avons rapidement réfléchi sur le devenir de tout ce travail investi dans la création de tous ces spectacles. Reprendre les créations de la saison 20/21 tout en créant de nouveaux spectacles pour la saison 21/22 amputait énormément imputaient énormément notre budget pour les nouvelles créations, et par-là même notre engagement pour la profession locale. Il nous fallait donc faire vivre des spectacles créés tout en en créant de nouveaux pour maintenir un niveau d'emploi égal. Ce qui demande beaucoup plus d'argent... que nous n'avions pas. Mais la Fondation d'Art Dramatique, appuyée par la Ville, nous a octroyé le droit de planifier une saison déficitaire en nous demandant d'aller chercher d'autres sources de revenus auprès de fonds privés, afin de combler, autant que possible, le déficit prévisionnel.

Et nous avons trouvé une fondation genevoise, prête à s'engager avec nous pour l'émergence, la durabilité et une réflexion plus large sur la manière de fabriquer du théâtre en Romandie. Cet engagement est durable et peut se prolonger sur d'autres saisons. Notre projet clair, notre attitude durant cette crise et la résilience de nos dispositifs ont sans doute aussi convaincu cette Fondation de nous suivre et de nous soutenir. POCHE /GVE peut donc désormais compter sur un apport de CHF 300'000.- supplémentaires chaque saison pour continuer à mener son projet spécifique. Cet apport nous permet, pour la saison 21_22, de reprendre nos créations tout en maintenant un niveau d'emploi élevé. Et nous permettra à l'avenir de prolonger les contrats et d'engager plus d'artistes, nous donnant la possibilité de jouer un rôle sérieux dans la déprécarisation de la profession locale, si durement secouée par cette crise.

La mise en place de la reprise des spectacles durant la saison 21_22 justifie aussi que les bilans artistiques et de production des créations seront faits en fin de saison ENCORE_ENSEMBLE et non pas dans ces pages.

Le choix des pièces pour la courte période de reprise a été envisagé dans la perspective de la prolongation de la saison 20_21 jusqu'en décembre. Et de la disponibilité des actrices et des metteuses en scène entre avril et octobre 2021. L'enthousiasme du public a été plus que réjouissant (toutes les places disponibles ont été vendues en quelques heures). Celui de la presse également. La courte réouverture en avril nous a permis de solidifier le travail de répétitions devant un public, certes restreint mais enthousiaste, en fonction du planning de reprises pour la saison suivante (21_22), et avec la possibilité de préparer la reprise des rôles par les remplaçants de Guillaume Miramond, qui ne pouvait rester dans l'ENSEMBLE à cause d'un engagement pris ailleurs.

ÉQUIPE

Mais l'incertitude, le dédain politique a tout de même usé notre ferveur : certaines employées ont profité de cette crise pour repenser leur projet de vie. Nous avons donc pu profiter de ces départs, du creux de mai et

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6593

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

5

juin pour trouver de nouvelles personnes amenant un regard frais sur le projet du POCHE à des postes clés (en communication et médiation). De plus, nous avons eu un peu de temps pour anticiper le départ important de Philippe Bégneu après plus de 30 ans de service au POCHE en tant que chef technique, pour qui nous avons trouvé deux remplaçantes. Ainsi, nous avons créé un nouveau poste fixe, donnant aussi de la durée à une technicienne de plus au sein du POCHE.

La force de la troupe nous a donné l'énergie et le courage de continuer. Toute l'équipe a pu être solidaire autour de plateau et de la création, qui est réellement, physiquement et concrètement au cœur de la fabrique de théâtre du POCHE. Nous savions, malgré tout, pourquoi nous continuions.

mAthieu Bertholet
novembre 2021

6594

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

6

 10 SPECTACLES

30__représentations

84__représentations annulées

FESTIVAL // 1 création

POCHE /GVE présente dans le cadre de La Bâtie-Festival de Genève

DE PROFUNDIS – LA PIÈCE PARFAITE de Magali Mougel (choisie par les commanditaires)

performance radiophonique

(forme proposée suite à l'annulation de la production du spectacle en mars 2020)

mise en scène sonore Yvan Rihs

avec Alexandra Marcos, Jacques Michel, Isabela de Moraes Evangelista, Adrien Zumthor

composition musicale Andrés Garcia

assistanat Lionel Perrinjaquet

commanditaires Marco Andrade, Philippe Benetti, Camille Bierens de Haan, Peiro Bonnal, Lilas Chabot, Sylvie Coppé, Mercedes Gonzales, Annick Hug, Nickolas Sansonna, Anne Sauthier, Edith Scherer, Kim Schneider (aka LaGonz'), Nailza Souza, Julien Terrier, Alexandra Turrian, Céline Yvon

les 8 et 9 septembre 2020 // 2 représentations

production POCHE /GVE

COPRODUCTION 2020 // 1 création

VOUS ÊTES ICI une série au théâtre - Episode 2

LES RUINES de Stéphane Bouquet

mise en scène Manon Krütli

avec Rébecca Balestra, Claude-Inga Barbey, Juan Antonio Crespillo, Baptiste Gilliéron, Maxime Gorbatchevsky, Noémie Griess, Aurélien Gschwind, Karim Kadjar, Nora Steinig

et Sylvie Kleiber (scénographie), Eléonore Cassaigneau (costumes), Brice Catherin (son), Jonathan O'Hear (lumière), Lucile Carré (assistanat)

du 5 au 13 octobre 2020 // 8 représentations

production association République Éphémère et POCHE /GVE

coproduction Théâtre de l'Orangerie, TU – théâtre de l'Usine, le Grütli – centre de diffusion et production des arts vivants, l'Abri, Théâtre Saint-Gervais, Théâtre de Carouge, Théâtre des Marionnettes, Pavillon ADC, Théâtre du Galpon, Théâtre du Loup, Comédie de Genève. Projet porté par Michèle Pralong, Julie Gilbert et Dominique Perruchoud

RÉPERTOIRE 2020-2021 // 6 créations

EDITH (Le journal d'Edith) de Patricia Highsmith

traduction, adaptation et mise en scène mAthieu Bertholet

avec Angèle Colas, Jeanne De Mont, Fred Jacot-Guillarmod, Guillaume Miramond

et Léonard Bertholet (assistant), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Paola Mulone (costumes), Fred Jarabo (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

du 26 au 29 octobre 2020 // 4 représentations // 18 représentations annulées

production POCHE /GVE, avec le soutien de la Fondation Leenaards et Les Colporteurs – CRFG

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6595

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

7

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? d'Edward Albee

traduction Daniel Loayza

mise en scène Anne Bisang

avec Valeria Bertolotto, Angèle Colas, Jean-Louis Johannides, Guillaume Miramond

et Aude Bourrier (assistante), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Amandine Rutschmann (costumes), Andrés Garcia (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

du 19 au 25 avril 2021 // 7 représentations // 3 représentations annulées

production POCHE /GVE, coproduction Théâtre populaire romand – Centre neuchâtelois des arts vivants (TPR), avec le soutien de la Fondation Leenaards

GOUTTES D'EAU SUR PIERRES BRÛLANTES de Rainer Werner Fassbinder

traduction, adaptation et mise en scène mAthieu Bertholet

avec Valeria Bertolotto, Angèle Colas, Jean-Louis Johannides, Guillaume Miramond

et Léonard Bertholet (assistant), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Paola Mulone (costumes), Fred Jarabo (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

du 21 au 25 avril 2021 // 6 représentations // 6 représentations annulées

production POCHE /GVE, avec le soutien de la Fondation Leenaards

FEMME DISPARÂÎT (versions) de Julia Haenni

traduction Julie Tirard

mise en scène Selma Alaoui

avec Valeria Bertolotto, Angèle Colas, Caroline Gasser (Jane Friedrich)

et Joséphine de Weck (assistante), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Anna Pacchiani (costumes), Fred Jarabo (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

du 6 au 9 mai 2021 // 3 représentations // 9 représentations annulées

production POCHE /GVE, avec le soutien de la Fondation Leenaards, coproduction Mariédl (Bruxelles)

LA MAISON SUR MONKEY ISLAND de Rebekka Kricheldorf

traduction Leyla Rabih et Frank Weigand

mise en scène Guillaume Béguin

avec Angèle Colas, Jeanne De Mont, Fred Jacot-Guillarmod, Guillaume Miramond

et Florians Mésenge (assistante), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Aline Courvoisier (costumes), Samuel Pajand (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

répétitions du 14 au 25 septembre et du 28 octobre au 18 novembre 2020 // 20 représentations annulées

production POCHE /GVE, avec le soutien de la Fondation Leenaards

DANS LE BAR D'UN HÔTEL DE TOKYO de Tennessee Williams

traduction Guillaume Poix

mise en scène Manon Krüttli

avec Jeanne De Mont, Fred Jacot-Guillarmod, Jean-Louis Johannides, Guillaume Miramond

et Isabelle Vesseron (assistante), Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Aline Courvoisier (costumes), Jonas Bernath (son), Katrine Zingg (maquillage et coiffure)

répétitions du 7 décembre 2020 au 16 janvier 2021 // 11 représentations annulées

production POCHE /GVE, avec le soutien de la Fondation Leenaards

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

8

RÉPERTOIRE // 2 reprises

AU BORD de Claudine Galéa

création 2016

mise en scène Michèle Pralong

avec Jeanne De Mont et la participation de Wave Bonardi

et Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Eléonore Cassaigneau (costumes création), Brice Catherin (son)

répétitions 9, 10, 19, 20 et 23 novembre 2020 // 9 représentations annulées

production POCHE /GVE

KRACH de Philippe Malone

création 2017

mise en scène Selma Alaoui

avec Fred Jacot-Guillarmod et la participation de Wave Bonardi

et Anna Popek (scénographie), Jonas Bühler (lumière), Eléonore Cassaigneau (costumes création), Fred Jarabo (son création)

répétitions du 14 au 16 décembre 2020 // 8 représentations annulées

production POCHE /GVE, coproduction Le Rideau de Bruxelles (création)

RÉPERTOIRE // tournée

__SPECTACLES EN TOURNÉE

EDITH (Le journal d'Edith) de Patricia Highsmith

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? d'Edward Albee

GOUTTES D'EAU SUR PIERRES BRÛLANTES de Rainer Werner Fassbinder

au Théâtre populaire romand – Centre neuchâtelois des arts vivants (TPR)

du 6 au 9 mai 2021 // 6 représentations annulées

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
d'art dramatique de Genève

6597

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

9

__18 AUTRES ÉVÈNEMENTS // RÉALISÉS

__5 ATELIERS ECRITURE //

25 septembre, 4 décembre Karelle Ménine / 9 octobre Marie Fourquet / 27 novembre, 18 décembre Sarah Jane Moloney

Animés par les auteures de POCHE /GVE. Ouverts à toutes

__6 GÉNÉRALES OUVERTES AU COMITÉ SPECTATRICES //

7 septembre / 4 octobre / 25 octobre / 17 avril / 18 avril / 5 mai

Elles sont les seules invitées aux Générales. Elles rencontrent les équipes de création et les auteures. Elles débattent de leur travail. Elles partagent leurs impressions et parlent autour d'elles du travail effectué au POCHE /GVE

__1 RÉPÉTITION OUVERTE //

18 octobre EDITH

Assister à un moment de répétition pour mieux comprendre la fabrication du théâtre et partager ses impressions

__1 VOYAGE LES COLPORTEURS //

le 14 octobre POCHE /GVE se rend à Château Rouge Annemasse : LA DUCHESSE D'AMALFI de John Webster

__FÊTE DU THÉÂTRE au POCHE //

au BARDU POCHE /GVE

9 et 11 octobre 2020

Ateliers d'écriture et tricot-pensée

__LECTURE Salon du Livre //

extraits du roman de Maylis Besserie lus par Guillaume Pidancet, une rencontre modérée par Charlotte Lang

au BARDU POCHE /GVE

31 octobre 2020

__1 PROJECTION //

aux CINÉMAS DU GRÜTLI

30 octobre 2020

« American Beauty » de Sam Mendes - en écho à Edith (Le journal d'Edith)

__1 ATELIER EPISTOLAIRE // hiver 2021 animé par Karelle Ménine

__1 AUDITION OUVERTE// 6 jours de travail commun, 62 artistes rencontrées

à la salle de répétitions

18 et 19 décembre 2020 1^{er} tour / 22, 23 29 et 30 janvier 2^{ème} tour

__ET EN MARGE DES SPECTACLES //

2 Intros du dirlo

2 Bords de scène

Rencontres avec les équipes artistiques

SÉANCE DU 8 MARS 2022 (après-midi)
 Proposition: comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation
 d'art dramatique de Genève

__40 AUTRES ÉVÈNEMENTS // ANNULÉS

__6 ATELIERS ECRITURE

__4 GÉNÉRALES OUVERTES AU COMITÉ SPECTATRICES

__7 RÉPÉTITIONS OUVERTES

__6 RDV du 7 // lectures collectives proposées par les comédiennes de l'Ensemble

__3 ATELIERS TOUT PUBLIC //

LABO THÉÂTRE ET CINÉMA du 8 octobre au 15 janvier

LABO D'EMASQUE du 8 octobre au 17 avril

LABO CRITIQUE

__1 FORUM // TOURNER ? 20 novembre 2010

__1 FORUM // D'EMASQUE 17 avril 2021

__2 VOYAGES ET 3 ACCUEILS DES COLPORTEURS

__1 ATELIER PROFESSIONNEL ET RESTITUTION PUBLIQUE TRANSFERT THÉÂTRAL // accueil – janvier 2021

__2 STAGES PROFESSIONNELS jeu / écriture

__4 PROJECTIONS // partenariat avec les CINÉMAS DU GRÜTLI

__1 RENCONTRE EN PARTENARIAT AVEC LE FIDH

__ET EN MARGE DES SPECTACLES //

5 (re)mises en jeu

7 Intros du dirlo

7 Bords de scène

Rencontres avec les équipes artistiques

Accueils et accompagnement des associations

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1510. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (55 oui et 1 abstention).

Motion: pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône

8. Motion du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Omar Azzabi, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Valentin Dujoux, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest: «Pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône» (M-1654).

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

L'Appel du Rhône¹ est une mobilisation citoyenne, populaire et transnationale pour la reconnaissance d'une personnalité juridique du Rhône (de son glacier à son delta). L'Appel du Rhône a été notamment relayé par l'association porteuse du projet id.eau².

Le Rhône doit être compris comme un ensemble fondamental d'écosystèmes à la fois pour les populations locales, pour la nature et pour le climat. L'Appel du Rhône part du constat que la protection du fleuve est actuellement insuffisante. En témoignent les atteintes massives que subit le bassin versant du Rhône depuis des décennies, qui s'aggravent avec le temps: fonte du glacier, pollutions des eaux, déchets plastiques, aménagements qui portent atteinte aux biotopes, etc.

L'Appel du Rhône³ constate que «Les règles de protection, d'aménagement et d'utilisation du Rhône sont fragmentées entre un grand nombre d'instruments juridiques de part et d'autre de la frontière entre la Suisse et la France, et sont ainsi d'une grande complexité. Le caractère transfrontalier du Rhône renforce la nécessité d'une mise en oeuvre d'une nouvelle norme fondamentale garantissant une réponse immédiate et efficace aux défis auxquels la survie du fleuve est confrontée.»

Il y a divers précédents ailleurs dans le monde: la rivière Vilcabamba en Equateur (2011), le fleuve Atrato en Colombie (2016) ou encore le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande (2017). Ces démarches ont permis d'améliorer la prise de conscience des impératifs écologiques concernant ces cours d'eau, tout en favorisant l'émergence de nouveaux instruments de protection.

Concrètement, l'Appel du Rhône vise à encourager toutes les démarches permettant d'élargir les mécanismes de protection du Rhône par de nouveaux mécanismes de protection (droits de recours). L'Appel vise à sensibiliser la population à la nécessité d'améliorer la protection du Rhône et de toutes ses composantes naturelles.

¹<https://www.appeldurhone.org/>

²<https://www.id-eau.org/> De nombreuses données statistiques en lien avec l'eau douce se trouvent sur ce site (changement climatique, santé publique, biodiversité, mobilité, agriculture, énergies, industrie, etc.).

³Présentation vidéo de l'Appel du Rhône : <https://youtu.be/z5eZx1tBbG4>

Motion: pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône

L'Appel du Rhône a déjà été signé par un très grand nombre de particuliers, d'associations et de collectivités publiques, à l'image de la Ville de Lyon. Peu d'organismes en Suisse ont toutefois fait le pas à ce jour¹.

Par la présente motion, les soussignées et soussignés demandent à la Ville de Genève d'entreprendre toutes les démarches utiles pour que la Ville de Genève soit signataire de l'Appel du Rhône.

Considérant:

- que les atteintes massives que subit tout le bassin du Rhône depuis des décennies s'aggravent avec le temps (fonte du glacier, pollutions des eaux, déchets plastiques, aménagements qui portent atteinte aux biotopes, etc.);
- que les règles de protection, d'aménagement et d'utilisation du Rhône sont fragmentées entre un grand nombre d'instruments juridiques de part et d'autre de la frontière entre la Suisse et la France, et sont ainsi d'une grande complexité;
- que le caractère transfrontalier du Rhône renforce la nécessité d'une mise en oeuvre d'une nouvelle norme fondamentale garantissant une réponse immédiate et efficace aux défis auxquels la survie du fleuve est confrontée;
- que la protection du Rhône, compris comme un ensemble d'écosystèmes fondamental à la fois pour les populations locales, pour la nature et pour le climat, est actuellement insuffisante;
- que les fleuves d'importance écosystémique qui se sont vu attribuer une personnalité juridique ont pu être mieux protégés;
- la valeur biologique indiscutable du fleuve et des réserves naturelles qui l'entourent avec ses nombreux affluents;
- les protections dont le Rhône bénéficie au niveau international, national et cantonal telles que:
 - la Convention de Ramsar² ratifiée par la Suisse en 1976;
 - l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), qui recense le Rhône genevois comme un paysage d'importance nationale³;
 - l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM)⁴ qui, dans son annexe I, liste la rade et le Rhône genevois comme des zones d'importance internationale;
 - les zones alluviales d'importance nationale (OZA) n° 114 (Moulin-de-Vert), n° 218 (Vers-Vaux) et n° 428 (la Touvière) impliquant le Rhône⁵;

¹ <https://www.radiolac.ch/actualite/le-rhone-doit-pouvoir-se-defendre-un-appel-est-lance/>

² <https://www.ramsar.org/fr> Officiellement convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée convention sur les zones humides.

³ nr1204.pdf (admin.ch) Rhône genevois — Vallons de l'Allondon et de la Laire.

⁴ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1991/298_298_298/fr

⁵ Inventaire des zones alluviales: descriptions des objets (admin.ch)

Motion: pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône

- la classification du complexe alluvial du Rhône genevois en site Emeraude (site Emeraude n° 26)¹;
- la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage² (LPN) et, notamment le chapitre 3 «Protection de la faune et de la flore du pays»;
- l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche³ (OLFP) listant, dans son annexe 1, le statut de menace pour les espèces indigènes de poissons et d'écrevisses;
- la loi sur la biodiversité du Canton de Genève⁴ (LBio, M 5 15);
- le règlement d'exécution de la loi sur les eaux du Canton de Genève⁵ (REaux-Ge, L 2 05.01);
- le projet d'agglomération transfrontalier et ses objectifs;
- le Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau⁶ et ses objectifs, signé en 2016;
- les schémas de protection des eaux genevois et français (SPAGE et SDAGE), dans lesquels sont inclus le Rhône et ses affluents;
- le décret de l'urgence climatique par la Ville de Genève⁷;
- le plan climat cantonal 2030 – 2^e génération⁸,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches utiles pour que la Ville de Genève soit signataire de l'Appel du Rhône.

Le président. Il s'agit de la motion M-1654 qui a été liée à la motion M-1633, «Adhérer à l'Appel du Rhône et donner les moyens au fleuve de défendre son intégrité et protéger les conditions d'existence des générations futures», laquelle a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la session précédente. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent donc le renvoi à cette même commission afin que leur traitement soit lié.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (61 oui).

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/sites-meraude.html> La Suisse s'est engagée, en tant que partie contractante à la Convention de Berne, à protéger les espèces et les milieux naturels particulièrement précieux en Europe. Les sites européens qui contiennent ces espèces et habitats sont recensés dans le réseau Emeraude.

² RS 451 (admin.ch)

³ Microsoft Word - 923.01.fr.doc (admin.ch)

⁴ fr (lexfind.ch)

⁵ fr (lexfind.ch)

⁶ <https://www.grand-geneve.org/ressources/protocole-daccord-transfrontalier-pour-la-gestion-de-leau/>

⁷ Résolution R-242

⁸ Plan climat cantonal 2030 - 2^e génération | gc.ch

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

- 9. Projet de délibération du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Rémy Burri, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alia Meyer, Nicolas Ramseier, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Michèle Rouillet, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre de Bocard, Pierre Scherb, Fabienne Beaud, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer: «Installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives» (PRD-301).**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le Judo Club Eaux-Vives existe depuis 1997, et a formé des centaines de judokas depuis sa fondation, parmi lesquels des dizaines de ceintures noires. Le club des Eaux-Vives tient en grande partie le cap grâce à tous les bénévoles qui fonctionnent en équipe depuis des années. Le club dispose d'une grande offre de cours, avec plus de quatre professeurs expérimentés, envoie régulièrement des élèves disputer des compétitions et a même une équipe qui combat au niveau national.

Le club, fondé par M^e Pierre Ochsner, 7^e dan de judo et ancien président de la Fédération suisse de judo, compte maintenant plus de 125 personnes. Il est connu bien au-delà du quartier des Eaux-Vives. Il est fondamental de regarder vers le futur, et de trouver une salle en partenariat avec les autorités communales de la Ville de Genève.

En outre, il est important que le cadre d'entraînement soit adapté à tous, et c'est pour cela que le club a besoin de nouveaux locaux. Mieux adaptés aux besoins du club, ces locaux lui permettraient de faire rayonner le sport et les valeurs du judo en Ville de Genève, et ce pour tout public.

Un projet de salle communale permettrait à court et moyen terme de concentrer les efforts des bénévoles sur la formation des jeunes, de libérer des forces vives pour l'organisation de stages sponsorisés durant les vacances, aux parents de laisser leurs enfants dans une salle moderne et centrale, et d'engager de nouveaux professeurs afin d'augmenter l'offre déjà existante.

Projet de délibération: installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives

Idéalement, la salle communale gérée par le Judo Club Eaux-Vives devrait se situer dans le quartier des Eaux-Vives, à proximité de la nouvelle gare du Léman Express. Au final, une salle communale dans le quartier des Eaux-Vives pourrait offrir les choses suivantes à la Ville de Genève:

- des offres de stage d'été à bas prix;
- de la formation physique à des personnes handicapées, formation mêlant exercice physique et intégration sociale;
- des entraînements de performance, afin que la Ville de Genève rayonne au niveau du sport romand;
- des offres de cours de sport au centre-ville à bas prix, pour toutes et tous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 50 000 francs afin:

- de s'efforcer de trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans l'ancienne salle de l'ADC située dans l'école publique des Eaux-Vives;
- d'évaluer l'occupation des locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives;
- d'étudier la possibilité de changer l'affectation de cette salle communale afin de la dédier à la pratique de sports martiaux, notamment le judo (+ mutualisation possible);
- de permettre à la Gérance immobilière municipale (GIM) d'étudier la possibilité d'un changement d'affectation de ladite salle.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-301. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi à la commission des sports.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des sports est accepté à l'unanimité (60 oui).

10. Motions d'ordonnancement.

Le président. Nous passons aux motions d'ordonnancement. La première concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1669 de M^{mes} et MM. Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Kevin Schmid, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Christo Ivanov, Eric Bertinat, Laurence Corpataux et Valentin Dujoux, intitulée «Forains genevois, la coupe est «plaine»!» Je donne la parole à l'un des motionnaires pour présenter la demande d'urgence, M. Rémy Burri.

M. Rémy Burri (PLR). Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas tout à fait compris vos propos, mais je crois que vous parlez de la motion sur la problématique des forains à la plaine de Plainpalais...

Une voix. Oui. (Rires.)

M. Rémy Burri. J'ai pressé le bouton et demandé la parole à bon escient, pour vous recommander chaudement, en une minute, de soutenir cette motion qui vise essentiellement à étudier la problématique qu'il y aura avec le conflit potentiel entre les forains et la fan zone, notamment à la fin de cette année, sur la plaine de Plainpalais. Je pense que ça vaut la peine de regarder ce qui va se passer; je ne suis pas sûr qu'on puisse mettre si facilement les amateurs et les fans de foot contre les amateurs de carrousels face à face. Imaginez une guerre de tranchées sur la plaine de Plainpalais...

C'est une urgence aussi en termes de calendrier, parce que je pense que M^{me} Barbey-Chappuis est déjà en discussion bien avancée avec l'organisateur de la fan zone, mais avec cette motion nous souhaiterions vraiment que l'on n'oppose pas les forains à la fan zone de foot, même s'il y a plein d'amateurs de foot dans cette salle, comme tout le monde le sait. Merci, donc, d'accepter cette urgence. On pourra en parler tout à l'heure; l'idée, c'est de la renvoyer en commission pour l'étudier, sans prendre trop de temps; on ne va pas demander l'ouverture de la discussion, mais merci de l'accueil que vous réserverez à cette motion. Je rappelle que cette motion avait la vocation d'être potentiellement intergroupes, vu le nouveau fonctionnement en termes de...

Le président. Oui, Monsieur le conseiller municipal... quelle commission souhaitez-vous?

M. Rémy Burri. C'est une remarque tout à fait administrative, Monsieur le président, vous m'accorderez dix secondes de plus...

Le président. Vous avez une minute, Monsieur le conseiller municipal, pour présenter la demande. (*Brouhaha.*) Quelle commission?

M. Rémy Burri. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Le président. Merci.

M. Rémy Burri. Et si jamais je veux juste ajouter que, vu le fonctionnement des urgences, cette motion est ouverte aux signatures intergroupes. Si des groupes n'ayant pas encore signé souhaitent le faire, je suis à disposition pour qu'on puisse finaliser cela avant le renvoi et le traitement de cette motion. Merci donc de soutenir cette demande concernant la problématique de la plaine de Plainpailais et des forains.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1669 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (58 oui et 1 abstention).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement concerne la motion M-1601, inscrite au point 130 de notre ordre du jour et intitulée «Pour un soutien à un centre féministe en Ville de Genève». Je cède la parole, pour une minute, à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Notre motion a une urgence et symbolique et concrète. Chaque 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, devrait aussi signifier une avancée concrète pour les femmes dans notre ville. Les inégalités et discriminations auxquelles les femmes sont confrontées restent multiples et réelles. C'est bien la mobilisation des femmes qui a toujours été le moteur principal des changements obtenus, souvent après de longues années de lutte, comme pour le droit de vote, l'avortement, le congé maternité ou paternité, etc.; la liste est toujours longue.

Le Collectif de la grève féministe s'est formé pour organiser la grève de 2019. Il reste très actif et assure aujourd'hui la Via feminista. Le collectif souhaite réaliser un centre féministe, disposer d'un lieu pour pouvoir s'organiser dans cette lutte. Donnons un signe fort, soutenons la lutte des femmes en tant que Ville de Genève, en demandant au Conseil administratif de mettre à la disposition du collectif un local du parc immobilier de la Ville.

Nous avons déjà présenté cette motion il y a une année; l'urgence avait été acceptée, mais on n'avait pas eu le temps de la traiter. C'est donc d'autant plus urgent aujourd'hui. (*Quelques applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement en urgence de la motion M-1601 est acceptée par 45 oui contre 16 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement concerne les rapports de majorité et de minorité M-1445 A/B, «Pour une égalité de fait en Ville de Genève», inscrits au point 79 de notre ordre du jour. Je cède la parole à M^{me} Paule Mangeat.

M^{me} Paule Mangeat (S). Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste propose, pour ce 8 mars, journée internationale des droits des femmes et journée de lutte féministe, que le texte de cette motion signée par les Vertes et les Verts, Ensemble à gauche et le Centre soit voté par le Conseil municipal afin de visibiliser les nombreuses thématiques liées au genre en Ville de Genève et afin de renforcer le Conseil administratif dans son action pour la mise en place de politiques publiques efficaces contre les discriminations liées au genre et d'outils permettant une vigilance accrue sur l'évolution des nombreuses problématiques concernant l'égalité au sein de son administration et en ville de Genève. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement en urgence du rapport M-1445 A/B est acceptée par 40 oui contre 19 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-302 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Louise Trottet, Denis Ruysschaert, Philippe de Rougemont, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Brigitte Studer, Pierre-Yves Bosshard, Dorothée Marthaler Ghidoni, Théo Keel et Maryelle Budry, intitulé «Pour une

aide concrète à toute la population de l'Ukraine». Je cède la parole à M^{me} Uzma Khamis Vannini pour présenter en une minute cette demande.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Il ne fait nul doute que l'urgence de la situation soit évidente. Il s'agit ici d'un projet de délibération qui tend à aider la population de l'Ukraine sur place, qui vit ces heures dramatiques dans une situation catastrophique humainement et, ne vous en déplaise, écologiquement aussi, comme toute guerre. Il convient maintenant de prendre des décisions rapides et c'est pourquoi nous avons demandé l'urgence pour l'aide financière concrète sur place. Je vous remercie pour votre attention.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement en urgence du projet de délibération PRD-302 est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Le président. La dernière motion d'ordonnancement concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1668 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Exigeons que notre ville reste une ville de paix». Je donne la parole à M. Eric Bertinat pour présenter sa motion en une...

M. Eric Bertinat (UDC). ... petite minute. Merci, Monsieur le président! «Face à la menace communiste, le processus d'intégration risque d'englober toutes les petites nations, lesquelles n'ont d'autres défenses que la vigueur de leur culture, la personnalité et les traits inimitables de leurs rapports.» Celui qui écrivait ça, ancien communiste tchèque, s'appelle Milan Kundera. Il l'a écrit en 1967; c'est dire s'il est toujours d'actualité et, finalement, le Conseil administratif de la Ville de Genève ne dit rien d'autre dans son communiqué de presse, puisque la première phrase affirme que «Genève affirme son attachement à la paix».

Cet attachement à la paix, il serait temps de le manifester. Les décisions du Conseil fédéral, s'alignant sur les sanctions de l'Union européenne, nous ont fait basculer dans un camp, quoi qu'on veuille penser. Notre neutralité a été jetée à la poubelle et le rôle de Genève, qui reçoit des organisations internationales, qui est un lieu où les personnes peuvent se réunir et peuvent discuter, doit être rappelé avec véhémence, et j'espère que chacun d'entre vous soutiendra ma demande pour faire savoir que Genève reste désespérément, dans ce contexte tendu, un lieu de paix capable d'accueillir des pourparlers et pour pouvoir continuer ainsi. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement en urgence de la motion M-1668 est refusée par 32 non contre 29 oui (1 abstention).

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant de lever la séance, je vous demande, Mesdames et Messieurs, dans le cadre de l'examen du point 6, sur l'initiative IN-6, «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!», de présenter vos éventuels amendements le plus vite possible, ainsi on pourra les diffuser. Merci beaucoup. Je vous souhaite un bon appétit et vous retrouve ici à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6330
2. Communications du Conseil administratif	6330
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6331
4. Questions orales	6336
5. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 5 515 100 francs destiné à l'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et des équipements associés dont à déduire la subvention du Canton de 109 800 francs pour le diagnostic pollution, soit un montant net de 5 405 300 francs, qui se décompose comme suit:	
– Délibération I: 2 746 400 francs, complémentaires au crédit de 460 000 francs voté le 20 juin 2018 (préétude PRD-162), destinés aux études d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction en coconception et coconstruction avec les habitant-e-s, et usagers et usagères du site, dont à déduire 109 800 francs correspondant à la subvention du Canton pour le diagnostic pollution, soit 2 636 600 francs net;	
– Délibération II: 405 000 francs destinés à l'étude pour la rénovation et la réaffectation du bâtiment historique du Canoë-Club, sis au 27, sentier des Saules, parcelles N ^{os} 3740 et 4152, feuille N ^o 24 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;	
– Délibération III: 1 394 500 francs destinés au concours et à l'étude de la construction d'une nouvelle base nautique à la pointe de la Jonction;	
– Délibération IV: 969 200 francs destinés à la réalisation, en coconstruction avec les associations, de travaux anticipés du projet définitif, y compris les honoraires de suivi d'exécution et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination de tous les acteurs sur le site (PR-1508)	6363

6. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 11 650 800 francs, soit:
- 10 395 300 francs destinés à la rénovation des infrastructures de la restauration scolaire et à sa réorganisation, première étape, dans six écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;
 - 1 255 500 francs destinés à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires (PR-1509) 6393
7. Proposition du Conseil administratif du 9 février 2022 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1510) 6458
8. Motion du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Omar Azzabi, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Valentin Dujoux, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest: «Pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône» (M-1654)..... 6599
9. Projet de délibération du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Rémy Burri, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alia Meyer, Nicolas Ramseier, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Michèle Rouillet, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre de Boccard, Pierre Scherb, Fabienne Beaud, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer: «Installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives» (PRD-301)..... 6602
10. Motions d'ordonnancement 6604
11. Propositions des conseillers municipaux 6608

12. Interpellations	6608
13. Questions écrites	6608

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci